

Université de Montréal

**Des bleus sur l'arc-en-ciel :
Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien**

Par
Isabelle Queyroi

Programme de doctorat en sciences humaines appliquées, Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des Études Supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (PhD) en sciences humaines
appliquées

Avril 2021

© Isabelle Queyroi, 2021

Université de Montréal

Programme de doctorat en sciences humaines appliquées, Faculté des Arts et des Sciences

Cette thèse intitulée

**Des bleus sur l'arc-en-ciel :
Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien**

Présentée par

Isabelle Queyroi

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Lyse Montminy, présidente-rapporteuse

Marie-Laurence Poirel, directrice de recherche

Sylvie Fortin, membre du jury

Sylvie Thibault, examinatrice externe

Sonia Gauthier, représentante du doyen de la FES

Résumé

Problématique : La violence conjugale dans le couple lesbien est un phénomène très répandu et pourtant encore trop largement passé sous silence. On constate un manque d'intérêt pour cette question de la part des différentes communautés concernées, malgré plus récemment un regain d'attention pour le phénomène. Les tabous et les débats qui entourent la violence homoconjugale féminine continuent de l'exclure de la plupart des mouvements luttant contre les violences faites aux femmes. Pourtant, chaque année des femmes souffrent en silence de la violence de leurs conjointes; pourtant, chaque année ces victimes se perdent un peu plus dans l'invisibilité de leur condition. Le sujet de la violence conjugale dans le couple lesbien interpelle à plus d'un titre : à la fois sur la compréhension, mais aussi sur les solutions cliniques offertes. Comment dès lors apporter une réponse idoine à une catégorie de victimes méconnues et non reconnues, très souvent assaillies d'intolérance, de préjugés et d'ignorance de la part de celles et ceux censés les aider?

Méthodologie : Des femmes victimes ainsi que des intervenantes de différentes disciplines des sciences humaines, familières avec la thématique de la violence homoconjugale féminine, ont été rencontrées. Avec un guide d'entrevue et des entretiens semi-dirigés, les répondantes ont raconté leur expérience. Selon la perspective sociologique wébérienne, elles ont ouvert sur le sens qu'elles donnaient à la violence vécue ou rapportée. L'analyse des données recueillies a ainsi été scrupuleusement effectuée selon une grille très précise afin de faire ressortir les thèmes et les sous-thèmes les plus emblématiques des discours en présence. La dimension interdisciplinaire a permis d'ouvrir sur une compréhension holistique plus aboutie de la thématique à étudier ainsi que d'être envisagée comme une piste de solution au niveau de l'intervention.

Résultats : Il ressort que les formes de violence les plus utilisées par les abuseuses sont les violences psychologiques, verbales, sexuelles et, dans une moindre mesure,

physiques, dans le but d'asseoir un pouvoir, une domination et un contrôle sur la victime. La présence du cycle de la violence conjugale a également été identifiée. Par comparaison avec les femmes victimes de leurs conjoints, les victimes homoconjugales féminines vivent un plus grand isolement et un plus grand stress, principalement en lien avec leur orientation sexuelle, couramment appelé : le *stress des minorités sexuelles*. De nouvelles formes de violence ont pu être identifiées, notamment la *lesbophobie intériorisée*. Entre deux femmes, la violence conjugale est banalisée et minimisée, réduite à un simple « crêpage de chignons ». Cette vision porte un tort considérable à la réalité de ce qui se passe dans l'alcôve lesbien, mais surtout constitue une atteinte supplémentaire à la victime. En dernier lieu, il s'avère que la relation d'aide pour les femmes, victimes de leurs conjointes demeure problématique et très insatisfaisante, principalement par le manque de structures adéquates, de formation des intervenantes, de publicisation sur le phénomène de la violence conjugale lesbienne. En outre, les préjugés des différents personnels socio-judiciaires sur le lesbianisme est encore très prégnant et constitue un frein à l'intervention.

Conclusion : La violence conjugale dans le couple lesbien est engluée dans une toile d'araignée que tisse l'abuseuse qui prend un pouvoir illicite sur sa partenaire avec la complicité du regard néfaste de la société à l'encontre du lesbianisme, du manque d'information et de formations des différents personnels sur cette thématique ainsi que du silence des communautés sur la lutte des violences faites aux femmes. Il y aurait tout lieu de privilégier la mobilisation, l'inclusion, l'éducation, l'information, la formation de tous. Car la violence conjugale lesbienne n'est pas une affaire privée. Elle est l'affaire de tous.

Mots-clés : Violence conjugale, victimes homoconjugales féminines, minorité sexuelle, lesbiennes, victime, intervention, ressources.

Abstract

Context. Domestic violence in lesbian couples is a widespread and largely ignored phenomenon. There is a lack of interest in this issue on the part of the various communities concerned, despite more recently renewed attention to the phenomenon. The taboos and debates surrounding female homoconjugal violence continue to exclude it from most of the movements fighting violence against women. However, each year, women suffer in silence from their partner's violence and each year these victims lose themselves a little more in the invisibility of their condition. The subject of conjugal violence in the lesbian couple raises many questions both on understanding and on the clinical solutions proposed. How to provide an appropriate response to this category of unrecognized victims who are very often confronted with intolerance, prejudice and ignorance from those who are supposed to help them?

Methods. Women victims of domestic violence in a lesbian couple were met as well as practitioners from several disciplines of the humanities familiar with the theme of female homosexual violence. Using an interview guide and semi-structured interviews, we asked them to describe their experiences on this issue. The meaning they give to the violence experienced or reported has been gathered from a Weberian sociological perspective. The data analysis was scrupulously carried out according to a very precise grid in order to bring out the most emblematic themes and sub-themes of their narratives. The interdisciplinary perspective allows us for a more complete holistic understanding of the problem and can also be considered in itself as an avenue of intervention in the context of female homosexual violence

Results. It appears that the type of violence abusers most commonly use to exert power, domination or control on the victim is psychological, verbal, sexual and, to a lesser degree, physical to exercise an authority, a domination, and a control on the victim. The

conjugal violence cycle was also identified. In comparison to female victims of male partners, female homo-conjugal victims experience greater social isolation and stress, largely related to their sexual orientation, commonly referred to as *stress of sexual minorities*. New types of domestic violence have also been identified, such as internalized lesbophobia. Violence between two women is trivialized, minimized, and reduced to “cat fights.” This conception considerably detracts from the reality of what is happening in the lesbian alcove. Above all, it constitutes an additional attack on the victim. Finally, it appears that counseling support is very problematic and unsatisfactory for these women because of the lack of adequate support structures, training for practitioners and awareness of lesbian conjugal violence phenomenon. Furthermore, the prejudice from different personal socio-judiciary regarding lesbianism is still taking a stronger hold and can slow down the intervention process.

Conclusion. Domestic violence in the lesbian couple is rooted in the spider web that the abuser weaves to take power over his partner with the complicity of society's harmful view of lesbianism, lack of information and professional training on the subject as well as the silence of the communities on violence against women. We must promote the mobilization, inclusion, education, information and training of all on this important issue. Domestic violence between lesbians is not a private matter. This is everyone's problem.

Keywords: Domestic violence, Intimate Partner Violence (IPV), lesbian domestic violence, female homo-conjugal victims, sexual minority, lesbians, intervention, resources.

Table des matières

Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	xvii
Liste des figures.....	xviii
Liste des sigles et abréviations.....	xix
Remerciements.....	xxii
Avant-propos.....	xxiv
Préambule.....	xxvi
INTRODUCTION GÉNÉRALE DE LA THÈSE.....	1
PARTIE I SECTION 1 – PROBLÉMATIQUE ET RECENSION D’ÉCRITS.....	6
CHAPITRE 1 UN CADRE THÉORIQUE DE LA COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE HOMOCONJUGALE FÉMININE PENSÉ EN REGARD DU CADRE HÉTÉRONORMATIF.....	7
1.1 Estimé d’une prévalence.....	9
1.2 Impacts de l’hégémonie hétéronormative cisgenre et cissexe dans la compréhension de la violence homoconjugale féminine.....	11
A. LES THÉORIES FÉMINISTES EN REGARD DE L’HOMOSEXUALITÉ FÉMININE ET DE LA VIOLENCE CONJUGALE LESBIENNE.....	17
1.3 Portrait de groupes avec dames.....	17
1.3.1 L’homoconjugalité féminine en Amérique du Nord : bref aperçu sociopolitique.....	18
1.3.2 Lesbianisme et « féminismes ».....	19
1.3.3 L’approche intersectionnelle : une analyse plurielle de la violence conjugale chez les groupes marginalisés.....	22
1.3.4 Manque de ressources et obstacles à la recherche d’aide des femmes victimes de leur conjointe.....	24
1.4 Portraits d’une marginalisation.....	26

1.5 Identités de genre et de sexe : entre construits sociaux et préjugés, l'humanité oubliée	28
1.6 La reconnaissance de l'homosexualité féminine : portrait d'un paradoxe	30
En conclusion	32
B. LE PHÉNOMÈNE DE LA VICTIMISATION HOMOCONJUGALE FÉMININE DANS UNE SOCIÉTÉ HÉTÉROSEXISTE : RECENSION D'ÉCRITS MULTIDISCIPLINAIRES.....	33
1.7 La victimisation homoconjugale féminine en regard de l'hégémonie des normes hétéronormatives	33
1.7.1 La violence homoconjugale féminine : des facteurs de risque spécifiques.....	36
1.7.1.1 Le « Minority Stress ».....	36
1.7.1.2 La lesbophobie intériorisée.	38
1.7.1.3 Invisibilisation des lesbiennes	41
1.7.2 La victimisation homoconjugale féminine : portrait d'un particularisme.....	43
1.7.2.1 Le silence de la communauté LGBTQ+.....	44
1.7.2.2 Les mythes entourant la violence homoconjugale féminine	46
1.7.2.3 Une plus grande utilisation de la violence psychologique	48
1.7.2.4 Une plus grande difficulté à quitter la relation abusive	49
1.7.2.5 Facteurs de risque spécifiques aux victimes homoconjugales féminines.....	49
1.7.2.6 Conséquences de la violence sur la santé des lesbiennes.....	50
1.7.2.7 Violence homoconjugale féminine et réponse sociale	51
C. AUTRES THÉORIES EXPLICATIVES DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES QUI INVITENT À L'INTERDISCIPLINARITÉ	56
1.8 Théories psychopathologiques et conflits intrapsychiques.....	57

1.9 La famille d'origine : un facteur externe déterminant	60
1.10 Un mode relationnel dysfonctionnel : un facteur interne déterminant	62
1.11 Le cycle de la violence conjugale	71
1.12 Victimisation et profil sociodémographique.....	71
1.13 L'éclairage de la criminologie	74
En conclusion	75
D. LIMITES DE CES ÉTUDES.....	76
1.14 Limites relevées par les auteurs	76
1.15 Limites relevées par la chercheure.....	80
En conclusion	83
E. CADRE CONCEPTUEL.....	83
1.16 Ce que nous entendons par « abuseuse »	83
1.17 Ce que nous entendons par « victime »	84
1.18 Ce que nous entendons par « violence conjugale »	85
1.19 Ce que nous entendons par « minorité sexuelle ».....	87
1.20 Ce que nous entendons par « lesbianisme ».....	88
1.21 Ce que nous entendons par « hétérosexisme/hétéronormativité »	89
1.22 Ce que nous entendons par « homophobie/lesbophobie »	89
Conclusion de cette section.....	90
PARTIE I SECTION 2 – PERSPECTIVES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES.....	93
CHAPITRE 2 COULEURS ÉPISTÉMOLOGIQUES.....	95
2.1 Question de recherche et objectifs de la recherche.....	96
2.1.1 Question de recherche.....	96

2.1.2 Objectifs et sous-objectifs.....	97
2.2 Intérêt de la chercheuse pour cette recherche : une perspective située.....	99
2.3 La quête de sens : l'expérience de nos répondantes	101
2.4 La quête de sens : la sociologie compréhensive de Weber	103
2.5 Nécessité d'une approche interdisciplinaire.....	104
CHAPITRE 3 COULEURS MÉTHODOLOGIQUES	111
3.1 Itération inductive.....	112
3.2 Échantillon idéalisé	112
3.3 Modes d'accès à notre échantillon	115
3.4 Échantillon idéal.....	117
3.5 Méthode de collecte des données	119
3.6 Méthode d'analyse des données	135
3.7 Portées et limites des postures méthodologiques choisies	141
3.8 Considérations éthiques.....	144
PARTIE II PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	148
PARTIE II SECTION 1 – COMPRENDRE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE LESBIEN	162
CHAPITRE 4 REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LE LESBIANISME.....	164
CHAPITRE 5 VIOLENCE VÉCUE : TÉMOIGNAGE DES VICTIMES.....	174
5.1 La genèse du pouvoir : une germination à huis clos	176
5.1.1 Répartition inégale des tâches affectives	177
5.1.2 Facteurs fragilisants	182
5.2 La prise de pouvoir : les violences des abuseuses	185
5.2.1 Le cycle de la violence conjugale	186
5.2.2 Une polyphonie d'abus	190

5.2.2.1 La violence verbale	190
5.2.2.2 La violence psychologique.....	191
5.2.2.3 La violence physique.....	197
5.2.2.4 La violence sexuelle.....	199
5.2.2.5 La violence économique.....	202
5.2.2.6 La « violence affective » : une violence impliquant le cercle social.....	203
5.2.2.7 La violence institutionnelle	206
5.3 Le visage du pouvoir : ce « monstre [...] que j’aimais »	209
5.4 Les coulisses du contre-pouvoir : la violence des victimes.....	214
5.4.1 La légitime défense	216
5.4.2 La violence réactionnelle	217
5.4.3 La violence communicationnelle	217
5.5 Les outrages du pouvoir : les conséquences de la violence conjugale	219
5.5.1 Les conséquences physiques.....	219
5.5.2 Les conséquences psychologiques.....	219
5.5.3 Les conséquences sociales	227
5.5.4 Les conséquences financières	231
5.5.5 Les conséquences judiciaires	232
5.5.6 Les conséquences sur l’orientation sexuelle	234
5.6 Le pouvoir en sursis : l’après-relation	235
Conclusion de ce chapitre	237
CHAPITRE 6 VIOLENCE RAPPORTÉE : TÉMOIGNAGE DES INTERVENANTES.....	241

6.1 La genèse du pouvoir : une germination à huis clos	241
6.1.1 L’abuseuse dépeinte par les intervenantes interrogées	242
6.1.2 La victime dépeinte par les intervenantes interrogées	246
6.1.3 Une compréhension de la violence homoconjugale féminine à rechercher du côté de la dynamique lesbienne	248
6.1.4 Une compréhension de la violence homoconjugale féminine à rechercher du côté de la dynamique des rapports de violence dans le couple lesbien.....	250
6.1.5 Une compréhension de la violence homoconjugale féminine à rechercher du côté du regard de la société sur le lesbianisme	253
6.2 La prise de pouvoir : les violences des abuseuses	256
6.2.1 Le cycle de la violence conjugale	256
6.2.2 Une polyphonie d’abus	258
6.3 Les coulisses du contre-pouvoir : la violence des victimes.....	263
6.4 Les outrages du pouvoir : les conséquences de la violence conjugale	266
6.4.1 Les conséquences physiques.....	266
6.4.2 Les conséquences psychologiques.....	267
6.4.3 Les conséquences sociales	269
6.4.4 Les conséquences judiciaires	271
6.4.5 Les conséquences sur l’orientation sexuelle	273
6.4.5.1 La lesbophobie intériorisée	273
6.4.5.2 La sexualité abîmée.....	274
6.4.5.3 Le « stress du coming out multiple »	274
6.5 Spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien	275
6.5.1 Similarités entre violence hétéroconjugale et violence homoconjugale.....	276

6.5.2	Différence entre pouvoir et emprise	278
6.5.3	Particularités de la violence conjugale dans les couples lesbiens.....	281
6.5.3.1	Le « stress social » des minorités sexuelles	281
6.5.3.2	La lesbophobie intériorisée	282
6.5.3.3	L'inégalité intra-genre.....	283
6.5.3.4	Une dynamique des rapports de violence étroitement reliée à la dynamique du couple lesbien	284
6.5.3.5	La perception qu'ont les victimes de la violence homoconjugale féminine.....	284
6.5.3.6	Une plus grande utilisation de la violence psychologique	285
6.5.3.7	Un plus grand isolement social	286
6.5.3.8	Les lesbiennes se défendent plus.....	286
6.5.3.9	Une plus grande difficulté à quitter la relation.....	287
6.6	Analyse de la compréhension qu'ont les intervenantes de la violence homoconjugale féminine en regard de leurs différentes expertises et en regard de la compréhension qu'en ont les victimes.....	289
	Conclusion de ce chapitre	296
	PARTIE II SECTION 2 – RÉPONSES APPORTÉES	298
	CHAPITRE 7 STRATÉGIES DES VICTIMES POUR SE SORTIR DE LA RELATION ABUSIVE	300
7.1	L'évènement déclencheur.....	300
7.2	Les stratégies d'aide informelles	302
7.3	L'aide par l'entremise d'organismes du réseau communautaire	305
7.4	L'aide par l'entremise d'organismes du réseau du service public	307
7.5	Le recours aux professionnelles issues de la pratique privée	309
7.6	Les recommandations des victimes en matière d'aide et de ressources	309

Conclusion de ce chapitre	315
CHAPITRE 8 ÉTAT DES LIEUX SUR LES RESSOURCES ET LE PAYSAGE CLINIQUE ACTUELS	318
8.1 Un paysage clinique interdisciplinaire pour une problématique très ciblée.....	318
8.1.1 Approche clinique de Pascale, coordonnatrice à la Maison Marguerite.....	319
8.1.2 Approches cliniques de Suzie et Marjolaine, intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne	321
8.1.3 Approche clinique de Joane, psychologue clinicienne	326
8.2. Le regard et les recommandations des intervenantes sur les ressources dédiées aux victimes homoconjugales féminines.....	329
8.3 Les besoins des victimes	335
Conclusion de ce chapitre	336
PARTIE III DISCUSSION	338
CHAPITRE 9 LE MODÈLE NOMOLOGIQUE DE LA SOCIOLOGIE COMPRÉHENSIVE DE WEBER POUR COMPRENDRE LA VIOLENCE HOMOCONJUGALE FÉMININE.....	340
9.1 Violence homoconjugale féminine : le sens que les victimes en donnent	341
9.2 Violence homoconjugale féminine : le sens que les intervenantes en donnent	347
9.3 Le regard de la société sur le lesbianisme : un élément déterminant dans la compréhension de la violence homoconjugale féminine.....	352
Conclusion de ce chapitre	360
CHAPITRE 10 DES VICTIMES HOMOCONJUGALES FÉMININES PRISES DANS LES DÉDALES D'UNE VICTIMISATION À PARTICULARISMES.....	363
10.1 Une inégalité systémique endémique	366
10.2 Des violences lesbophobes	367

10.3 Dénigrement de certaines diversités sexuelles au sein de la communauté LGBTQ+	372
10.4 Des violences sexuelles au féminin : voile levé sur une réalité	375
10.5 Des ressources insuffisantes et insatisfaisantes	378
Conclusion de ce chapitre	385
CHAPITRE 11 MISES EN PERSPECTIVES SITUÉES DE LA COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE HOMOCONJUGALE FÉMININE : UN APPORT SCIENTIFIQUE ET HUMAIN D'UNE BELLE RICHESSE	
11.1 Les perspectives situées de la thèse	386
11.2 Des victimes littéralement marquées par la violence homoconjugale.....	389
11.2.1 La corruption psychique	390
11.2.2 De l'autre côté du miroir : portrait des abuseuses.....	393
11.2.3 Débats autour de la question de la violence mutuelle.....	400
11.2.4 La violence des abuseuses : criminelle ou non criminelle?	405
11.3 Rapprochements et distanciations thématiques entre notre recherche et la littérature.....	418
11.3.1 Corrélats entre la recherche et la littérature	418
11.3.2 Distanciation entre la recherche et la littérature	420
11.3.3 Les thématiques de la littérature absentes de notre recherche	423
11.3.3.1 Le silence de la communauté LGBTQ+.....	423
11.3.3.2 L' « indice de masculinité »	424
11.3.3.3 La relation fusionnelle.....	428
11.3.4 Des thématiques de notre recherche absentes de la littérature.....	431
11.3.4.1 Identification de nouvelles formes de violence.....	432
11.3.4.2 Violences sexuelles au féminin	435

11.3.4.3 Diversités sexuelles discriminées au sein de la communauté LGBTQ+.....	436
11.3.4.4 Le « stress du coming out multiple »	438
11.4 Nos recommandations	439
11.5 Portée et limites de la thèse	443
Conclusion de ce chapitre	448
CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA THÈSE.....	450
Références bibliographiques	454
ANNEXE 1 Lettre de soutien du Centre de Solidarité Lesbienne	472
ANNEXE 2 Certificat d’approbation éthique – CERAS-2017-18-035-D.....	474
ANNEXE 3 Formulaire de consentement de la population principale	476
ANNEXE 4 Formulaire de consentement de la population secondaire.....	479
ANNEXE 5 Grille d’entretien de la population principale ESD-1	482
ANNEXE 6 Grille d’entretien de la population secondaire ESD-2.....	484
ANNEXE 7 Caractéristiques cliniques du Syndrome de Stress Post-Traumatique	486
ANNEXE 8 Liste des ressources utiles.....	488

Liste des tableaux

Tableau 1 Synthèse visuelle du Chapitre 3	147
Tableau 2 Profil de la population 1	150
Tableau 3 Profil conjugal de la population 1	150
Tableau 4 Profil de la population 2	157
Tableau 5 Profil du nombre d'années de pratique de la population 2.....	157
Tableau 6 Récapitulatif des différentes violences rapportées aux intervenantes	263
Tableau 7 Récapitulatif des spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien mises en évidence dans les différents témoignages	288
Tableau 8 Spécificités de la violence homoconjugale féminine relevées à la fois par la littérature et les enquêtes de terrain de la présente recherche	384

Liste des figures

<i>Figure 1.</i> Compréhension de type sociétal de la violence homoconjugale féminine.....	358
<i>Figure 2.</i> Les violences criminelles incluses dans la violence conjugale (<i>site Web CliquezJustice.ca</i>).	407

Liste des sigles et abréviations

Art. : Article

ACP : Approche centrée sur la personne

ACS+ : Analyse comparative entre les sexes

ADS : Analyse différenciée selon les sexes

ATQ : Aide aux trans du Québec

BDSM : Bondage, discipline, domination, soumission, sadisme, masochisme

CALACS : Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

CCGQ : Chambre de commerce gaie du Québec

CLSC : Centre local de services communautaires

CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et services sociaux

CRI-VIFF : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes

CTS : Conflict Tactics Scales

CSL : Centre de Solidarité Lesbienne

CRIPCAS : Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles

CWHN : Canadian Women's Health Network

DSM : Diagnostic and statistical manual of mental disorders

FEGC : Femmes et égalité des genres au Canada

FFQ : Fédération des femmes du Québec

GIVCL : Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes

GSS : General Social Survey of Canada

IPV : Intimate Partner Violence

ITSS : Infections transmissibles sexuellement et par le sang

LGBTQ+ : Lesbiennes gais bisexuels trans queer et plus

MSSS : Ministère de la Santé et des services sociaux

OMS : Organisation mondiale de la Santé

SDF : Sans domicile fixe

VPH : Virus du papillome humain

*À Mila, à Géraud
Partis trop loin... trop tôt.*

*À toutes ces elles
Qui m'ont rendu mes ailes.*

Remerciements

Je tiens à adresser mes plus vifs et sincères remerciements à toutes celles qui ont accepté de collaborer à cette recherche et sans lesquelles la présente thèse n'aurait pu voir le jour. Je tiens à dédier ce travail à toutes ces elles, d'une dignité majestueuse, d'une belle générosité de cœur qui ont participé à la conception de cet enfant de papier. À l'unisson, j'ai hurlé vos murmures délivrant les messages de vos intimités blessées, de votre humanité ravagée. Et, humblement j'ai prêté ma plume à vos voix trop longtemps emmurées.

Je dédie également cette thèse à ces belles professionnelles toutes dévouées à la cause de ces femmes abîmées. Votre abnégation et votre engagement quotidien forcent le respect et l'admiration. Ils vous inscrivent au Panthéon d'une tradition séculaire de solidarité. Quelle belle leçon d'humanité vous nous offrez!

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à mes intimes, mes connaissances et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, m'ont apporté patience, support et réconfort durant ce cheminement parfois tortueux, mais dont le souvenir heureux prend le thé chez la voisine d'en face...

J'exprime aussi mes plus sincères et dévoués remerciements à Mme la Présidente du Jury ainsi qu'à tous les membres du Jury d'avoir bien voulu évaluer cette thèse et me gratifier ainsi de leur immense savoir. Sans oublier, Mme Marie-Laurence Poiriel, ma

directrice de thèse que je remercie chaleureusement pour son encadrement enthousiaste, sa belle patience et ses précieux conseils de tous les instants. Je vous remercie du fond de cœur, Marie-Laurence, pour votre si riche et si précieuse collaboration grâce à laquelle cet enfant de papier est arrivé à terme.

Avant-propos

La violence n'est pas un moyen parmi d'autres d'atteindre la fin,
mais le choix délibéré d'atteindre la fin par n'importe quel moyen.
(Jean-Paul Sartre)

En regard de la citation de Sartre, l'usage de la violence dans le couple lesbien relève d'un choix de la part de la partenaire qui décide d'en arriver à cette extrémité. À cet égard, cette dernière optera pour différents moyens violents afin d'arriver à ses fins. Mais, quelle est cette finalité au juste et, surtout, comment comprendre que la violence puisse se nicher au sein d'un couple de femmes? Quel sens en donnent les victimes homoconjugales féminines et quels recours pour elles? C'est là toute la pertinence de cette thèse que d'amorcer des pistes de compréhension et de réflexions cliniques sur la très controversée thématique de la violence homoconjugale féminine.

Cette thèse s'articule en trois parties : La première partie constitue les assises théoriques de la thèse. Elle se scinde en deux sections. La section 1 exposera la problématique et la recension de littérature multidisciplinaire. La section 2 couvrira les perspectives épistémologiques ainsi que les choix méthodologiques.

La seconde partie sera consacrée à la présentation et l'analyse des résultats. Cette partie se scinde également en deux sections. La section 1 sera consacrée à la compréhension de la violence conjugale dans les couples de femmes par l'entremise de

témoignages à la fois sur l'expérience vécue par des femmes ayant été victimes de violence ainsi que sur la violence rapportée aux intervenantes, familières de la thématique. Enfin, pour clôturer cette seconde partie, la section 2 sera plus spécifiquement dédiée aux diverses stratégies alternatives, ressources et réponses cliniques à apporter aux victimes homoconjugales féminines. Cette partie II croisera les regards des deux populations à l'étude.

Dans la discussion, troisième et dernière partie de cette thèse, il sera mis en dialogue les points de vue relayés par la littérature avec ceux de nos répondantes, concernant à la fois la compréhension de la violence conjugale dans le couple lesbien et l'état des lieux du paysage clinique actuel pour aider ces victimes.

En guise d'avertissement à notre distingué lectorat, il est à noter que le style d'écriture de la présente thèse pourrait surprendre aux premiers abords. Si nous avons cheminé un peu corsetée dans les standards académiquement dévoués à toute recherche scientifique viable, nous avons cependant voulu imprimer notre propre couleur à ce travail de recherche.

Préambule¹

Au Québec, la violence conjugale est malheureusement toujours d'une triste actualité, défrayant sans cesse la chronique. En effet, au cours des quatre premiers mois de l'année 2021, il est à déplorer que huit femmes sont tombées sous les coups de leur conjoint, soit quasiment le total de la moyenne annuelle des homicides conjugaux recensés au Québec (Bureau du Coroner, 2020).

La violence conjugale au Québec est un problème social et pénal mieux connu et reconnu avec des connaissances qui se sont structurées grâce à la mobilisation des féministes dans les années 1970, à l'implication importante des milieux de pratique, comme les maisons d'hébergement et de différents milieux de recherche, comme le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) (Gauthier et Montminy, 2012 ; Lessard, Montminy, Lesieux, Flynn, Roy, Gauthier, Fortin, 2015). Au cours des 30 dernières années de recherches internationales, les études épidémiologiques ont analysé l'ampleur, la gravité et les impacts de la violence faite aux femmes tandis qu'émergeaient certains cadres d'analyse, comme la typologie de Johnson

¹ Ce préambule porte essentiellement sur la situation au Québec et réfèrera de temps à autres à des écrits anglophones majoritaires dans l'étude de la violence conjugale, particulièrement de la violence homoconjugale.

(2005)² (Lessard et al., 2015; Little, 2020). Des questionnements au niveau du CRI-VIFF ont poussé les chercheuses³ à s'intéresser à des populations particulières comme les femmes immigrantes, Autochtones, lesbiennes et ont révélé que le cadre féministe traditionnel était insuffisant car il ne prenait pas en considération toutes les formes d'oppression des victimes (Gauthier et Montminy, 2012; Lessard, 2015). À cet égard, depuis ces dernières années, des modèles écologiques furent adoptés comme cadre d'analyse de la violence conjugale révélant qu'en dehors du patriarcat d'autres rapports sociaux de pouvoir et de domination produisent des inégalités structurelles (Lessard et al., 2015).

Un outil d'analyse contemporain de la violence conjugale : l'approche intersectionnelle

Depuis les 10 dernières années au Québec et davantage encore dans les pays anglophones, l'intersectionnalité est reconnue comme une approche favorisant l'intégration de perspectives plurielles face aux discriminations et aux oppressions subies par les femmes. Cette approche est issue de « groupes féministes lesbiennes radicales noires de Boston. » (Chbat, 2017, p. 91).

² Johnson (2005) identifie trois types de violence : le terrorisme intime, la résistance violente et la violence situationnelle. La présence d'un contrôle coercitif caractérise les deux premiers types (Lessard et al., 2015).

³ L'usage du féminin a été majoritairement utilisé pour rendre compte du fait que la majorité des auteures sont des femmes.

L'intersectionnalité est « [l']interaction simultanée de plusieurs formes de domination ou de discrimination qui constituent un système d'oppression. Elle souligne les liens qui existent entre les discriminations basées sur le racisme, le sexisme, l'homophobie, le classisme, l'âgisme et le capacitisme, entre autres. » (Secrétariat à la condition féminine, 2017 p. viii).

L'approche intersectionnelle constitue un cadre privilégié d'analyse des violences faites aux femmes (Mimeault, 2020; Pittman, Riedy Rush, Hurley, Minges, 2020; Russell, 2020) tout autant qu'un outil d'intervention (À cœur d'hommes, 2018; Lessard et al., 2015) qui permet l'inclusion de diverses réalités de victimisations marginalisées (Little, 2020; Pittman et al., 2020) en mettant en lumière les vulnérabilités différentielles des victimes (Head, 2020).

Portrait et définition actualisés de la violence conjugale au Québec

Rappelons que les victimes de violences conjugales sont à 80 % des femmes (Bureau du coroner, 2020). Les auteurs d'actes de violence sont à 45,6 % des conjoints/es ; 32,6 % des ex-conjoints-es ; 10,3 % des amis ou amies intimes (Secrétariat à la condition féminine, 2018) et jeunes adultes prédominent parmi les victimes et les agresseurs (Secrétariat à la condition féminine, 2020b).

Le 4^{ème} Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 actualise sa définition de la violence conjugale :

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle procède chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre.

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. (Secrétariat à la condition féminine, 2018, p. 3-4)

Les « actes répétitifs » de la définition de la violence conjugale font référence au cycle de la violence conjugale utilisé par les abuseurs et qui a été identifié dès les années 70 par la psychologue Lénore Walker (1979).

Les cycles de la violence conjugale

La présence de ces « actes répétitifs » a été constatée par les praticiennes au fil des ans (Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2018). Les cliniciennes ont par la suite établi quatre phases du cycle de la violence : la phase de tension, la phase d'agression, la phase de justifications et la phase de rémission, aussi appelée « lune de miel ».

- La phase 1 : la tension. L'abuseur se centre sur des faits et gestes précis de sa partenaire, manifestant différentes attitudes d'impatience, de reproches, de dénigrement; la victime est effrayée et en état d'hypervigilance (Turgeon, 2018).
- La phase 2 : l'agression. C'est le passage à l'acte violent qui se manifeste sous diverses formes : violences physiques, verbales... sur la victime qui se sent alors impuissante (Turgeon, 2018).
- La phase 3 : les justifications. Le conjoint violent va se justifier jetant la faute sur la victime qui se sent alors coupable de la violence de son partenaire (Hirigoyen, 2005; Walker, 1979).
- La phase 4 : la rémission. La vie conjugale reprend paisiblement; le partenaire violent se confond alors en excuses et en promesses de ne plus recommencer (Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2018). C'est une période déterminante pour l'abuseur qui usera d'artifices et de manoeuvres pour maintenir sa conjointe dans la relation (Turgeon, 2018). La victime, quant à elle, a la sensation de retrouver son partenaire des débuts et s'abandonne avec confiance... jusqu'à la prochaine crise de tension (Turgeon, 2018).

Avec le temps, le cycle s'accélère. La phase d'agression fait suite à la phase de rémission et la phase de rémission fait suite à la phase d'agression (Turgeon, 2018). « La tension est alors constante et les agressions se répètent à la moindre occasion. D'ailleurs, de cycle en cycle, la violence est de plus en plus grave et dangereuse. » (Turgeon, 2018, p. 123).

Comprendre le cycle de la violence permet de comprendre les victimes; pourquoi elles éprouvent autant de difficulté à quitter le partenaire violent ou même aussi pourquoi elles retournent avec lui (Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2018).

L'évolution des connaissances en matière de violence conjugale a également mis en lumière un cycle de de la victime. Le cycle complet de la victime, tel que décrit par le Secrétariat à la condition féminine (2018) présente également quatre phases :

- Phase 1 : la tension. La victime se sent inquiète, tente d'améliorer le climat en faisant attention à ses gestes.
- Phase 2 : l'agression. La victime se sent humiliée, triste et a le sentiment que la situation est injuste, que l'autre obtient toujours ce qu'il veut.
- Phase 3 : la justification. La victime tente de comprendre les explications, d'aider l'agresseur à changer, mais doute de ses propres perceptions et se sent responsable de la situation.
- Phase 4 : la réconciliation. La victime donne une chance à l'agresseur, lui apporte son aide, constate ses efforts et change ses propres habitudes.

La violence conjugale se différencie des disputes conjugales par le déséquilibre de pouvoir entre les partenaires où l'un des deux prend le contrôle et adopte des comportements coercitifs intentionnels implantant des rapports inégalitaires (Lessard et al., 2015; Secrétariat à la condition féminine, 2020b).

Enjeux transversaux de la violence conjugale

Outre les enjeux d'inégalités, d'inéquité, d'injustice sociale entre les sexes, et des enjeux de santé et de sécurité publiques qu'implique la violence conjugale, lorsque les enfants sont au cœur de ce fléau social, il ressort également des enjeux de droit et de protection de l'enfant, notamment en vue de les protéger contre l'aliénation parentale: « Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner. » (art. 32 du Code Civil du Québec, 1991). Lors de la séparation, il arrive souvent que l'un des deux parents calomnie et rabaisse l'autre, conduisant ainsi l'enfant à rejeter cet autre parent même si celui-ci n'a jamais eu de comportement portant atteinte à son intégrité (Carrefour Aliénation Parentale, 2019). L'enjeu de l'aliénation parentale crée des tensions entre les maisons d'hébergement, les chercheuses féministes et pose des questions sur la parentalité surtout au niveau du père.

L'enjeu de santé publique est manifeste tant les femmes victimes de violence conjugale sont en moins bonne santé que les femmes n'ayant pas expérimenté la violence au sein de leur couple et les conséquences sur leur santé perdurent même lorsque la violence a cessé (Institut national de santé publique du Québec, 2018). Il est notamment constaté des problèmes de santé comme la dépression, l'anxiété, état de stress post-traumatique, idéations suicidaires, troubles gynécologiques, abus de

consommation et de substances, comportements sexuels à risque, douleurs chroniques, tentatives de suicide et suicides...(Institut national de santé publique du Québec, 2018).

Différentes réponses sociales

Plusieurs réponses sociales ont été mises en œuvre afin de contrer la violence conjugale et ses effets pernicioeux. Au cours des dernières années, le nombre et la variété des réponses sociales se sont multipliés au Québec. Ainsi, nombre d'actions gouvernementales intégratives des réalités multifactorielles, structurelles et culturelles ont ciblé particulièrement les facteurs de risque et de protection ; la réduction voire la suppression des inégalités entre les sexes ; la criminalisation de la violence conjugale ; l'implantation du 4^{ème} Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 ; l'ancrage de l'implication des hommes par l'entremise de programmes pour hommes violents dans la communauté et au Service correctionnel du Canada.

a) Facteurs de risque et de protection

Afin de mieux prévenir, dépister et intervenir en matière de violence conjugale, plusieurs auteures à l'international (Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020; Pittman et al., 2020; Russell, 2020; Steele, Everett, Hughes, 2020) et, au Québec, notamment des organismes gouvernementaux (Bureau du coroner, 2020; Institut national de santé publique du Québec, 2018; Secrétariat à la condition féminine, 2021) se sont intéressés, selon une perspective intersectionnelle, aux

facteurs de risque et de protection pour orienter les réponses sociales en fonctions des besoins.

Ainsi au Québec, il est notamment relevé que les femmes Autochtones et immigrantes sont plus à risque de subir de la violence (Lessard et al., 2015) ; l'historique personnel de l'abuseur et de la victime, l'antécédent de harcèlement et de violence de l'abuseur, le statut économique et familial, les problèmes de santé mentale, de dépendance, la crainte pour la sécurité, la crainte de suicide et la séparation (Bureau du coroner, 2020) ; le contexte actuel de pandémie (Secrétariat à la condition féminine, 2021) constituent des facteurs de risque. Pittman et ses collègues (2020) soulignent que la fréquentation d'un campus universitaire et la race constituent un facteur de risque. D'autres auteures anglophones soulignent d'autres facteurs de risque comme l'appartenance à la fois à une minorité sexuelle, de genre, ethnique ou racisée (McCann et Brown, 2020; Russell, 2020 ; Steele et al., 2020). Pour les acteurs gouvernementaux québécois, l'inégalité entre les hommes et les femmes ainsi que les stéréotypes de genre (Institut de santé publique du Québec, 2018) présentent un risque accru d'être victimisée. Dans son rapport annuel 2018-2019, le Bureau du coroner (2020) a identifié que 60 % des situations de violence conjugale étudiées référaient à plus de vingt facteurs de risque.

De même, encourager à développer, à maintenir ou à bonifier les facteurs de protection constitue des avenues de réponse à privilégier. À cet égard, certaines auteures

à l'international tout comme certains organismes gouvernementaux québécois ont identifié des facteurs de protection au plan individuel et personnel : savoir reconnaître les signes de la violence, la résilience, être entourée (Bureau du coroner, 2020) ; l'adaptation positive, la résilience face au stress et à l'adversité (McCann et Brown, 2020) ; la qualité de la relation conjugale (Institut national de santé publique du Québec, 2018) ainsi que des facteurs de risque macro-sociaux : l'engagement du service correctionnel du Canada pour diminuer les risques de récidive (Bureau du coroner, 2020) ; l'autosuffisance économique (Steele et al., 2020) ; diminuer et effacer les inégalités entre les sexes, les genres, les identités sexuelles et de genre (Association pour la santé publique du Québec et l'Observatoire Québécois des inégalités, 2020; Bureau du coroner, 2020; Mimeault, 2020; Secrétariat à la condition féminine, 2017, 2018, 2020a, 2020b, 2021; Table de concertation du mouvement des femmes, Centre-du-Québec, 2019) ; l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes (Institut national de santé publique du Québec, 2018).

La condition des femmes et la violence conjugale en contexte de crise sanitaire (2020-2021)

Au Québec, force est de constater que le contexte de pandémie actuel augmente « le risque de violence conjugale ou de violence sexuelle » (Secrétariat à la condition féminine, 2021) et contribue à creuser encore un peu plus le fossé des

inégalités entre les hommes et les femmes, comme le souligne d'ailleurs le Secrétariat à la condition féminine (2021) :

[...] 63 % des femmes [disent] se sentir plus isolées [...]
11 mois après le début de la pandémie, la baisse d'emploi touche encore davantage les femmes (-146 000; -7,1%) que les hommes (-104 000; -4,6%)

Le contexte de pandémie actuel met en lumière des effets différenciés selon les sexes avec des conséquences encore plus importantes sur la santé et la qualité de vie des femmes qui vivent en cette période une :

[...] surexposition au risque d'infection en raison de la prédominance féminine dans le secteur de la santé, des soins et d'autres professions sociales, charge familiale accrue par les mesures de confinement, pertes d'emplois et diminution des revenus, augmentation de situations de violence et d'exploitation résument les principaux impacts de la pandémie observés à travers le monde chez les femmes. (Association pour la santé publique du Québec et l'Observatoire Québécois des inégalités, 2020, p. 6)

Pour contrer les effets néfastes de la crise sanitaire, qui accentuent encore davantage les inégalités entre les hommes et les femmes, le Gouvernement du Québec s'est doté d'un budget de 23,1 millions de dollars. Un plan de 24 actions avec 5 objectifs, sera mis en place afin de favoriser l'indépendance économique des femmes; d'identifier les impacts des retombées des plans d'actions selon l'analyse différenciée selon les sexes (ADS); de valoriser le travail invisible et non rémunéré des femmes en période de pandémie; de soutenir de manière plus forte la conciliation famille-travail-étude (Secrétariat à la condition féminine, 2021).

En contexte de pandémie, il a été établi que les populations vulnérables (femmes, personnes âgées, en situation de handicap) étaient particulièrement affectées par les différentes mesures sanitaires instaurées. Force est de constater que les minorités sexuelles ne sont pas épargnées non plus. Ainsi, hors du Québec, une très récente étude de Barrientos, Guzman-Gonzales, Urzua et Ulloa (2021) a montré que le confinement physique et social en période de pandémie a eu des effets plus prononcés au niveau de la qualité de vie et du bien-être des populations LGBT au Chili avec un risque accru de violence homoconjugale. À cet égard, les mesures prises pour contrer le virus COVID-19 ont affecté de manière plus significative les personnes issues des minorités sexuelles qui doivent affronter la discrimination et la stigmatisation de leur identité dont elles sont victimes (Barrientos et al., 2021).

b) S'attacher à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes

Agir sur les enjeux d'inégalités et d'inéquités permettrait également d'ajuster les réponses sociales. À cet égard, une *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes vers 2021* a été mise en place par le Gouvernement du Québec (Secrétariat à la condition féminine, 2017). L'objectif est de favoriser une socialisation et une éducation égalitaire sans sexisme par l'entremise de l'approche intersectionnelle (Secrétariat à la condition féminine, 2018).

La Table de concertation du mouvement des femmes, Centre-du-Québec (2019), enjoint d’associer l’ADS (l’Analyse Différenciée selon les Sexes) pour mieux rendre compte de toutes les réalités discriminatoires des femmes. En ce sens, le *Guide d’intégration de l’ADS+ dans les projets présentés à l’Alliance pour la solidarité* décrit les principales valeurs relayées par cette analyse : « Égalité entre les femmes et les hommes ; diversité ; inclusion sociale ; participation pleine et égale (des femmes et des groupes marginalisés). » (Table de concertation du mouvement des femmes, Centre-du-Québec, 2019, p. 3).

Fin 2018, Femmes et Égalité des genres au Canada⁴ (FEGC) est devenu un Ministère fédéral veillant à la promotion de l’égalité des sexes au niveau économique, à la participation à la vie démocratique et au pouvoir ainsi qu’à l’élimination de la violence faites aux femmes et aux filles. FEGC a contribué à l’implantation et au développement de l’outil d’analyse comparative entre les sexes : ACS+. De son côté, la Fondation Canadienne des femmes s’engage activement en milieu communautaire pour la promotion de l’égalité des genres et l’implantation de programmes visant à sortir les femmes de la violence et de la pauvreté; renforcer pouvoir et leadership des filles et des femmes.⁵

⁴ <https://cfc-swc.gc.ca/index-fr.html>

⁵ <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/>

c) La criminalisation des violences conjugales au Québec

Le Québec se distingue en matière de lutte contre la violence conjugale qu'elle englobe dans un contexte socio-pénal : « la violence conjugale est criminelle » (Secrétariat à la condition féminine, 2018, p. 23). Ainsi, les violences conjugales au Québec sont judiciairisées (Lessard et al., 2015). Le contexte socio-pénal est renforcé par la concertation commune de plusieurs organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et communautaires et entériné par les quatre plans d'action gouvernementaux en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995; 2004; 2012; 2018).

d) Le 4^{ème} Plan gouvernemental québécois en matière de violence conjugale 2018-2023

Environ 150 organismes ont contribué à une vaste consultation qui a abouti au 4^{ème} Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (Secrétariat à la condition féminine, 2018). Ainsi, plus de 600 millions de dollars sur 5 ans vont être consacrés à l'implantation de 56 nouvelles actions et au support des maisons d'hébergements pour femmes victimes de violence visant 11 objectifs divisés en 4 axes majeurs :

AXE 1 – PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

1. Soutenir les efforts de sensibilisation à la violence conjugale ;

2. Diversifier et adapter les moyens utilisés pour informer le public et certains groupes de la population sur la violence conjugale, les ressources disponibles ainsi que les recours pour les victimes ;
3. Augmenter, au sein de la population, les connaissances relatives aux différentes manifestations de violence conjugale et aux façons d'agir à titre de témoins actifs.

AXE 2 – DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

1. Soutenir l'adaptation des services offerts par certaines ressources spécialisées en matière de violence conjugale de manière à mieux tenir compte des réalités ou des besoins particuliers ;
2. Augmenter, au moyen de formations et d'outils, la capacité de certaines ressources publiques, parapubliques et communautaires à dépister la violence conjugale vécue par les personnes qui les fréquentent et à intervenir adéquatement auprès d'elles.

AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

1. Faciliter la participation des victimes de violence conjugale à l'enquête policière et au processus judiciaire, et renforcer les mesures de protection à leur égard ;
2. Améliorer la capacité du système judiciaire à traiter les dossiers de violence conjugale ;
3. Améliorer les capacités d'intervention des acteurs des milieux policier, judiciaire et correctionnel en matière de violence conjugale.

AXE 4 – PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

1. Créer des occasions de partage d'expertise entre différents milieux concernés par la violence conjugale ;
2. Renforcer et diversifier les moyens de concertation et de collaboration ;
3. Soutenir le développement et la diffusion des connaissances et des données en matière de violence conjugale.

(Secrétariat à la condition féminine, 2018, p. 22-23)

La mesure 36 du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2021 a favorisé la création d'un outil de protection : l'ordonnance de protection civile (Secrétariat à la condition féminine, 2018, p. 42). Le 25 septembre

2020, l'organisme Juripop a obtenu une première ordonnance de protection civile en matière de violence conjugale.⁶

La mesure 51 a créé, le 31 décembre 2019, le comité d'examen des décès liés à la violence conjugale et qui regroupe entre autres : À cœur d'hommes – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence ; Alliance des maisons d'hébergement de 2^{ème} étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ; le Bureau du coroner ; le Directeur des poursuites criminelles et pénales ; la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes du Québec ; l'Institut national de santé publique ; Femmes autochtones du Québec ; le CAVAC... (Bureau du coroner, 2020).

Le 30 septembre 2020, le Secrétariat à la condition féminine (2020a) faisait un suivi de la mise en œuvre et de l'état d'avancement des actions. Il ressort que : « 39 actions sont en cours de réalisation ; 1 action est terminée ; 16 actions sont à venir. » (Secrétariat à la condition féminine, 2020a, p. 1). L'action complétée concerne l'axe 3 « Étudier la possibilité de modifier le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale en y ajoutant une obligation légale de divulguer toute situation où une partie fait l'objet de conditions à l'égard de l'autre partie. » (Secrétariat à la condition féminine, 2020a, p. 12).

⁶ <https://juripop.org/juripop-obtient-une-des-premieres-ordonnances-de-protection-civile-dans-un-contexte-de-violence-conjugale/>

e) Des réponses ciblées sur le terrain

L'organisme québécois SOS violence conjugale offre de l'écoute téléphonique, un soutien psychologique et une intervention immédiate et peut référer à des ressources d'hébergement. L'aide est confidentielle, anonyme et gratuite et disponible 24/24 et 7 jours/ 7. Des ressources d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence sont également offertes auprès du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ainsi que de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. L'intervention en maison d'hébergement repose essentiellement sur l'approche féministe, l'approche en dévictimisation ainsi que l'approche intégrée de l'*empowerment* : Coopération Forces-Action (Chayer et Smith, 2012). La Trousse Média sur la violence conjugale de l'Institut national de santé publique du Québec propose une liste des services aux victimes et aux enfants exposés à la violence conjugale (Secrétariat à la condition féminine, 2018). Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) sont implantés dans toutes les régions du Québec et donnent accès à des professionnels formés en intervention.

Afin de prévenir les homicides conjugaux, le Québec étudie la faisabilité de l'implantation de bracelets électroniques « anti-rapprochement » (Secrétariat à la condition féminine, 2020b).

Les hommes font également partie de la solution. À cet égard, ils constituent des partenaires privilégiés dans la lutte contre la violence conjugale. Ainsi, plusieurs organismes viennent en support à ceux désireux apporter du changement et de s'investir dans la réduction des inégalités. À cœur d'hommes - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, par exemple, regroupe une trentaine d'organismes communautaires qui aident les hommes violents en contextes familial et conjugal. Sa mission consiste à œuvrer pour les rapports égalitaires et sans violence (À cœur d'hommes, 2018 ; Secrétariat à la condition féminine, 2021).

Il est à noter que, un peu partout au Québec, plusieurs programmes d'aide pour hommes violents offrent des services de *counselling* en individuel ou en groupe comme par exemple McGill Domestic Violence Clinic de l'Université McGill ; « Le cran... d'arrêt », « L'Entraide pour hommes » ... En outre, le Service correctionnel du Canada a mis en place des programmes d'intervention intensifs ou modérés destinés aux hommes violents incarcérés, tels le modèle écologique emboîté, l'approche cognitivo-comportementale, le modèle transthéorique du changement et un programme de prévention des rechutes (Aubertin et Jolicoeur, 2012).

Combattre la violence conjugale présente plusieurs défis tant ses ramifications sont légion puisant ses racines dans les constructions structurelles et culturelles de nos sociétés. Les enjeux sont multiples appelant des réponses plurielles et interdisciplinaires.

Les nouvelles connaissances actualisées sur la violence conjugale sont plus intégratives des nouvelles réalités familiales, conjugales, sociétales et sanitaires, et ouvrent sur des perspectives croisées de compréhension de la violence conjugale (intersectionnalité) et, devant l'ampleur du phénomène, force est de constater que la société toute entière s'est mobilisée. Si beaucoup a déjà été fait, il reste encore à faire, notamment pour :

[...] s'adapter aux besoins et aux réalités de plusieurs groupes de la population tels que les personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou trans (LGBT) ou encore les hommes victimes de violence. (Secrétariat à la condition féminine, 2018, p. 9)

Le Réseau québécois À cœur d'hommes (2018) réclame également des politiques davantage intégratives pour les groupes particuliers comme les femmes abuseuses, les hommes victimes, les communautés Autochtones et les personnes de la communauté gaie.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2021 y intègre déjà d'autres réalités socio-culturelles comme les femmes Autochtones et Inuites, par exemple, ainsi que les diversités sexuelle et de genre.

Les « réalités particulières »

Les recherches québécoises sur la violence conjugale se sont aussi intéressées plus particulièrement à des populations particulières : femmes immigrantes, femmes

Autochtones, femmes lesbiennes... dont le croisement des différentes formes d'oppression doit être pris en considération pour leur offrir un soutien en adéquation avec leurs besoins spécifiques (Gauthier et Montminy, 2012; Secrétariat à la condition féminine, 2018, 2020a, 2020b).

Dès lors, le Québec, qui se mobilise beaucoup en matière de lutte contre les inégalités et les préjugés envers les diversités sexuelles, a mis en place un Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie pour 2017-2022 qui prône l'ouverture, le respect des droits, la création de milieux sécuritaires et inclusifs, l'adaptation des services publics envers les personnes issues de la diversité sexuelle (Ministère de la Justice, 2017).

Le Conseil québécois LGBT⁷ est très actif dans la promotion de l'égalité des diversités en veillant à ce que les ressources et politiques gouvernementales tiennent compte des réalités et des besoins des communautés LGBTQ+. L'organisme est d'ailleurs actuellement engagé dans plusieurs projets d'envergure : *Favoriser l'inclusion des femmes trans dans les centres accueillant les survivantes d'agressions sexuelles au Québec – 2019-2021* et *Pour en finir avec les labyrinthes : vers une complémentarité des services en violences sexuelles soutenant les survivantEs LGBTQ+ et Two-Spirit – 2019-2024*.

⁷ <https://www.conseil-lgbt.ca/>

Afin de mieux cerner la nature et les impacts de la violence homoconjugale, en 2019, l'Agence de santé publique du Canada a financé le projet : « **Violence dans les relations intimes et amoureuses chez les populations LGBTQ2+ : documenter le phénomène pour mieux outiller et former les professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux** », initié par la professeure Valérie Roy, de l'Université Laval. Ce projet s'inscrit dans une lignée de recherches récentes internationales destinées à rendre une meilleure compréhension et visibilité de ce que les écrits anglophones nomment : l'*Intimate Partner Violence* (IPV), c'est à dire la violence entre partenaires intimes (Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020; Pittman et al., 2020; Russell et al., 2020; Steele et al., 2020; Whitehead et al., 2020).

Afin d'affiner la compréhension des enjeux et défis particuliers que pose la violence homoconjugale, à l'instar des précédentes études portant sur la violence hétéroconjugale, des auteures actuelles à l'international mais aussi au Québec ont utilisé la dimension écologique de l'analyse intersectionnelle (Brubaker, 2020; Donovan et Barnes; 2020 ; Lessard et al. 2015; Cannon, 2020; Head, 2020; Pittman et al., 2020; Steele et al., 2020; Turell, 2020; Russell, 2020). Les nouvelles avenues de recherche dans l'étude de l'IPV, surtout dans les écrits anglophones qui ont trouvé écho dans les études québécoises, ont développé des compréhensions multiples de la violence entre partenaires intimes selon différentes thématiques ciblées. Ainsi, certaines s'attachent à observer l'influence et les répercussions des normes hégémoniques de l'hétéronormativité cisgenre et cisssexe sur la victimisation et les victimes

homoconjugales (Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; Hillmann, 2020; Pittman et al., 2020; Steele et al., 2020; Turell, 2020) ou encore plus particulièrement l'influence de la race, l'ethnicité et le statut socio-économique (Cannon, 2020; Steele et al., 2020). D'autres études se sont plus particulièrement intéressées aux différents obstacles à la recherche d'aide des victimes homoconjugales (Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; McCann, 2020; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020; Whitehead, 2020).

Tout comme dans l'étude de la violence dans le couple traditionnel, l'étude des facteurs de risque et de protections dans l'IPV a été explorée par de récents écrits anglophones afin d'identifier les besoins des lesbiennes en matière de santé mentale (Brubaker, 2020; McCann et Brown, 2020; Pittman et al., 2020; Steele et al., 2020). D'autres études internationales ont spécifiquement ciblé les victimisations et interventions auprès de certaines minorités sexuelles comme les personnes bisexuelles (Head, 2020) et transgenres (Anderson, 2020; Miles-Johnson, 2020) ; d'autres encore ont exploré plus particulièrement la victimisation et ses impacts chez les populations LGBT âgées (Hillman, 2020).

Les programmes de prévention pour les auteurs de violence entre partenaires de même sexe ont également fait l'objet de recherches récentes (Edwards et al., 2020; Hamel, 2020), tout comme l'étude des réponses judiciaires apportées et leurs enjeux sur les populations marginalisées (Russell et Torres, 2020).

Pour conclure, l'évolution des connaissances en matière de violence conjugale a permis de dépasser une compréhension binaire : hommes abuseurs/femmes victimes ; violence hétéroconjugale/violence homoconjugale... Les structures conjugales et familiales ont évolué ; les formes de violence et la victimisation également. Les combats contre la violence conjugale font émerger des enjeux transversaux de santé et de sécurité publiques, de droits de la personne et des enfants, et soulignent les défis spécifiques des personnes issues des diversités sexuelles, enracinées dans des inégalités structurelles et culturelles endémiques et systématiques qui freinent, entre autres, l'accès aux ressources. L'analyse intersectionnelle a permis d'affiner la compréhension de la violence conjugale et de bonifier les réponses sociales qui sont davantage intégratives des diverses réalités individuelles, conjugales et familiales. À cet égard, la société a su adapter ses réponses sociales, particulièrement au Québec, qui s'est doté de Plans d'action et de programmes inclusifs et intégratifs des diverses orientations et identités sexuelles et de genre, travaillant de concert avec les différentes communautés.

C'est dans ces contextes pluriels et éclatés de divers champs socio-politiques humanistes en pleine effervescence, signe de l'évolution des mentalités, que s'inscrit notre étude exploratoire qualitative de la violence homoconjugale féminine vécue par des femmes et rapportée aux intervenantes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE DE LA THÈSE

Il y a plus de choses naufragées au fond d'une âme qu'au fond de la mer.
(Victor Hugo)

Il est des trajectoires de vie semblant à un naufrage. Lorsque les lames de fond assiègent à la fois le corps et l'esprit, malmenant si bien la naufragée d'un instant, que le bruit et le chaos intérieurs assourdissent les cris de l'indignée ébahie. L'instant se cristallise alors en souffrance de quartz. Et lorsque les lames retirent enfin leurs doigts assassins de l'infortunée blessée, il ne reste plus d'elle qu'une coquille vide. L'égo et les sens égratignés par les assauts répétés de l'amante aux desseins meurtriers, cette naufragée conjugale, hébétée, ivre de douleur et d'incompréhension, s'accroche encore au bastingage d'une raison qui s'égare. Désormais, il lui faudra repartir à la reconquête d'elle-même, dans la lumière crue de sa propre réalité... C'est dans ce contexte de chaos humain que notre projet de recherche a vu le jour.

La violence conjugale n'est pas naufrage personnel; elle est naufrage collectif. Elle signe l'échec de nos sociétés contemporaines. Par la suite, la violence conjugale lesbienne s'est à son tour exportée sur la scène publique par l'entremise d'études de chercheuses; de publications de praticiennes ou de statistiques pour tenter d'en saisir l'ampleur et les enjeux (Beauchamp, 2004; Donovan et Barnes, 2020; Hirigoyen, 2005; Ibrahim, 2019; Sinha, 2013; Russell, 2020; Turgeon, 2003;), mais également par la mise en place de politiques publiques et programmes gouvernementaux, notamment au Québec (Secrétariat à la condition féminine, 2018, 2020a, 2020b).

Depuis la fin des années 80 et le début des années 90, malgré les premiers ouvrages décrivant l'expérience de la violence rapportée par certaines lesbiennes en contexte de conjugalité (Lobel, 1986) et les premiers articles sur le sujet (Renzetti, 1988, 1989; Ristock, 1991), certaines auteures rapportent que la violence conjugale dans le couple lesbien est un sujet de recherche émergent en sciences sociales (Badenes-Ribera, Frias-Navarro, Bonilla-Campos, Pons-Salvador et Monterde-i-Bort, 2015; Calton, Cattaneo et Gebhard, 2016; Murray et Moblay, 2009). Toutefois, c'est un sujet de plus en plus étudié comme le témoignent plusieurs études récentes (Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020; Steele et al., 2020; Russell, 2020; Whitehead et al., 2020).

La violence conjugale lesbienne dérange, car elle se heurte aux tabous rattachés au lesbianisme et à la violence des femmes. C'est une thématique complexe et délicate qui renvoie à des enjeux de libertés individuelles, sexuelles et politiques du féminin tout autant qu'elle peut être perçue comme une menace de l'hégémonie des libertés individuelles, sexuelles et politiques du masculin. Selon Ristock (1991, p. 78), « l'homophobie et la misogynie sont des éléments qui doivent faire partie de notre cadre de compréhension de la violence... ». À cet égard, la réalité des lesbiennes; de leur victimisation conjugale ainsi que, plus largement, la compréhension de la violence homoconjugale féminine, doivent être articulées à la fois dans une perspective macro de contexte socio-historique (Amari; 2015; Baril, 2005; Butler 1990; Chamberland et Lebreton, 2012; Irwin, 2008; Lebreton, 2016; Penone et Guarnaccia, 2018; Rich, 1980;

Watremez, 2005; Wittig, 2001/1980); tout autant que dans une perspective micro, référant davantage aux individualités (Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; Bordeleau et O'Brien, 2009; Godbout, Runtz, MacIntosh, Briere, 2013; Turgeon, 2018). Son mode exploratoire doit donc être holistique et multi-dimensionnel (Brubaker, 2020; Cannon, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Pittman et al., 2020; Steele et al., 2020; Turell, 2020), tel que le révèle notre recherche.

La compréhension de la violence dans les couples de femmes est un sujet controversé qui divise, parce qu'elle se heurte aux standards hégémoniques de l'hétéronormativité cisgenre et cissexé et aux normes binaires dominantes sur la vision victime/abuseuse. Dans ces luttes idéologiques, l'humain est souvent mis de côté et le point de vue des victimes homoconjugales féminines, ainsi que le sens qu'elles donnent à la violence vécue, sont souvent occultés.

En ce sens, la première section de cette première partie de notre travail de recherche, se décompose en un chapitre portant sur la problématique et la recension d'écrits multidisciplinaires. Tout d'abord dans une vision macro, ancrée dans un contexte sociopolitique, puis se recentrant davantage sur les individualités, dans une perspective micro.

Dans une volonté de tenter de structurer une thématique qui s'exprime par champs éclatés dans la littérature, nous pouvons distinguer deux pôles de compréhension

de la violence homoconjugale féminine : l'apport des théories féministes et les études multidisciplinaires sur les divers aspects qui la composent.

En imbriquant différents éléments relayés par la littérature, notre premier chapitre s'évertue à articuler une compréhension du phénomène autour de cinq grands axes : la compréhension de la violence homoconjugale féminine en regard des différentes théories féministes, sources d'avancée, de controverses et de tensions (A); le phénomène de la victimisation homoconjugale féminine dans une société hétérosexiste (B); une compréhension de la violence conjugale lesbienne selon diverses théories explicatives mises en relief par différents discours disciplinaires de la littérature (C) ainsi que les limites de ces études (D); et, en dernier lieu, le cadre conceptuel (E) qui précisera à la fois les concepts-clés de la littérature ainsi que notre positionnement.

Ce projet de recherche est avant tout l'histoire d'une rencontre plurielle sur un sujet qui tisse, en clair-obscur, une réalité de vie oscillant entre tabous, débats et controverses. C'est l'histoire d'un sujet sensible et délicat qui interpelle; c'est l'histoire d'une haine interdite.

PARTIE I

SECTION 1 – PROBLÉMATIQUE ET RECENSION D'ÉCRITS

CHAPITRE 1

UN CADRE THÉORIQUE DE LA COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE

HOMOCONJUGALE FÉMININE PENSÉ EN REGARD DU CADRE

HÉTÉRONORMATIF

Malgré la révélation de l'existence de la violence dans les couples de femmes dès les années 1980 (Hart, 1986; Lobel, 1986) de même que les recherches consacrées à cette thématique au cours des trois dernières décennies, principalement aux États-Unis, en Australie et au Canada anglais, que ce soit en termes de prévalence, de formes de violence ou encore de tentatives de théorisation pour comprendre et expliquer la violence homoconjugale féminine (Irwin, 2008), il appert que les auteures se sont heurtées à plusieurs difficultés méthodologiques et théoriques. Certaines déplorent particulièrement l'inexistence d'un cadre théorique pour explorer la violence dans les couples de femmes (Bordeleau et O'Brien, 2009). Les études récentes ont ainsi démontré que les perspectives féministes radicales sont insuffisantes pour étudier ce phénomène et qu'une vision plus écologique et intégrative devait être adoptée puisque d'autres rapports de pouvoir génèrent des inégalités en lien avec des perspectives structurelles (Donovan et Barnes, 2020; Lessard et al., 2015; Steele, 2020).

La compréhension de la violence homoconjugale féminine s'appréhende à la manière de Matriochkas, ces petites poupées russes emboîtées les unes dans les autres.

Dès lors, la problématisation s'articule autour de divers éléments étroitement imbriqués et interdépendants, identifiés comme suit : « Élément gigogne 1, 2... ».

Nous allons tenter de donner une structure à cette réalité complexe à cerner à travers un découpage de chapitre élaboré selon différents aspects relevés dans la littérature et qui en composent la problématique. Ces différents éléments s'imbriquent notamment autour des différents apports des théories féministes, en regard d'un bref aperçu sociopolitique de l'homoconjugalité féminine en Amérique du Nord, avec les enjeux et défis de la réalité homosexuelle féminine dans notre société (A). Dans la perspective de ce contexte sociohistorique et de la place de la conjugalité lesbienne dans la société actuelle, se dessineront la situation de la victimisation homoconjugale féminine et les différents défis pour les victimes (B). Dans une perspective davantage micro-centrée sur les différentes actrices du couple lesbien, d'autres théories compréhensives et explicatives de la violence homoconjugale féminine seront mises en lumière autour de quelques concepts-clés relevés par les différentes études disciplinaires en présence, comme par exemple les théories psychodynamiques, l'influence de la famille d'origine, un mode relationnel dysfonctionnel et la présence du cycle de la violence conjugale (C). Nous examinerons ensuite les limites de ces études relevées par les auteures et celles relevées par la chercheure (D). En dernier lieu, le cadre conceptuel (E) sera consacré aux définitions des divers concepts-clés figurant dans la littérature tout en reflétant notre positionnement.

1.1 Estimé d'une prévalence

Élément gigogne 1 : malgré la prévalence avancée par différentes études statistiques sur la violence homoconjugale féminine, il appert que cette dernière est pourtant invisibilisée et souvent exclue des débats et des mouvements de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans les années 2000, certaines enquêtes de victimisation des Statistiques Sociales, dont, entre autres celles du Centre canadien de la statistique juridique (Beauchamp, 2004; Ibrahim, 2019; Sihna, 2013) ou encore le Canadian Research Data Centre Network (2014), relèvent un taux de victimisation violente, dans les couples de gais et de lesbiennes, bien supérieur à celui des couples hétérosexuels.

Certaines études quantitatives relaient ce taux de prévalence, comme par exemple, celle de McKenry, Mosack, Serovich et Mason (2006, p. 233) : « *Gay men and lesbians may experience domestic violence at rates as high as, or higher than heterosexuals, yet there is a noticeable absence of empirical research investigating this phenomenon.* »

Ou encore l'étude de Milletich, Gumienny, Kelley et D'Lima (2014, p. 653) qui rapporte que « *40,4 % of lesbian women [...] reported at least one experience of physical violence from an intimate partner during their lifetime, compared to 28,7 % of heterosexual women [...].* »

Quant à Calton et al. (2016, p.586), ils indiquent que : « [...] 44% of lesbian women, [...] and 35% of straight women reported having experienced rape, physical violence, and/or stalking by an intimate partner in their lifetime. »

Plus récemment encore, lors de sa conférence du 28 novembre 2018, Tania Lejbowicz a rapporté que « les prévalences de violences conjugales rapportées par les lesbiennes et les bisexuelles sont autant si ce n'est plus élevées que chez les hétérosexuelles » (Lejbowicz, 2018).

Comme nous l'enseigne Ristock (2003), ces chiffres sont toutefois à considérer avec prudence. Car, même s'ils reflètent l'existence de la violence homoconjugale féminine, pour leur accorder un crédit de totale fiabilité encore faudrait-il pouvoir quantifier le pourcentage de la population lesbienne (ou se déclarant comme telle) au Canada, et, plus particulièrement, au Québec. Par ailleurs, certains auteurs questionnent sur les méthodes de collectes des échantillons (Bonnet, 2015; Irwin, 2008), excluant les lesbiennes des minorités visibles ou celles à faible pouvoir socioéconomiques (Chbat, 2017; Penone et Guarnaccia, 2018), par exemple. Ainsi, les auteures sont plutôt circonspectes avec ces données qui, d'après elles, ne seraient pas représentatives (Letourneau, 2017; Miller, Greene, Causby, White et Lockhart, 2001; Ristock, 1991).

Si de récentes études relèvent qu'il n'y a pas de consensus en matière de prévalence de la violence homoconjugale (Russell et Torres, 2020; Whitehead et al., 2020), il ressort que les personnes transsexuelles et bisexuelles sont plus victimisées

(Anderson, 2020; Head, 2020; Hillman, 2020; Russell et Torres, 2020) ainsi que les lesbiennes de couleur (Steele et al., 2020). En outre, Whitehead et ses collègues (2020) soulignent qu'il y a moins de déclaration de violence chez les personnes issues des minorités sexuelles. Le premier élément de la problématique campe l'idée de la prévalence tronquée, mais qui met bel et bien en relief l'existence de la violence homoconjugale féminine (Ristock, 2003).

Au-delà de la parole controversée du chiffre s'affolent plusieurs questionnements qualitatifs : Comment comprendre un phénomène existant et largement invisible? Comment cela se fait-il que la violence homoconjugale féminine soit rarement évoquée dans la lutte contre les violences faites aux femmes? Sous le masque des chiffres, qui sont ces femmes victimes d'autres femmes? Comment, dans notre société contemporaine, vivent-elles leur victimisation? Sur ces différents sujets, les chiffres éclairent en effet bien peu.

1.2 Impacts de l'hégémonie hétéronormative cisgenre et cissexé dans la compréhension de la violence homoconjugale féminine

Élément gigogne 2 : l'étude de la violence conjugale lesbienne s'est élaborée en regard de la violence conjugale dans les couples hétérosexuels.

Depuis les années soixante aux États-Unis, des groupes féministes n'ont eu de cesse de revendiquer les problèmes vécus par les femmes comme étant un problème

politique, qui les maintiennent en situation de servage et d'oppression par les hommes (Rich, 1980; Wittig, 2001/1980). Ainsi, le genre masculin devient l'opresseur du genre féminin, dans un système que certaines féministes radicales dénoncèrent comme politique, visant à s'appropriier le corps et le travail des femmes (Rich, 1980; Wittig, 2001/1980). Le psychanalyste Charles Melman (2007) parle, quant à lui, « d'appropriation phallique » des femmes. La violence dans le couple hétérosexuel serait, selon certaines études, un instrument de domination de l'un des systèmes d'oppression des femmes : l'hétérosexisme (Brossard, 2004).

L'hétérosexisme érige l'hétérosexualité comme norme sociale devant être valorisée (McCutcheon, 2019). Ce concept part du principe que tout individu est hétérosexuel et que l'hétérosexualité est supérieure aux autres orientations sexuelles (O'Brien, 2012). L'hétérosexisme contribue à l'exclusion sociale et à l'invisibilisation de toute personne qui ne s'y conformerait pas (McCutcheon, 2019). Ainsi, la littérature met en lumière différentes formes d'oppression du patriarcat et de l'hétérosexisme fondées sur le genre et sur l'orientation sexuelle. Dans ces systèmes, en posture de dominants, les hommes détiennent le pouvoir sur les femmes, dominées, insufflant des rapports sociaux et de sexe inégalitaires (Watremez, 2005, 2007, 2009). Certaines auteures relient l'homophobie et la socialisation comme étant également des éléments-clés des rapports de domination (Bordeleau et O'Brien, 2009; Ristock, 1991). Certains autres en outre rapportent que, selon les stéréotypes sociaux des genres, la socialisation ferait en sorte que les femmes ne seraient pas capables de violence et les hommes ne

pourraient pas être des victimes de femmes (Bordeleau et O'Brien, 2009; Richards et al., 2003).

En revanche, pour les groupes masculinistes, nous dit Watremez (2005), la violence dans un couple de femmes signifierait que l'égalité des stéréotypes de genre homme/femme serait atteinte, voire dépassée (Watremez, 2005). Ces groupes accepteraient et revendiqueraient ainsi la violence des lesbiennes comme conforme au cliché de la lesbienne « masculine » bagarreuse (Ristock, 2009). Certaines auteures, à l'instar de Turgeon (2003), dénoncent ce système de pensée qui constitue une entrave à la reconnaissance des femmes victimes de violence conjugale, avec pour conséquences politique et sociale la suspension de fonds alloués aux organismes luttant contre les violences faites aux femmes. L'intégration ou intériorisation du rôle social masculin a été nommée par quelques auteurs comme élément de compréhension de la violence dans les couples de femmes et/ou dans les couples d'hommes également (Bordeleau et O'Brien, 2009; Johnson, 2011; McKenry et al., 2006; Oringher et Samuelson, 2011).

Certaines auteures relatent que, dans un contexte d'oppression masculine, plusieurs mouvements féministes considèrent la relation lesbienne comme une alternative positive idéale, non violente et fondée sur le consensus (Ristock, 1991). Toutefois, Janice Ristock (1991) nous met en garde contre cette idéologie qu'elle qualifie de « réductionniste » et qui occulterait les aspects négatifs de la relation lesbienne. Dès lors, cette auteure relate la réticence des milieux féministes lesbiens à

reconnaître que les femmes peuvent, elles aussi, être violentes. Ristock (1991) explique également que le silence des milieux féministes lesbiens est également motivé par le refus d'alimenter les stéréotypes et préjugés déjà très présents dans la société. L'auteure s'emploiera à déconstruire certains mythes de la violence lesbienne relayés par les féministes, notamment que les femmes ne peuvent pas être auteures de violence; que les abus entre lesbiennes sont réciproques; que la violence à l'égard des lesbiennes est causée par l'abus de substances ou encore la violence dans l'enfance... Janice Ristock (1991, p. 75) prône une compréhension de la violence dans la relation lesbienne en regard des « structures hiérarchiques et oppressives » de la société : « *Violence in lesbian relationships can also be seen as a part of this continuum of violence against women, the roots of which are in the hierarchical, oppressive structures of our society.* » Les oppressions structurelles et culturelles des groupes marginalisés (Brubaker, 2020) et l'extrême vulnérabilité des personnes marginalisées (Pittman et al., 2020) ont une influence sur les violences au sein des couples de même sexe.

Une étude qualitative australienne s'est également intéressée aux récits de 21 victimes homoconjugales féminines mais en se penchant plus particulièrement sur leur compréhension de la violence subie (Irwin, 2008). Les discours hétéronormatifs ont exclu les discours sur la violence conjugale lesbienne mais aussi les lesbiennes victimes, renforçant ainsi la perception des victimes que la violence dans la relation lesbienne n'existait pas; ces discours ont également influé sur les conséquences de la violence et les réactions des victimes. L'étude montre que l'expérience de chacune des victimes est

hétérogène; l'acceptation de l'identité lesbienne, dans un contexte hétéronormé (tout comme la première relation lesbienne), rendent difficiles l'identification et la compréhension de la violence vécue. Le manque d'attention de la communauté gaie, par ailleurs très impliquée dans les luttes contre l'homophobie et les droits des personnes LGBT, a été source de déception et de désillusion pour ces femmes. Dénoncer la violence dans le couple lesbien, c'est poser un geste politique tout autant que lever le voile sur le silence entourant cette thématique (Irwin, 2008).

- L'indice de masculinité

Des auteurs comme Oringher et Samuelson (2011) ainsi que McKenry et ses collègues (2006), par exemple, ont identifié un « indice de masculinité » ou « taux de masculinité ». Pour McKenry et ses collègues (2006), il existerait une corrélation entre violence conjugale et niveau de « taux de masculinité » présent chez l'abuseur-e. La forte socialisation masculine intégrée par les hommes gais, par exemple, serait à l'origine de la répression des émotions, de l'évitement des comportements liés au rôle social des femmes, de la revendication d'un comportement agressif qui pourrait être relié à une forme de domination et de contrôle hiérarchique, de l'homophobie (Baker, Buick, Kim, Moniz et Nava, 2013; McKenry et al., 2006; Oringher et Samuelson, 2011). La violence homoconjugale masculine s'entendrait ainsi comme une restauration d'une image de masculinité ébréchée par l'homosexualité masculine (Oringher et Samuelson, 2011). Conformément à l'approche masculiniste, il serait contraire aux normes

hétéronormatives qu'un homme manifeste sa sensibilité ou bien exprime son incapacité à se défendre face à un agresseur conjugal masculin ou féminin.

L'héritage de la violence hétéroconjugale

D'autres recherches sur la violence dans les couples de femmes ont mis plus particulièrement en relief l'importance de la dynamique des rapports de pouvoir et de contrôle (Bordeleau et O'Brien, 2009; Guay, 1995; Hart, 1986; Hirigoyen, 2005; Renzetti, 1988, 1992; Ristock, 1991, 2003), déjà identifiée dans les rapports de violence du couple hétérosexuel. D'autres encore s'accordent à dire que les oppressions de genre et d'orientation sexuelle du système hétéronormatif cisgenre et cissexé génèrent des groupes de femmes invisibilisées (Irwin, 2008; Lebreton, 2016; Letourneau, 2017; Perrin, 2006; Renzetti, 1989; Ristock, 2009) et marginalisées (Donovan et Barnes, 2020; Russell, 2020). Pour Bordeleau et O'Brien (2009) :

Être lesbienne et victime de violence conjugale, qu'est-ce que ça veut dire?

Ça veut dire être isolée, recevoir peu ou pas de soutien de la communauté lesbienne; être jugée; avoir l'obligation de faire des « coming out » à répétition (famille, amis et amies, police, etc.); réaliser qu'une femme peut être violente alors que les lesbiennes, socialisées et éduquées dans une société patriarcale, ont appris que seuls les hommes pouvaient être des agresseurs; ne pas recevoir de services adaptés à leur réalité. Ça veut dire subir de la violence verbale, psychologique, physique, sexuelle et économique, mais aussi de la violence homophobe de la part de son agresseur. (Bordeleau et O'Brien, 2009, p. 126)

A. LES THÉORIES FÉMINISTES EN REGARD DE L'HOMOSEXUALITÉ FÉMININE ET DE LA VIOLENCE CONJUGALE LESBIENNE

Le champ des connaissances et des politiques évolue très vite en matière de violence conjugale. Ceci dit, il ne peut être fait l'impasse sur le contexte socio-politique, berceau d'inégalités et d'inéquités historiques entre les sexes.

1.3 Portrait de groupes avec dames⁸

Élément gigogne 3 : si au cours de l'histoire des femmes, les différentes théories féministes ont fait avancer les connaissances, la recherche, les pratiques et ont conduit à la criminalisation de la violence hétéroconjugale, les théories féministes actuelles ont révélé et pris en compte l'entrecroisement de différents systèmes d'oppression vécue par les lesbiennes. Malgré une évolution rapide de la prise de conscience et des connaissances en matière de violence homoconjugale féminine, les lesbiennes constituent l'un des groupes sexuels minoritaires à être le moins visibilisé et inclus dans les concertations de lutte contre les violences faites aux femmes.

Un troisième élément d'imbrication compréhensive de la violence homoconjugale féminine est donc à rattacher à la construction sociopolitique de l'identité individuelle mais aussi à l'identité collective des femmes homosexuelles.

⁸ En référence à l'excellent livre « Portrait de groupe avec dame », de Heinrich Böll, prix Nobel de littérature en 1972.

1.3.1 L'homoconjugalité féminine en Amérique du Nord : bref aperçu sociopolitique. Dans les années 1970 à 1990, des théories issues des mouvements féministes, lesbien et queer ont remis en question les normes et les rôles attribués à chacun des deux sexes (Butler, 1990; Rich, 1980; Wittig, 2001/1980) : « Rich, Wittig et Butler ont en commun d'avoir analysé l'hétérosexualité comme un phénomène social traversé et façonné par des rapports de pouvoir entre les sexes » (Brossard, 2004, p. 9).

Durant cette même période, au Québec, la visibilité et les revendications des gais et des lesbiennes s'effectuèrent par l'entremise de groupes féministes de gauche (Brossard, 2004). Toutefois, la visibilité des lesbiennes étant quasi nulle, cela a contribué à les discriminer dans la société, dans le mouvement féministe et dans la communauté gaie (Brossard, 2004). Dans la société patriarcale où l'hétérosexualité est la norme, l'homosexualité est perçue comme « une attitude politique [...] de lutte contre le genre hétérosexuel et hétérosocial qui fonde la définition des femmes et de leur oppression » (Lebreton, 2016, p. 207).

En 1995, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) organise une importante mobilisation de femmes : La Marche des femmes « Du pain et des roses » sans que n'apparaissent toutefois les revendications des lesbiennes (Brossard, 2004). Fin 1995, la FFQ crée un comité pour la reconnaissance des lesbiennes visant l'élimination des discriminations à l'endroit des lesbiennes du Québec (Brossard, 2004). Au début des

années 2000, la Fédération des femmes du Québec a uni sa voix pour réclamer entre autres, le droit des lesbiennes de s'unir légalement (Brossard, 2004).

En 2018, suite à la parution du rapport du directeur national de Santé publique sur la prévention de la violence au Québec, le Conseil québécois LGBT, activement impliqué dans l'inclusion et la reconnaissance positive des diversités sexuelles, dénonçait le manque de visibilité des violences homoconjugales⁹. Ce qu'ajustera le 4^{ème} Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (Secrétariat à la condition féminine, 2018).

1.3.2 Lesbianisme et « féminismes ». Lorsque orientation sexuelle et pensée féministe se chevauchent, l'orientation sexuelle devient pensée politique. C'est le combat de certains mouvements féministes. À cet égard, certaines auteures relèvent que depuis les années 1970, quelques emblématiques porte-parole de divers courants féministes comme Judith Butler (1990), Monique Wittig (2001/1980) ou encore Adrienne Rich (1980) ont pensé le lesbianisme à travers les rapports sociaux de genre et de sexe (Amari; 2015; Baril, 2005; Chamberland et Lebreton, 2012; Irwin, 2008; Lebreton, 2016; Penone et Guarnaccia, 2018; Watremez, 2005).

⁹ <https://www.conseil-lgbt.ca/2018/07/11/nouveau-rapport-sur-la-prevention-de-la-violence-au-quebec-les-communautés-lgbtq-toujours-invisibles/>

Devant la complexité et la variété des courants féministes qui se sont succédés (Baril, 2005), nous choisissons de survoler succinctement les plus emblématiques, comme par exemple, le lesbianisme politique, le féminisme matérialiste, le féminisme postmoderniste dont les éclairages permettront d'arrimer l'homoconjugalité féminine et la thématique de la violence homoconjugale féminine au contexte sociopolitique du mouvement des femmes. Dès lors, pour le mouvement féministe ou, pour reprendre l'expression de Baril (2005), « pour les féminismes » qu'implique le fait d'être lesbienne?

Pour Wittig (2001/1980), l'hétérosexualité est un régime politique qui permet de maintenir la domination des hommes sur les femmes. Il répond à une forme d'esclavage conforme à une théorie des années 1970 de Guillaumin (1978) : la théorie du « sexage » qui renvoie au concept d'appropriation du féminin par le masculin.

Pour Rich (1980), l'hétérosexualité est une institution permettant d'organiser l'oppression des femmes; la contrainte à l'hétérosexualité imposée aux femmes permet ainsi l'appropriation de leur corps et de leur travail par les hommes. L'homosexualité est une stratégie de résistance à l'ordre social opprimant et peut être considérée comme une attitude politique de lutte.

Butler (1990), à travers son ouvrage « Gender Trouble », qui plantera les assises du féminisme postmoderniste ainsi que la théorie queer, dénonce le présupposé

hétérosexuel et la binarité des genres comme étant des construits sociaux hétéronormatifs. Pour elle, « les catégories hommes/femmes, masculin/féminin sont des construits alimentant « la matrice hétérosexuelle » (Baril, 2005, p. 78). Ainsi, selon Baril (2005, p.79), « le sexe, le genre, l'identité, la sexualité, l'orientation sexuelle sont construits à travers l'hétéronormativité » et sont « susceptibles d'être transformées, resignifiées et subverties » (p. 89). En dernier lieu, la pensée de Butler valorise les « minorités sexuelles » (Butler, 1990).

Revillard (2002, p. 173) relaie que la contrainte à l'hétérosexualité rend difficile le processus d'affirmation homosexuelle des « lesbiennes qui ne sont pas des femmes » et dont « le traitement social de l'homosexualité » (p. 175) est « l'invisibilité » (p. 176), forme de « répression silencieuse » (p. 176). Pour cette auteure : « identité individuelle et identité collective se 'nourrissent' mutuellement » (Revillard, 2002, p. 177).

Dès lors, le lesbianisme est-il une pratique sexuelle ou une orientation sexuelle, c'est-à-dire expression d'une liberté individuelle féminine; une prise de position politique, c'est-à-dire une forme de résistance face à l'hétérosexisme, à l'hétéronormativité ou encore au patriarcat ambiant?

Les années 2000, sous l'impulsion de « groupes féministes lesbiennes radicales noires de Boston » (Chbat, 2017, p. 91) ont vu l'émergence d'une nouvelle approche du féminisme : l'intersectionnalité. La pensée du mouvement féministe noir est

principalement issue de données macrosociologiques des États-Unis et du Canada (Chbat, 2017). Contrairement aux mouvements féministes précédents, qui ne prenaient en compte qu'une seule catégorie de domination, « l'approche intersectionnelle, quant à elle, refuse toute hiérarchisation ou cloisonnement des identités et des inégalités » (Chbat, 2017, p. 91). Dès lors, l'intersectionnalité appréhende l'identité comme plurielle et fluide ébranlant les catégories sexe/genre, éléments fondamentaux des débats féministes traditionnels (Chbat, 2017).

Depuis les dernières années, la perspective intersectionnelle est devenue l'outil privilégié des chercheuses pour explorer la violence conjugale dans une vision holistique écologique, intégrative des différentes réalités oppressives et de victimisation des lesbiennes faisant ainsi émerger des vulnérabilités différentielles (Cannon, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Head, 2020; Pitmann et al., 2020; Turell, 2020).

1.3.3 L'approche intersectionnelle : une analyse plurielle de la violence conjugale chez les groupes marginalisés. Les conceptions compréhensives de la violence conjugale issues du féminisme traditionnel limitent la prise en compte d'autres réalités entrecroisées des femmes victimisées. Aussi, depuis quelques années, l'approche intersectionnelle envisage la violence homoconjugale féminine dans une perspective globale afin de mieux rendre compte des diverses expériences d'oppression des groupes marginalisés (Little, 2020; Pittman et al., 2020), en soulignant les liens existant entre les

discriminations fondées sur la race, le sexe, l'homophobie, le statut économique, l'âge... (Secrétariat à la condition féminine, 2017).

La majeure partie des connaissances sur la violence dans les couples lesbiens provient de pays anglophones comme les États-Unis, l'Australie, le Canada anglais, le Royaume-Uni et, plus récemment, du Chili.

La violence homoconjugale féminine est devenue une réalité sociale dès les années 1980 avec les écrits de Hart (1986) et Lobel (1986) qui documenteront sur les différentes manipulations de contrôle et de domination des conjointes violentes.

Depuis lors, plusieurs disciplines, comme la médecine, la psychiatrie, la sociologie, la psychologie, la psychanalyse, la sexologie, le travail social ont théorisé la violence homoconjugale (Bastien-Charlebois, 2011) et ont proposé un portrait compréhensif, mais segmenté de la violence homoconjugale féminine, se heurtant, comme souligné par Bordeleau et O'Brien (2009, p.124) au « défi de l'intégration théorique du rapport de domination entre deux femmes ». En ce sens, des recherches plus récentes ont montré comment l'influence des normes socio-culturelles hétéronomatives pouvaient biaiser les représentations compréhensives de la violence dans les couples de même sexe (Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; Scheer et al., 2020; Turell, 2020).

L'état des lieux des connaissances sur la violence homoconjugale féminine met en relief divers thèmes comme par exemple, l'identification des facteurs de risque et de protection, les divers types de violence, les obstacles à la dénonciation et à la recherche d'aide, la réponse des professionnels ou des communautés, l'influence ou encore l'influence des stéréotypes de genre (Bordeleau et O'Brien, 2009; Côté, 1997; Irwin, 2008; Letourneau, 2017; Watremez, 2005; West, 2002). Certains auteurs ouvrent davantage sur des perspectives reliées aux actrices, comme l'influence de la famille d'origine, la pathologie mentale, les problèmes communicationnels (relation dysfonctionnelle à autrui) ainsi que la consommation de substances (Baker et al., 2013; Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Godbout et al., 2013; Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; Randle et Graham, 2011; Ristock, 2009).

Dès lors, la vision de la violence homoconjugale féminine sort d'un cadre compréhensif sexospécifique traditionnel pour s'ouvrir sur de nouveaux champs psychosociaux, également vecteurs de pouvoir et de contrôle (Head, 2020; Lesard et al., 2015; Pittman et al., 2020; Turell, 2020). Il appert également que le croisement des différents systèmes d'oppression a un retentissement sur l'accès aux ressources (Donovan et Barnes, 2020; Hillmann, 2020; McCann et Brown, 2020; Scheer et al., 2020).

1.3.4 Manque de ressources et obstacles à la recherche d'aide des femmes victimes de leur conjointe. Les recherches récentes ont mis en évidence comment les

éléments de contextes structurels et culturels, véhiculés par l'hétéronormativité cisgenre et cissexue, influençaient la recherche d'aide à divers niveaux (Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Head, 2020; McCann et Brown, 2020). Les mythes et préjugés à l'égard des personnes LGBTQ+ contribuent à les rendre invisibles dans les politiques et les prestations de services (Donovan et Barnes, 2020) ; les connaissances limitées sur la violence homoconjugale réduit l'offre de services (Head, 2020). Également, le sens commun de la vision binaire victime/abuseur, font que les victimes, se percevant comme abuseurs, ne recherchent pas l'aide à laquelle elles pourraient prétendre (Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; Turell, 2020)

Du côté de la victime, le stigma et la honte liées à la diversité sexuelle (Donovan et Barnes, 2020; Head, 2020) ; la peur du dévoilement de l'orientation sexuelle (Steele et al., 2020; Whitehead et al., 2020) ; la preuve de l'existence de traitements différentiels (Russell et Torres, 2020) constituent autant de barrières à la recherche d'aide. Donovan et Barnes (2020) ainsi que Scheer et ses collègues (2020) expliquent que les facteurs individuels, interpersonnels et socio-culturels façonnent le processus de recherche d'aide. Reprenant le « modèle de Liang » (2005) qui identifie trois étapes à la recherche d'aide : reconnaître qu'il y a un problème (la victime s'auto-blâme pour ses réponses envers la violence du partenaire, se considérant responsable de la violence et de l'escalade) ; décider de faire quelque chose (survient la crainte de ne pas être crue ; la police arrête la victime); choisir une ressource (à qui se confier ?), Donovan et Barnes (2020) ainsi que Scheer et ses collègues (2020) montrent ainsi comment, à différentes

étapes du processus d'aide, l'hétéronormativité cisgenre, l'hétérosexisme et l'invisibilité constituent autant d'obstacles à la recherche d'aide.

1.4 Portraits d'une marginalisation

Élément gigogne 4 : dans une société hétéronormative cisgenre où l'hétérosexualité est la norme dominante, les minorités sexuelles sont marginalisées, c'est-à-dire infériorisées et invisibilisées. La publicisation de la violence homoconjugale féminine reste difficile. Ce manque de visibilité ne permet pas de contribuer à faire progresser l'état des connaissances sur cette thématique et, en conséquence, d'apporter les offres de services idoines et, inversement, le manque d'offres de services contribue à invisibiliser les victimes homoconjugales féminines.

La norme hétérosexuelle dominante définit l'hétérosexisme, c'est-à-dire : « (l'hypothèse selon laquelle le monde doit être et est hétérosexuel) [l'hétérosexisme] est le système qui crée le climat propice à l'homophobie (la peur irrationnelle et la haine des homosexuels) », (Ristock, 1991, p. 74). Pour Mimeault (2003, p. 8) : « [...] l'hétérosexisme est une forme de rapport de pouvoir qui impose l'hétérosexualité comme unique norme sociale, ce qui exclut l'homosexualité. Selon la norme hétérosexiste, l'homosexualité est considérée comme une maladie, une tare, une perversion...»

Aux concepts d'hétérosexisme et d'hétéronormativité, Ristock (2003) et Renzetti (1989, p. 162) allient la dimension d'homophobie : « La non-lesbienne battue subit la violence dans le contexte d'un monde misogyne; la lesbienne battue subit la violence dans le contexte d'un monde non seulement haïssant les femmes, mais aussi homophobe. Et c'est une grande différence. » Pour Bordeleau et O'Brien (2009, p. 125), l'hétérosexisme « alimente l'homophobie et contribue à la marginalisation et à l'isolement social des lesbiennes » tout autant qu'il contribue à renforcer l'invisibilité des lesbiennes (Hotten, 2010; Irwin, 2008).

Un peu plus loin dans notre travail de recherche et, en regard de la littérature, nous proposerons des définitions plus étoffées de tous ces concepts et exposerons leurs enjeux sous-jacents.

L'homosexualité féminine, qu'elle soit « témoignage d'une altérité affranchie de la « tradition » phallique » (Melman, 2007, p. 42); « statut de stratégie de résistance à l'égard d'un ordre social opprimant » (Lebreton, 2016, p. 207); orientation sexuelle (Ristock, 1991) ou pratique sexuelle dans un système sociopolitique patriarcal (Lebreton, 2016) reste, encore de nos jours, une thématique marginalisée qui se heurte aux tabous, au silence, à l'ignorance et aux préjugés. L'étude de Burke et Follingstad (1999) dénonce en ce sens une « perception culturelle » de la victimisation (seuls les hommes ont le monopole des violences conjugales sur les femmes) qui empêcherait la connaissance sur les violences homoconjugales de progresser. La perception publique de

la victimisation, selon l'hégémonie hétéronormative cisgenre et cissexue, est d'ailleurs mise de l'avant par une littérature récente (Donovan et Barnes, 2020 ; Little, 2020 ; Russell, 2020).

Sous les différentes étiquettes socio-construites oppressives, stigmatisantes, marginalisantes, invisibilisantes, l'humanité de la victime en est presque totalement oubliée.

1.5 Identités de genre et de sexe : entre construits sociaux et préjugés, l'humanité oubliée

Élément gigogne 5 : il existe une antinomie entre d'une part, les préjugés créés et relayés fréquemment par les construits sociaux véhiculés par une société hétéronormative cisgenre et cissexiste et, d'autre part l'élaboration d'un discours social d'ouverture et de tolérance envers les diversités sexuelles. Dans ces considérations politiques et historiques, l'humain victime se dilue dans le stigma.

Buttler (1990) définit le présupposé hétérosexuel et la binarité des genres comme étant des construits sociaux ; Baril (2005) renseigne que les identités de sexe et de genre, l'orientation sexuelle sont construites à travers l'hétéronormativité. D'autres écrits plus récents s'accordent également sur le fait que le genre est un construit social; les individus sont « conditionnés » depuis leur plus jeune âge à faire correspondre leur sexe

biologique à « leur sexe social¹⁰ » masculin/féminin (Baker et al., 2013; Bordeleau et O'Brien, 2009; Irwin, 2008; Lebreton, 2016; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; McKenry et al., 2006; Turgeon 2003). En ce sens, la société valorise les comportements en adéquation avec le « sexe social » tout autant que l'expression de genre en lien avec l'appartenance audit « sexe social » (Calton et al., 2016; Johnson, 2011). Cependant, cette attente de conformité crée une stigmatisation, tout comme l'est également l'entorse à cette attente (Lejbowicz, 2015). En ce sens, les lesbiennes sont confrontées à un monde qui dévalorise sans cesse les identités non hétérosexuelles (Irwin, 2008). Selon Costechareire (2008), si l'homosexualité est davantage acceptée par la société, elle n'en reste pas moins vectrice de stigmatisation :

Stigmatisante, l'homosexualité particularise ainsi l'individu. Différentes réponses sont apportées à cette stigmatisation amenant certaines lesbiennes à se construire et à organiser leur vie sentimentale en adhésion au communautarisme et d'autres à se distancier de ce qui peut les particulariser. (Costechareire, 2008, p. 24)

Tout comme peut être stigmatisante l'expression de genre (Bordeleau et O'Brien, 2009, p. 127) : « [...] présomption que l'agresseur est « butch » ou plus masculine et que la victime est délicate et féminine. »

Pour référer à la pensée de Butler (1990), la subversion de genre peut être élevée au rang d'art¹¹. Malgré l'apparente acceptation et ouverture de la société sur les

¹⁰ Terme employé par Lebreton (2016).

¹¹ Les Drag Queen, par exemple, qui reproduisent à merveille l'expression du genre féminin.

diversités sexuelles et de genre, la victimisation des minorités sexuelles s'est maintenue depuis des années, voire aggravée (McKay, Lindquist et Mistra, 2019). D'ailleurs, la littérature récente montre l'influence des préjugés envers les minorités sexuelles sur la prévention et l'intervention socio-judiciaire (Brubaker, 2020; Hillman, 2020; Little, 2020; Russell et Torres, 2020).

1.6 La reconnaissance de l'homosexualité féminine : portrait d'un paradoxe

Élément gigogne 6 : malgré une reconnaissance des droits des lesbiennes, il appert un manque de reconnaissance sociale à leur endroit.

Au Québec, si beaucoup de choses ont été faites du point de vue des droits des personnes homosexuelles, il existe peu de ressources sociales et de santé pour des victimes homoconjugales féminines.

▪ Protections des droits et libertés

Force est de constater qu'au cours de ces dernières décennies, la communauté des personnes LGBTQ+ a vu ses droits renforcés par l'adoption de différentes mesures gouvernementales, particulièrement au Québec, précurseur en la matière. Voici quelques dates importantes ayant jalonné la reconnaissance légale des personnes Lesbiennes Gaies Bisexuelles Transgenres Queer + (Dubuc, 2017) :

- 1969 : décriminalisation de l'homosexualité.
- 1973 : homosexualité retirée du DSM (Amérique du Nord).

- 1977 : orientation sexuelle ajoutée à la Charte des droits et libertés du Québec.
- 1999 et 2000 : union de fait reconnue.
- 2002 : union civile et règles de filiation au Québec.
- 2005 : mariage entre conjointes ou conjoints de même sexe.
- 2013 : le fait d’être trans est retiré du DSM (Amérique du Nord).
- 2013 : adoption d’une loi permettant de changer la mention du sexe sans obligation de traitements médicaux.
- 2015 : mise en place du Règlement permettant d’appliquer la loi de 2013.
- 2016 : modification de la loi de 2013 pour inclure les personnes mineures.
- 2016 : inclusion de l’identité de genre et de l’expression de genre comme motifs interdits de discrimination dans la Charte québécoise.

- Le 4^{ème} Plan d’action en matière de violence conjugale 2018-2023 du gouvernement du Québec intègre les réalités des diversités sexuelles (Secrétariat à la condition féminine, 2018, 2020a).
- L’implication d’organismes communautaires québécois LGBTQ+¹²

Plusieurs organismes LGBTQ+ oeuvrent en partenariat avec les organismes gouvernementaux pour une meilleure inclusion, visibilité et reconnaissance des diversités sexuelles et de genre. Parmi eux, les femmes du Réseau des lesbiennes du Québec¹³ prennent des actions en organisant chaque année « une journée de visibilité lesbienne ». Le groupe de soutien Interligne qui assure gratuitement un service d’écoute gratuit et confidentiel et un service juridique téléphonique pour les personnes de la

¹² Une liste de ces organismes est dans la section « Liste des ressources utiles » en fin de thèse

¹³ <https://rlq-qln.ca/histoire-jvl/>

diversité sexuelle ; AlterHéros se consacre à la démystification des orientations sexuelles et des identités de genre offre du support en ligne ; Aide aux Trans du Québec (ATQ) offre du soutien en ligne ou par téléphone pour les personnes transsexuelles ; le Centre de Solidarité Lesbienne assure un soutien pour les lesbiennes victimes de violence conjugale, anime des ateliers sur la santé et sur les réalités des lesbiennes.

- Organismes communautaires québécois de défense des droits LGBTQ+¹⁴

D'autres organismes se mobilisent plus particulièrement dans la défense des droits comme, par exemple, Alliance arc-en-ciel de Québec qui assure la défense des droits individuels et collectifs de la région de la Capitale-Nationale ; le Conseil Québécois LGBT, très actif auprès du gouvernement, œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes LGBTQ+ ; le Réseau des lesbiennes du Québec, porte-parole privilégié auprès des acteurs politiques et sociaux, se consacre à la défense des droits, de la culture des lesbiennes et à l'amélioration de leur bien-être.

En conclusion

Même si les perspectives d'analyse et les connaissances sur la violence homoconjugale féminine ont évolué depuis quelques années ; même si des avancées incontestables en matière de droits des lesbiennes ont été faites ; même si les politiques de protection se sont accélérées à leur encontre depuis les dernières années ; il n'en reste

¹⁴ Une liste de ces organismes est dans la section « Liste des ressources utiles » en fin de thèse

pas moins que l'hégémonie hétéronormative cisgenre, l'hétérosexisme et l'invisibilité, vectrices de préjugés négatifs à l'encontre des personnes issues des diversités sexuelles, constituent encore de nos jours des biais qui poursuivent leur travail de stigmatisation, de marginalisation, d'oppression.

B. LE PHÉNOMÈNE DE LA VICTIMISATION HOMOCONJUGALE FÉMININE DANS UNE SOCIÉTÉ HÉTÉROSEXISTE : RECENSION D'ÉCRITS MULTIDISCIPLINAIRES

Dans cette partie, il sera fait état du second grand axe compréhensif de la violence conjugale lesbienne relevé par différentes études multidisciplinaires en présence : la victimisation homoconjugale féminine, ses défis, ses enjeux, ses particularismes.

1.7 La victimisation homoconjugale féminine en regard de l'hégémonie des normes hétéronormatives

Être victime de sa conjointe est une victimisation hors normes. Qu'est-ce qu'implique donc une victimisation hors normes?

Janice Ristock (2009) a réalisé une étude qualitative en psychologie auprès de 102 victimes homoconjugales féminines, pour documenter les diverses victimisations expérimentées et les diverses formes de violence dans le couple lesbien. L'auteure met en lumière une violence culturelle à l'endroit des lesbiennes en général, et particulièrement des lesbiennes victimisées par leur conjointe. Selon cette auteure, le

contexte patriarcal favoriserait l'invisibilité des lesbiennes et des victimes homoconjugales féminines. Ristock (2009) met en outre en relief un protocole clinique à l'origine dédié aux victimes hétérosexuelles qui serait également appliqué aux victimes homoconjugales.

À travers une recension d'écrits parus entre les années 2000 et 2018, portant sur la violence homoconjugale, la psychologue Giulia Penone et sa collègue Cinzia Guarnaccia (2018) relèvent que les stéréotypes de genre et d'expression de genre jouent un rôle important dans la vie des couples homosexuels. Ces stéréotypes sont capables d'affecter profondément la perception, le sens commun des acteurs socio-judiciaires. À cet égard, Penone et Guarnaccia (2018) mettent en lumière l'importance des rôles de l'homophobie et de l'hétérosexisme dans la violence homoconjugale féminine. Dès lors, les victimes homoconjugales se confrontent à un système de justice criminelle inaccessible, non efficient et fondé sur les théories hétérosexuelles aux présupposés hétéronormatifs. Elles se confrontent également avec le mythe de la violence mutuelle, véhiculé par les personnels judiciaires avec pour conséquence de minimiser et de légitimer la sévérité de la violence subie. Les victimes homoconjugales féminines vivent dès lors un stress très important que la littérature nomme *Minority Stress*, référant au stress hors normes vécu par les minorités sexuelles. Le *Minority Stress* implique la peur du dévoilement de l'orientation homosexuelle qui reste marginalisée dans un cadre hétéronormatif. En Cour, les jurés n'échappent pas eux-mêmes à une perception genrée de la violence face à une expression de genre non conforme aux standards hétéronormés.

Dès lors, l'apparence devient un critère suffisant pour se faire une opinion de culpabilité (Penone et Guarnaccia, 2018).

La littérature est consensuelle quant à l'influence des normes hétéronormatives et hétérosexistes sur le regard que porte la société sur la violence homoconjugale féminine et qui stigmatise à la fois les identités de sexe, de genre et d'expression de genre des personnes issues des minorités sexuelles, générant un stress hors normes affectant encore davantage leur victimisation (Badenes-Ribera, et al., 2015 ; Charbonneau, 2012 ; Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; Hillman, 2020; McKay et al., 2019; Murray et Mobley, 2009 ; Pittman et al., 2020; Steele et al., 2020; Russell et Torres, 2020; West, 2002). La chercheuse en sciences sociales, diplômée d'une maîtrise en santé publique, Tasseli McKay a particulièrement exploré les victimisations liées à l'expression de genre et plaide pour une amélioration rapide et une ouverture des ressources dédiées à la fois aux victimes issues des minorités de sexe et de genre. (McKay et al., 2019).

Ces discriminations constituent une spécificité de la violence homoconjugale féminine, c'est-à-dire des oppressions non expérimentées par les victimes hétéroconjugales.

La psychologue comportementaliste Laura Badenes-Ribera avec ses collègues (2015) qui, dans une revue de sexologie, ont effectué une méta-analyse fondée sur 14

études quantitatives comparatives s'étalant entre 1990 et 2013, ont fait ressortir des particularismes en lien avec l'appartenance à une minorité sexuelle. Plus précisément, ces particularismes réfèrent à des comportements sociaux homophobes envers le couple lesbien et les victimes homoconjugales féminines. Ainsi, l'expérience de la victimisation lesbienne doit se comprendre en regard de la misogynie et de l'homophobie de la société envers les femmes lesbiennes. Badenes-Ribera et al. (2015) relaient également que le silence de la communauté LGBTQ+ maintient l'invisibilité du phénomène tout autant que celle des victimes. Selon cette auteure, certaines particularités de la violence conjugale dans le couple de femmes nécessiteraient un traitement différentiel.

1.7.1 La violence homoconjugale féminine : des facteurs de risque spécifiques. Le *patchwork* disciplinaire de la recension d'écrits offre une compréhension juxtaposée de la violence conjugale lesbienne articulée autour de diverses spécificités, comme par exemple le *Minority Stress*, la lesbophobie intériorisée ou encore l'invisibilisation des lesbiennes. L'étude exploratoire de ces particularismes, reflète d'oppressions historiques, permet d'élargir notre compréhension de la violence homoconjugale féminine.

1.7.1.1 Le « *Minority Stress* ». Modèle explicatif dominant dans la littérature, le « *Minority Stress* » est l'internalisation consciente ou inconsciente d'attitudes négatives vis-à-vis de l'orientation sexuelle (homophobie intériorisée), de l'identité de sexe ou de genre qui renvoie à des aspects structurels et culturels mais aussi à des aspects

individuels/personnels et interrelationnels (Barrett et St. Pierre, 2013; Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Edwards et al., 2015, 2020; Guay, 1995; Hillman, 2020; Little, 2020; McCann et Brown, 2020; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020). Il constitue un facteur de risque à considérer dans le dépistage, la prévention, l'intervention et la compréhension de la violence homoconjugale féminine. Plus particulièrement, le *Minority Stress* entrecroise les perspectives du macrosystème - oppressions structurelles et culturelles des populations marginalisées- et du microsystème -relations interpersonnelles, réponses cognitives et comportementales à la stigmatisation, exacerbation de la honte et de la sensibilité au rejet ; dans ces circonstances, le *Minority Stress* constitue une barrière à la recherche d'aide et à la dénonciation (Brubaker, 2020; Edwards et al., 2020; Little, 2020; Scheer et al., 2020).

Edwards et ses collègues (2015), qui ont analysé 96 articles scientifiques empiriques de 1999 à 2015, exposent que les facteurs de risque sont similaires à la population hétérosexuelle, mais doivent inclure le *Minority Stress* comme facteur prédictif de la violence homoconjugale, sans toutefois discriminer les populations gaies des lesbiennes; les victimes des abuseuses. Pour Guay (1995) également, le niveau important de stress chez les minorités sexuelles serait étroitement relié à la violence entre deux partenaires féminines.

Le stress vécu par les minorités sexuelles est donc considéré comme l'un des marqueurs de risque spécifiques de violence homoconjugale (Barrett et St. Pierre, 2013;

Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Edwards et al., 2015, 2020; Guay, 1995; Hillman, 2020; Little, 2020; McCann et Brown, 2020; Murray et Mobley, 2009; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020). Identifier le *Minority Stress* chez les personnes issues des minorités sexuelles permet de mieux cibler la prévention et d'ajuster les interventions (Edwards et al., 2020; Scheer et al., 2020).

1.7.1.2 La lesbophobie intériorisée. Le contexte homophobe, généré par l'hégémonie de la culture hétéronormative, influe sur tous les aspects de vie des personnes homosexuelles qui, à leur tour, intériorisent les discours homophobes et lesbophobes, phénomène que les auteurs nomment « homophobie/lesbophobie intérieure » ou « homophobie/lesbophobie intériorisée » (Adam, 1998; Bordeleau et O'Brien, 2009; Edwards et al., 2015, 2020; Fraïssé et Barrientos, 2016; Herek, 2004; McKenry et al., 2006; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; Steele et al., 2020; Ristock, 2009).

C'est en 1972, que le psychologue américain George Weinberg conceptualise « l'hostilité antigay », c'est-à-dire l'homophobie, comme forme de préjudice direct d'un groupe sur un autre (Fraïssé et Barrientos, 2016; Herek, 2004), signe d'« aversion envers l'homosexualité » (Chamberland et Lebreton, 2012). Cependant, le terme fait débat en ce qu'il réfère à une pathologie mentale (Herek, 2004) dont l'aspect psychologisant exonérerait les auteurs de leurs actions violentes envers les personnes homosexuelles (Chamberland et Lebreton, 2012). Les auteures qui se sont intéressées à l'homophobie

en reflètent les différents aspects qui la composent, comme entre autres : stéréotype de genre, discrimination, socialisation, stigmatisation et sexisme (Adam, 1998; Bastien-Charlebois, 2011; Chamberland et Lebreton, 2012; Chouinard, 2010; Herek, 2004).

Gregory Herek (2004), explique que le stigma sexuel renvoie à une marque d'ostracisation sociale qui absorbe l'identité individuelle. L'hétérosexisme, en tant que système patriarcal et idéologie culturelle, infériorise les diversités sexuelles et les maintient dans l'invisibilité par l'hostilité. Le préjudice sexuel, « démon social » (Herek, 2004), quant à lui, réfère aux attitudes hostiles et négatives fondées sur l'orientation sexuelle. Cependant, pour certains auteurs, la dimension psychodynamique du terme « homophobie » pose problème (Chamberland et Lebreton, 2012), car elle en exclut de fait et de droit les actions homophobes/lesbophobes (Adam, 1998) et en occulte la portée politique (Bastien-Charlebois, 2011; Chamberland et Lebreton, 2012). En ce sens, l'homophobie n'est pas expression de peur mais expression de haine. En outre, certaines auteures dénoncent une sémantique généralement employée à outrance dans les milieux scolaires pour dénigrer toutes choses (Chamberland et Lebreton, 2012; Chouinard, 2010).

Le terme « lesbophobie », c'est-à-dire « la marginalisation des lesbiennes à travers l'occultation et le déni de la sexualité entre femmes » (Chamberland et Lebreton, 2012, p. 34) est tout aussi critiqué par la vision réductionniste psychologisante qui

occulte l'oppression politique et sexiste des lesbiennes à laquelle elle renvoie (Bastien-Charlebois, 2011; Chamberland et Lebreton, 2012).

Bastien-Charlebois (2011) présente quelques gestes homophobes, regroupant dans sa forme la plus extrême : des violences physiques comme des viols et des meurtres. Dans ses formes quotidiennes : rejet, exclusion, injures, moqueries, humiliations, harcèlement, dégradations de biens, et ce, dans toutes les sphères de vie de la personne homosexuelle.

Dans ses formes masculines, l'homophobie est facilement identifiable et légalement sanctionnable car davantage publicisée (Revillard, 2002). Dans sa forme féminine, la lesbophobie passe inaperçue parce qu'englobée dans « l'identité collective » homophobe (Revillard, 2002).

Certains auteurs définissent l'homophobie intériorisée comme un sentiment négatif, une haine de soi et de sa propre orientation sexuelle, cristallisé en « conflit intrapsychique » entre une sexualité telle qu'elle devrait être (définie par l'hétérosexisme) et la sexualité telle que vécue (Herek, 2004). Certains écrits révèlent que la lesbophobie intérieure est éprouvée à la fois par l'abuseuse et par la victime et constitue un facteur de risque de violence (Badenes-Ribera et al., 2015; Calton et al., 2016; Edwards et al., 2015, 2020; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Milletich et

al., 2014; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; Ristock, 2009; Watremez, 2005).

Karol O'Brien (2012, p. 199) explique que l'influence des rôles sociaux favorise une « [...] difficulté à s'accepter en tant que lesbienne » pouvant aller jusqu'au rejet complet de « l'identité lesbienne » (p. 202), voire une remise en cause de l'orientation sexuelle, ce que n'expérimente pas les victimes hétérosexuelles (O'Brien, 2012). Dès lors, la littérature identifie l'homophobie interne comme étant une particularité des rapports de violence dans les couples de même sexe (Baker et al., 2013; Calton et al., 2016; Herek, 2004; Hotten, 2010; Irwin, 2008; McKenry et al., 2006; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; Randle et Graham, 2011; Renzetti, 1989; Ristock, 2009; Watremez, 2005).

1.7.1.3 Invisibilisation des lesbiennes. Plusieurs groupes communautaires québécois (Centre de Solidarité Lesbienne, Réseau des lesbiennes du Québec) et auteurs québécois et internationaux ont souligné l'invisibilité des lesbiennes : dans la société, dans les organismes sociaux et de santé (Badenes-Ribera et al., 2015; Bordeleau et O'Brien, 2009; Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Chamberland et Lebreton, 2012; Côté, 1997; Donovan et Barnes, 2020; Guay, 1995; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Lebreton, 2016; Letourneau, 2017; McCann et Brown, 2020; Perrin, 2006; Renzetti, 1989; Revillard, 2002; Ristock, 2009; West, 2002). Mais, que signifie exactement ce terme et quels sont les enjeux qui réfèrent à l'invisibilité?

La littérature conceptualise l'invisibilité sociale en termes d'exclusion, d'inégalité (Irwin, 2008; Tomàs, 2010), de discrimination (Watremez, 2007, 2009), de traitement social de l'homosexualité en une « répression silencieuse » (Revillard, 2002), d'isolement ou d'effacement social, « d'angles morts » des politiques sociales (Cervera et Hourcade, 2015; Letourneau, 2017), de normes hétérosociales (Watremez, 2009). Tomàs (2010, p. 106) relève que « dans nos sociétés contemporaines, [l'invisibilité sociale] est un outil pertinent d'analyse du présent ».

C'est en 1949 que la sémantique « *social visibility* » a été utilisée pour la première fois. En 1963, Edward Clifford utilisera celle de « *social invisibility* » pour parler d'un « sujet existant et non acteur de la scène sociale ». En 1968, aux États-Unis, le terme réfèrera plus particulièrement à l'isolement social. En 1982, en France, le terme sera utilisé pour la première fois par l'économiste et épistémologue des sciences sociales, Yves Barel, qui a étudié l'invisibilisation de la classe ouvrière qu'il définissait comme une « réalité cachée qui se laisse difficilement étudier et interpréter. » (Tomàs, 2010, p. 103).

Pour la sociologue Julia Tomàs :

[...] les groupes « invisibles » émergent de l'ombre dans ce qui semble la continuation logique de l'évolution des sciences sociales. Autrement dit, il est normal que des groupes auparavant ignorés deviennent des sujets de recherche au fur et à mesure que les sciences de l'Homme avancent dans la voie de la connaissance. Ces groupes minoritaires donnent accès à l'inconnu ou à un point de vue alternatif. (Tomàs, 2010, p. 107)

Selon cette auteure, l'invisibilité comme « exclusion et indice d'inégalité est ressentie chez la population lesbienne âgée et dans le monde du travail. » (Tomàs, p. 106).

L'invisibilité¹⁵ des lesbiennes les rend absentes des services de santé (Hotten, 2010; Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020; Perrin, 2006; Renzetti, 1989) ainsi que des mouvements de lutte contre les violences faites aux femmes (Baril, 2005).

Selon certains auteures, l'invisibilité sociale des victimes homoconjugales permettrait à l'abuseuse de renforcer ses rapports de pouvoir et de contrôle en contribuant à isoler encore davantage les victimes (Côté, 1997; Guay, 1995; O'Brien, 2012) et permettrait de comprendre que celles-ci soient exclues des politiques sociales (Cervera et Hourcade, 2015). En ce sens, l'invisibilité représente un autre facteur de risque de violence homoconjugale féminine.

1.7.2 La victimisation homoconjugale féminine : portrait d'un particularisme. Pour le psychanalyste Charles Melman (2007, p. 42,47),

¹⁵ Le sens commun a tendance à considérer que ce que l'on ne voit pas n'existe pas. Or, selon la philosophie existentialiste sartrienne, l'existence de ce que l'on ne voit pas existe bel et bien : c'est le néant. Le néant est rempli d'invisible; quant à lui, l'être, pourtant vivant, est empli de sa non-existence et se confronte au néant en tant que : « [...] néant d'êtres humains (« Personne ») » (Sartre, 1943, p. 57). Plus précisément, l'invisibilité fait de lui un non-être, c'est-à-dire un être vivant non existant, dénué d'essence humaine, en opposition à l'être existant : « [...] il nous vient aussitôt la tentation de considérer l'être et le non-être comme deux composantes complémentaires du réel, à la façon de l'ombre et de la lumière : il s'agirait en somme de deux notions rigoureusement contemporaines qui s'uniraient de telle sorte dans la production des existants, qu'il serait vain de les considérer isolément. » (Sartre, 1943, p. 52). Quelle que soit la couleur disciplinaire adoptée pour évoquer l'invisibilité, lorsqu'elle est imposée, elle constitue un outrage à l'humanité.

l'homoconjugalité féminine « [...] expose [les lesbiennes] à des nuisances et à des souffrances spécifiques qui ne sont pas exactement celles expérimentées par le couple hétéro ».

Certaines disciplines se sont plus particulièrement penchées sur le particularisme de la victimisation homoconjugale féminine comme par exemple, le silence et le manque de soutien de la communauté LGBTQ+, les divers mythes entourant la violence conjugale dans le couple...

1.7.2.1 Le silence de la communauté LGBTQ+. Dès les années 1990, la sociologue Claire Renzetti (1988, 1989) et Janice Ristock (1991), docteure en psychologie sociale ont attiré l'attention sur le silence de la communauté LGBTQ+. Ristock et Timbang (2005, p. 3) expliquent ainsi le silence de la communauté arc-en-ciel : « *There are often concerns within lgbtq communities that any public discussion of violence in same-sex relationships will only add to the negative stereotypes that already exist about lgbtq people as "sick" or "perverted."* »

Les auteurs s'accordent sur le fait que le silence de la communauté gaie est préjudiciable aux victimes homoconjugales féminines (Badenes-Ribera et al., 2015; Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Damant, 2008; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; Murray et Mobley, 2009; Richards et al., 2003; Thibault, 2008). À cet égard, une étude en psychologie de Richards et ses collègues (2003, p. 14) avance que :

« This silent denial by the community is detrimental as it perpetuates the abuse, suffocates potential funding and services and removes support, protection, validation and empowerment from the victim. »

Ainsi, pour Karol O'Brien :

[...] un des grands défis liés à la problématique de la violence dans les couples lesbiens est de briser le silence au sein de notre propre communauté. Notre difficulté à reconnaître que ce type de violence existe nous rend en partie responsables de la difficulté qu'éprouvent les lesbiennes victimes à chercher et à trouver de l'aide. (O'Brien, 2012, p. 208)

Tout comme Renzetti (1988, 1989), Ristock (1991) et Ristock et Timbang (2005), certaines auteures traduisent le silence de la communauté LGBTQ+ comme refus d'alimenter les stéréotypes et les préjugés sur le lesbianisme (Badenes-Ribera et al., 2015; Burke et Follingstad, 1999; Damant, 2008; Hillman, 2020; O'Brien, 2012).

Pour Damant (2008), de l'École de travail social de l'Université de Montréal, le silence de la communauté gaie serait relié à une crainte de stigmatisation ainsi qu'à une peur d'alimenter les stéréotypes. Elle relaie également le silence des milieux féministes sur la problématique de la violence homoconjugale féminine par le fait que :

[les milieux féministes travaillant autour de la violence faite aux femmes] craignent que le fait d'évoquer la question plus large de la violence des femmes nourrisse le discours masculiniste qui nie l'existence même d'un problème social se nommant violence faite aux femmes. (Daman, 2008, p. 120)

D'autres motifs sont également évoqués par les auteures comme par exemple, une difficulté à reconnaître que cette violence existe (Murray et Mobley, 2009; O'Brien, 2012; West, 2002), une stratégie de déni (Thibault, 2008) et de minimisation de la violence (Burke et Follingstad, 1999).

Quelles que soient les raisons de la communauté LGBTQ+, les auteures s'accordent pour dire que le silence de la communauté gaie porte atteinte aux victimes homoconjugales féminines (Badenes-Ribera et al., 2015; Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Damant, 2008; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; Murray et Mobley, 2009; O'Brien, 2012; Thibault, 2008; West, 2002). Ce silence de la communauté gaie représente un facteur de risque spécifique, tout comme d'ailleurs les mythes entourant la violence dans le couple lesbien. Ces mythes constituent une autre particularité de la victimisation homoconjugale féminine relevée par la littérature.

1.7.2.2 Les mythes entourant la violence homoconjugale féminine. Certaines auteures dénoncent les mythes véhiculés par la société :

- la violence entre partenaires intimes serait uniquement un problème hommes/femmes (Renzetti, 1989);
- les relations amoureuses entre femmes seraient égalitaires et jamais abusives (Bastien-Charlebois, 2011; Côté, 1997; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; O'Brien, 2012; Ristock, 1991);

- la violence concernerait les couples « femmes-but¹⁶ » (Bordeleau et O'Brien, 2009; Ristock, 1991; Ristock et Timbang, 2005);
- la violence dans le couple homoconjugal féminin serait bidirectionnelle ou réciproque (Bordeleau et O'Brien, 2009; Finley, 2013b; Penone et Guarnaccia, 2018; Ristock, 1991; Watremez, 2005);
- la violence serait causée par la toxicomanie, le stress, la violence dans l'enfance ou la provocation (Ristock, 1991).

À cet égard, dans son article sur la victimisation des gais et des lesbiennes, paru dans une revue en criminologie, Finley (2013b) réalise une analyse critique de la littérature internationale. Avec une recension d'écrits concernant plus d'une quarantaine de pays, l'auteure s'attache à déconstruire quatre mythes entourant la violence homoconjugale féminine :

- les relations lesbiennes ne peuvent pas être abusives;
- les femmes sont naturellement douces et non violentes;
- la violence dans les couples de femmes est mutuelle;
- la violence dans les couples de lesbiennes ne constitue pas réellement de la violence.

¹⁶ Le terme « butch » réfère à une femme ayant une expression de genre masculine.

Selon l'auteure, la permanence de ces mythes ainsi que la peur de renforcer des stéréotypes tenaces à propos du fait qu'une relation intime de même sexe serait dysfonctionnelle, empêcheraient les victimes homoconjugales féminines de dénoncer la violence qu'elles subissent. Sans toutefois préciser, selon l'auteure, aux États-Unis, 7 États excluent la protection légale des victimes LGBTQ+ et 4 États seulement ont adopté des mesures de protection légales envers les victimes LGBTQ+. Cette méconnaissance des réalités homosexuelles donne lieu à des situations préjudiciables pour les victimes, parfois arrêtées et détenues au même titre que les abuseuses. Finley (2013b) relie l'existence des mythes entourant la violence conjugale lesbienne au manque de ressources pour ces victimes.

Des études plus récentes soulignent que la violence dans les couple de femmes est souvent minimisée du fait de l'hégémonie hétéronormative de la représentation victime/abuseuse (Donovan et Barnes; Little, 2020; Russell et Torres, 2020). Minimiser la violence homoconjugale féminine constitue un autre facteur de risque.

1.7.2.3 Une plus grande utilisation de la violence psychologique. Il ressort de la littérature que la violence psychologique est la violence la plus fréquemment utilisée par l'abuseuse (Badenes-Ribera et al., 2015; Burke et Follingstad, 1999; Irwin, 2008; Milletich et al., 2014; Renzetti, 1988, 1989; Ristock, 1991; Ristock et Timbang, 2005; Thibault, 2008; Whitehead et al., 2020). Pour Burke et Follignstad (1999) et Hirigoyen (2005), la violence psychologique est un facteur de risque de violence physique.

1.7.2.4 Une plus grande difficulté à quitter la relation abusive. La littérature rapporte également une plus grande difficulté des victimes homoconjugales féminines à quitter la relation abusive (Guay, 1995) : « Nous savons que les femmes hétérosexuelles quittent définitivement une situation de violence après 38 incidents violents. Pour les lesbiennes, ce chiffre grimpe à 55 [...] » (O'Brien, 2012, p. 211).

1.7.2.5 Facteurs de risque spécifiques aux victimes homoconjugales féminines. L'analyse intersectionnelle a montré l'importance de prendre en considération le croisement de divers facteurs individuels, interpersonnels, sociaux, culturels et structurels dans la compréhension de la violence homoconjugale féminine. À cet égard, des écrits anglophones récents (Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Edwards et al., 2020; Hillman, 2020; Little, 2020; McCann et Brown, 2020; Pittman et al., 2020; Russell et Torres, 2020; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020) ont mis en évidence des facteurs de risque spécifiques aux personnes LGBTQ+ :

- facteurs macro-sociaux relevés : femmes appartenant aux minorités sexuelles, ethnicisées, racisées, en situation de handicap, âgées, immigrantes, l'homophobie, la lesbophobie, *le Minority Stress*, discrimination, stigmatisation, marginalisation des personnes LGBTQ+, invisibilité des lesbiennes, pauvreté, vulnérabilité économique, spécificités de la violence homoconjugale féminine, hégémonie des normes hétéronomatives cisgenres et cissexes, manque de ressources...

- facteurs micro-sociaux repérés : *Minority Stress*, lesbophobie intériorisée, problème de santé mentale, syndrome de stress post-traumatique, âge, consommation de substances, peur du dévoilement de l'orientation sexuelle, première relation homosexuelle, manque de connaissance du milieu gai, manque d'affirmation de l'identité sexuelle ou de genre ou de l'orientation sexuelle, isolement social, crainte de ne pas être crue lors du dévoilement de la violence, crainte des préjugés lesbophobes, expérience de discrimination...

1.7.2.6 Conséquences de la violence sur la santé des lesbiennes. Scheer et ses collègues (2020) et McCann et Brown (2020) soulignent que la santé mentale et physique des victimes homoconjugales féminines est encore plus affectée que celle des victimes hétéroconjugales. Des écrits internationaux récents recensent diverses conséquences néfastes de la violence homoconjugale féminine sur la santé des victimes. Scheer et ses collègues (2020) rapportent la présence de syndrome de stress post-traumatique, d'anxiété et de haut niveau de stress, de dépression, d'utilisation de substances, de conditions de santé chroniques, de suicide. McCann et Brown (2020) font état de grande détresse psychologique, de troubles des comportements alimentaires, de dépression, de troubles anxieux, de sur-consommation de substances médicamenteuses et d'alcool. Whitehead et ses collègues (2020) ont, pour leur part, montré la présence d'une très grande peur.

1.7.2.7 Violence homoconjugale féminine et réponse sociale. Les réponses sociales sont influencées par des contextes sociopolitiques et culturels (Ristock, 2010). L'offre de ressources pour les victimes homoconjugales féminines est principalement le fait de différents groupes communautaires (Hotten, 2010; Ristock, 2010; Ristock et Timbang, 2005). Pour Ristock (2002), il est important de documenter la violence conjugale lesbienne pour la rendre visible aux fins d'obtenir des services.

Ristock et Timbang (2005) exposent diverses initiatives mises en place principalement par la communauté LGBTQ+ dont notamment les projets « Survivor » et « Pink Martini », la pièce de théâtre « Bruised » qui met en scène la violence conjugale lesbienne ; Hotten (2010) cite quelques-unes des initiatives mises en place en Australie comme les autocollants arc-en-ciel sur les portes et fenêtres des différents prestataires de service.

Au Québec, l'École de service social de l'Université McGill à Montréal, a créé et développé le « Projet Interaction », « dédié à la santé et au bien-être des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles, de leurs familles et de leurs communautés. » (Thibault, 2010, p. 12). Le gouvernement a instauré des Plans d'action en matière de violence conjugale intégratifs des réalités des personnes issues des minorités sexuelles (Secrétariat à la condition féminine, 2018). Des organismes communautaires LGBTQ+ sont également très impliqués dans les actions de soutien et d'accompagnement des

personnes issues des diversités sexuelles (Centre de Solidarité Lesbienne; Conseil québécois LGBT; Réseau des lesbiennes du Québec).

Malgré ces initiatives récentes, le manque de reconnaissance sociale et politique des lesbiennes renvoie au manque de support social et de santé (Calton et al., 2016; Côté, 1997; Revillard, 2002). Ce que n'expérimentent pas les victimes de violence conjugale dans le couple traditionnel.

- Des obstacles clairement identifiés

Il y a un consensus de la littérature internationale (Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Cervera et Hourcade, 2015; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Penone et Guarnacia, 2018; Renzetti, 1988, 1989; Ristock 2010) et québécoise (Bordeleau et O'Brien, 2009; O'Brien, 2012; Côté, 1997 ; Revillard, 2002; Thibault, 2008, 2010) sur le manque de ressources dédiées aux victimes homoconjugales féminines.

L'hégémonie hétéronormative cisgenre et cissexue influence le regard de la société sur la victimisation homoconjugale féminine, ce qui teinte les différentes interventions socio-judiciaires (Badenes-Ribera et al., 2025; Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; Russell et Torres, 2020; Scheer et al., 2020; Turell, 2020). Ces normes hétéronormatives dominantes ont également une influence sur les victimes moins enclines à rechercher de l'aide (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Donovan et Barnes, 2020; Edwards et al., 2015, 2020; Finley, 2013a; Ibrahim, 2019; O'Brien,

2012; Ristock, 2009; Steele et al., 2020, Whitehead, 2020; Russell et Torres, 2020). En ce sens, le Canadian Women's Health Network expose que :

Pour obtenir de l'aide, vous devez « sortir du placard ». Il existe peu de services pour aider les lesbiennes, et les femmes violentées par une autre femme subissent parfois des attitudes inadéquates et homophobes de la part d'organismes et de maisons d'hébergement qui dispensent des services pour femmes violentées et qui sont supposé les aider. (Canadian Women's Health Network [CWHN], 2000, p. 3)

Dans un article en psychologie, Jenna Calton (2016) a réalisé une étude fondée sur une recension d'écrits, s'intéressant plus particulièrement à ce qui empêche les victimes LGBTQ+ de demander de l'aide. L'auteure identifie trois barrières : une compréhension limitée de la violence homoconjugale féminine puisqu'il s'agit d'un phénomène peu étudié, une stigmatisation en lien avec le regard négatif que la société porte à la non hétérosexualité, une inéquité systémique dans le système de Justice et dans les abris d'urgence.

Les sociologues Donovan et Barnes (2020) et Scheer et ses collègues en recherches interdisciplinaires (2020), réfèrent aux trois étapes du modèle compréhensif de Liang (2005) cité plus haut : reconnaître qu'il y a un problème ; décider de faire quelque chose ; choisir une ressource. Ces auteures illustrent dès lors comment, à différentes étapes du processus d'aide, l'hétéronormativité cisgenre, l'hétérosexisme et l'invisibilité sont autant d'obstacles à la recherche d'aide.

Le texte de O'Brien (2012), orienté vers le travail social, décrit l'intervention auprès des victimes homoconjugales féminines. L'auteure déplore le nombre restreint d'intervenantes dans ce domaine et le manque d'organismes dédiés. Co-fondatrice du Centre de Solidarité Lesbienne (CSL), Karol O'Brien expose les stratégies cliniques mises en place pour venir en aide aux femmes, victimes de leurs conjointes, en privilégiant l'approche féministe. Plus spécifiquement, l'*empowerment* et l'identification des oppressions du système hétérosocial vis-à-vis des lesbiennes, constituent les principales stratégies d'intervention. L'auteure dénonce la double victimisation des lesbiennes : victimes à la fois dans leur relation amoureuse et victimes de la sphère publique. Karol O'Brien (2012) se prononce en faveur du bris de silence de la communauté LGBTQ+ sur ce phénomène afin de rejoindre et sensibiliser un maximum de lesbiennes.

- Interventions thérapeutiques

Des études dénoncent l'utilisation à tort de modèles initialement destinés aux femmes violentées par leurs conjoints (Côté, 1997; Desjardins, 2006; Ristock, 2009), ce qui renforcerait encore davantage l'invisibilité des victimes homoconjugales féminines (Letourneau, 2017). L'approche féministe constitue le ciment de l'intervention auprès des victimes homoconjugales féminines : « Nous avons développé notre intervention en nous appuyant sur l'analyse féministe » (O'Brien, 2012, p. 201). McCann et Brown (2020) reflètent une prédominance de la médication psychiatrique et des thérapies

cognitivo-comportementales ainsi que des soutiens centrés sur la personne. Les écrits anglophones récents plaident pour des actions concertées sur la réduction des différents facteurs de risque (Donovan et Barnes, 2020 ; Edwards et al., 2020 ; Russell, 2020).

- Des facteurs de protection et des ressources à consolider et à développer

Des réponses au niveau macro-social sont préconisées au Québec (Secrétariat à la condition féminine, 2018, 2020a ; Réseau des lesbiennes du Québec ; Conseil québécois LGBT ; Table de concertation des mouvements des femmes, Centre-du-Québec) et à l'international (Edwards et al., 2020 ; Pittman et al., 2020 ; Steele et al., 2020 ; Russell et Torres, 2020 ; Turell, 2020), comme par exemple, réduire les inégalités entre les sexes, les genres, les identités sexuelles et de genre ; réduire le *Minority Stress*, promouvoir un langage inclusif des minorités sexuelles, publiciser, sensibiliser sur la violence homoconjugale féminine ; introduire des politiques de non-discrimination, poursuivre et développer encore davantage les politiques d'inclusion et de reconnaissance positive des diversités sexuelles et de genre, travailler sur les biais implicites et explicites des personnels de santé... L'action sur des facteurs au niveau micro-social est également une avenue à privilégier et à bonifier comme par exemple, augmenter la résilience face au stress et à la diversité ; apprendre à développer des compétences au niveau individuel et interpersonnel ; adopter une attitude positive ; savoir reconnaître les signes de la violence ; développer *empowerment* et autonomie financière ; être entourée...(Edwards et al., 2020 ; McCann et Brown, 2020 ; Steele et al., 2020).

C. AUTRES THÉORIES EXPLICATIVES DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES QUI INVITENT À L'INTERDISCIPLINARITÉ

Une compréhension de la violence conjugale lesbienne en ordre dispersé est relayée par des thématiques qui rassemblent certaines auteures, comme par exemple le cycle de la violence conjugale, l'influence de la dépendance affective ou de la famille d'origine, ou qui divisent, notamment sur le profil sociodémographique des victimes.

Certains ouvrages de la littérature ont tenté de dégager un profil sociodémographique de la victimisation comme facteur compréhensif du passage à l'acte violent (Barrett et St. Pierre, 2013; Cusson, 2005). D'autres encore ont corrélié la violence homoconjugale féminine à des facteurs psychopathologiques, à l'influence de la famille d'origine et à la victimisation dans l'enfance, à un mode relationnel dysfonctionnel dans le couple (Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; Miller et al., 2001) ou encore à la qualité relationnelle de la dyade conjugale (Baker et al., 2013; Burke et Follingstad, 1999; Godbout et al., 2013; McKenry et al., 2006; Oringher et Samuelson, 2011). Les auteures établissent un lien étroit entre degré de satisfaction sexuelle et relationnelle dans le couple et rapports de violence (Julien, Chartrand, Simard, Bouthillier, Bégin, 2003). Selon eux, plus la relation de couple serait satisfaisante sur tous les plans, moins il serait constaté de rapports de violence. Inversement, plus la relation conjugale serait insatisfaisante, voire carencée, plus il y serait rencontré d'épisodes violents (Julien et al., 2003).

McKenry et ses collègues (2006), par exemple, ont réalisé une étude quantitative en travail social auprès de 77 personnes homosexuelles (40 gais et 37 lesbiennes), aux fins d'examiner l'influence de divers facteurs personnels, comme l'influence de la famille d'origine et l'exploration de la dynamique relationnelle homosexuelle. L'étude met de l'avant que l'insatisfaction dans le couple, le stress ainsi que la dépendance émotionnelle au partenaire influent sur les rapports de violence dans le couple homosexuel. Les facteurs internes comme le manque d'estime de soi de l'abuseuse, et des symptômes psychologiques déjà présents chez la victime, joueraient également un rôle prépondérant dans la dynamique des rapports de violence. Contrairement à des auteurs comme O'Brien (2012) et Côté (1997) et, à l'instar de Milletich et ses collègues (2014), McKenry et ses collègues (2006) ne reflètent pas que l'homophobie intériorisée serait un facteur concluant dans les rapports de violence dans les couples de même sexe.

1.8 Théories psychopathologiques et conflits intrapsychiques

Pour comprendre la violence homoconjugale féminine, certains auteurs entremêlent plusieurs facteurs, comme par exemple l'état de santé mentale, la consommation de substances, les victimisations et abus sexuels dans l'enfance ainsi que la qualité des liens familiaux antérieurs à la victimisation conjugale (Baker et al., 2013; Barrett et St. Pierre, 2013; Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Godbout et al., 2013; Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; McKenry et al., 2006; Milletich et al., 2014; Oringher et Samuelson, 2011; Penone et Guarnaccia, 2018; Randle et Graham, 2011; Richards et al., 2003; Ristock, 2009).

Les pathologies mentales, ou conflits intrapsychiques, auxquels les auteurs font référence concernent, par exemple, la dépression, les troubles anxieux et abandonniques, une faible estime de soi, le syndrome de stress post-traumatique, les pathologies dites « borderline », les troubles schizo-affectifs, un niveau élevé de stress et des idéations suicidaires (Burke et Follingstad, 1999; Godbout et al., 2013; Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; McKenry et al., 2006; Melman, 2007; Randle et Graham, 2011).

À cet égard, quelques études en psychologie, en travail social ou en psychanalyse, révèlent que certaines problématiques de santé mentale des abuseurs favoriseraient le passage à l'acte violent dans la relation conjugale : la schizophrénie ou les troubles schizo-affectifs, le taux élevé de stress, le trouble d'état limite. Bergeret définit l'état limite comme s'agissant :

[...] avant tout [d'] une maladie du narcissisme [...] Les organisations limites résistent mal aux frustrations actuelles qui réveillent les anciennes frustrations infantiles significatives; ces sujets, souvent perçus comme « écorchés vifs », utilisent facilement des traits de caractère paranoïaque [...] pour tenter d'effrayer celui qui pourrait les frustrer. (Bergeret, 1996, p. 142-143)

Hirigoyen (2005) brosse un profil psychologique des hommes violents qui, selon elle, répondrait à des personnalités de type narcissique, antisociales, *borderline*, perverses narcissiques, rigides et paranoïaques. Hamel (2009, p. 46) évoque chez les abuseurs-es des deux sexes, les « personnalités antisociales, narcissiques, histrioniques, paranoïaques, sadiques [...] avec une tendance à la violence pathologique plus marquée

chez les femmes. » McKenry et ses collègues (2006), quant à eux, s'attardent plus spécifiquement au rôle du niveau de stress éprouvé par l'abuseur qui le conduirait à une tension extrême que les décharges violentes libèreraient. Pour Melman (2007, p. 41), il y a chez l'abuseuse une « [...] dimension érotomane [qui] peut mener au crime ». L'étude de Burke et Follingstad (1999) relate des épisodes dépressifs, corrélés à une faible estime de soi, comme facteurs favorisant la violence des lesbiennes.

Il est à noter que la qualité de l'estime de soi est rapportée par la littérature comme étant un élément souvent relié aux rapports de violence au sein du couple lesbien : « *Lesbians who report more frequent use of violent tactics in conflicts with their partners will report a lower level of self-esteem as a personality trait.* » (Miller et al., 2001, p. 114). Une estime de soi égratignée est également mise en évidence par les auteurs à la fois comme source et comme conséquence de la violence homoconjugale féminine (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; McKenry et al., 2006; Milletich et al., 2014; Richards et al., 2003; Ristock, 2009; West, 2002).

Les auteures qui se sont intéressées aux victimes, principalement en psychologie, évoquent des fragilités mentales qui prédisposeraient certaines personnes à la victimisation : la dépression, l'anxiété, les troubles abandonniques et le syndrome de stress post-traumatique (Godbout et al., 2013; Hirigoyen, 2005; Randle et Graham, 2011). Le modèle théorique et clinique de Godbout, par exemple, expose que :

[...] les traumatismes interpersonnels vécus en enfance risquent de mener au développement de représentations d'attachement empreintes d'insécurité qui, en retour, sont liées à une augmentation de la détresse psychologique (c.-à-d. colère, dépression, anxiété) et à une diminution de la satisfaction conjugale. (Godbout et al., 2013, p. 15)

Cette théorie fait ainsi écho à la théorie de : « l'impuissance apprise » (Hirigoyen, 2005, p. 119) de la psychologue française Marie-France Hirigoyen qui définit « l'impuissance apprise » comme étant un « conditionnement social et relationnel » d'une personne à tolérer et à accepter la violence (Hirigoyen, 2005). Ce conditionnement de la personne victimisée participerait au développement d'un mécanisme d'adaptation à la violence qui permettrait de comprendre comment une victime se retrouverait en situation de grande vulnérabilité face à un abuseur éventuel, et comment, en même temps, il lui serait difficile de quitter la relation abusive (Hirigoyen, 2005; Racamier, 1992).

1.9 La famille d'origine : un facteur externe déterminant

En psychologie, on décrit l'agresseur comme ayant un fonctionnement perturbé de son égo, c'est-à-dire qu'on relie les comportements violents et les troubles vécus durant l'enfance. (Côté, 1997, p. 24)

En revisitant ainsi les théories de l'attachement de Bowlby et de la transmission intergénérationnelle de Bandura, la littérature reflète que les victimes de violence conjugale ayant été témoins ou destinataires de violence ou d'abus sexuels dans leur enfance, seraient plus à risque de subir ou d'exercer de la violence au sein de leur couple. Plus particulièrement, les femmes victimes d'abus dans l'enfance seraient plus à

risque de subir des violences conjugales (Godbout et al., 2013; Letourneau, 2017; Penone et Guarnaccia, 2018).

Dans les dyades conjugales lesbiennes, certaines études relient en effet les victimisations sexuelles vécues dans l'enfance; le fait d'avoir été témoin de violence conjugale entre les parents et rapports de violence dans les relations intimes une fois adultes, et ce, tant du point de vue de l'abuseuse que de celui de la victime (Burke et Follingstad, 1999; Godbout et al., 2013).

La psychologue Natacha Godbout et ses collègues évoquent que :

[...] les antécédents de violence interpersonnelle en enfance sont maintenant considérés comme un problème endémique de santé publique dont il faut tenir compte dans nos évaluations et nos interventions thérapeutiques. Les données indiquent des taux de prévalence plus élevés chez les populations lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers, ou LGBTQ (p. ex. un taux de prévalence de 25 à 50 % plus élevé pour l'agression sexuelle en enfance seulement), [...]. (Godbout, 2013 et al., p. 14)

Selon cette psychologue, une personne homosexuelle ayant subi une agression sexuelle dans l'enfance serait d'autant plus affectée dans sa capacité à maintenir un lien conjugal satisfaisant et pérenne.

Dès lors, avoir été témoin de violence conjugale dans l'enfance et avoir été confronté à l'homophobie ambiante des parents, auraient une influence conséquente sur les relations intimes une fois adulte (Burke et Follingstad, 1999; Milletich et al., 2014).

À cet égard, Milletich et ses collègues (2014) ont réalisé une étude quantitative en psychologie auprès de 209 femmes lesbiennes, bisexuelles et hétérosexuelles pour étudier l'impact de la famille d'origine sur la violence homoconjugale féminine. L'étude relève que : les lesbiennes identifiées comme hétérosexuelles auraient une tendance à agresser leur partenaire féminine; l'influence de la famille d'origine dans l'éducation reçue et l'identification à une diversité sexuelle sont considérées comme facteurs prédictifs de violence. L'étude met également en lumière que la relation fusionnelle est un facteur prédictif de violence homoconjugale féminine.

Quelques auteurs attirent l'attention sur la nécessité d'inclure la théorie des genres au facteur de la famille d'origine, pour mieux comprendre les dynamiques de violence au sein du couple (McKenry et al., 2006; Randle et Graham, 2011).

La psychologue clinicienne Joane Turgeon, quant à elle, réfute l'argument de la famille d'origine pour comprendre les rapports de violence dans le couple :

La grande majorité des femmes violentées ne viennent pas de familles où elles étaient battues. [...] les femmes ayant été témoins de la victimisation de leur mère lorsqu'elles étaient enfants ne présentent pas plus de risques que les autres d'être elles-mêmes violentées. (Turgeon, 2003, p. 14)

1.10 Un mode relationnel dysfonctionnel : un facteur interne déterminant

Selon les auteurs des disciplines en psychologie et en travail social, notamment, le mode relationnel dysfonctionnel serait à mettre en lien avec des conflits

intrapyschiques déjà présents tels l'insuffisance de soi, le manque de confiance et d'estime de soi, la dépendance affective (qui renverrait à la notion d'attachement de Bowlby), l'anxiété, le désordre mental et un problème communicationnel (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; Miller et al., 2001; Oringher et Samuelson, 2011; Richards et al., 2003; Turgeon 2018).

John Hamel (2009), praticien privé en travail social, présente une analyse critique de modèles compréhensifs théoriques de la violence homoconjugale et conclut que la violence homoconjugale renvoie à un problème humain, à savoir un problème relationnel avant tout. Il relie des facteurs internes qui seraient présents chez les abuseur(e)s lesbiennes et hétérosexuels comme par exemple, la jalousie, la dépendance affective, les troubles mentaux (personnalités *borderline*, antisociale, narcissique) ainsi que des facteurs externes, comme par exemple, la transmission intergénérationnelle, eux-mêmes prédictors de la violence homoconjugale. En dernier lieu, l'auteur souligne que la violence des femmes serait minimisée.

Faisant écho à la pensée de Hamel (2009), Finley (2013a), dans son article portant sur les femmes abuseuses, paru dans une revue en criminologie, relaie également que la violence dans le couple est avant tout un problème relationnel et humain et non un problème de genre. Selon elle, le genre est un stéréotype social qui, si pris seulement en considération, nuit à la compréhension de la violence conjugale car hommes et femmes peuvent être des abuseurs; hommes et femmes peuvent être des victimes.

Cependant, les chemins de compréhension de la société diffèrent en regard de l'influence des rôles de genre. Dès lors, un homme victime de sa conjointe et qui dénonce les faits s'expose à la suspicion et aux doutes.

D'autres auteurs présentent la violence dans la relation intime comme étant un choix personnel conscient en tant que stratégie de résolution de conflits, renvoyant à un mode relationnel dysfonctionnel antérieur (Hirigoyen, 2005; Jung, 1964; Milletich et al., 2014; Pleux, 2002; Renier et Schrod, 2008), mais aussi à « la notion de plaisir dans le passage à l'acte criminel » (Bensimon, 2009, p. 325). Selon le criminologue Philippe Bensimon, le passage à l'acte violent reste un choix éclairé destiné à procurer une satisfaction immédiate :

Le geste criminel n'est pas dans l'objet, mais bien dans le choix de la personne [...] et lorsqu'il a choisi de passer à l'acte, c'est bien parce que les gains sont plus forts que les pertes envisagées. Ce gain l'incitant à commettre un geste peut bien provenir d'une colère démesurée, de la haine, d'une frustration impossible à calmer sur le moment [...] de lourdes carences affectives [...] mais pour l'assouvir pleinement, il ne pourra le faire qu'à travers le plaisir, car il y a une véritable satisfaction et surtout un réel plaisir à commettre un geste criminel, quel qu'il soit. (Bensimon, 2009, p. 325)

Les modes de résolution de conflits relevés par la littérature, réfèrent aux violences verbales ou psychologiques, majoritairement utilisées par les lesbiennes violentes (Badenes-Ribera et al., 2015; Burke et Follingstad, 1999; Guay, 1995; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; O'Brien, 2012; Ristock, 2009). Certains auteurs expliquent que l'agressivité manifestée par la conjointe violente serait symptomatique

d'une détresse interpersonnelle qui conduirait à des actes de violence caractérisés (Côté, 1997; Hamel, 2009; Ristock, 2009; West, 2002). D'autres encore, relient détresse personnelle et dépendance affective (Miller et al., 2001; Oringher et Samuelson, 2011; Renzetti, 1988).

a) La dépendance affective

La question de la dépendance à l'autre dans la relation intime a été particulièrement documentée par notre littérature. À l'instar de la travailleuse sociale Françoise Guay (1995) qui, dans un court article présentant le point de vue des lesbiennes violentées, relie la dépendance affective de l'abuseuse (mais aussi les comportements de pouvoir et de contrôle) à la violence homoconjugale féminine.

À cet égard, dès 1988, dans un questionnaire distribué à 100 victimes homoconjugales féminines, Claire Renzetti aborde l'étude entre la violence infligée aux lesbiennes et 1) la dépendance des agresseurs à l'égard de leurs partenaires et 2) les déséquilibres de pouvoir perçus entre les partenaires impliquées dans les relations lesbiennes abusives. L'auteure exprime que tous les couples sont confrontés à un fragile équilibre entre intimité, dépendance et autonomie et que cette équation est particulièrement intense chez les lesbiennes. Son étude révèle que les abuseuses sont plus dépendantes affectivement que leurs partenaires plus indépendantes; que les relations abusives sont caractérisées par un déséquilibre de pouvoir entre partenaires; que les différences socioéconomiques ont une incidence sur les rapports de violence et

que la réponse sociale, plus particulièrement celle de la communauté lesbienne, peut aider une victime à quitter la relation abusive tout autant qu'à aider à la prévention.

Oringher et Samuelson (2011), pour leur part, ont réalisé une étude quantitative comparative¹⁷ en psychologie auprès de 117 hommes homosexuels et bisexuels, d'ethnies différentes, aux fins d'étude du rôle masculin dans la violence homoconjugale. L'étude révèle que la dépendance affective de l'abuseur est un facteur prédicteur de violence.

Une autre étude en psychologie (Burke et Follingstad, 1999), constituée d'une analyse critique de 19 études empiriques comparant violence hétérosexuelle et violence homosexuelle (gaie et lesbienne), a mis en évidence que la dépendance affective de la partenaire violente contribuerait à des rapports de violence dans le couple lesbien. Les auteurs mettent également en évidence une prédominance des violences psychologiques et verbales ainsi qu'une rareté des violences sexuelles.

La littérature relate qu'un niveau élevé de dépendance à sa partenaire aurait une influence sur le passage à l'acte violent de la conjointe (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; McKenry et al., 2006; Renzetti, 1992, 1998; Richards et al., 2003). Ainsi, certaines études exposent qu'une forte dépendance à la partenaire intime serait un facteur prédictif de violence dans les couples de femmes (Burke et Follingstad,

¹⁷ L'étude conclut que les abuseurs homosexuels rapportent plus de violences physiques et sexuelles que les abuseurs hétérosexuels et ce avec un plus grand nombre de comportements masculins (selon la répartition genrée des rôles sociaux) que les hommes hétérosexuels non violents.

1999; Côté, 1997; Guay, 1995; Melman, 2007; Miller et al., 2001; Renzetti, 1992; Richards et al., 2003). La dépendance affective, mise en évidence dans certaines études en psychologie et en travail social « serait davantage marquée chez les couples lesbiens qu'hétérosexuels. [Des études] montrent une forte corrélation entre la violence, la dépendance de la partenaire violente et l'existence d'un conflit autour du désir d'autonomie exprimé par la partenaire violentée » (Côté, 1997, p. 69).

Les écrits en présence définissent la dépendance affective comme un style d'attachement malsain, reflet d'un désordre psychologique (Burke et Follingstad, 1999), qui serait reliée au manque d'estime de soi, de confiance en soi, à la peur d'être abandonnée (Hirigoyen, 2005; Jung, 1964; Melman 2007; Miller et al., 2001; Racamier, 1992; West, 2002).

Quelques auteures ont affiné la compréhension de cette relation toxique à autrui, en s'attardant plus particulièrement à l'étude du niveau de degré de cette dépendance, qui jouerait un rôle déterminant dans le passage à l'acte violent. À cet égard, dans les couples hétérosexuels, par exemple, la violence de l'abuseur serait une stratégie de mise à distance de l'anxiété générée par la crainte d'être abandonné, tout autant qu'une manifestation du rejet de constater cette dépendance à l'autre (Hirigoyen, 2005). Concernant la victime, la dépendance serait ici entendue comme une conséquence de l'emprise du partenaire violent et contribuerait à créer « une véritable addiction au partenaire qui s'explique par des mécanismes neurobiologiques et psychologiques, pour

éviter de souffrir et obtenir un certain apaisement » (Hirigoyen, 2005, p. 126), proche de l'intoxication narcotique en somme.

Plus profilée dans les couples de femmes, la dépendance à la partenaire intime pourrait s'envisager comme « une sur-identification (overidentification) à l'autre » (Burke et Follingstad, 1999, p. 505). Se sur-identifier à autrui conduit à passer outre son individualité pour en empiéter sur une autre; c'est parler d'un soi collectif où le « nous » se substituerait au « je ». Cette éclipse identitaire révélerait le noyau incandescent de la dynamique conjugale lesbienne : la fusion. Pour certaines chercheuses (Badenes-Ribera et al., 2015; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014), la relation fusionnelle dans la conjugalité lesbienne serait en effet :

One variable that may be especially relevant for same-sex female couples is fusion. [...] Fusion, defined as the blurring of boundaries between people in which they sense a loss of self as an individual, has been identified as a particularly problematic dynamic in women's same-sex relationships [...]. (Milletich et al., 2014, p. 654)

b) La relation fusionnelle

Miller et ses collègues (2001) ont réalisé une étude quantitative en travail social, par l'entremise de 284 questionnaires retournés par les répondantes, afin de déterminer les facteurs prédictifs de violence dans les couples lesbiens. Selon cette étude, dépendance affective et fusion constituent des prédicteurs de violence dans le couple lesbien. Toutefois, l'étude ne discrimine pas les abuseuses des victimes.

La relation fusionnelle, formant l'équation conjugale lesbienne : $1+1 = 1$, est considérée comme l'un des prédicteurs de violence (Milletich et al., 2014). À cet égard, une étude met en évidence que les « *Lesbians who report higher levels of fusion will report more frequent use of violent tactics in conflicts with their partners* » (Miller et al., 2001, p. 113). Un autre chercheur exprime que, plus particulièrement, la « *[...] fusion, or a high level of enmeshment with one's intimate partner, was a predictor of psychological abuse in their sample of 286 lesbian participants* » (McKenry et al., 2006, p. 235). La structure fusionnelle des couples de femmes permettrait dès lors de comprendre pourquoi les lesbiennes useraient davantage de violences psychologiques, précédemment mises en évidence (Burke et Follingstad, 1999; Milletich et al., 2014).

La littérature dépeint la fusion comme étant un mode conjugal dysfonctionnel (Hirigoyen, 2005; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014). Miller et ses collègues (2001) exposent que, à l'origine, la fusion relationnelle relevait de la pathologie mentale. Le « cocon » (Costachereire, 2008) lesbien fusionné de deux entités créerait une illusion de sécurité et fonctionnerait comme un mécanisme de défense pour faire face aux diverses menaces extérieures.

Cependant, le lien fusionnel crée son propre paradoxe. À la longue, il devient une source d'anxiété, de panique, de rage irraisonnée, signes annonciateurs d'une menace intérieure dont il y a urgence à se séparer afin de renouer avec sa propre individualité (Burke et Follingstad, 1999; Miller et al., 2001). Dé-fusionner est une urgence exigeante,

source de conflits internes et de souffrances exprimées par le passage à l'acte violent (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; McKenry et al., 2006; Melman, 2007; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; O'Brien, 2012).

Mais, d'où cette relation fusionnelle prend-elle sa source?

Selon la psychanalyse¹⁸, une partie de la réponse serait à rapprocher dans le « comment se construit le féminin » (Melman, 2007, p. 42), c'est-à-dire, à travers le processus d'identification à la mère. À cet égard, selon ce psychanalyste, « ce serait dans la relation à la mère, par identification à l'objet féminin, qu'elle s'introduirait au champ du féminin. [...] [si identification] fondée sur la mêmeté, [l'homosexuelle] s'engage dans une relation de fusion et frictions » (p. 42). Dès lors, une fois adulte, une femme qui est « dans la disposition d'aimer une femme comme semblable [...] [la relation] est facilement passionnelle, fusionnelle, invivable pour chacune, un enfer en quelque sorte » (Melman, 2007, p. 40).

Le mode fusionnel maintiendrait les victimes homoconjugales féminines dans la relation abusive (Guay, 1995), expliquant dès lors pourquoi ces dernières resteraient plus longtemps dans les rapports de violence (O'Brien, 2012).

¹⁸ Selon l'acception jungienne, terme qui entend l'exploration de la « dialectique du Moi et de l'inconscient » (Jung, 1964) à la différence du « Moi freudien » (Lagache, 1985), seul acteur de la vie psychique. La cure analytique jungienne est celle qui permet cette exploration tout en autorisant le transfert et le contre-transfert dans le binôme « patient/thérapeute » (Jung, 1964). En ce sens, l'œuvre de Jung s'est érigée et émancipée de la psychanalyse dogmatique et unilatérale de Freud.

1.11 Le cycle de la violence conjugale

La connaissance de ce cycle a permis de comprendre les mécanismes complexes qui sous-tendent les rapports de violence dans le couple (Turgeon, 2018). Dans les années 80, le cycle de la violence a été théorisé par la psychologue Lenore Walker. Le cycle de la violence conjugale est donc un élément incontournable de la compréhension des rapports de violence dans le couple, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel. La présence du cycle de la violence fait partie d'un mode opératoire que les auteures de notre recension d'écrits ont mis également en lumière dans le couple lesbien (Bordeleau et O'Brien, 2009; Côté, 1997; Penone et Guarnaccia, 2018; Richards et al., 2003; Ristock, 2003, 2005; Thibault, 2008; Watremez, 2005).

1.12 Victimisation et profil sociodémographique

We all how too well that in our lives as women we live under the threat of male violence. All girls and women are potential targets.
(Ristock, 1991, p. 74)

À l'instar de Ristock (1991) et même de Sinha (2013), la psychologue clinicienne Joane Turgeon considère que : « [...] le plus grand facteur précipitant de la violence conjugale est le fait d'être une femme. » (Turgeon, 2003, p. 14). Selon elle, il n'existerait pas de prédisposition particulière à être une victime :

[...] il n'existe pas de trait de personnalité particulier qu'on pourrait associer à une prédisposition à subir la violence d'un partenaire [...] Malheureusement pour elle, peu importent ses caractéristiques personnelles ou sa force de caractère, elle ne peut agir sur le comportement de son partenaire si celui-ci choisit d'utiliser des comportements violents [...] Toutes les femmes, peu importe leur origine culturelle, leur personnalité

ou leur classe sociale, pourraient donc se retrouver un jour impliquée dans une relation où elles subissent la violence conjugale si elles rencontrent un homme violent [...]. (Turgeon, 2003, p. 14)

Ce que contredit la pensée du criminologue Maurice Cusson qui expose que :

[...] premièrement, la victimisation est à ce point répandue que personne n'en est à l'abri; deuxièmement, elle est beaucoup plus fréquente dans certaines catégories sociales que dans d'autres, ce qui veut dire qu'elle ne se distribue pas tout à fait au hasard dans la population. (Cusson, 2005, p. 109)

Arguant que « la victimisation ne se distribue pas au hasard » (Cusson, 2005, p. 109), le criminologue met en lien victimisation et profil sociodémographique de victimes potentielles comme appartenant massivement à une catégorie de « jeunes célibataires issus des minorités ethniques [...] [et] que les taux de victimisation des hommes sont supérieurs à ceux des femmes » (p. 110). L'auteur explique ce fait par le style de vie des victimes : « plus on est criminel, plus on risque d'être assassiné. » (Cusson, 2005, p. 113). Point de vue également partagé par la professeure en travail social, Betty Jo Barrett (2013), qui expose que certains profils sociodémographiques constitueraient un facteur de risque.

À cet égard, Barrett et St. Pierre (2013) ont réalisé une analyse statistique de données auprès de 23,766 participants¹⁹. L'axe d'étude consistait en une compréhension de la violence homoconjugale par l'entremise de facteurs internes mais aussi de facteurs externes. Barrett et St. Pierre (2013) identifient les formes de violence précédemment citées dans d'autres études et corrélient les facteurs sociodémographiques comme l'immigration et l'expérience passée de discrimination sexuelle à la violence homoconjugale. En dernier lieu, l'étude évoque des facteurs de risque, comme le manque d'éducation, des problèmes de santé mentale, le jeune âge, le fait d'être bisexuel. Des études plus récentes vont également dans ce sens (Anderson, 2020; Edwards et al., 2020; Head, 2020; Hillman, 2020; Little, 2020; McCann et Brown, 2020; Pittman et al., 2020; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020; Russell et Torres, 2020) soulignant plus particulièrement que les multiples identités marginalisées étaient plus à risque d'être victimisées (Pittman et al., 2020).

Pour la criminologie, le concept de victimisation s'explique par le fait que certains individus constituent des : « cibles les plus attirantes, les plus vulnérables et les plus accessibles. » (Cusson, 2005, p. 114).

¹⁹ Il s'agit d'une enquête par téléphone qui a eu lieu entre janvier et décembre 2004, par l'entremise du General Social Survey of Canada (GSS), sur un total de 10 provinces canadiennes. L'équipe d'interviewers a été coachée par Statistiques Canada. Cette étude inclut les personnes homosexuelles et bisexuelles.

1.13 L'éclairage de la criminologie

Rappelons que les violences envers autrui constituent des actes criminels réprimés par le Code criminel criminel canadien (Minsitère de la Justine du Canada, 2020).

La criminologie²⁰ considère une articulation compréhensive de l'acte criminel sur trois niveaux : « formation de la personnalité, constitution des situations précriminelles et processus de passage à l'acte. » (Gassin, 2007, p. 580). Elle examine l'acte criminel en tant que phénomène de société tout en tenant compte des facteurs inhérents qui structurent les personnalités dites criminelles (Pinatel, 1971). Dans cette strate compréhensive, la société en général influe sur l'environnement qui forge une personnalité criminelle, tout en permettant également la constitution de situations précriminelles (Gassin, 2007).

La criminologie implique d'office que « [...] la société contemporaine est criminogène parce qu'elle favorise le développement des traits du noyau central de la personnalité criminelle [...] la société stimule l'égoïsme, la labilité, l'agressivité et l'indifférence affective » (Gassin, 2007, p. 578).

²⁰ Une définition de la criminologie : « Si [la criminologie] puise ses concepts et ses méthodes dans la psychologie, la sociologie et le droit, elle est émancipée de ces disciplines mères [...] [elle] se définit par son objet d'étude, le crime » (Proulx, 2006, p. 20).

En ce sens, la société crée des facteurs et des situations criminogènes qui influencent les personnalités dites « criminelles ou délinquantes ». Dans ces conditions, le passage à l'acte criminel devient prévisible.

En conclusion

D'une manière générale, la problématique et la recension d'écrits ont montré comment l'hégémonie des normes hétéronormatives cisgenres et cissexes est reliée aux expériences invisibilisées de violence homoconjugale féminine et au statut des minorités sexuelles (Scheer et al., 2020; Turell, 2020) générant ainsi des formes d'oppression systématiques (Cannon, 2020) et engendrant des traitements différentiels dans les soins de santé (Hillman, 2020), les services de prestation de services, d'accès aux programmes d'intervention, aux refuges, dans le système de Justice... autant de racines historiques de maltraitance, de stigmatisation et de discrimination envers les personnes LGBTQ+ (Russell et Torres, 2020). L'approche intersectionnelle a également ouvert sur l'intégration d'autres facteurs explicatifs de la violence homoconjugale féminine pour y inclure les diverses réalités et victimisations des lesbiennes (Russel, 2020).

Si, ces dernières années, le Québec a connu des avancées rapides dans les connaissances, la pénalisation, le dépistage, le soutien à l'intervention par l'implantation de divers programmes et politiques pour lutter contre la violence homoconjugale, les organismes communautaires québécois LGBT soulignent la persistance du manque de visibilité, d'offres de services et d'accès aux ressources dédiées aux victimes

homoconjugales féminines (Centre de Solidarité Lesbienne; Réseau des lesbiennes du Québec). La transformation sociale tant attendue par la communauté LGBTQ+ devra rallier l'intégralité des acteurs politiques et sociaux.

D. LIMITES DE CES ÉTUDES

La littérature reflète les efforts sur les 20 dernières années pour tenter de comprendre la violence homoconjugale féminine, particulièrement articulés autour de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (McKay et al., 2019). Cependant, si les écrits en présence participent d'une réelle évolution ainsi que d'une transformation de l'état des connaissances sur les réalités des diversités sexuelles, il n'en reste pas moins qu'il reste difficile de se prononcer sur l'ampleur de la violence dans le couple lesbien. Cette difficulté réside à la fois dans les langages méthodologiques utilisés, comme le dénoncent Ristock (1991), Letourneau (2017), Penone et Guarnaccia (2018), ainsi que sur le problème des définitions des différents concepts décrits comme « violences conjugales » (Ristock et Timbang, 2005) et qui ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité des expériences (Irwin, 2008). En outre, selon Irwin (2008) et Letourneau (2017), les aspects historiques et méthodologiques liés au phénomène influent sur les réponses sociales apportées.

1.14 Limites relevées par les auteurs

Certains auteurs s'ouvrent sur les défis méthodologiques rencontrés :

Pour Ristock (1991), les études doivent s'appuyer sur des échantillons non-aléatoires et sur des mesures d'auto-déclarations, sans quoi, les résultats s'en trouvent biaisés.

Irwin (2008) relate le manque de fiabilité des estimations liées aux méthodes d'échantillonnage et à la disparité des méthodes de recueils des données qui créent une grande variation dans les résultats et leurs interprétations. Ainsi, les données recueillies ne peuvent se prononcer sur l'ampleur, mais démontrent bel et bien l'existence de la violence homoconjugale féminine.

Thibault (2008) soulève des considérations liées au recrutement; notamment sur le fait que les études empiriques reposent sur des échantillons non-probabilistes qui ne peuvent donc être généralisés. Les études quantitatives doivent élargir leurs critères de recrutement notamment en prenant en considération l'âge, la race et l'ethnie.

Hotten (2010) et Badenes-Ribera et al., (2015) déplorent la petitesse des échantillons et les méthodes de recrutement mêlant l'expérience des femmes lesbiennes à celles des femmes bisexuelles, ce qui biaise les résultats.

Letourneau (2017) dénote une utilisation de mesures standardisées conçues pour des échantillons hétérosexuels, ce qui confronte aux sous-déclarations.

Chbat (2017) ainsi que Penone et Guarnaccia (2018) soulèvent en outre que les échantillons sont principalement constitués de lesbiennes blanches, de classe moyenne et ne sont donc pas représentatifs de toute la population lesbienne ou se déclarant comme telle. D'autres auteures encore relèvent que les échantillons ne discriminent pas toujours l'abuseuse de la victime (Penone et Guarnaccia, 2018) ou encore ne discriminent pas l'identité sexuelle des comportements sexuels (Badenes-Ribera et al., 2015).

Steele et ses collègues (2020), relèvent des biais méthodologiques relatifs aux instruments de mesure utilisés qui n'indiquent pas la fréquence et la gravité des violences dans les couples homosexuels et déplorent en outre que tous les types de victimisations n'ont pas été pris en compte. Whitehead et ses collègues (2020) relatent des biais concernant les enquêtes auto-rapportées des minorités marginalisées qui reportent moins leur victimisation à la police. Pittman et ses collègues (2020) critiquent que les situations de victimisation des minorités marginalisées ne sont pas inclusives de toutes les expériences vécues.

D'une façon plus générale, certaines chercheuses ont parfois exprimé leurs difficultés à accéder à leur matériau de recherche du fait de différents tabous qui entourent le phénomène de la violence dans les couples de femmes : tabou de l'homosexualité et tabou de la violence des femmes, ce qui aurait complexifié leur tâche de trouver un large échantillon de répondantes qui accepteraient de lever le voile sur leur vécu. En ce sens, les qualitativistes dénoncent la petitesse de la population étudiée dont

les résultats n'offriraient qu'un estimé du phénomène de la violence homoconjugale féminine (Baker et al., 2013; Côté, 1997; Oringher et Samuelson, 2011; Ristock, 1991, 2009).

Lorsque l'échantillon a pu enfin être constitué, la chercheuse se serait heurtée au biais des enquêtes auto-rapportées : une sous-représentation de la divulgation des événements vécus par les répondants (Richards et al., 2003; Whitehead et al., 2020). Les victimisations ainsi passées sous silence ne seraient donc jamais comptabilisées, constituant ce que la criminologie nomme : le « chiffre noir de la criminalité » (Picca, 2005), c'est-à-dire l'écart entre enquêtes de victimisation rapportées dans les sondages et enquêtes de victimisation déclarées à la police, sachant que « 61 % des délits ne sont pas signalés à la police » (Wemmers, 2003, p. 109).

D'autres encore, ont relaté une mésentente sur les définitions de la violence (Baker et al., 2013; Hirigoyen, 2005; Randle et Graham, 2011; Ristock, 2003; Ristock et Timbang, 2005) qui mêleraient violence situationnelle, c'est-à-dire des conflits ponctuels vécus à la fois par l'abuseur et la victime, et terrorisme intime qui sous-tend les notions de pouvoir et de contrôle (Bonnet, 2015; Chbat, 2017).

Certaines chercheuses (Damant, 2008; Miller et al., 2001; Ristock, 2009) dénoncent l'utilisation de certains « outils d'observation » (comme l'explique Damant (2008), par exemple, concernant le CTS), qui n'opèreraient aucune distinction entre

relations conflictuelles et rapports de violence, excluant ainsi certaines variables des évaluations, comme la fréquence des répétitions d'actes violents, le degré de sévérité ou bien la volonté délibérée d'agresser l'autre (Damant, 2008). De fait, chercheuses et répondants embarqueraient dans une certaine subjectivité quant à une approche compréhensive similaire ou divergente, de ce qui, pour chacun d'eux, constituerait ou non de la violence (Hirigoyen, 2005; Ristock, 2009), ce qui serait source de confusion et d'amalgame pour discriminer la violence initiée par un partenaire de la violence induite par les réactions d'auto-défense (Baker et al., 2013; Oringher et Samuelson, 2011; Randle et Graham, 2011).

1.15 Limites relevées par la chercheure

Pour notre part, nous relevons des limites inhérentes aux langages méthodologiques de chacune des disciplines en présence. Les divers écrits disciplinaires en présence offrent en effet une compréhension juxtaposée de la violence dans le couple lesbien. Si cette compréhension en *patchwork* disciplinaire présente un grand intérêt dont trouve à se nourrir un esprit scientifique avide de réflexions, elle doit cependant, à notre sens, se combiner, s'articuler les unes aux autres en une plus vaste géographie compréhensive.

Une autre limite que nous relevons est la prédominance d'études anglophones, issues des États-Unis (Baker et al., 2013; Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Edwards et al., 2015; Hamel, 2009; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Oringher

et Samuelson, 2011; Pittman et al., 2020; Renzetti, 1989, 1989; Steele et al., 2020; West, 2002), de l’Australie (Hotten, 2010; Irwin, 2008), du Canada anglais (Barrett et St. Pierre, 2013; Ristock, 1991, 2002, 2003, 2009, 2010; Ristock et Timbang, 2005; Whitehead et al., 2020) et du Royaume-Uni (Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020). Si elles présentent une richesse et un portrait assez précis et sectorisé des rapports de violence dans le couple homosexuel en général et dans le couple lesbien, en particulier, elles ne sont toutefois pas représentatives des réalités des lesbiennes du Québec.

Un autre biais résidait dans certaines postures situées de leurs auteures, comme par exemple Turgeon (2003, 2018); Watremez (2003); Ristock (1991, 2002, 2003, 2009, 2010; Ristock et Timbang, 2005). Ce qui peut orienter et influencer la réflexion et la compréhension du lecteur sur la violence homoconjugale féminine.

En outre, nous l’avons parfois mentionné, certains écrits ne discriminent pas toujours ce qui appartient à la victime, ce qui appartient à l’abuseuse (Barrett et St. Pierre, 2013; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; Richards et al., 2003), ce qui appartient aux couples homosexuels, ce qui appartient aux couples lesbiens (Calton et al., 2016; McKenry et al., 2006; Randle et Graham, 2011), ce qui appartient aux couples traditionnels ou encore ce qui appartient aux couples homosexuels (Edwards et al., 2015; Hamel, 2009; Milletich et al., 2014). Dès lors, le *patchwork* compréhensif tel qu’offert par la littérature, nous laisse un goût d’inachevé.

Concernant la victimisation homoconjugale féminine, notre formation en criminologie clinique²¹ (l'intervention auprès des victimes) nous a particulièrement sensibilisée au volet thérapeutique qui, à notre sens, n'a pas été suffisamment documenté par les études québécoises en présence. De même, sur la question du volet judiciaire au Québec, nous nous intéressons de savoir quelles mesures pénales seraient appliquées aux conjointes violentes, et comment évolueraient ces femmes dans un système judiciaire patriarcal?

La recension d'écrits multidisciplinaires documente également très peu sur le meurtre homoconjugal. En effet, si quelques études exposent que la violence psychologique est souvent le signe précurseur de la violence physique (Burke et Follingstad, 1999; Hirigoyen, 2005), il n'en reste pas moins que le paroxysme des rapports de violence, dans le couple traditionnel, est atteint avec l'homicide conjugal, évoqué par la psychologue Joane Turgeon (2003). Qu'en est-il alors des tentatives de meurtre ou bien des homicides dans les couples lesbiens? Nous pensons, en effet, qu'il serait pertinent d'élargir l'exploration à l'homicide homoconjugal féminin, afin de faire le tour complet de cette thématique. Il nous semble que refermer ces dossiers cliniques et judiciaires serait en quelque sorte une manière de clore symboliquement une partie du dossier « naufrage homoconjugal féminin ».

²¹ La criminologue clinicienne est celle dont « les activités cliniques s'exercent dans les milieux suivants : prisons, pénitenciers, institutions pour adolescents délinquants, bureaux de probation, maisons de transition, foyers de groupe pour toxicomanes judiciairisés et centres d'aide aux victimes d'actes criminels » (Proulx, 2006, p. 26).

En conclusion

Le *patchwork* des divers monologues disciplinaires en présence propose un portrait morcelé et éclaté de la violence dans le couple lesbien et met de l'avant des réponses cliniques parcellaires et lacunaires, initialement dédiées aux femmes victimes d'hommes. En outre, les langages méthodologiques ne sont pas inclusifs de toutes les réalités vécues ni inclusifs de toutes les lesbiennes, circonscrites dans les études comme majoritairement de race blanche et de classe moyenne. Allant dans le sens de la littérature récente, nous estimons que l'analyse intersectionnelle pourrait mieux rendre compte d'un portrait plus inclusif des divers contextes et réalités lesbiennes. Dans ce même mouvement d'inclusion, nous pensons que décroïsonner les disciplines autoriserait un dialogue holistique en une collaboration disciplinaire mutuelle à notre sens gage de modernité scientifique, d'avancée clinique et de piste exploratoire innovante. À cet égard, nous estimons que l'interdisciplinarité constituerait une réponse compréhensive et clinique à privilégier.

E. CADRE CONCEPTUEL

Dans cette section, nous souhaitons présenter quelques définitions de concepts centraux reflétés par la littérature et exprimer notre positionnement.

1.16 Ce que nous entendons par « abuseure »

La grande majorité des textes de notre recension de littérature est issue d'études anglophones. Le terme « abuseur/abuseure » est le terme anglophone pour désigner celui

ou celle qui use de violence sur son ou sa partenaire. Cette dénomination est donc très fréquente dans la littérature, contrairement aux auteures francophones qui utilisent le terme « agresseur/agresseuse ». Nous nous rallions, dès lors, à la majorité des auteures de la littérature.

L'obstacle que nous entr'apercevons dans l'utilisation du terme « agresseur », réside dans une conceptualisation même de la violence qui ne reflèterait qu'une infime partie de la réalité des rapports de violence dans le couple lesbien, à savoir les agressions. Le problème avec cette sémantique « agression » est que d'une part, elle renverrait à une simple décharge émotionnelle ponctuelle, occultant ainsi les dynamiques de pouvoir et de contrôle de la partenaire violente et, d'autre part, en cas de réplique de la destinataire des violences, mettrait celle-ci au même niveau de violence que sa conjointe.

1.17 Ce que nous entendons par « victime »

Il est intéressant de noter que la sémantique du terme « victime » se conjugue au féminin, même si celle-ci est un homme. La définition est orientée en fonction de la couleur disciplinaire :

- En droit criminel canadien, la victime correspond à une étiquette judiciaire qui l'exonère, de fait et de droit, de toute responsabilité pénale. Il appert cependant qu'en Cour, la victime a davantage un statut de simple témoin;

- En criminologie, le concept de victime a évolué et tend à prendre ses distances avec l'idéologie communément admise d'une victime innocente que relève certains auteurs (Lopez et Filizzola, 1995; Wemmers, 2003). Pour Lopez et Filizzola (1995, p. 3), la victime serait la grande oubliée de la loi mais aussi des chercheurs : « La victime est l'éternelle oubliée des scientifiques. » L'étude des victimes en général a donné lieu à une branche de la criminologie appelée « victimologie » (Lopez et Filizzola, 1995).

Regroupant diverses acceptions criminologiques, nous entendons par « victime », dans un premier temps, toute femme destinataire des violences de sa conjointe et qui, dans un second temps, se trouverait bafouée dans son intégrité personnelle, sociale, politique et légale.

1.18 Ce que nous entendons par « violence conjugale »

Nous pensons la violence au sein du couple lesbien comme moyen de coercition pouvant prendre diverses formes et stratégies aux fins de maintenir domination, pouvoir et contrôle sur la partenaire intime et, à cet égard, nous référons à la combinaison des définitions issues de Garcia-Moreno et Watts (2011) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la psychologie (Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2003, 2018 ; Walker, 1979) et du droit criminel actuellement en vigueur au Canada (Ministère de la Justice du Canada, 2020).

- Garcia-Moreno et Watts (2011) de l’OMS reconnaissent trois formes de violence : la violence physique, psychologique et sexuelle. Au fil des années et des différentes recherches en sciences humaines, cette nomenclature s’est enrichie d’autres formes de violence : verbale et économique. Dans sa définition de la violence conjugale, l’OMS inclut les partenaires de même sexe : « la violence entre partenaires intimes » (ou *IPV : Intimate Partner Violence*).
- La psychologie clinique, nous l’avons vu précédemment, propose une définition de la violence fondée sur une compréhension cyclique en quatre phases du passage à l’acte violent : la phase de tension, la phase d’agression, la phase de justifications et la phase de rémission (Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2003, 2018; Walker, 1979). D’abord décelé chez les couples hétérosexuels, il appert que le cycle de la violence est également présent dans les couples lesbiens (Bordeleau et O’Brien, 2009; Côté, 1997; Penone et Guarnaccia, 2018; Richards et al., 2003; Ristock, 2003; Ristock et Timbang, 2005; Thibault, 2008; Watremez, 2005). Ce cycle sert à renforcer l’emprise de la conjointe violente sur sa partenaire (Côté 1997; Ristock, 2009; Turgeon, 2003, 2018) en asseyant pouvoir, contrôle et domination sur la partenaire. La connaissance et l’identification de la présence de ce cycle, dans les rapports de violence en contexte homoconjugal féminin, sont cruciales car c’est ce qui permet de différencier les violences situationnelles ou ponctuelles des dynamiques de pouvoir et de contrôle qui asservissent l’autre.
- Dans ses art. 265 et suivants, le Code criminel canadien définit les violences constituant des voies de fait pouvant être passibles de peines d’emprisonnement.

Dès lors, certaines violences conjugales constituent des violences criminelles prévues et réprimées par le Code criminel (Ministère de la Justice du Canada, 2020). Cependant, il appert que d'autres formes de violence (psychologiques, verbales, économiques) ne constituent pas des infractions pénales. Ce que nous déplorons.

À l'instar de Hirigoyen (2005), Turgeon (2003, 2018) et Bensimon (2009), nous incluons également la dimension du choix délibéré de l'abuseuse d'utiliser des comportements violents : le comportement violent est un comportement choisi.

Dès lors, lorsque nous parlons de violence homoconjugale féminine, nous entendons : un comportement délibérément choisi par l'abuseuse qui use de diverses formes de violence cycliques, aux fins d'asseoir pouvoir et contrôle sur sa partenaire. Dans un contexte social hétérosexiste et patriarcal, la violence subie entraîne, pour la victime, divers préjudices qu'ils soient ou non pénalement réprimés; qu'ils soient ou non socialement reconnus.

1.19 Ce que nous entendons par « minorité sexuelle »

Le terme « minorité sexuelle » est largement utilisé par les auteurs.

Pour la Chambre de commerce gaie du Québec, la « minorité sexuelle » constitue un « Groupe de personnes dont l'identité, l'orientation ou les pratiques sexuelles diffèrent de celles d'un groupe dominant » (Chambre de commerce gaie du Québec

[CCGQ], 2014, p. 16). Pour le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2016), la « minorité sexuelle » est plus précisément décrite, comme toutes personnes qui peuvent :

- s'identifier comme gais, lesbiennes, bisexuelles ou bisexuels;
- avoir des expériences sexuelles avec des personnes du même sexe ou être attirés par ces personnes;
- s'identifier à un genre qui ne correspond pas au sexe assigné à la naissance (personne transsexuelle ou transgenre).

Dans un contexte de hiérarchie sexuée, vivre une sexualité en dehors de la norme dominante implique infériorisation et discrimination systémiques des diversités sexuelles; marginalisation, invisibilisation; exclusion des politiques et programmes d'aide; et, dans un contexte de violence homoconjugale, une victimisation secondaire. Et, c'est ce à quoi nous référons lorsque nous parlons de « minorité sexuelle ».

1.20 Ce que nous entendons par « lesbianisme »

Nous l'avons évoqué en début de cette thèse, le lesbianisme peut se définir en regards de différents courants de pensées féministes (Butler, 1990; O'Brien, 2012; Rich, 1980; Watremez, 2005; Wittig, 2001/1980). Nous préférons une définition plus pragmatique, à savoir d'envisager le lesbianisme comme une relation amoureuse assidue

entre deux femmes. Dès lors, nous entendons par « lesbienne²² », toute femme en relation intime avec une autre femme dans une société patriarcale et hétérosexiste. En ce sens, nous nous rallions à certaines auteures (Amari, 2015; Barrett et St. Pierre, 2013; Miller et al., 2001; Watremez, 2005, 2007, 2009) et à la communauté des personnes Lesbiennes, Gaies Bisexuelles, Transexuelles, Queer + (LGBTQ+).

1.21 Ce que nous entendons par « hétérosexisme/hétéronormativité »

La littérature définit l'hétérosexisme comme une norme sociale imposée et qui pose l'hétérosexualité comme allant de soi (Mimeault, 2003; Renzetti, 1989; Ristock, 1991). Les auteurs exposent que hétérosexisme et hétéronormativité alimentent l'homophobie et marginalisent les lesbiennes par isolement social et invisibilité (Bordeleau et O'Brien, 2009; Hotten, 2010; Irwin, 2008). Nous nous rallions aux points de vue des auteurs et, aux définitions d'un système sociopolitique dominant auxquels nous incluons également la dimension oppressive à l'égard des femmes issues des minorités sexuelles.

1.22 Ce que nous entendons par « homophobie/lesbophobie »

Au cours des dernières années, la conception compréhensive du concept « homophobie » a évolué. À l'origine, ce terme évoquait la peur irrationnelle, le dégoût envers les personnes homosexuelles; une oppression fondée sur l'orientation sexuelle et l'expression de genre (Herek, 2004). Certaines chercheuses, à l'instar de Chamberland et

²² Curieusement, les termes « lesbienne, lesbianisme » sont absents du « *Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail* », (CCGQ, 2014).

Lebreton (2012), Bastien-Charlebois (2011) par exemple, dénoncent une visée psychologisante qui exonère les actes hostiles posés au détriment du politique et considèrent que l'homophobie réfère davantage à une expression de haine que d'une expression de peur.

Nous considérons également l'homophobie comme expression de haine et d'atteinte à l'identité mais aussi, comme forme de préjudice et de violence à l'encontre des diversités sexuelles. Plus particulièrement, nous entendons par lesbophobie, une répression à l'encontre des femmes, une violence, un préjudice ainsi qu'une atteinte identitaire et une expression de haine à l'encontre des femmes vivant une conjugalité avec d'autres femmes, en contexte hétérosexiste et patriarcal.

Conclusion de cette section

Cette section est importante, car elle rassemble les premiers jalons compréhensifs d'une thématique complexe et particulièrement sensible. Force est de constater que les pistes de compréhension, toutes fort intéressantes, offrent divers portraits selon les affinités disciplinaires, théoriques et militantes de leurs auteures. En ce sens, afin d'obtenir une vue d'ensemble sur l'état des lieux des connaissances de la violence conjugale dans le couple lesbien, nous assemblons les divers savoirs en présence aux fins d'offrir un portrait le plus complet possible. À cet effet, notre thèse tisse le cadre de ces patients travaux aux diverses approches théoriques et couleurs disciplinaires en présence.

Les auteures ont en effet tenté différentes approches compréhensives de la violence homoconjugale féminine en premier lieu à partir des données sur la violence dans les couples hétérosexuels; en second lieu sous l'axe des divers courants féministes, révélateur d'une hégémonie hétéronormative cisgenre et cissexue qui dévalorise, marginalise, stigmatise et opprime les diversités sexuelles, les promettant au silence, à l'oubli, à l'invisibilité.... Ce qui, d'après la littérature, expliquerait le manque de ressources dédiées aux victimes homoconjugales féminines ainsi que leur accès auxdites ressources. Ceci dit, l'axe d'étude féministe comporte ses limitations dont les théories se heurtent au défi des rapports de domination et pouvoir pouvant exister entre deux femmes qui doivent être envisagés dans une perspective écologique.

Certaines disciplines se sont particulièrement intéressées à comparer les dynamiques des rapports de violence dans le couple lesbien avec celles des couples hétérosexuels. À cet égard, les auteures ont identifié les mêmes formes de violence ainsi qu'un *pattern* présent dans les deux formats conjugaux : le cycle de la violence. Destinée à asseoir domination, contrôle et pouvoir illégitime sur sa partenaire, la violence est instrumentale et constitue un comportement choisi. D'autres se sont penchées sur l'étude des spécificités des rapports de violence dans le couple homoconjugal féminin, les facteurs de risque, comme entre autres le *Minority Stress*, la lesbophobie intériorisée, les mythes entourant la violence entre deux femmes, le silence de la communauté gaie et une plus grande utilisation de la violence psychologique. Mais, circonscrire les rapports de violence principalement en lien avec l'orientation sexuelle, ce serait retourner à

nouveau au support des théories féministes radicales, la littérature récente ayant démontré la pertinence de l'analyse intersectionnelle. À cet égard, l'entrecroisement de divers facteurs explicatifs de la violence a fait s'entrecroiser différentes lentilles disciplinaires en des alliances souvent bi-disciplinaires, comme par exemple, psychologie-sexologie et communication-travail social.

Il ressort de cette recension d'écrits multidisciplinaires, diverses trajectoires où les auteures se cherchent; où les méthodologies fomentent des résultats biaisés d'une population invisibilisée; où les explications et compréhensions offertes sont diffuses, parfois confuses; où tabous et préjugés étouffent les cris des victimes et minimisent les expressions de haine des abuseuses. En dernier lieu, si la littérature démontre bel et bien l'existence de la violence dans les couples de femmes, il reste toutefois difficile d'en mesurer l'ampleur. Les écrits confirment également que les besoins sont là : il existe des couples de femmes en situation de naufrage, des victimes sans espoir d'être secourues, une publicisation de la violence homoconjugale féminine censurée et des caps disciplinaires timidement envisagés par les chercheuses vers un ailleurs prometteur : l'avenue interdisciplinaire...

L'appel à l'interdisciplinarité ainsi lancé par certaines auteures, a été entendu...

PARTIE I

SECTION 2 – PERSPECTIVES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Introduction

Comprendre la violence dans les couples de femmes, la victimisation homoconjugale féminine, le sens que les victimes (mais aussi les intervenantes) en donnent, c'est côtoyer l'intimité des récits de vie, explorer les diverses stratégies des victimes pour se sortir de la relation abusive, mais aussi cristalliser leur histoire dans la résilience.

Les deux aspects exploratoires de la thèse, compréhension et clinique, sont ainsi délimités. Les perspectives épistémologiques (Chapitre 2) et méthodologiques (Chapitre 3), quant à eux, balisent l'espace exploratoire dans lequel émergeront les fruits des différents discours.

CHAPITRE 2

COULEURS ÉPISTÉMOLOGIQUES

Partir en exploration est somme toute une extraordinaire aventure humaine mais qui ne doit rien laisser au hasard. Cela nécessite un projet dûment encadré par des structures appropriées à la fois au sujet et à la couleur de la chercheuse. C'est ce que ce chapitre dévoile.

La thématique de la violence conjugale dans les couples de femmes ne saurait faire l'impasse sur l'imbrication disciplinaire qui la compose. La violence conjugale se comprend en effet davantage par son débordement disciplinaire impliquant, par exemple, la criminologie, la psychologie, le travail social, la sexologie... autant d'aspects à considérer dans une visée à la fois compréhensive et clinique. La praxéologie holistique consiste en une démarche fondatrice de bouleversement de paradigme, nous en avons conscience. Ceci dit, bien comprendre un phénomène social, c'est tenir compte des dialogues respectifs entre évènement, intention, interprétation, pour en dégager une signification non figée et d'acception plurielle mais qui doit toujours rester centrée sur l'individu.

En cela, nous tendons vers une épistémologie wébérienne, qui situe la compréhension d'un fait social « dans un paradigme atomistique dans lequel les

individus sont premiers » (Verhaeghe, Wolfs, Simon et Compère, 2004, p. 37). En ce sens, nos perspectives méthodologiques s'inscrivent dans une volonté de mettre nos enquêtées au premier plan.

2.1 Question de recherche et objectifs de la recherche

S'inscrivant dans le questionnement limitatif du « pourquoi », la plupart des écrits en présence offrent une compréhension du phénomène par des tentatives d'explication de la violence homoconjugale féminine. Force est de constater que les réponses à ce « pourquoi » demeurent également limitatives.

Au « pourquoi », statique, intrusif et réducteur, nous lui préférons l'ouverture et la sensibilité d'un « comment » libérateur de parole. Car, « comment » ouvre sur le sens et sur le champ des possibles; « comment » vise l'introspection et articule librement la pensée et le discours; « comment » défie les catégories et délie le verbe; « comment » est ce mouvement vers l'autre sur lequel vient se poser ce qui lui fait sens ... Ces considérations sont importantes, car elles sont à l'origine de notre question de recherche et ont également influé sur les couleurs épistémologiques et méthodologiques de la thèse.

2.1.1 Question de recherche. Notre question de recherche s'articule en deux temps :

- dans un premier temps, elle porte sur l’aspect compréhensif de la violence homoconjugale féminine du point de vue des victimes;
- dans un second temps, elle porte sur l’aspect clinique dédié aux victimes homoconjugales féminines tant du point de vue des intervenantes que des femmes elles-mêmes.

Comment comprendre la violence ayant été vécue dans le passé, par des femmes victimes de leur conjointe et comment s’en sont-elles sorties?

En ce sens, notre question de recherche cible divers objectifs et sous-objectifs qui constituent autant de pistes d’exploration que d’assises de la thèse.

2.1.2 Objectifs et sous-objectifs. Trois objectifs principaux se destinent à documenter et à explorer la dynamique conjugale lesbienne, du point de vue des victimes : les rapports de violence dans le couple lesbien, également du point de vue des victimes et, en dernier lieu, à documenter sur le recours à diverses ressources et approches cliniques privilégiées par les intervenantes et les femmes victimisées.

Différentes considérations, à la fois clinique et scientifique, mais également une posture de proximité avec les femmes victimes de leur conjointe, ont motivé le choix de nous intéresser plus spécifiquement aux victimes homoconjugales féminines.

Les deux premiers objectifs généraux de la thèse portent essentiellement sur l'aspect compréhensif de la violence homoconjugale féminine, à travers le regard des victimes, et se déclinent comme suit :

- Objectif 1 : exploration de la dynamique relationnelle lesbienne, du point de vue des victimes :
 - Comprendre la dynamique relationnelle lesbienne à travers le regard des victimes;
 - Documenter sur les perceptions des victimes quant au regard de la société sur la relation homoconjugale féminine.

- Objectif 2 : Explorer et documenter sur les rapports de violence dans le couple lesbien, du point de vue des victimes :
 - Documenter sur les différentes formes de violence qui peuvent exister au sein du couple lesbien, leur ancrage, leur articulation;
 - Documenter sur le sens que les victimes donnent à cette violence; à quoi cette violence fait écho en elles;
 - Quelle perception ont-elles du regard de la société sur ce phénomène?

Le troisième et dernier objectif principal de notre recherche réfère à l'aspect clinique de la violence homoconjugale féminine. Il s'agit ici de documenter sur l'état des

lieux des ressources et les approches thérapeutiques dédiées aux femmes ayant été par le passé victimes de leur conjointe, tant de leur point de vue que de celui des intervenantes.

- Objectif 3 : Documenter sur les diverses ressources pour les victimes homoconjugales féminines ainsi que les approches cliniques privilégiées par les intervenantes :
 - Documenter sur les stratégies d'aide choisies par les femmes afin de sortir de la victimisation (rôle de l'entourage, cheminement, ressources utilisées...);
 - Documenter sur le paysage clinique privilégié par les intervenantes;
 - Dégager d'éventuelles différences dans les rapports de violence et la clinique dédiée aux victimes hétéroconjugales.

Une convergence d'intérêts personnels, scientifiques et cliniques a fortement influencé les deux axes d'étude de notre travail de recherche ainsi que le choix de nos populations à l'étude.

Avant de décrire les différentes approches envisagées, nous souhaitons ouvrir sur notre motivation profonde qui a initié cette recherche.

2.2 Intérêt de la chercheure pour cette recherche : une perspective située

La question de la violence homoconjugale féminine nous a fortement interpellée un soir de décembre 2010, alors fraîchement débarquée de terre de France. Dans notre souvenir, la grisaille urbaine contrastait avec la danse des lumières joyeuses qui

illuminaient la ville dans l'attente de ce premier Noël montréalais. Noël... symboliquement considérée comme période de trêve et de miracles... nous attendions les nôtres. Et puis soudain, plus de cris, plus de larmes, plus de douleurs, plus de douceurs, plus de nous deux. C'est le naufrage, tant de fois entr'aperçu, ravisseur de rêves et d'espoirs. C'est la noyade annoncée, le froid intense qui gèle le cœur et atrophie la vie. C'est la descente, seule, dans l'obscurité d'une raison en berne. Et le silence...

Puis à nouveau le soleil, la vie, l'éclosion d'un soi qui se connaît mieux et qui s'autorise à nouveau le bonheur. Et le début d'une quête aussi : car survivre à la violence conjugale n'était pas suffisant; il nous fallait comprendre dans les moindres détails. Depuis lors, nous n'avons eu de cesse que de nous informer, de partir en exploration de cette contrée pourtant si connue et si insaisissable à la fois. Au début, un peu dans tous les sens. Bien vite, l'évidence s'imposait : il nous fallait une structure, une méthode d'investigation viable qui permettrait d'aller plus loin.

Au fil de nos années de recherches, soudain ce fut la confrontation avec les chiffres, le silence et l'effroi de l'invisibilité. Les victimes homoconjugales féminines, terrées dans leur placard²³, étranglées dans leurs maux, n'existaient pas! Nous n'existions pas! Nos souffrances à toutes n'étaient qu'illusions; le chagrin étirait ses tristes lendemains... Et, malgré toutes les campagnes sur la violence conjugale dans les couples hétérosexuels, malgré la forte mobilisation des communautés pour lutter contre

²³ Réfère à l'expression être/vivre dans le placard (ou le garde-robe) et qui signifie : « Dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle est dissimulée. » (CCGQ, 2014, p. 7).

les violences dont sont victimes les femmes, la violence conjugale lesbienne, quant à elle, en était la grande oubliée. Comment cela se faisait-il? N'étions-nous pas des femmes victimes de violence? Cela ne faisait aucun sens! Il nous fallait investiguer sur ce paradoxe, ce vide scientifique, cette indifférente cruauté infligée par procuration à ces femmes déjà en souffrance. Une partie de nous souffrait avec elles. La quête personnelle se muait en quête scientifique; la quête scientifique, en quête de sens.

2.3 La quête de sens : l'expérience de nos répondantes

L'épistémologie illustre la façon dont la science conceptualise la connaissance en accordant une réelle importance à l'expérience. Déjà en son temps, les travaux prolifiques de Newton firent rayonner l'exigence de l'expérience dans laquelle « l'observation des phénomènes précède habituellement la démonstration [...] » (Riopel, 2005, p. 12).

Une démarche scientifique est régie par des principes précis dont la finalité est de :

Chercher, de regarder la réalité avec un autre œil, [...] d'être à l'affût des contradictions qui nous interpellent et qui nous amènent à nous poser des questions; [...] c'est enfin construire des modèles explicatifs qui nous permettent d'appréhender le monde qui nous entoure. (De Vecchi et Carmona-Magnaldi, 1996, p. 127)

Explorer la violence dans les couples de femmes c'est aller à la rencontre d'une réalité de vie expérimentée par des inconnues, c'est également aller à la rencontre de

notre propre réalité cerclée d'inconnu. Cela nécessite de sortir de sa zone de confort afin d'aller au-devant de cette autre, de se confronter à elle, d'écouter ce qu'elle a à dire, de la saisir dans le plein éclat de sa propre compréhension. En allant sur le terrain, c'est plus que l'histoire d'une rencontre qui est en train de s'écrire, c'est avant tout l'histoire d'une démarche fondatrice d'un savoir nouveau.

Le paradigme que « toute connaissance provient essentiellement de l'expérience » (Riopel, 2005, p. 11), reflète que l'expérience de ces femmes constitue la clé de voûte d'un savoir scientifique abouti. À cet égard, l'empirisme constitue notre couleur épistémologique.

Les divers éléments-clés de cette posture épistémologique sont traditionnellement relevés par certains érudits comme étant le fait de comprendre le comment de toute chose par l'exploration de l'expérience du vécu humain et par l'entremise d'un raisonnement analytique dans l'interprétation des résultats (Riopel, 2005).

Ce nouveau savoir ainsi conçu n'est donc pas élaboré à partir d'une rationalisation pure, contrairement au courant rationaliste. Parce que rationaliser un phénomène complexe, ce serait un peu comme corseter l'essence humaine sans espoir d'accès à la compréhension véritable de l'objet à étudier. En ce sens, le courant empiriste est cadre idoine pour le recueil des réalités de vie; est expression des différents

besoins idiopathiques de ces femmes violentées par leurs compagnes; est expression de sens.

Notre couleur épistémologique enlace la quête de sens. Explorer ce qui fait sens pour nos répondantes, mais aussi faire surgir le sens caché des différents discours en présence, s'inscrit dans la pure tradition de la sociologie compréhensive de Weber.

2.4 La quête de sens : la sociologie compréhensive de Weber

Max Weber (1864-1920) était un sociologue allemand fermement résolu à « construire un cadre conceptuel englobant l'ensemble des activités humaines et de les situer dans une phase historique donnée » (Lallement, 2006, p. 191). Contrairement à Durkheim, qui privilégie les dimensions psychologisantes liées aux activités des individus, le terrain sociologique de Weber, quant à lui, lui préfère la quête de sens (Blanchet et Gotman, 2010). Pour le sociologue allemand, l'activité, c'est-à-dire le « comportement compréhensible » s'ancre dans une quête du sens qu'en donnent les acteurs (Weber, 1965). Dès lors, Max Weber défend sa posture sociologique comme une science mettant en lumière la rationalité plutôt que les enjeux ou motivations psychologiques.

Par « activité sociale », Max Weber désigne le vécu des individus. Or, explorer un vécu signifie recueillir un témoignage, genèse de la construction de sens parce que, nous dit Weber, l'« action sociale est le produit des décisions prises par des individus

qui donnent eux-mêmes un sens à leur action » (Lallement, 2006, p. 196). Mais pas seulement. Car, la sociologie compréhensive wébérienne :

Vise à prendre en compte l'interprétation et la traduction des significations, à commencer par le sociologue lui-même qui analyse un fait social. L'interaction humaine fait que l'on ne peut pas éviter l'intrusion des valeurs [...] dans toute activité sociale, il y a intentionnalité. (Riopel, 2005, p. 37)

Et selon le courant sociologique wébérien, les mobiles et les intentions constituent le socle même de la compréhension de toute activité sociale (Riopel, 2005). Pour Weber, la compréhension d'une activité ouvre sur le sens qu'un individu lui attribue :

La conduite humaine présente une intelligibilité intrinsèque qui tient au fait que les hommes sont doués de conscience. Le plus souvent certaines relations intelligibles sont immédiatement perceptibles entre des actes et des fins, entre les actes de l'un et les actes de l'autre. Les conduites humaines comportent une texture intelligible que les sciences de la réalité humaine sont capables de saisir. (Weber, 1996, p. 504)

2.5 Nécessité d'une approche interdisciplinaire

Selon Hamel (2013, p. 1), l'interdisciplinarité « désigne aujourd'hui la combinaison des connaissances requises pour pouvoir rendre raison des objets à connaître dans leur complexité. » L'auteur décrit l'interdisciplinarité comme « utilisation combinée de quelques disciplines, combinaison entraînant des transformations réciproques dans chacune d'elles. » (Hamel, 1995, p. 61). Pour Laflamme (2011, p. 50), l'interdisciplinarité est « un fait, une manifestation notoire de l'histoire des sciences. »

Selon cet auteur, la difficulté réside dans le fait que : « il n'y a pas de théorie de l'interdisciplinarité. Les études sur l'interdisciplinarité parlent d'une approche appelée à sauver le monde, dichotomisent monodisciplinarité et interdisciplinarité [...] » (Laflamme, 2011, p. 1). Louvel (2015, p. 75), reprenant la définition de Béchillon (1997, p. 186), s'accorde à dire que l'interdisciplinarité est « une articulation de savoirs, qui entraîne, par approches successives, comme dans un dialogue, des réorganisations partielles des champs théoriques en présence. » Pour Thompson Klein (2011, p. 77), l'interdisciplinarité s'inscrit dans un élan de modernité et peut être comprise comme « le recours à des compétences complémentaires afin de régler des problèmes complexes ou d'atteindre un objectif commun. » Prud'homme et Gingras (2015, p. 49) considèrent l'interdisciplinarité comme « une stratégie de fin de carrière [...] Du point de vue des chercheurs, la collaboration interdisciplinaire s'éloigne des critères d'évaluation auxquels ils sont soumis et demeure à ce titre un luxe pour chercheurs en fin de carrière ».

La compréhension de la violence homoconjugale féminine est une thématique complexe, dont les multiples facteurs et contextes doivent être pris en considération dans une vue d'ensemble. Les différentes études en présence ont montré comment la lorgnette monodisciplinaire pouvait orienter le recueil et l'analyse des données, réduire les chemins compréhensifs et explicatifs, fomenter des conclusions parcellaires et morcelées sur le phénomène à étudier et en limiter les réponses à donner. Imaginons alors un axe de compréhension qui embrasserait dans un ensemble concerté la sociologie, la santé

publique, la psychanalyse, la psychologie, le droit et la criminologie. Un axe clinique qui, à son tour, embrasserait la psychologie, le travail social, la sexologie, la criminologie clinique...alors, l'interdisciplinarité se justifie pleinement eu égard aux différents enjeux soulevés par les limites épistémologiques et méthodologiques de chaque discipline reliée; eu égard au manque de compréhension et de ressources actuelles entourant le phénomène de la violence homoconjugale féminine. En ce sens, et à l'instar de Louvel (2015), nous envisageons l'interdisciplinarité comme une compréhension structurée qui s'articule autour de plusieurs disciplines, centrée sur la résolution de problèmes et l'étude d'un objet social complexe (Hamel, 1995).

Les recherches sur la violence homoconjugale féminine en mode monodisciplinaire ont également révélé leurs contraintes et leurs limites. Si la juxtaposition des disciplines permet à certains auteurs de se répondre, ce mode multidisciplinaire, c'est-à-dire « l'utilisation de plusieurs disciplines, sans nécessairement établir de rapport entre elles » (Hamel, 1995, p. 61), alimente sa propre déception. L'objet de recherche, reliant pourtant les disciplines, reste corseté dans les méthodologies des spécialisations de champs éclatés qui n'autorise nul langage commun, nul apport mutuel. L'interdisciplinarité, même si elle n'a pas de cadre théorique en tant que tel, est certainement source d'élargissement du regard scientifique. Certaines auteures d'ailleurs ont également eu cet instinct interdisciplinaire comme par exemple des psychologues cliniciennes qui publient en collaboration avec d'autres chercheurs en sexologie (Badenes-Ribera et al., 2015) ou bien encore une chercheure,

docteure en communication, publiant en collaboration avec des chercheuses en travail social (Miller et al., 2001). Les psychologues Natacha Godbout et Heather MacIntosh (Godbout et al., 2013) ont fait le choix de l'interdisciplinarité puisque l'une est professeure de sexologie à l'Université du Québec à Montréal; l'autre professeure en sciences sociales à l'Université McGill et que, de plus, elles sont membres d'un Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS).

En exprimant leur besoin d'un ailleurs scientifique, ces chercheuses réfutent, en quelque sorte, une approche parcellaire qui limiterait la compréhension du phénomène de la violence homoconjugale féminine. La recension d'écrits reflète que ces chercheurs sont encore trop peu nombreux à voguer au large de leur discipline-mère pour naviguer dans les eaux interdisciplinaires.

La gnoseologie interdisciplinaire reste pour beaucoup de chercheuses modernes un espace utopique et abscons à la fois porteur d'éclats de contextes et de richesse humaine. La perspective interdisciplinaire stimule le désir de dépassement d'un soi scientifique tout autant qu'elle élargit une tradition sociologique séculaire de la recherche sociale. L'approche interdisciplinaire signe notre désir de chercheuse de nous affranchir d'une vision unilatérale impulsée par notre discipline-mère : la criminologie. Pourtant, à l'origine, la criminologie a un ancrage interdisciplinaire, qui s'est quelque peu calcifié au cours du temps. Inconsciemment, notre thèse doctorale serait-elle donc

une sorte de retour aux sources? C'est comme si notre instinct scientifique revenait à une norme qui s'est perdue de vue dans l'éclat de la spécialisation. Sous les sédiments disciplinaires, ce projet de recherche serait-il l'aveu d'un retour en grâce de « l'état « naturel » de la science » (Kasavin, 2008, p. 45)?

Emprunter un sentier hors des balises épistémologiques de la criminologie, c'est surtout s'autoriser un espace de réflexion dialogique pour relier ce qui est séparé. Selon Rocher (2014, p. 5), l'interdisciplinarité est avant tout une « affaire de distance » qui s'inscrit dans la « reliance » (Mahy, 2014, p. 11). À cet égard, relier (Hamel, 2013) et articuler les divers champs d'expertise que nous offrent, par exemple, la psychologie, le travail social, la sexologie et la criminologie, qui ont souligné quelques aspects de la violence dans le couple lesbien, pourrait bonifier le volet compréhensif et participer à une solution clinique, répondant ainsi de manière plus satisfaisante aux réalités et aux besoins des victimes homoconjugales féminines. À cet égard, la première partie de notre thèse a emprunté l'un des chemins de l'interdisciplinarité : relier les différentes disciplines en présence; mettre en perspective, dans un espace novateur, les divers discours juxtaposés.

En tant qu'actrice de notre propre développement scientifique, nous avons l'intime conviction que cloîtrer un savoir dans un carcan monodisciplinaire et baliser une clinique dans des frontières rigidifiées de spécialistes, ne rendraient pas justice à la richesse et à la probité des sciences humaines. À l'instar de Hamel (1995, p. 70), nous

concevons donc l'interdisciplinarité comme une « résolution de problème dont la nature fait éclater le caractère de spécialité ou de discipline. » Plus tard, Hamel (2013, p. 8) soulignera que : « [L'interdisciplinarité] trouve son fait quand il s'agit de concevoir les connaissances sur le plan pratique en cherchant à trouver des solutions ou des remèdes par-delà les explications produites par différentes disciplines entre lesquelles ont veu tisser un fil d'Ariane à cette fin. »

Outre le défi d'une conception clinique innovante, que nous pensons plus complexe que les modèles actuellement en vigueur, il nous apparaît essentiel de comprendre ce phénomène de manière holistique afin de mieux agir sur celui-ci (Lemoigne, 2002). Agir sur le terrain permettra également de mieux comprendre la thématique à étudier. D'ailleurs, comme nous le verrons dans la seconde partie de notre thèse, la dimension interdisciplinaire s'est imposée d'elle-même puisque les différents savoirs cliniques se sont instinctivement combinés pour mieux répondre à la réalité et aux besoins des victimes homoconjugales féminines.

Dans ces conditions, nous avons l'intime conviction que ce dialogue respectif entre compréhension et clinique ne peut s'établir que dans une logique interdisciplinaire que sert la conjugaison appliquée des savoirs au service de l'humain... les « penseurs » de demain se doivent d'être interdisciplinaires.

L'interdisciplinarité, affranchie de tout cadre théorique et méthodologique, comme mode d'exploration privilégié; l'interdisciplinarité comme réponse; l'interdisciplinarité comme dialogue; l'interdisciplinarité comme avancée novatrice dans la compréhension d'un phénomène complexe; quelles qu'en soient les justifications scientifiques, elle reste ce cadre innovant dans lequel se love l'instantané de notre société contemporaine.

Notre couleur méthodologique devra ainsi tenir compte de l'articulation cohérence/cohésion qui influe sur notre cheminement épistémologique. Mais avant et surtout, notre méthodologie devra être cet espace balisé à la fois de façon scientifiquement rigoureuse tout autant qu'un espace novateur de libre échange dans lequel la restitution des discours ne sera pas dénaturée.

CHAPITRE 3

COULEURS MÉTHODOLOGIQUES

Le choix de l'outil méthodologique est directement en lien avec les postures épistémologiques précédemment mises en lumière : l'empirisme et la sociologie compréhensive de Weber. À cet égard, le discours de nos locutrices constitue le cœur-même de notre travail de recherche. Mais recueillir les propos d'autrui n'est pas chose aisée. Avant toute chose, il faut savoir ce que l'on recherche à travers le verbe : explications, compréhension, sens? Et de la part de qui : des locutrices? De la chercheuse? Dès lors, un travail de recherche renvoie obligatoirement à des choix. Les nôtres ont été effectués dans un souci de cohésion et de cohérence.

Cohésion d'abord, parce que les postures épistémologiques et méthodologiques réunies dans le présent travail, n'ont eu de cesse que de s'équilibrer avec harmonie, et ce, afin de servir à la fois une visée exploratoire et compréhensive du phénomène de la violence homoconjugale féminine, à travers le discours de femmes victimes et d'intervenantes. Cohérence ensuite, parce que le choix de l'outil méthodologique s'inscrit dans une logique interne de compréhension, de toutes les compréhensions. À savoir, de comment ces femmes comprennent ce qu'elles ont vécu ainsi que du sens qu'elles en donnent; de comment faire répondre ces compréhensions et cette quête de sens afin d'en extraire un savoir à partir d'une herméneutique non hermétique.

3.1 Itération inductive

Notre recherche s'inscrivant dans une quête de construction de sens et non pas dans une tentative d'explication de la violence homoconjugale féminine, nous avons opté pour un « raisonnement inductif qui réduit l'écart entre la démarche théorique et la démarche empirique » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 15). Cette démarche inductive, c'est-à-dire à partir d'éléments particuliers en vue d'une théorisation du savoir fondée sur des données, s'est cristallisée à travers des entrevues de femmes ayant subi de la violence par le passé ainsi que des intervenantes, familières de la thématique de la violence homoconjugale féminine. Dès lors, le recueil des expériences de vie et l'analyse des différents discours en présence constituent l'élément central de notre recherche. Le cheminement inductif, balisé par une méthodologie qualitative, nous semble à notre sens tout indiqué pour entrer en une compréhension plus affinée de cette « [...] thématique très ciblée et complexe » Pirès (1997, p. 74) que constitue la violence dans les couples de femmes. Ainsi, une attention toute particulière sera donc plus spécifiquement accordée à la place et au sens que l'ensemble de nos répondantes donnera à la violence dans le couple lesbien.

3.2 Échantillon idéalisé

Compte tenu du choix de l'approche qualitative, il s'agira d'un échantillon non probabiliste à l'aide de témoignages sur une base volontaire.

Deux populations sont à l'étude : des lesbiennes ayant, par le passé, subi des situations de violence dans leur couple ainsi que des intervenantes, familières avec la thématique de la violence dans les couples de femmes.

La préparation de notre terrain de recherche a suscité de notre part nombre de questionnements et de supputations. En premier lieu, nous avons quelque peu « idéalisé » le niveau de difficulté à accéder à notre échantillon principal.

En ce sens, l'aspect délicat de notre sujet nous avait convaincu de la difficulté de recrutement des femmes victimes de leurs ex-compagnes. En outre, dans la littérature, certaines chercheuses se sont ouvertes en effet sur leur difficulté d'accès aux femmes victimes de leur conjointe comme par exemple, Caroline Côté, pour la réalisation de son mémoire de Maîtrise en service social, qui mentionne qu'il lui aura fallu « 1 an pour recruter 9 répondantes » (Côté, 1997, p. 40). Pour d'autres, le silence de la communauté LGBTQ+ inciterait implicitement les femmes victimes de leur conjointe à se maintenir dans le silence (Burke et Follingstad, 1999; Thibault, 2008). En dernier lieu, l'accueil de notre recherche auprès du public nous semblait également d'ores et déjà assez maussade, compte tenu de la thématique de l'homosexualité féminine encore taboue de nos jours dans une société fondamentalement hétérosexiste (Côté 1997; O'Brien, 2012; Turgeon, 2003; Watremez, 2005). En ce sens, le nombre de répondantes composant notre population principale n'a pas été clairement défini au préalable.

A contrario, nous avons « idéalisé » le niveau de facilité à accéder à l'échantillon secondaire. En ce sens, forte de notre conviction intime selon laquelle les professionnelles de l'intervention seraient davantage accessibles, compte tenu des faibles enjeux personnels et émotionnels les concernant que nous entr'apercevions, il nous semblait donc très aisé de nous assurer de leur concours.

À cet effet, un plan de sollicitation a été spécialement dédié à la perspective interdisciplinaire de notre projet de recherche. À cet égard, il était fondamental de recueillir les témoignages de certains organismes communautaires LGBTQ+ comme par exemple, le Centre de Solidarité Lesbienne, de certaines maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, de travailleuses sociales en CLSC ainsi que de psychologues spécialisées dans cette thématique. En ce sens, nous avons envisagé de rencontrer au moins six répondantes, composant la population secondaire.

Influencée dès lors par nos *a priori* négatifs, les critères de sélection de la population principale ont été les moins limitatifs possibles. En ce sens, il a été établi un panel de femmes âgées de 18 ans et plus, sans critères particuliers de catégories socioprofessionnelles, d'ethnie, de religion... Cependant, elles devaient avoir vécu en couple avec une autre femme (sans critère temporel spécifique) et avoir connu par le passé des situations de violence répétées (selon leurs critères et le sens qu'elles en donnent) au sein de leur homoconjugalité. Ainsi, les critères de sélection devaient

s'adapter aux critères de la population qui accepterait de nous répondre. Notre recherche garantit anonymat et entière confidentialité des propos.

Influencée aussi par nos *a priori* positifs, les critères de sélection de la population secondaire ont été tout aussi larges, à savoir : posséder une expertise clinique en lien avec la thématique de la violence conjugale en général et, plus particulièrement, de la violence homoconjugale féminine.

Nous soulignons ici une certaine ironie constituée par l'antinomie des concepts kantien *a priori/a posteriori*. En effet, nos craintes, c'est-à-dire une connaissance intangible de ce qui pourrait être, ont déterminé nos critères d'échantillonnage. Ces mêmes échantillons, socle de notre recherche empirique, constituent la clé de voûte d'un savoir issu de l'expérience, c'est-à-dire, d'une connaissance *a posteriori* sur ce qui a été.

3.3 Modes d'accès à notre échantillon

Pour obtenir les meilleures chances d'accès à notre échantillon, il a été procédé à diverses modalités de sollicitation, tenant compte notamment s'il s'agissait de la population principale ou bien de la population secondaire.

a) Population principale : les femmes ayant été victimes de leur conjointe

Deux méthodes de sollicitation en présence : la sollicitation indirecte et la sollicitation directe.

La majeure partie des répondantes de notre population principale a été sollicitée par l'entremise de tiers : nos contacts personnels et professionnels, dans et hors communauté LGBTQ+. Toutes les explications concernant la recherche ont donc été fournies à ces personnes-relai qui ont elles-mêmes contacté des répondantes potentielles. Les personnes intéressées à participer à la recherche devaient nous contacter directement soit par courriel, soit par téléphone. Lors du premier contact, il leur a été à chacune minutieusement expliqué la recherche ainsi que toutes les modalités de déroulement des rencontres et de consentement à la recherche. À ce moment-ci, nous avons également clairement établi que ces femmes étaient définitivement sorties de la relation abusive.

b) Population secondaire : les intervenantes

Le mode de sollicitation des intervenantes s'est, quant à lui, effectué de manière directe, dans et hors communauté LGBTQ+. Nous avons en effet sollicité notre population secondaire directement par courriel ou par conversation téléphonique. Toutes les modalités de notre recherche ont été ainsi stipulées de suite à chacune d'entre elles.

Afin de répondre à l'impératif interdisciplinaire de notre projet de recherche, nous avons contacté des intervenantes issues de différents milieux disciplinaires (psychologie, travail social, sexologie, sociologie) ainsi que de différents milieux professionnels (institutionnel, communautaire, privé). La perspective holistique est également très intéressante en ce qu'elle laisse une chance au dialogue entre les divers

discours disciplinaires en présence. La maïeutique interdisciplinaire a en effet ceci de remarquable en ce qu'elle permet l'ouverture sur un impensé.

3.4 Échantillon idéal

Se dévoiler entièrement sur son intimité devant une parfaite inconnue expose à la fragilité; faire l'aveu d'un choix de vie à rebours expose à un jugement possible de notre part. Il fallait également tenir compte des *a priori* des répondantes à notre endroit et de leur possible frilosité face à la confiance intime. Dès lors, notre échantillon idéal serait celui constitué par toutes celles qui accepteraient de nous répondre. Et face à leur courage, à leur générosité de cœur, nous avons fait la promesse de témoigner toute notre *Agapè*. Afin de créer un espace d'échange bienveillant et baigné de confiance, il leur a été également offert nos plus sincères « compétences affectives, professionnelles et techniques » (Savoie-Zajc, 2010, p. 346-347).

Au terme de ce cheminement, nous avons rencontré douze répondantes au total, dont huit pour la population principale, âgées entre 25 et 55 ans; quatre pour la population secondaire, ayant entre 7 et 30 ans d'expérience en relation d'aide sur la thématique de la violence conjugale lesbienne. Nous présenterons un bref portrait des répondantes en tout début de la **Partie II : Présentation et analyse des résultats**.

Dès lors, nous avons cheminé à l'Est de nos doutes sur un sentier non encore tracé, tel ce randonneur de l'impossible aux semelles de vent, pour aller à la rencontre de

ces vérités non encore écloses. Ainsi furent balayés tous nos présupposés stériles pour ne laisser place qu'à la pure exigence de l'exploration.

Contrairement à certains de nos *a priori*, notre population principale a été assez facile d'accès et la logistique des rencontres a été réalisée assez rapidement et sans contretemps majeurs. À notre grand étonnement également, nous avons pu compter sur le plein et entier soutien de la communauté LGBTQ+, par l'entremise du Centre de Solidarité Lesbienne (Annexe 1). De même, l'accueil de notre projet de recherche auprès du public a été très favorable, puisque quelques-uns de nos voisins se sont personnellement impliqués dans les sollicitations et nous ont prodigué des conseils judicieux pour le recrutement de notre population principale. Également, les échanges parfois enthousiastes sur ce sujet avec les collègues de travail, les amis ou les connaissances ont démontré un vif intérêt et ont soulevé les questionnements suivants : « Pourquoi n'en entend-on pas parler? Je ne savais pas que la violence conjugale ça existait dans les couples de femmes...? C'est un sujet vraiment intéressant! »

A contrario, l'accès aux intervenantes a été plus difficile. Certaines psychologues contactées ont refusé de participer au motif qu'elles intervenaient « très rarement en violence conjugale lesbienne » ou n'ont tout simplement pas répondu à nos sollicitations. La grande majorité des maisons d'hébergement sollicitées se sont montrées encore plus frileuses en ne répondant pas du tout à notre demande de participation à la recherche. Une seule a exprimé un refus par courriel, au motif que les

services offerts sont diversifiés et non spécifiquement concentrés sur l'accueil des femmes victimes de leur conjointe.

En dernier lieu, il nous a carrément été impossible d'approcher une travailleuse sociale d'un CLSC, du fait d'un parcours administratif alambiqué auprès du CIUSSS dont il dépendait. Il fallait en effet obtenir de ce CIUSSS deux autorisations spécifiques afin de pouvoir rencontrer une travailleuse sociale. La complexité du processus liée, entre autres, aux divers échanges avec environ une dizaine de personnes différentes ainsi que la volonté d'ingérence de ce CIUSSS sur notre terrain de thèse, ont eu raison de notre motivation à interviewer une intervenante en milieu institutionnel.

3.5 Méthode de collecte des données

Le recueil des données s'est déroulé sur la période Automne 2017/Hiver 2018, principalement sur l'île de Montréal. Les lieux de rencontres ont été déterminés par nos répondantes, en fonction de leur disponibilité et de leur mobilité. Ainsi, les interviews ont été réalisées dans des cafés, au Centre de Solidarité Lesbienne, par téléphone, au domicile d'une répondante ainsi qu'au domicile de la chercheure.

Afin de répondre à notre question de recherche, *comment comprendre la violence ayant été vécue dans le passé, par des femmes victimes de leur conjointe et comment s'en sont-elles sorties?*, nous avons ciblé divers objectifs (thèmes) et sous-objectifs (sous-thèmes) à explorer par l'entremise des discours. Le choix thématique a été effectué

en fonction de ce que nous avons estimé comme les plus pertinents à la recherche. À cet égard, d'obédience wébérienne, la sémantique interrogative usitée tant dans le postulat de départ : « comment...? » s'inscrit dans une volonté compréhensive du phénomène à étudier.

Les objectifs principaux ont pour but de documenter et d'explorer la dynamique conjugale lesbienne du point de vue des victimes ainsi que les rapports de violence dans le couple lesbien et, en dernier lieu, de documenter le recours à diverses ressources par les victimes ainsi que l'approche clinique privilégiée par les intervenantes. Les sous-objectifs visés, quant à eux, vont tenter de comprendre plus spécifiquement la dynamique relationnelle lesbienne du point de vue des victimes, de documenter les différentes formes de violence qui peuvent exister au sein du couple lesbien avec leur ancrage et leur articulation, de documenter sur le sens que les victimes donnent à cette violence et à quoi cette violence fait écho en elles. En dernier lieu, un sous-objectif se concentre plus particulièrement sur les stratégies d'aide choisies par les victimes ainsi que sur le paysage clinique actuellement privilégié par les intervenantes, que nous mettrons en perspective avec l'aide dédiée aux femmes victimes de leurs ex-conjointes.

Donner la parole à celles ayant l'expérience d'un vécu de violence au sein de leur couple, c'est leur offrir l'opportunité de partager au-delà du commun. Car, exprimer son vécu de manière dirigée, c'est extraire de soi des morceaux choisis de sens que l'on décide d'offrir en gage à la communauté scientifique. C'est ainsi cheminer sur ses

propres ruines dans l'espoir de faire résonner l'écho de sa voix. Donner la parole à celles ayant l'expertise clinique auprès de ces femmes, c'est redessiner ses propres rapports au paradigme de la violence; c'est comme entrer en contact avec un autre soi.

Tout repose donc sur le verbe de nos enquêtées. La clé de voûte de notre projet de recherche est donc énoncé littéral. À travers leurs mots, découvrir ce qui fait sens pour elles; à travers leurs maux, découvrir les stratégies adoptées et les ressources actuellement disponibles. Guider la confiance, en fonction des objectifs et des sous-objectifs à explorer, requiert une technique de collecte en adéquation avec la posture qualitative. À cet égard, l'entretien semi-directif a été le choix qui s'imposait.

À un moment donné, l'entretien directif avait été envisagé avec des questions très précises, mais nous pensions que la rencontre risquait de prendre une tournure de type « interrogatoire », cantonnant nos répondantes à un seul spectre de réponse. Tandis qu'en leur laissant l'opportunité de parler plus librement, cela permettrait l'ouverture sur des impensés.

Dès lors, la vertu heuristique de l'entrevue semi-directive s'apprécie d'autant plus en ce qu'elle sublime les représentations pour en revenir à l'essentiel, à l'essence même, c'est-à-dire la quête de sens. À cet égard, l'entrevue semi-dirigée individuelle s'impose de fait « [...] lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs

pratiques, aux évènements dont ils ont pu être les témoins actifs [...] » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 24).

a) Pré-entretien

Tout entretien a requis un minimum de logistique au préalable. Tout d'abord, nous avons anticipé les besoins émotionnels éventuels de notre population principale, en nous munissant des coordonnées du CLSC le plus proche ainsi que de celles du centre de crise TRACOM. En cas de besoin, nous étions dès lors en mesure de référer et d'accompagner immédiatement nos répondantes. Ensuite, divers documents ont été rendus disponibles, auprès de nos deux populations, pour consultation et approbation à participer à la recherche (certificat d'éthique à la recherche, Annexe 2; formulaires de consentement, Annexes 3 et 4; grilles d'entretien, Annexes 5 et 6). En dernier lieu, nous avons, au préalable, procédé à la classification suivante : « R1, R2, R3... » pour dénommer les différentes répondantes de notre population principale.

Avant chaque début de rencontre, nous nous sommes assurée auprès de nos répondantes principales, qu'elles étaient définitivement sorties de la relation abusive. Pour l'ensemble de nos enquêtées, une explication concise de la recherche a été distillée.

Nous avons été particulièrement attentive à leurs questionnements, doutes ou inquiétudes manifestés et nous leur avons offert autant que faire se peut des réponses

très précises. En dernier lieu, chacune d'entre elles a dûment rempli son formulaire de consentement.

Pour la population principale, un consentement « verbal » a été requis, dans le sens où pour ces répondantes, l'anonymat et la confidentialité des propos doivent être entièrement préservés. Elles ont seulement entouré « oui » et inscrit la date du jour de la rencontre. Pour les répondantes de la population secondaire, libre choix leur a été laissé d'user d'anonymat ou de patronymie. Elles ont toutes choisi de conserver leur nom.

Afin de baliser l'entretien, un guide d'entrevue d'une dizaine de questions, ciblant particulièrement les objectifs et les sous-objectifs, a été utilisé pour l'ensemble des enquêtées.

Une grille d'entretien intitulée « Questionnaire ESD-1 », destinée aux femmes victimes de leur ex-conjointe, a ainsi balayé des thèmes comme la dynamique lesbienne telle qu'elles l'ont vécue, la compréhension et le sens donné aux comportements de violence subis au sein du couple, le recours aux ressources. Afin de s'ancrer dans la tradition sociologique de Max Weber, la plupart des questions de nos guides d'entretien, commence par l'adverbe « comment... » ou « qu'est-ce... ».

Ces formules sémantiques ont également l'avantage d'ouvrir sur des idées non préconçues sans contraindre nos répondantes dans un format de réponse spécifique.

- Questionnaire ESD-1 (Annexe 5)

- Tout d'abord, qu'auriez-vous envie de me dire sur vous?

Vos tournants, ce qui est important ou ce qui fait sens pour vous dans la vie?

Objectif 1 : Documenter et explorer la dynamique conjugale lesbienne

I – Quelle est votre situation conjugale actuelle?

- (si en couple) Comment vous sentez-vous dans cette relation?
- (si pas en couple) Comment envisagez-vous votre devenir conjugal?
- D'après vous, quelle est votre perception du regard de la société sur la relation lesbienne?

Objectif 2 : Documenter et explorer les rapports de violence dans le couple lesbien

II- J'aimerais ça que vous me parliez de ce que vous avez vécu, par le passé, au sein de votre couple

Selon les propos recueillis, quelques relances :

- Depuis combien de temps, êtes-vous sortie de cette relation abusive?
- Comment décririez-vous (le fonctionnement de) votre couple (par le passé)?
- Comment avez-vous vécu ces situations?
- Quels types d'abus revenaient le plus souvent?
- Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous?
- Quel sens donnez-vous à ce que vous avez vécu?
- Comment comprenez-vous que cela ait pu arriver?
- Comment décririez-vous votre niveau de difficulté à quitter cette relation abusive?

Objectif 3 : Documenter le recours à diverses ressources par les victimes

III- J'aimerais ça que vous me disiez ce que vous pensez des ressources d'aide actuellement disponibles?

- Quel a été le rôle de votre entourage?
 - Qu'est-ce qui a été le plus aidant pour vous?
 - D'après vous, quelles seraient les réponses à privilégier en matière de relation d'aide?
 - Si vous aviez à accompagner une femme ayant connu pareille situation, qu'est-ce que vous lui conseilleriez?
 - Comment vous sentez-vous aujourd'hui?
- Afin de clore et de compléter cette entrevue, auriez-vous quelque chose à rajouter, à préciser...?
-

La grille d'entretien dédiée aux intervenantes, intitulée « Questionnaire ESD-2 », s'est plus spécifiquement concentrée sur les pratiques cliniques actuelles et les ressources disponibles pour les victimes homoconjugales féminines, ainsi que sur les similitudes et les différences existant éventuellement avec la violence dans le couple traditionnel.

- Questionnaire ESD-2 (Annexe 6)

-
- Tout d'abord, j'aimerais que vous me parliez de ce qui vous interpelle ou vous mobilise dans la relation d'aide aux victimes de violence conjugale... et, éventuellement, ce que cela fait résonner en vous?
 - Cela fait combien de temps environ que vous travaillez avec ce public?

Objectif 3 : Documenter le recours à diverses ressources par les victimes ainsi que l'approche clinique privilégiée par les intervenantes

- Comment décririez-vous le fonctionnement du couple lesbien?
- Quel(s) sens pourriez-vous donner à la violence dans le couple lesbien?

- D'après vous, comment comprenez-vous que des situations de violence se produisent dans les couples de femmes?

Sous-objectif 2 : Documenter sur le paysage clinique privilégié par les intervenantes

- J'aimerais ça que vous me parliez de votre expérience clinique auprès des femmes victimes de leurs conjointes, de vos choix par rapport aux approches...

- Quels modèles d'intervention sont-ils actuellement utilisés pour les lesbiennes victimes de leurs compagnes?

- Les pensez-vous satisfaisants?

- Si non, quelle approche clinique serait, selon vous, la plus indiquée pour ces femmes?

- Que faudrait-il, selon vous, pour améliorer les réponses cliniques pour ce public?

Sous-objectif 3 : Dégager d'éventuelles différences avec la clinique dédiée aux victimes dans le couple traditionnel

- D'après votre expérience clinique de la violence homoconjugale féminine, qu'est-ce qui vous semble se rapprocher ou s'éloigner des dynamiques de violence du couple traditionnel?

- Afin de clore et de compléter cette entrevue, auriez-vous quelque chose à rajouter, à préciser...?

Afin de croiser les perspectives, il nous a semblé digne d'intérêt d'inclure des questions communes aux deux groupes. Ces « je » de regards portent sur la dynamique lesbienne, le sens et la compréhension donnés aux comportements de violence dans le couple lesbien, les ressources actuellement disponibles pour les victimes de leur conjointe ainsi que le niveau de satisfaction sur lesdites ressources.

Les questionnaires sont volontairement dépouillés afin de laisser le plus de place possible à l'orientation des énoncés de nos participantes. Certaines sous-questions y figurant constituent des relances éventuelles.

b) Entretien

Dans la méthodologie qualitative, l'entretien semi-directif (ou semi-dirigé) est le plus couramment utilisé. Mais, d'une manière plus générale en recherche sociale, qu'est-ce exactement que l'entretien de recherche?

L'entretien c'est l'art d'avoir accès le plus possible à l'expérience et au point de vue de l'autre. Il favorise l'introspection et l'expression des émotions en centrant sur l'expérience de vie de l'interviewée. Il s'agit d'une interaction soumise à une méthode spécifique dont les principes directeurs sont : le moins de directivité possible, attitude d'ouverture et de non jugement de la part du chercheur, éviter d'interrompre l'autre, poser une question à la fois, respect des silences et du rythme de l'autre et, avec au besoin, utilisation des relances²⁴.

D'expérience, nous savons combien il peut être difficile de se confier sans crainte à un interlocuteur inconnu sur un aspect aussi intime que l'orientation sexuelle. Encore plus, lorsque cette orientation sexuelle nouvellement révélée est mise à mal par un

²⁴ Inspiré d'une présentation PowerPoint de l'auteure (session Automne 2013), auxiliaire d'enseignement pour le cours CRI1200G : la méthodologie en criminologie, (Université de Montréal), sous la direction de Mme Mathilde Turcotte, PhD.

contexte de violence. Une fois de plus, les doutes assaillent : « Allons-nous être capable de l'amener à la confiance? Va-t-elle se confier vraiment?... »

Fut enfin venu le temps de s'entretenir avec nos enquêtées. Entre fébrilité et enthousiasme paroxystique, nous nous sommes lancée dans l'aventure de cette « improvisation réglée » (Bourdieu, 1980, cité dans Blanchet et Gotman, 2010, p. 19) qu'est l'entretien. L'entrevue, même si elle est clairement balisée par une grille sommaire, comporte toujours une part d'inédit échappant à la préméditation méthodologique. En effet, malgré une semi-direction de la parole de l'interlocutrice, on ne sait jamais à l'avance où celle-ci va mener, ni sur quelle avenue elle va ouvrir, ni même quels seront les réactions et les effets du discours nonobstant un cadre exploratoire idoine. C'est justement ce qui, à notre sens, constitue tout l'intérêt de l'entrevue qualitative.

Les premières minutes de la rencontre sont cruciales, car elles déterminent de suite la viabilité de la logique interlocutoire. De part et d'autre, la gêne du premier contact avec une inconnue : les regards fuyants, les impairs proprioceptifs dans un spatiotemporel non encore apprivoisé, les sourires à rebours et les rires nerveux. Expressions, gestes et paroles se figent en un tableau qui dépeint l'aura inédite de ces premières secondes. Aucun naturel dans cette rencontre provoquée où l'une part à la découverte de cette autre à découvrir. Loin du huis-clos académique, et ce, afin d'établir le contact et de se donner la chance de la découverte mutuelle, nous prenons l'initiative

de l'entame par l'échange de banalités quotidiennes. Tout est en train de s'écrire pour la postérité scientifique :

Les entretiens exploratoires ont pour fonction de compléter les pistes de travail suggérées par les lectures préalables et de mettre en lumière les aspects du phénomène auxquels le chercheur ne peut penser spontanément. L'entretien exploratoire visant à faire émerger au maximum les univers mentaux et symboliques à partir desquels les pratiques se structurent, sera plutôt à dominante modale avec une consigne de type : « Qu'est-ce que cela représente pour vous? » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 39)

C'est-à-dire, qu'est-ce qui fait sens? « Comment comprenez-vous que...? » ou comment un événement – ou une « activité » au sens de Weber - est-il relaté d'après la compréhension intrinsèque qu'en fait son auteure? Et comment, pour faire écho à Blanchet et Gotman (2010), quelques éléments choisis des différents discours peuvent-ils mettre en évidence les divers angles pensés par la recension d'écrits ou bien prévus par nos objectifs de recherche? Comment, en effet, faire répondre tous ces « comment »? Plus qu'une question de choix, un travail de thèse c'est avant tout se questionner à outrance.

Dans notre travail de recherche, l'entretien semi-dirigé est l'instrument d'une quête, en droite ligne wébérienne, celle de la quête de sens plus que de la recherche d'explications sur fondement psychologique. Cette quête de sens wébérienne mise sur « l'acteur dans les contraintes de la situation et en interaction avec autrui [...] » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 22) par « la mise en évidence de la rationalité des

comportements et non leur trame psychique. Elle substitue le « comment » au « pourquoi » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 22).

Lors des entretiens, la suggestion interrogative du type « j'aimerais ça que vous me parliez de... » a lancé les grandes lignes thématiques. Les questions ouvertes commençant par « comment » ont, quant à elles, été posées aux fins de précision ou de relance du discours. Il est à noter que la suggestion interrogative est une technique de libération de la parole, fondée sur l'approche humaniste du psychologue Carl Rogers. C'est d'ailleurs Rogers lui-même « qui transposa l'entretien non directif du domaine thérapeutique à celui de la recherche, et donna à cette curieuse posture de l'enquêteur, à la fois proche et distant, le nom de neutralité bienveillante » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 20).

En psychologie, l'approche humaniste, ou approche centrée sur la personne (ACP), requiert la participation active de celui ou celle qui consulte. La clinicienne étant là uniquement pour accompagner, sans chercher à influencer ou à conseiller sur les prises de décision (Daval, 2008). En ce sens, cette technique était autrefois nommée « méthode non directive » (Poirier, 1984). Cette approche est également fondée sur la qualité du lien client/thérapeute, au cours duquel ce dernier se doit d'observer les trois grands principes de l'ACP : congruence, empathie et considération positive inconditionnelle à l'égard de celui ou celle qui le consulte (Poirier, 1984). Cependant, l'entretien de recherche n'étant pas une intervention en relation d'aide, l'action

consistait ici à délier la parole pour laisser place à l'opportunité de « libres associations d'idées [...] aux enchaînements des idées » (Beaud, 1996, p. 240). Ce qui offre le double bénéfice du libre choix de l'orientation du discours tout autant que la possibilité audit discours d'ouvrir sur des impensés. Dès lors, les meilleures conditions possibles étaient réunies pour le recueil de nos données.

Nous nous sommes entretenue une seule fois avec chacune de nos répondantes, pour une durée moyenne d'environ 1 h 30/1 h 45. Aux fins de clarification de certains éléments du discours, la Répondante 3 a été rencontrée une seconde fois. Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'accord préalable de chaque interviewée. Pour certaines, l'enregistreur a été complètement occulté. Pour d'autres, par contre, c'était un tiers non négligeable, un trublion cognitif : « [...] ça m'déconcentre d'être enregistrée (sourire) [...] le lundi j'contactais euh Suzie, l'intervenante au CSL, juste pour l'enregistrement » (R7); « [...] chuis pas tellement bonne avec les enregistrements » (R5).

Mais au final, un lien de confiance privilégié a su être établi et nos répondantes se sont racontées sans trop d'ambages, se montrant parfois même surprise de leur débit : « [...] j'étais là : « j'aurais rien à dire! » (rire) », (Marjolaine, CSL); « J'ai plein d'choses à dire là... », (R5); « Tu sais, je t'ai parlé comme si t'es ma meilleure amie Isabelle! », (R2).

Au cours des différents entretiens, il a été en même temps procédé à une prise de notes rapides, décrivant les gestes et attitudes de nos enquêtées ainsi que les propos littéraux issus des discours. Il a été laissé la pleine et entière liberté du choix et de l'ordre des thèmes abordés. Nous nous sommes efforcée autant que possible de respecter le rythme de chacune des répondantes. Seules quelques interventions ponctuelles de notre part ont permis de relancer le discours, ou d'insister sur un élément spécifique du récit ou de le valider. Ces différentes stratégies discursives ont été utilisées également afin de marquer notre intérêt pour le discours en cours. Il s'agit principalement de l'encouragement, du reflet, de la répétition et du résumé²⁵.

- L'encouragement permet de montrer l'intérêt du chercheur pour le récit de l'autre et facilite l'auto-exploration. Cette relance se formule généralement ainsi : « pouvez-vous m'en dire un peu plus? »
- Le reflet ou « réitération reflet » (Blanchet et Gotman, 2010), permet d'insister plus spécifiquement sur une thématique bien précise. À cet égard, cette relance se formule comme suit : « vous dites que... »
- La répétition, quant à elle, permet de valider le discours et d'en reprendre les mots-clés. Cette relance s'assure que la chercheuse a une parfaite compréhension de ce qui se dit. Elle se formule généralement par : « si j'ai bien compris, vous dites que... »

²⁵ Inspiré d'une présentation PowerPoint de l'auteure (session Automne 2013), auxiliaire d'enseignement pour le cours CRI1200G : la méthodologie en criminologie, (Université de Montréal), sous la direction de Mme Mathilde Turcotte, PhD.

- Le résumé permet de clore l'exploration d'un thème par exemple, ou même parfois de clore l'entretien. Il porte sur les thématiques-clés relevées au cours du récit. Cette relance, généralement énoncée de la façon suivante : « si j'ai bien compris, vous m'avez dit que... » sert également à valider de façon définitive la portée d'un thème.

Ces stratégies d'entretien que sont les relances se sont avérées très utiles pour étayer notre compréhension du vécu et du ressenti de nos répondantes ainsi que pour les inciter à poursuivre leur discours en s'ouvrant encore davantage. Cependant, les différentes stimulations du discours narratif utilisées lors des entrevues ont présenté le risque d'être perçues comme offensives par les interviewées qui auraient pu, dès lors, réorienter inconsciemment leur narration (Blanchet et Gotman, 2010).

D'un point de vue sociopolitique, l'entretien de recherche sous-entend une notion de pouvoir « qui s'établit entre le chercheur et l'interviewé, ainsi qu'à la négociation à propos du contrôle de cette relation » (Savoie-Zajc, 2010, p. 344).

L'idée de pouvoir et de son maintien durant la rencontre est corrélée au fait que l'entrevue a été initiée par nos soins et contenue dans un cadre bien spécifique. Même si le choix des thèmes, le rythme, le temps et l'espace dédié aux entrevues ont été largement laissés à la discrétion des populations à l'étude, force est de constater qu'il s'agit tout de même d'une « relation asymétrique » (Savoie-Zajc, 2010, p. 344). Ce déséquilibre du rapport de pouvoir entre nos enquêtées et nous-même, durant les

entretiens semi-directifs, ont certainement pu influencer sur les discours et ouvrir sur le risque d'une certaine rétention d'informations. Cependant, ce rapport s'équilibre quelque peu du fait qu'il est accordé implicitement du pouvoir à chacune des interviewées par l'entremise de leur précieuse collaboration.

Quoiqu'il en soit, la technique de collecte de données qu'est l'entrevue qualitative, s'avère tout aussi stimulante qu'enrichissante. De même, les bénéfices heuristiques de l'entretien semi-directif sont considérables. D'une part, il offre l'accès à une compréhension en profondeur du vécu des répondantes tout en évitant, d'autre part, l'écueil de la catégorisation et de la sectorisation. Il ne restera plus ensuite qu'à effectuer le patient travail d'analyse et

d'interprétation des données d'entrevue, le chercheur enrichissant sa compréhension par, notamment, la confrontation à d'autres sources de données. Nommées techniques de triangulation, ces stratégies de recherche aideront le chercheur à dégager un savoir crédible des données recueillies. (Savoie-Zajc, 2010, p. 358)

c) Post-entretien

Tout comme le début, la fin d'une entrevue est tout aussi périlleuse, car c'est tout un art de dire au revoir.

Une fois les discours recueillis et l'enregistreur éteint, il était hors de question de quitter nos répondantes de façon brutale. Ainsi, qu'elle fasse partie de la population principale ou bien de la population secondaire, nous avons pris le temps d'adieux

chaleureux. Nous leur avons demandé comment elles avaient vécu l'entretien et comment elles se sentaient. Il nous a semblé approprié en effet « de susciter les réactions de la personne, de voir où elle en est dans ses réflexions ainsi que de vérifier le niveau émotif atteint au cours de l'entretien, selon les thèmes abordés » (Savoie-Zajc, 2010, p. 354). Ainsi, à l'unanimité, elles ont fait l'aveu de la gêne de départ. Puis, une fois installées dans leur discours, le côté « recherche scientifique » a été occulté. Elles ont également été étonnées de s'être autant ouvertes à quelqu'un qu'elles ne connaissaient pas. À la fin de l'entretien, elles ont toutes confirmé se sentir bien. Leur bien-être émotionnel nous tenait en effet grandement à cœur. Il leur a été également offert de les tenir informées du déroulement de la recherche et des résultats obtenus ainsi que de les convier à toute présentation publique que nous pourrions faire dans l'avenir.

Notre fructueuse collecte des données devra être maintenant organisée et traitée avec rigueur et méthode afin d'en dégager un nectar scientifique crédible et viable.

3.6 Méthode d'analyse des données

Il a été méticuleusement procédé à la retranscription de toutes les entretiens en tenant compte du phrasé original, des hésitations, des silences ainsi que des différentes productions sonores émises (toux, raclement de gorge, claquement de mains ou de doigts...). Voir ainsi les mots s'imprimer sur un espace vierge, c'est comme découvrir à nouveau les interviewées au rythme d'un autre espace-temps. Retranscrire la parole pour la figer sur du papier constitue une première étape vers le travail d'analyse. Ensuite, le

matériau de recherche, ainsi retranscrit sous forme de verbatim, a été organisé par thèmes et sous-thèmes.

La finalité de l'analyse inductive en recherche qualitative c'est : « 'donner un sens' à un corpus de données brutes mais complexes, dans le but de faire émerger des catégories favorisant la production de nouvelles connaissances en recherche [...] » (Blais et Martineau, 2006, p. 2).

Mais, le sens d'un discours, qu'est-ce exactement? Le sens c'est l'après-coup factuel, le contrecoup cognitif. Il est donc engendré *a posteriori* de l'événement et « il conduit à une transformation des représentations, pour aboutir à une modification de l'identité de l'acteur qui construit du sens » (Blais et Martineau, 2006, p. 3).

Recueillir ce qui fait sens pour l'autre est une démarche plutôt passive et objective, tandis que dégager le sens d'un discours s'inscrit plutôt dans une démarche active et subjective par la lecture qu'en fait le chercheur. C'est le patient travail d'analyse du discours qui « contribue à son tour à sculpter le message et le sens qui va en être dégagé. Après avoir fait parler l'interviewé, l'enquêteur fait parler le texte par l'analyse des discours. » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 90).

Mais qu'entend-on exactement par « analyser » des données? L'analyse en sciences sociales est soumise à un protocole strict et parfaitement défini. À cet égard,

Blais et Martineau (2006) énoncent quelques principes fondamentaux d'une analyse de données qualitatives en mode inductif :

1. L'analyse des données doit être guidée par les objectifs ou les questions de recherche, qui ciblent spécifiquement les objets devant être étudiés par le chercheur.
2. L'analyse se fait en prenant soin de lire à plusieurs reprises les données brutes et de les interpréter, ce qui en fait la composante principale de l'analyse justement nommée « inductive ». (Blais et Martineau, 2006, p. 5)

Mettre en lien divers éléments du discours avec les objectifs et sous-objectifs de la thèse ne relève donc pas du hasard ou bien d'une pure inspiration soudaine. Cela requiert des qualités de patience et d'observation fine.

Blais et Martineau (2006) mettent cependant en garde sur un biais possible du travail d'analyse, à savoir de faire correspondre « à tout prix » les résultats escomptés avec les postulats de départ :

3. Bien que l'analyse soit influencée par les objectifs de recherche au départ, les résultats proviennent directement de l'analyse des données brutes et non pas à partir de « réponses souhaitées » par le chercheur. Ainsi, les objectifs de recherche, tels qu'ils sont formulés, fournissent un point de vue, une perspective au chercheur pour conduire l'analyse de ses données, mais ils ne constituent pas une série « d'attentes » à produire, c'est-à-dire des résultats spécifiques à obtenir « à tout prix ». (Blais et Martineau, 2006, p. 5)

Selon elle, ces principes directeurs visent le recours à une méthode spécifique tout autant qu'à recentrer sur le but premier du travail d'analyse :

4. L'objectif principal de l'analyse inductive est de développer des catégories à partir des données brutes pour les intégrer dans un cadre de référence ou un modèle. Ce modèle contient habituellement les catégories clés et les procédures identifiées et développées par le chercheur pendant son processus d'analyse. (Blais et Martineau, 2006, p. 5)

Une fois le travail d'analyse amorcé, force est de constater que le chercheur reste sous l'influence de son identité savante tout autant que l'assomption de choix intrinsèques servant les intérêts de la recherche :

5. Les résultats proviennent des multiples interprétations du chercheur qui est responsable du codage des données. Inévitablement, ces résultats sont construits à partir de la perspective et de l'expérience du chercheur qui doit prendre des décisions à propos de ce qui est plus important et moins important dans les données collectées [...]. (Blais et Martineau, 2006, p. 5)

L'anthologie scientifique sur les méthodes d'analyse des données constitue certes un tutorat non négligeable, mais sans grand recours hélas face au problème des choix à faire ainsi qu'à la solitude qu'engendre les prises de décision et d'orientation du chercheur.

Faire des choix, c'est prendre des risques. C'est s'exposer à la lumière crue de la critique et cheminer avec le doute chevillé au corps. Mais c'est aussi affirmer son identité savante. En quelque sorte, faire des choix est itération émancipatrice. Dès lors, les choix des thématiques à analyser, par exemple, devront être en lien avec la question de recherche ainsi qu'avec les objectifs et sous-objectifs de notre travail de recherche.

En respectant, les principes directeurs de Blais et Martineau (2006), nous avons donc procédé à une méthode d'analyse minutieuse de notre matériau de recherche, que nous avons également corrélée aux étapes d'analyse de Van Campenhoudt et Quivy (2011, p. 197), à savoir : la retranscription intégrale du contenu des enregistrements; la mise en relation des données recueillies; des résultats observés en lien avec les objectifs ainsi que l'établissement d'affinités convergentes ou divergentes des verbatims en présence; la mise en liens avec les données des recherches déjà existantes de notre recension de littérature sur le thème de la violence homoconjugale féminine.

À cet égard, chacun des verbatims a fait l'objet de plusieurs lectures attentives afin de pouvoir identifier les différents thèmes en présence. Ce sont ces thèmes qui « constituent le cadre stable de l'analyse de tous les entretiens » (Blanchet et Gotman, 2010, p. 97). L'extraction des thèmes a été réalisée à l'aide d'une grille thématique identique à celle citée ci-dessous en exemple :

Bref portrait de la personne²⁶ :

(À rédiger après la lecture/relecture flottante de l'entrevue et une « écoute phénoménologique ». À partir de ce qui ressort de l'entrevue, il s'agit de relever ce qui caractérise cette personne, que l'on va identifier pour une large part en lien avec les préoccupations de la recherche.)

²⁶ Mme Marie-Laurence Poirel, PhD (session Hiver 2017), SVS-7005 (Université de Montréal).

RUBRIQUES*	THÈMES* ET SOUS-THÈMES	<ul style="list-style-type: none"> - EXTRAITS (extraits de l'entrevue qui font « parler » les thèmes) - ÉNONCÉS (résumés d'extraits) <p><i>Il est important chaque fois de bien identifier la page de l'extrait et du passage auquel réfère l'énoncé</i></p>

**Les rubriques et les thèmes sont d'abord dégagés à partir de ce qui ressort de la lecture flottante du matériel; dans un deuxième temps, on peut aussi revenir sur les objectifs et questions de recherche ainsi que sur les questions d'entrevue.*

À un moment donné, il a été envisagé de procéder aux codages et au découpage des thèmes par l'entremise de logiciels d'analyse qualitative spécialement dédiés, comme *Atlas Ti* ou *Nvivo*, par exemple. Mais nous avons estimé que cette méthodologie d'analyse électronique était trop impersonnelle et trop distante à l'égard de nos données. À la froideur de la technologie, nous lui avons préférée l'authenticité d'un travail d'analyse à l'ancienne, favorisant ainsi une certaine proximité avec nos données pour mieux les écouter murmurer.

Cette méthode de longue haleine a ainsi favorisé l'émergence de différents thèmes présents dans chacun des discours et qui ont été regroupés par rubriques principales. Le défi majeur du découpage thématique consistait à faire le choix des

thèmes les plus pertinents pour notre recherche. Thèmes et rubriques ont ensuite été recoupés avec les objectifs et les sous-objectifs de la thèse ainsi qu'avec ceux mis en évidence par la revue de littérature.

Explorer le phénomène de la violence conjugale dans les couples de lesbiennes, sans intuition de départ et en se laissant principalement guider par des témoignages, sous l'angle de l'épistémologie méthodologique décrite dans le présent chapitre, pourrait sans doute hérissier quelques irréductibles érudits de l'*Épistémè*. Le rapport à l'empirie doit donc se faire selon une certaine éthique du chercheur qui refusera l'influence de ses présupposés de départ s'il en a et quels qu'ils soient.

3.7 Portées et limites des postures méthodologiques choisies

Les différentes postures méthodologiques mises en lumière dans le présent chapitre, reflètent une volonté de cohésion et de cohérence qui sous-tend notre travail de recherche, c'est-à-dire une cohésion et une cohérence qui font corps entre la thématique à explorer, les cadres scientifiques dédiés et les divers choix exprimés. Mais le cadre méthodologique est plus qu'une balise essentielle à toute production scientifique, elle est avant tout prolégomènes de notre identité savante.

S'inscrire dans un cadre holistique signe une volonté de notre part de naviguer en eaux inconnues tout autant que de nous affranchir d'un carcan monodisciplinaire trop réducteur des enjeux et de l'ampleur du phénomène à explorer. Cet au-delà disciplinaire

constitue un cadre méthodologique novateur en ce qu'il réunit, dans une seule étude doctorale, diverses teintes disciplinaires, choisies en raison de leur immédiateté sociale avec la thématique abordée.

Le bénéfice majeur apporté par la dimension holistique permet également d'élargir la vision compréhensive sur la violence conjugale dans les couples de femmes porteuse elle-même de solutions concrètes élargies.

L'approche holistique constitue une avenue possible de transfert du savoir sous forme, par exemple, d'une large diffusion d'informations auprès des différents publics concernés; sous forme de formation ou de réajustement de formation pour les intervenantes de première ligne et/ou de seconde ligne en maison d'hébergement ou non; ou bien encore, sous forme de sensibilisation à une plus large échelle, des communautés. La valeur ajoutée de l'interdisciplinarité s'apprécie à l'aune de ses différents apports appliqués, tant du point de vue de solutions cliniques envisagées que du point de vue d'une pédagogie des plus dynamiques.

Le choix d'interviewer à la fois des femmes ayant été victimes de leurs ex-conjointes et des intervenantes, permet de croiser les perspectives. Ces « je » de regards offrent un éclairage particulièrement innovant au présent travail de recherche. À cet égard, nous avons opté pour une méthodologie privilégiant la qualité de ces lumières de vérité au profit de l'exposition plus ardente d'un volume plus massif. La posture

qualitative a donc donné un éclat de profondeur à chacun des témoignages en présence. Dans une démarche compréhensive du phénomène de la violence conjugale dans les couples lesbiens, la posture qualitative s'inscrit ici dans une volonté de cohérence entre le médium sociologique choisi et l'accès aux échantillons disponibles.

La force et la beauté de la posture qualitative résident dans une compréhension en profondeur du phénomène à étudier par l'entremise de cet outil de collecte de données bien spécifique qu'est l'entretien semi-dirigé. Dès lors, sous l'égide qualitative, les différentes identités du « je » se tissent en un « nous » académique tandis que les différents jeux disciplinaires se conjuguent au futur pour une application concrète sur le terrain, c'est ce pour quoi la quête se justifie.

L'union des perspectives interdisciplinaire et qualitative s'inscrit dans une volonté de modernité de la recherche sociale. Nous pensons en effet qu'une chercheuse qui explore le monde sous une seule focale s'expose à se condamner elle-même à sa propre ignorance. En ce sens, notre projet se veut une modeste contribution dans l'immensité mouvante des sciences de l'Humain.

Cependant, le choix de la méthode qualitative expose à certaines limites. Malgré la rigueur méthodologique, les précautions et les soins attentifs apportés à la collecte et au respect des nomenclatures méthodologiques décrites ci-dessus, les résultats du présent travail de recherche se veulent le reflet d'une vérité *intra muros*, c'est-à-dire une

vérité dans l'ici et le maintenant, qui doivent être compris dans le cadre situé de la présente thèse

Lors de nos entrevues, un autre biais s'est présenté : la tentation d'une intervention réflexe de notre part, en termes de relation d'aide. Du fait de notre formation en criminologie clinique, ainsi que de notre expertise d'intervenante, il nous paraissait envisageable, à un moment donné, de glisser d'un style d'entretien à un autre. Ce réflexe d'intervention, cette « réflexivité réflexe » (Bourdieu, cité dans Legavre, 1996, p. 220) était en effet très prégnant lors de certains échanges. Certains témoignages étaient en effet composés d'une charge émotionnelle d'une rare intensité, qu'ils laissaient présager la possibilité d'un effondrement émotionnel immédiat. De ce fait, la frontière nous a semblé parfois bien tenue entre « enquêtrice » et « intervenante ».

3.8 Considérations éthiques

Bien entendu, avant de débiter nos travaux et afin d'obtenir l'autorisation de réaliser notre recherche sur le terrain, conformément au code éthique de toute recherche en sciences sociales, nous avons préalablement soumis notre devis de recherche au comité d'éthique de l'Université de Montréal, qui l'a dûment approuvé²⁷.

Ceci dit, durant notre recherche, plusieurs questionnements d'ordre éthique sont entrés en ligne de compte.

²⁷ Numéro de certificat CERAS-2017-18-035-D

Notre sujet de recherche est un sujet très délicat en ce sens qu'il réfère à la plus stricte intimité des femmes qui témoignent. S'ouvrir ainsi sur ce plan de la personnalité est particulièrement éprouvant du fait que cela peut raviver des souvenirs douloureux. Même si les panélistes de la population principale ne vivent plus dans la relation abusive, il doit être absolument tenu compte de la sensibilité émotionnelle et de l'intensité de la charge affective entrant en ligne de compte lors des entretiens.

Parfois, un regard perdu, un silence anormalement prolongé, une perle de larme à la pointe d'un cil, un tic nerveux buccal ou digital, un râclage de gorge intempestif, renseigne immédiatement sur l'état d'esprit de l'interviewée. Nous avons donc anticipé sur le fait que certaines de nos enquêtées s'avèreraient très bouleversées par la résurgence de souvenirs pénibles. Voilà pourquoi, nous avons préparé une liste de ressources immédiates à contacter en cas de besoin, comme par exemple, le centre de crise TRACOM, le Centre de Solidarité Lesbienne ou bien encore l'accès à un CLSC proche du lieu de rencontre.

Un autre biais que nous pouvons relever également est davantage relié à la posture interdisciplinaire. En effet, conjuguer une visée théorisante sous un mode pluriel est somme toute assez périlleux, car une fois l'enthousiasme de la nouveauté retombé, le risque de renouer avec les ornières disciplinaires familières, guettait.

Dès lors, cheminer en mode holistique n'est pas chose aisée et peut comporter en effet plusieurs risques :

- d'une part, le retour instinctif à nos valeurs scientifiques nourricières : la criminologie, c'est-à-dire revenir à une vision limitée des phénomènes sociaux par l'entremise d'une méthodologie unilatérale et un code sémantique spécifique;
- d'autre part, favoriser une discipline au détriment d'une autre, car parfois, les affinités disciplinaires se nouent et le risque du biais de la bidisciplinarité s'accroît alors. Quoique la bidisciplinarité ouvre sur une focale plus large que la monodisciplinarité, cette perspective d'exploration reste, à notre sens, encore très limitative. Et elle ne correspond pas non plus à notre besoin d'émancipation scientifique.

En dernier lieu, la proximité de la chercheuse avec son objet de recherche induit inévitablement une certaine affectivité subjective. Dès lors, les subjectivités relayées dans les différents discours ont parfois trouvé un si grand écho en nous, qu'à différents moments des entretiens, grande était la tentation d'échanger à notre tour sur notre propre expérimentation de la violence.

En conclusion de ce chapitre, nous proposons un résumé illustré des différentes couleurs épistémologiques et méthodologiques en présence :

Tableau 1

Synthèse visuelle du Chapitre 3

	POPULATION PRINCIPALE	POPULATION SECONDAIRE
	<i>Femmes ayant été victimes</i>	<i>Intervenantes</i>
ÉPISTÉMOLOGIES	Sociologie compréhensive (<i>Max Weber</i>)	Sociologie compréhensive (<i>Max Weber</i>)
	Interdisciplinarité	Interdisciplinarité
	Empirisme	Empirisme
MÉTHODOLOGIES	Inductive Qualitative Entretiens semi-dirigés	Inductive Qualitative Entretiens semi-dirigés

Ces considérations liminaires étant établies, tout reste maintenant à écrire...

PARTIE II

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

i) Considérations liminaires

Nos présentations des résultats s'articulent autour de deux sections. La première section, principalement axée sur une compréhension « de l'intérieur » de la violence homoconjugale féminine, mettra particulièrement en lumière les résultats issus de nos deux populations à l'étude. La seconde section, principalement axée sur les approches cliniques utilisées par les intervenantes interrogées, proposera un état des lieux des ressources actuellement disponibles pour les victimes homoconjugales féminines.

Afin de se mettre d'emblée dans le regard de nos répondantes, nous proposons de faire une brève présentation de chacune d'entre elles.

ii) Présentation de notre population principale : les femmes ayant, par le passé, été victimes de violence dans leur couple

Au moment de notre étude, les huit répondantes de notre population principale sont âgées de 25 à 55 ans. La grande majorité s'est déclarée en couple, tandis que certaines se sont déclarées célibataires. À des fins de clarté, voici un visuel du profil de ces répondantes.

Tableau 2

Profil de la population 1

Âges	N = 8
20-30 ans	1
30-40 ans	3
40-50 ans	3
+ 50 ans	1

Tableau 3

Profil conjugal de la population 1

Conjugalité	N = 8
En couple	5
Célibataire	3

Voici maintenant une présentation de ces femmes, ayant été victimes d'une ex-conjointe. Par souci d'authenticité, les propos seront littéralement retranscrits dans la syntaxe d'origine, parfois ponctuée d'onomatopées. Nous nommerons chacune comme suit : (R1) pour Répondante 1 et ainsi de suite. Laissons-leur la parole :

a) Portrait de la Répondante 1 (R1)

Femme d'une cinquantaine d'années, en couple « avec euh un homme [...] je vois l'amour qu'il a pour moi [...] j'accepte que c'est de l'amour, rien d'autre autour, pas de possession, pas de jalousie ». Ce qui compte le plus dans sa vie : « mes enfants euh et mon emploi ». Ce qu'elle dit de sa relation passée avec sa conjointe : « c'était affreux! c'était l'enfer! elle était euh d'une gentillesse euh fou et après euh elle pouvait dev'nir hum possessif [...] j'pouvais pas m'défendre! [...] mon extraordinaire compréhension [...] oui oui c'est moi! Malheureusement, c'est c'est moi, c'est ça! [...] ça m'a coûté cher mais c'est ça! » Comment elle se sent aujourd'hui : « Moi, c'qui m'étonnes, c'est comment c'était traumatisant, comment c'était une histoire affreuse et aujourd'hui [...] j'm'en fous complètement! [...] j'la vois euh je l'aime encore mais hé tout va bien, comme si c'était rien passé [...] On est amies euh [...] je lui ai pardonné 100 % [...] des fois, j'ai des sentiments d'insécurité, de peur [...] j'me dis 'bon ben ça doit être à cause d'ça' [...] [Au sujet de sa relation de couple actuelle] peur que ça devienne comme l'autre relation ».

b) Portrait de la Répondante 2 (R2)

Femme de cinquante ans, vivant à la campagne, célibataire : « oui je veux rencontrer éventuellement mais chuis pas pressée ». Ce qui est important pour elle dans la vie : « le respect [...] le bonheur et l'amour ». Ce qu'elle dit de sa relation passée avec sa conjointe : « elle m'a traitée de façon exécration, des grosses chicanes [...] Et moi chuis quelqu'un qui euh j'me laisse pas imposer. Alors, quand [...] è fait des crises et tout j'disais : 'fais ta crise pis fais-moi signe [...] moi, j'continue mes affaires!' Alors, è rev'nait [...] Quand tu penses à ça : elle a brassé ma maison à un point où j'appelle la police, elle a pris possession de ma boîte courriel, elle est v'nue m'foutre une baffé à Cuba, après ça euh elle a mis son adresse principale chez moi sans mon consentement! euh tsé à moment donné tu dis : 'Ben voyons! Allô!! Réveille!! tu vois bien que cette personne-là, è te manque de respect [...] elle abuse de toi!' [...] ben avant que j'm'en

rende compte! [...] Comment elle se sent aujourd'hui : « [...] j'me sens bien. Je sens que j'ai comme expérimenté quelque chose [...] J'ai vécu c'que j'avais à vivre et [...] c'est pas moi qui est KO! »

c) Portrait de la Répondante 3 (R3), rencontrée deux fois

Jeune-femme de 25 ans, en couple. Ce qui compte le plus pour elle : « c'est drôle mais avant j'aurai pas dit euh que l'amour c'était important. Mais, aujourd'hui, j'trouve que comme l'importance est là [...] j'trouve que quand euh on a trouvé quelqu'un pis qu'on sait c'est quoi [...] on s'en rend compte là [...] pour moi, la sexualité c'est vraiment important. » Ce qu'elle a envie d'exprimer : « [...] y existe la domination hum en fait la dictature phallocratique [...] c'est dans l'fond des hommes qui ont des problèmes avec le fait que des femmes aiment d'autres femmes [...] j'ai pu avoir l'expérience de [...] la dictature phallocratique! [...] on m'a encouragée beaucoup à me marier [avec un homme] » Ce qu'elle nous dit de sa relation passée : « pas évident de reconnaître la situation [de violence conjugale] tout de suite quand ça s'passe sur le moment parce que surtout quand t'as jamais vécu des relations comme ça [...]. » Ce qu'elle a vécu trouve écho : « dans l'passé pis ensuite l'autre point c'est dans l'présent [...] j'me sentais jamais à la hauteur! [...] j'avais l'impression que j'étais jamais assez bien que è m'laissait pas la chance non plus C'est là que ça a commencé à vraiment me jouer dans la tête [...] » Comment elle se sent aujourd'hui : « au début euh c'était vraiment difficile [avec sa nouvelle conjointe] euh mais [...] de jour en jour ça va mieux. »

d) Portrait de la Répondante 4 (R4)

Femme proche de la quarantaine, en couple. Ce qu'elle dit de sa relation avec sa nouvelle conjointe : « j'pense que c'est la plus belle relation que j'ai eue de toute ma vie! ». Ce qui compte le plus pour elle : « c'est l'amour! c'est ma priorité. Les animaux [...] la nature [...] mode de vie de veganiste ». Ce qu'elle nous dit de sa relation passée :

« j'étais un p'tit chien. J'suivais mon maître! [...] C'est elle qui dominait! [...] parce que chuis une personne naïve pis j'veux croire à l'amour tsé à l'amour éternel [...] J'pense que je l'aimais mais je sais plus, c'est un peu confus dans ma tête maintenant [...] je sais que c'était pas d'l'amour, c'est juste je sais pas c'était quoi! [...] » À propos de sa victimisation : « J'savais pas que j'avais besoin d'aide [...] oui j'ai été victime pis aujourd'hui, chuis capable de m'en rendre compte. » Comment elle se sent aujourd'hui : « J'me sens bien! Libérée! [...] J'en r'viens pas! Tsé, j'peux pas croire que j'ai vécu toute ça! [...] Pis ça m'fait d'la peine parce que j'veux arrêter de penser à elle, je veux la sortir de ma vie! [...] parce que j'veux qu'è prenne pas la place [...] parce que j'veux tout accorder la place à ma femme. »

e) portrait de la Répondante 5 (R5)

« J'ai 53 ans et j'ai jamais manqué un Noël en famille! » nous dit cette femme, proche du milieu gai. Elle est en couple : « C'est pas présentement le grand amour de ma vie parce que j'ai encore des choses à régler mais elle est très gentille pis j'avais besoin de ça ». Ce qui compte le plus pour elle : « [la] famille [...] et beaucoup de soupers entres amis, bien arrosés. » Ce qu'elle nous dit de sa relation passée : « Elle joue sur les cordes sensibles [...] Faut jamais que t'les provoque [les agresseurs] [...] Moi, [...] j'provoquais tout! J'aurais dû dire : 'oui, oui, oui' [...] pas susciter la violence [...] Sur ses ressentis : « Moi j'ai toujours souris au monde! C'était ma marque de commerce! J'l'ai perdu, j'te jure! [...] J'ai eu la peur de ma vie [...] j'ai eu honte de moi parce que j'me demandais pourquoi j'étais rendue jusque là!? [...] chuis r'venue parce que j'l'aimais! [...] j'pensais vraiment qu'on allait avoir un av'nir ensemble [...] Je me faisais anéantir dans des situations vraiment ridicules. » Comment elle se sent aujourd'hui : « beaucoup mieux! [...] j'ai plus d'angoisse [...] chuis bien! [...] j'ai encore un peu d'misère à faire confiance mais seulement côté amoureux [...] ça va te paraître étrange c'que j'va dire, mais honnêtement, ça m'a rendue plus forte! »

f) portrait de la Répondante 6 (R6)

Femme dans la trentaine : « J viens d me marier euh faique j pense que ça a été une belle expérience là après euh tout ce qu est arrivé dans l passé! [...] on débute un projet d fertilité [...] chuis inclus dans l CSL [...] j aimerais ça agrandir l organisme. » Ce qu elle nous dit de sa relation passée : « Tout intense : sexualité intense; chicane intense; incapacité d communiquer! rien! pourtant j avais beaucoup d amour [...] È s en est servi [des peurs] pour plein d choses euh autant sexuelles autant euh tsé imposer des amis, autant [...] avoir d l argent autant euh à la fin j comptais plus [...] moi j avais comme pu d pouvoir! [...] ça a [...] coupé avec ma famille parce que je suis retournée! [...] c est encore lui donner plus d pouvoir [...] L appartement était vraiment une scène y avait pu rien de logique » Comment elle se sent aujourd hui : « J reste dans l positif de vie [...] j ai choisi le bel exemple du cadre qu on n a pas encore sur le mur parce qu on est juste pas arrivées à un consensus [...] J me sens obligée de livrer bataille mais d un autre côté j pense j aime ça! [...] c est comme une espèce de reconnaissance [...] c est comme si j peux dire merci à Marjolaine [intervenante du CSL] d avoir existé. »

g) portrait de la Répondante 7 (R7)

Femme début trentaine, en fauteuil roulant motorisé : « chuis quadraplégique », célibataire : « Euh si ça s présente à moi ben c est sûr que j vais p t être avoir d la difficulté à l apprivoiser. J vais p t être avoir [...] une grosse réserve [...] vu c que j ai vécu... » Ce qui compte le plus pour elle : « ma famille [...] d être heureuse [...] et mes animaux ». Ce qu elle a envie d exprimer : « Faudrait qu on arrête de dire : ‘oh on est toutes dans l même bateau pis euh tsé y en a pas d problème!’ La violence c est d la violence! [...] chuis tellement euh aberrée et outrée [...] de voir à quel point on comprend foutrement rien! [...] on enseigne c qu on enseigne d y a 20 ans!! on rajoute un p tit peu d théorie nouvelle par dessus mais qui parle réellement des couples [...] de femmes? » Ce qu elle nous dit de sa relation passée : « c était mon auxiliaire euh de soins à domicile! [...] elle était plus âgée qu moi [...] j pouvais me laisser [...] vivre

c'que j'avais à vivre [...] j'voyais en elle [...] comme quelque chose qui à long terme pourrait fonctionner [...] c'est tellement incestueux²⁸, c'est tellement progressif [...] j'ai voulu vraiment [...] cesser tout contact avec elle mais elle persistait! [...] Parce qu'au début [...] c'était sournois [...] des p'tites remarques euh de possessivité [...] elle est dev'nue [...] jalouse [...] j'me laissais pas faire! [...] c'était vraiment l'emprise psychologique [...] ok tu reçois une claque, la douleur s'estompe [...] mais la violence psychologique et d'accepter de m'faire traiter d'la sorte, de me diminuer à ce point tel pour une personne que supposément j'aime et qui m'aime!!! » Comment elle se sent aujourd'hui : « [...] tranquillement j'commence à r'prendre le dessus là mais tout en ayant une certaine fragilité [...] J'commence à peine à réapprivoiser un peu la vie. »

h) portrait de la Répondante 8 (R8)

« J'ai eu un changement de sexe de homme à femme [...] ça m'a causé beaucoup de préjudice dans mon couple avec ma copine [...] aujourd'hui, j'me considère [...] femme [...] pis chuis bien dans ma peau », nous dit cette passionnée de musique, proche de la cinquantaine, célibataire. Ce qui compte le plus pour elle : « mon groupe musical [...] mon chat [...] ». Ce qu'elle nous dit de sa relation passée : « chuis tombée sur une euh manipulatrice [...] jalousie [...] envie [...] j'trouve ça tellement insidieux [...] propos transphobes assez clairs [...] moi j'ai été marquée par ça là! [...] è jouait toujours là-dessus [le changement de sexe] [...] c'était méchant [...] méprisant [...] y avait beaucoup de violences euh c'était pas physique, c'étaient des mots! [...] è ne frappait pas! [...] c'était possession [...] de semaine en semaine [...] j'ai trouvé ça extrêmement difficile [...] quand j'me suis séparée, [...] j'me suis ramassée sur la paille [...] » Comment elle se sent aujourd'hui : « je m'aime. Je m'aime profondément pis chuis capable de me regarder dans la glace pis de m'dire : 'Hey! X! j't'aime vraiment! pis j'te trouve belle!' [...] j'reviens de très très très très loin! [...] Aujourd'hui, j'ai une vie épanouie [...] le manque de nouer une relation euh ça me manque [...] chuis contente de

²⁸ Il s'agit réellement du mot employé par notre répondante et non une erreur de saisie informatique.

l'avoir fait [son témoignage] [...] j'espère que ça va avoir une belle euh répercussion pis une réflexion également [...] comme la réalité trans par rapport aux lesbiennes [...] y a beaucoup de transphobie dans l'milieu gai ».

L'extraordinaire puissance du qualitatif qui, à travers la littéralité, porte une poignante sincérité qui laisse tout son espace à l'authenticité du verbe. Et, à travers ce prisme empiriste, surgit la vérité brute. Dans une extraordinaire dignité, ces femmes lèvent le voile sur une compréhension de l'intérieur de ce qu'elles ont vécu.

Les témoignages des intervenantes sont tout aussi porteurs de lumineuse sincérité et générosité.

iii) Présentation de notre population secondaire : des intervenantes ayant une solide expérience dans l'intervention auprès de victimes de violence homoconjugale féminine

Les quatre répondantes de notre population secondaire sont issues de différents milieux d'intervention, à savoir les milieux communautaires dans et hors communauté gaie, ainsi que de la pratique privée et sont issues de différentes formations disciplinaires (travail social, sociologie, psychologie, sexologie). La moitié d'entre elles possède une expertise de plus de vingt années dans la relation d'aide aux femmes, lesbiennes ou hétérosexuelles, victimes de leur partenaire.

Voici, en tableaux, le profil de ces répondantes :

Tableau 4

Profil de la population 2

Intervenantes	N = 4
Milieu LGBTQ+	2
Maison d'hébergement	1
Pratique privée	1

Tableau 5

Profil du nombre d'années de pratique de la population 2

Années d'expérience	N = 4
De 5 à 10 ans	1
De 10 à 20 ans	1
+ 20 ans	2

Comme pour les témoignages de la population précédente, nous avons conservé le phrasé original. Toutes les professionnelles ont choisi de conserver leur patronyme.

a) présentation de Marjolaine Landry, intervenante au Centre de Solidarité Lesbienne (CSL), « Moi, j'ai un Bacc en sexologie »

Années d'expérience : « depuis 7 ans, là » Ce qui la mobilise dans la relation d'aide : « personnellement, j'ai vécu la violence conjugale à l'adolescence mais avec un homme faible qu'déjà là ça vient me chercher beaucoup cette dynamique là [...] c'est quelque chose qui m'motive beaucoup d'être capable d'aider d'autres femmes qui vivent

ça ou qui en ont vécu pis être capable de s'en sortir [...] le plus beau dans l'métier, c'est quand qu'elles s'en sortent [...] d'être capable qu'elles reprennent le pouvoir dans leur vie [...]. » À propos de la violence conjugale : « le premier mot qui me vient toujours avec violence conjugale, c'est pouvoir. Pour moi, y a beaucoup de questions de pouvoir dans ces relations là [...] pis beaucoup de contrôle [...] ce vouloir de contrôle et de pouvoir [...] pour assurer la satisfaction de l'agresseuse [...] avec beaucoup de lesbophobie intériorisée [...] ça c'est quelque chose de très présent [...] La violence conjugale entre couple hétéro [...] y a eu beaucoup de publicisation [...] contrairement à une femme. C'est un gros tabou. » Son autocritique : « ma vision, c'est comment donner ta propre couleur sur cette intervention là, avec ta personnalité tout en n'étant pas l'experte de la vie de l'autre [...] j'utilise aussi mon vécu des fois pour dire moi j'en ai vécu de la violence [...] d'utiliser ma propre expérience [...] de vie [...] le plus difficile pour moi [...] en tant qu'intervenante de pas ramener ça à la maison [...] c'est le plus difficile, c'est celles qui vont rester malgré tout. Tu sais, moi j'en ai que j'ai vu pendant plusieurs années pis qui sont encore aujourd'hui avec l'agresseuse [...] faique ça c'est difficile quand qu'elles reviennent pour des rendez-vous [...] même si la personne elle réalise, elle sait qu'elle est dans une situation de violence conjugale mais qu'y a quelque chose qui la retient. »

b) présentation de Suzie Bordeleau, intervenante au Centre de Solidarité Lesbienne (CSL), sa formation : « j'ai faite travail social »

Années d'expérience : « cela fait environ 18 années que je travaille dans ce domaine. C'est une passion! Je souhaite informer, sensibiliser. » Ce qui la mobilise dans la relation d'aide : « J'ai été dans une relation avec un gars à une époque [...] mais tsé j'connais les signes, j'connais les paroles qui peuvent être dites [...] » mais elle constate « qu'on n'est pas à l'abri! [...] La violence des femmes n'est pas expliquée pareille que la violence des hommes. J'ai commencé par cofonder le GIVCL (Groupe d'Intervention en Violence conjugale chez les lesbiennes) [...] issu du milieu féministe [...] moi j'aime intervenir sur l'terrain [...] » À propos de la violence conjugale : « pour moi la

violence dans le couple lesbien, c'est un rapport de pouvoir» et à propos de l'homosexualité féminine : « On a la reconnaissance légale [...] mais pas encore toute la reconnaissance sociale »

À propos du CSL : « Écoute, on est tous seuls! faique [...] y va falloir qu'y aille d'autres choses là! [...] pis on est à Montréal! Faique les lesbiennes en région [...] qui vivent de la violence, ben c'est hard ça! [...] [la violence conjugale lesbienne] c'est minimisé par tout le monde : [...] crépâge de chignons! [...] 'une femme, elle peut pas vraiment être victime d'une femme [...] c'est pas grave! c'est pas dangereux' [...] L'abus ultime [la victime] è s'trouve en prison des fois 24h/48h. »

Son autocritique : « Je pense être une bonne intervenante dans le sens que les femmes se sentent en confiance. Je les accompagne [...] j'vais continuer à me l'dire : 'je suis pas parfaite intervenante!' le jour que j'vais m'dire parfaite, j'vais arrêter de faire de l'intervention parce que c'est pas vrai que je peux être parfaite, que j'peux tout tout tout tout connaître! c'est impossible! [...] j'ai confiance en moi pis j'ai confiance que j'va pouvoir aider la femme qu'est d'avant moi mais c'est sûr que j'peux toujours apprendre... »

c) présentation de Pascale Gilbert, coordonnatrice des bénévoles à la Maison Marguerite, « Bacc en sciences sociales, concentration sociologie »

Années d'expérience en intervention en violence conjugale : « 22 ans, ouais ».

Ce qui la mobilise dans la relation d'aide : « J'connais très bien la problématique parce que [...] j'ai été victime de violence conjugale [...] j'me disais : tu l'as vécu [...] tu l'étudies dans l'domaine [...] ça m'faisait un bagage de plus pour pouvoir aider [...] les femmes [...] cette emprise là était autant importante comme avec une femme ou avec un homme [...] ça reste quand même la problématique d'une femme qu'est victime de violence. » Son autocritique : « je sens [...] qu'y aurait toujours à s'améliorer dans toutes les facettes. »

Appréciation sur la recherche : « ma rencontre avec toi ça m’ permet de [...] me requestionner pis de m’ dire : ‘Woah! tsé y a toujours tellement à apprendre [...] dans l’ domaine dans lequel je suis’. »

d) présentation de Joane Turgeon²⁹, « psychologue clinicienne et chercheure spécialisée dans les problématiques de violence. Formatrice et superviseure au Comité priorité violence conjugale, elle enseigne ce sujet depuis 20 ans au certificat en victimologie de l’ Université de Montréal » (Turgeon, 2018)

Années d’ expérience : « Oh, ça fait 30 ans, presque, là que j’ ai commencé à travailler avec les victimes » Ce qui la mobilise dans la relation d’ aide : « moi j’ ai toujours trouvé l’ intervention auprès des victimes très très valorisante parce que c’ est des personnes extraordinaires! [...] Moi, j’ ai été en admiration avec toutes les victimes que j’ ai rencontrées, c’ est pas compliqué. [...] parce que j’ rencontre des personnes de qualité. Ils sont dans des situations horribles mais y réussissent à faire quelque chose de bien à travers tout ça. [...] j’ ai travaillé avec beaucoup de mères, surtout hétérosexuelles mais lesbiennes aussi. »

À propos de la violence conjugale : « Une relation de violence conjugale ça a commencé par de l’ amour [...] pis, c’ qui fait la violence, c’ est l’ objectif du comportement, qui est : exercer un pouvoir illégitime sur l’ autre [...] c’ qui est particulièrement souffrant moi j’ trouve dans cette problématique là chez les lesbiennes, c’ est euh la lesbophobie intériorisée là qui est bien réelle : le mépris des lesbiennes [...] c’ était très présent chez les agresseures [...] c’ est souvent présent aussi chez les victimes [...] si ça l’ était pas au départ chez la victime, ça s’ développe parce que c’ est là qu’ il l’ attaque. [...] y a un stress social d’ être, de faire partie d’ une minorité sexuelle, ça c’ est clair! [...] ça affecte tous les gais et les lesbiennes [...] j’ pense que c’ est utilisé [...] ça mène à la lesbophobie intériorisée. »

²⁹ Joane Turgeon apparaît dans cette thèse à la fois comme auteure dans la recension de littérature et comme répondante de la population secondaire. Afin de différencier, nous indiquerons (Joane) lorsqu’ il s’ agit des propos rapportés par l’ intervenante; (Turgeon, 2003) ou (Turgeon, 2018) lorsqu’ il sera référé à la littérature.

Son autocritique : « depuis qu’j’enseigne, ça fait des années, avec des films, toutes sortes de moyens que j’essaye de sensibiliser le plus de gens possible à c’que c’est la violence. Juste ça : qu’est-ce que c’est la violence? c’est quoi un comportement de violence [...] on devient un peu euh même des fois obsédé par ça! y a des périodes où on s’dit : ‘Mon Dieu! [...] j’ai-tu un comportement violent?’ » Appréciation sur la recherche : « moi j’trouve ça l’fun que vous fassiez cette recherche-là, parce que j’pense, ça peut être très très éclairant euh pour l’ensemble de la problématique d’la violence dans les relations d’couple, là. »

PARTIE II

SECTION 1 – COMPRENDRE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE LESBIEN

Celui qui veut être aimé doit vouloir la liberté de l'autre,
parce que d'elle émerge l'amour. Si je le soumetts, il devient un objet,
et d'un objet je ne peux pas recevoir d'amour.
(Jean-Paul Sartre)

Cette première section s'articule autour de trois chapitres.

Le Chapitre 4 explorera la perception de l'ensemble de nos enquêtées quant au regard que porte la société sur le lesbianisme. Nous mettrons ensuite en perspective les points de vue de nos répondantes avec les discours issus de la littérature. Ce croisement de regards est essentiel, car il permet d'ancrer des éléments de compréhension de l'intérieur de la dynamique des rapports de violence en lien avec la place du couple homoconjugal féminin dans la sphère publique.

Tissé autour du pouvoir, son origine, son évolution, ses manifestations et manoeuvres, le Chapitre 5 sera exclusivement consacré aux expériences de violence qu'ont vécu les victimes. Ce chapitre offre l'opportunité d'un regard de l'intérieur sur la violence subie. À cet égard, une grande place sera laissée à la mise en mots de leurs maux.

En dernier lieu, le Chapitre 6, nous mettra dans le regard des intervenantes, ces professionnelles de la relation d'aide spécialisées dans l'intervention en violence homoconjugale féminine, à qui les victimes se sont racontées. Ce chapitre est également un espace où les intervenantes expriment leurs opinions et ressentis.

CHAPITRE 4

REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LE LESBIANISME

[...] y existe la domination hum en fait la dictature phallocratique [...] c'est dans l'fond des hommes qui ont des problèmes avec le fait que des femmes aiment d'autres femmes [...]. (R3)

C'est encore une réalité. Y a quand même beaucoup d'préjugés d'être lesbienne. (Joane)

On a la reconnaissance légale [...] mais pas encore toute la reconnaissance sociale. (Suzie, CSL)

Violence in lesbian relationships can also be seen as a part of this continuum of violence against women, the roots of which are in the hierarchical, oppressive structures of our society. (Ristock, 1991, p. 75)

Despite growing research into domestic violence and abuse (DVA) in lesbian, gay, bisexual and/or trans [...] people's relationships, LGB and/or T people remain largely invisible in DVA policy and practice. (Donovan et Barnes, 2020, Abstract)

L'étude de la recension d'écrits, composant le premier chapitre de cette thèse, a mis en lumière que l'hégémonie des normes hétérosexistes et des préjugés dévalorisent et marginalisent les diversités sexuelles et de genre (Anderson, 2020; Butler, 1990; Lebreton, 2016; McKay et al., 2019; McCutcheon, 2019; Renzetti, 1989; Rich, 1980; Ristock, 1991; Russell et Torres, 2020; Turell, 2020; Wittig, 2001/1980). La littérature a montré également avec quel naturel le cadre hétéronormatif était vecteur de discrimination, d'infériorisation des diversités sexuelles et de genre, d'homophobie, de

stigmatisation et d'invisibilisation... synonymes d'oppression (Bordeleau et O'Brien, 2009; Brubaker, 2020; Edwards et al., 2020; Head, 2020; Herek, 2004; Little, 2020; McCutcheon, 2019; Mimeault, 2003; Penone et Guarnaccia, 2018; Revillard, 2002; Sheer et al., 2020). Il nous a donc semblé intéressant d'entendre nos enquêtées sur la perception qu'elles avaient du regard de la société sur le lesbianisme :

C'est vrai qu'elle [une lesbienne] vit dans un système oppressif. C'est vrai que tsé on a beau être lesbiennes, on [...] reste des femmes. Pis, le meilleur exemple que je pourrais te donner là [...] j'ai rencontré une femme trans [...] : 'Suzie! là j'tais dans la rue et j'me suis faite siffler par un gars qui m'a dit que j'avais de belles fesses! Pour qui qui s'prend lui?!' Pis là, j'l'ai regardée et pis j'ai dit : 'bienvenue dans l'monde des femmes!' (Suzie, CSL)

Malgré des échos plutôt négatifs sur leur perception du regard de la société sur le couple lesbien, certaines ont toutefois concédé une avancée favorable. Mais, selon elles, il reste encore du chemin à parcourir pour faire évoluer les mentalités : « [la relation lesbienne est] beaucoup plus facile que quand j'étais dedans il y a 15 ans. Beaucoup plus facile aujourd'hui, beaucoup plus acceptée, le regard, il est pas aussi noir. » (R1); « Moi j'vis dans un milieu où c'est plus qu'accepté! [...] on sait qu'y existe le côté difficile mais j'le côtoie pas! [...] j'crois qu'des fois on rentre dans l'hétéro. » (R6). D'autres répondantes expriment encore :

Encore trop fermé mais moins qu'avant [...] v'là 10 ans c'était encore beaucoup tabou tsé pis ça a commencé à s'ouvrir mais aujourd'hui y a encore des choses à travailler... y a encore du travail! [...] [dans le sens de l'] ouverture d'esprit! Mais c'est sûr que v'là 10 ans, j'aurais jamais dit euh à tout le monde, à mon travail, que chuis lesbienne. [...] mais, même encore

aujourd'hui ça a pris [...] un bon 3-4 mois avant que je réussisse à dire ouvertement que c'est pas un chum que j'avais mais une blonde! (R4)

C'est encore une réalité. Y a quand même beaucoup d'préjugés d'être lesbienne [...] J'pense que si y a une différence, c'est au niveau du fait qu'y a pas nécessairement au départ une des deux personnes à qui la société donne un pouvoir sur l'autre, comme c'est le cas dans le couple hétérosexuel, de façon [...] implicite mais il n'empêche que ça existe. (Joane)

« [...] on a beau être lesbiennes, on [...] reste des femmes », ce cri jaillit dans toute la force d'une indignation exacerbée et fait écho à la littérature : « Les lesbiennes ne sont pas des femmes ni économiquement, ni politiquement, ni idéologiquement³⁰. (Wittig, 1980, cité dans Watremez, 2005, p. 88). Selon certaines auteures en effet, le système hétérosocial ne les reconnaît pas comme femmes parce que les lesbiennes « transgressent les catégories du sexe « femme » et les normes hétérosociales » (Watremez, 2005, p. 80) du fait qu'elles s'affranchissent de « l'appropriation privée » par les hommes (Amari, 2015, p. 73).

Le regard de la société sur le lesbianisme se révèle être une question primordiale en ce qu'il réfère à la sexualité féminine. À cet égard, ces femmes qui ont fait le choix de vivre leur sexualité hors des normes hétéro-sociales s'« expose[nt] à des nuisances et

³⁰ En réponse à cette célèbre phrase controversée de Monique Wittig, la sociologue Salima Amari ouvre une intéressante discussion responsive dans laquelle elle expose ses recherches qui la conduisent à une « typologie lesbienne » : les lesbiennes dissidentes, les lesbiennes quasiment hétérosexuelles et les lesbiennes devenir. Selon elle, l'appropriation privée faible chez les lesbiennes dissidentes, ferait qu'elles échapperaient à la catégorie « femme ». Lorsqu'elles vivraient leur vie de lesbienne sans aviser leur famille, elles seraient « célibatées » et considérées comme « mi-lesbiennes mi-femmes ». Lorsque l'appropriation privée est forte, par mariage de convenance avec un homme gai ou par un « mariage éclair », ces femmes saueraient les apparences de l'hétérosexualité et appartiendraient alors à la catégorie « femme » (Amari, 2015).

à des souffrances spécifiques qui ne sont pas exactement celles expérimentées par le couple hétéro » (Melman, 2007, p. 42). Une des souffrances, expérimentées ou relayées par nos répondantes, réfère à la place du modèle lesbien au sein de notre société contemporaine : « On a la reconnaissance légale [...] mais pas encore toute la reconnaissance sociale » (Suzie, CSL); « La société euh c'est vraiment binaire [...] homme/femme pis tout c'qui est à l'extérieur on est comme ok c'est quoi? » (R3); « Écoute, encore en 2017 [...] on s'fait encore poser des questions : 'qui fait l'homme ou qui fait la femme dans l'couple '? » (R5).

Des extraits qui expriment assez clairement une frilosité à affirmer son orientation sexuelle aux yeux du monde :

On a tendance à vraiment l'identifier [son épouse] comme l'homme du couple [...] È [son épouse] s'identifie pas nécessairement femme ni homme [...] faique c'pour ça qu'on la catégorise tout l'temps [...] il y a toujours comme un espèce de réassurance de se dire : 'mais y a un masculin pis un féminin' [...] c'est difficile de changer une mentalité comme ça. (R6)

Selon certaines répondantes, la dichotomie sur les questions du genre et du sexe affecte la quintessence de ce qui fonde une relation amoureuse lesbienne : « Mais c'qu'on oublie de mettre en première ligne souvent : c'est un couple qui s'aime. Point. [...] sans nécessairement apporter un genre au couple. » (R7)

Un regard de la société pas toujours conciliant sur la diversité conjugale, selon nos répondantes : « Les modèles [...] de la société [...] les modèles standard [...] alors

tout ça est une pression extérieure qui fait en sorte que c'est pas toujours évident [...] en voyant tout ça, ça m'a pris un certain temps pour m'assumer » (R7); « Parce que y a aussi le fait que si elle en parle, ça s'peut qu'elle soit ben mal reçue! [...] c'est encore une réalité. Y a quand même beaucoup d'préjugés d'être lesbienne » (Joane Turgeon).

Une autre répondante renchérit : « J'crois que les gens ou la société en général euh y vont accepter mieux la différence si elle leur plaît! [...] j'crois que les butch sont moins acceptées que les belles femmes féminines » (R2). Ses propos laissent penser qu'il y aurait un « stéréotype lesbien ».

Certains témoignages évoquent bel et bien l'existence d'un « stéréotype lesbien », c'est-à-dire une expression de genre qui demeure éloignée de la prototypie féminine, traditionnellement admise par les codes sociétaux :

Dans l'fond l'homosexualité féminine [...] j'ai pu constater que là t'as comme deux modèles : [...] le modèle 'butch' entre guillemets pis t'as d'un autre côté [...] c'qu'on voit dans les films pornographiques [...] c'est pas des trucs qui sont vraiment représentatifs. (R3)

L'apparence féminine, ou expression de genre, a souvent été nommée par la littérature comme étant sources de préjugés et de discrimination tout autant que d'intime conviction de culpabilité lors du passage en Cour (Donovan et Barnes, 2020; Penone et Guarnaccia, 2018; Russell et Torres, 2020). Le « stéréotype lesbien », principalement véhiculé par un « code vestimentaire » (Suzie, CSL) spécifique, peut en effet influencer

les policiers lorsqu'ils interviennent dans un cadre de violence homoconjugale féminine (Calton et al., 2016; O'Brien, 2012).

[préjugés des policiers quant aux gabarits] y en avait une qui était effectivement plus grosse, les cheveux courts tsé et pis l'autre était toute p'tite, toute mince, les cheveux longs, pis c'était elle [la plus corpulente] la victime pis le seul avantage que ça y donnait c'était qu'elle était assez forte pour l'arrêter, pour [...] la maintenir au plancher jusqu'à temps que l'autre se calme mais c'était pas l'agresseuse. (Suzie, CSL)

Nos répondantes confirment que ces femmes, cataloguées de « butch » se trouvent encore plus stigmatisées à la fois par la société (Bordeleau et O'Brien, 2009; Donovan et Barnes, 2020; Ristock, 1991, 2005; Russell et Torres, 2020) et par la communauté LGBTQ+ (R3, R8, Suzie, CSL) : « Chuis quelqu'un qu'a pas l'air gai du tout! pis chuis une fille pas masculine » (R2);

Ouais ben tsé dans l'milieu lesbien euh moi chuis attirée par les femmes féminines, les femmes à cheveux longs [...] qui ont pas l'apparence euh (rire) hyper masculine là [...] moi c'qui me fait rire euh dans l'milieu lesbien, y a tellement de femmes qui s'arrangent pour avoir l'air d'un homme. (R8)

Les standards genrés en mode binaire de la société amènent certaines à se questionner sur leur orientation sexuelle ou bien sur leur identité de genre : « [...] parce que moi là-dedans [...] chuis ni l'un ni l'autre (rire) faique tsé chuis quoi? » (R3).

Comment, dès lors, dans une société hétéronormative, nos répondantes ont-elles été reçues dans l'aveu d'attraction envers quelqu'un du même sexe?

Écoute ça : elle [...] avait 15 ans, j'avais 16 ans, on a commencé une relation amoureuse à l'école secondaire et je l'ai revue 10 ans après et on a recommencé [...] nos parents [...] nous ont attrapées y nous ont séparées. Moi mon père il a dit : 'bon tu s'ras pas lesbienne, il en est pas question!' j'me suis mariée, j'ai eu des enfants. 10 ans plus tard, je l'ai rencontrée et on a repris. (R1)

Quand j'me suis assumée en tant que lesbienne, j'avais 14 ans! [...] Dans c'temps là, c'était très mal vu [...] on s'cachait [...] parce qu'on avait honte et j'pense que ça c'est les choses qui ont resté [...] beaucoup plus chez les femmes euh lesbiennes que chez les hommes. (R5)

Un autre témoignage porteur de souffrances : « Moi, j'ai été des années dans le garde-robe. » (R3).

Le regard de la société peut être d'autant plus douloureux pour celle qui le reçoit, surtout lorsqu'il émane de sa propre famille :

Ma mère [...] : 'chuis tellement déçue qu'tu sois pas hétéro' [...] c'est épuisant là s'faire tout le temps juger [...] moi ça m'a profondément blessée [...] moi j'veux juste vivre ma vie! (R8)

À 15 ans là, j'avais dit à ma mère que j'aimais les filles [...] è m'a dit 'oh! T'es une butch!' [...] mon éducation qui m'poussait justement vers les gars [...] mais même si j'savais que j'aimais les filles [...] j'savais même pu en fait. (R3)

Lorsqu'il existe peu de publicité sur l'existence d'autres orientations sexuelles, il peut également être très ardu pour une femme d'assumer une orientation sexuelle à l'Est des standards binaires classiques : homosexuels/hétérosexuels; homosexuels/bisexuels :

[...] j'savais pas j'étais qui parce que là moi j'pouvais pas dire que j'étais hétéro, j'étais pas homosexuelle non plus pis bisexuelle [...] ça faisait pas longtemps que je m'étais assumée pansexuelle [...] j'avais lu des commentaires vraiment qui m'ont dévastée [...] : 'pansexuel, c'est juste une étiquette pour se hum faire comme sentir spécial [...] une excuse pour [...] pour coucher avec tout l'monde!' [...] Y a un homme qui a dit [...] en parlant d'une femme pansexuelle : [...] 'bah! Tant qu'è suce, moi j'ai aucun problème!' [...] aujourd'hui en 2016/2017 [...] on pense que c'est insignifiant [être pansexuelle]. Ça existe pas! Pis, genre, c'est vraiment ça que j'ai eu comme expérience. (R3)

Selon les témoignages en présence, il s'avère en effet difficile pour une femme d'assumer son orientation sexuelle lorsque la société lui renvoie un regard négatif à ce sujet. Et lorsqu'enfin elle se permet d'éclorre en ce sens, elle est souvent soumise à la puissance d'une vision sociétale intransigeante et rabaissante, lui causant souffrance et incompréhension (R1, R3, R8).

Il ne faut pas oublier que les standards sociétaux ont été établis par et pour des individus hétérosexuels. Dès lors, le regard de la société se veut le chien de garde de ces valeurs hétéronormatives. Ce qui permet de comprendre pourquoi les minorités sexuelles sont constamment soumises aux préjugés, que ce soit de la part des institutions judiciaires, de santé ou, tout simplement, de la part du grand public ou, pour certaines, de la part de leur propre famille (Suzie (CSL), Joane, R1, R3, R6, R7, R8).

Il faut savoir que d'être étiqueté « minorités sexuelles » a des répercussions non négligeables à la fois sur la vie des personnes concernées tout autant que sur les ressources disponibles, lorsque, par exemple, les victimes de violence homoconjugale

féminine ont besoin d'aide. En lien avec la perception sociétale de l'homosexualité féminine, notre recension de littérature met à cet égard en relief un manque de considération et de visibilité de ces victimes de la part des organismes judiciaires et sociaux, relevant notamment les moqueries des agents, le malaise des intervenantes face à la question homosexuelle, au manque de formation de ces personnels sur l'identité homosexuelle (Tessier et Robitaille, 2004), le défaut de structure d'hébergement, les modèles d'intervention cliniques inappropriés ainsi que la minimisation de la violence dans les couples de même sexe (Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; Randle et Graham, 2011; Ristock, 2009; Russell et Torres, 2020; Tessier et Robitaille, 2004). Cette minimisation de la violence dans les couples lesbiens est également dénoncée par Suzie (CSL).

Selon les différents regards, la compréhension de la violence dans le couple lesbien doit donc prendre en considération la perception de la société sur les minorités sexuelles et, plus particulièrement, sur le lesbianisme et la victimisation homoconjugale féminine. Car, par le regard négatif qu'elle induit, la société hétéronormative génère violence et souffrance (Calton et al., 2016; Edwards et al., 2015; Russell et Torres, 2020; West, 2002). Plus précisément :

Understanding violence in lesbian relationships requires appreciating how violence is connected to larger contexts of prejudice and oppression. These contexts include [...] homophobia; the negative attitudes, stereotypes, and prejudices that still exist in society about individuals who are not heterosexual; and heterosexism, the assumption that everyone is

heterosexual and that heterosexual relationships are the only relationships that are natural, normal, and worthy of support. (Ristock, 2009, p. 130)

Les deux chapitres suivants vont aborder une compréhension de l'intérieur de la violence conjugale lesbienne, issue des données recueillies sur le terrain. D'une part, les huit répondantes de notre population principale s'exprimeront librement sur leur expérience de la violence subie (Chapitre 5) et, d'autre part, les quatre répondantes de notre population secondaire nous feront part de leur expérience d'intervention en matière de violence conjugale dans les couples lesbiens et enrichiront leurs témoignages par quelques exemples précis de vécus de certaines des victimes venues les consulter (Chapitre 6).

CHAPITRE 5

VIOLENCE VÉCUE : TÉMOIGNAGE DES VICTIMES

Elle aimait me mettre dans un coin, me voir vulnérable,
ça lui donnait du pouvoir de me voir vulnérable
sans être capable de me défendre. (R1)

Le fil conducteur de ce chapitre déroulera sa trame autour de la notion de pouvoir. Nous ne l'avons pas choisi au départ, mais il s'est imposé à nous, que ce soit à travers le verbe de nos répondantes, dans notre recension d'écrits ou encore dans sa présence sublimée, issue des différentes thématiques incontournables relevées dans les discours ou, tout simplement, se déduisant des différents comportements référencés par les récits de nos répondantes. Nous ne pouvions donc pas négliger d'entendre son appel.

Ce chapitre laissera une belle part à la pensée de ces femmes ayant été, par le passé, victimes de leurs conjointes. De larges extraits de leurs discours mettront notamment en lumière diverses thématiques clés, comme par exemple les violences subies, le portrait en miroir des abuseuses, la violence des victimes ainsi que les différentes conséquences de la violence conjugale sur elles.

« Une relation de violence conjugale ça a commencé par de l'amour » (Joane).

Ainsi, toute conjugalité commence par un poème :

*Dans les langueurs secrètes du jour finissant,
j'ai décliné ton nom à tous les temps.
Aux frontières de mes rêves déments,
tu es diamant d'un soir, Auguste firmament.
Dans les baisers valseurs, mon esprit et mon tourment apaisent leurs douces
douleurs doucement.
Pour les yeux-papillons, les lèvres ensorceleuses, j'ai donné mon cœur au
Vermeilleux [...]. (Mallet, 2000)*

Toute histoire d'amour suppose « une remise de soi » à l'autre (Bozon, 2016), c'est-à-dire, le fait de favoriser son accès personnel à l'autre tout autant que l'autre à soi. Remettre de soi à quelqu'un c'est se priver d'une liberté d'être, tout autant que de se sentir enlacée par la liberté de l'autre. Le renoncement volontaire d'une partie de sa liberté, pour s'enchaîner à autrui dans le lien conjugal, constitue la « démission libre » sartrienne : « Et cette captivité doit être démission libre et enchaînée à la fois entre nos mains. » (Sartre, 1943, p. 493). Ce don de soi à l'être aimé compose une mélodie s'écrivant sur une partition de confiance, de bienveillance, d'interdépendance mutuelle. Se donner à l'autre implique bonne foi, humilité et sincérité. La relation intime s'inscrit alors dans le délicat équilibre du mouvement perpétuel qu'est la prise et le lâcher-prise, tout autant que de celui de savoir prendre et de savoir donner à l'autre.

Dans ce décor enchanteur, comment, dès lors, comprendre ce passage de l'amour au désamour?

5.1 La genèse du pouvoir : une germination à huis clos

Comme le met en évidence la plupart des témoignages en présence, lorsque deux personnes sont en relation, inconsciemment, une dynamique d'influence se met progressivement en place. D'ailleurs, à bien y regarder, toute relation est une lutte d'influence larvée (Joane). Dans un couple, lorsque le jeu des influences est réciproque, libre et assumé, la relation conjugale est harmonieuse. Il en va de même, lorsque la réciprocité du don de soi circule librement. C'est tout le sens d'une interdépendance

affective saine. Dans le cas contraire, et tel que relaté par les discours de notre population principale, celle qui veut imposer systématiquement son influence à l'autre, en brise la saine mutualité et sonne le glas de l'harmonie conjugale. De même, celle qui s'offre davantage à l'autre s'expose beaucoup, tandis que celle qui entre en réticence d'elle-même, refusant le don de soi, déséquilibre la juste répartition des tâches affectives.

5.1.1 Répartition inégale des tâches affectives. Comme il existe des tâches domestiques dans le couple, il existe également des tâches affectives. Dans un couple sans violence, cette répartition est consensuelle et égalitaire. Dans un couple aux prises avec des dynamiques de rapports de violence, la répartition affective est déséquilibrée.

Les déséquilibres s'engendrent tout d'abord à huis clos. Lorsqu'ils se maintiennent et perdurent dans le temps, ils redistribuent les rapports de pouvoir. Dès lors, d'égalitaires, ces rapports de pouvoir entre les partenaires, tout autant que la répartition des rôles affectifs, deviennent inégalitaires. La conjugalité dysharmonique redessine la place de chacun dans le couple. Force est de constater que beaucoup de couples, indépendamment de leur orientation sexuelle, trouvent cette dynamique inégalitaire assez satisfaisante, et ce, pour des raisons qui leur appartiennent. Mais lorsque la violence s'en mêle, il s'agit de tout autre chose. On assiste alors à une prise de « pouvoir illégitime » (Joane) de l'un des deux partenaires sur l'autre. La violence devient alors un instrument de prise de pouvoir, tout autant que celui du maintien de ce

pouvoir. Dès lors, les rapports de violence ensemencent le terreau du pouvoir dont la redistribution des tâches affectives en permettra l'éclosion.

La répartition affective, nouvellement redessinée, est ordonnée par celui ou celle qui prend le pouvoir dans un but de satisfaction personnelle. S'appuyant sur une diversité de comportements violents le/la partenaire violent(e) réalise un véritable coup d'état conjugal et s'adjuge ainsi tous les monopoles reliés à la relation amoureuse. Prendre le contrôle sur l'autre relève d'un comportement intentionnel.

Plus particulièrement, dans la compréhension des dynamiques de pouvoir dans le couple lesbien, il nous semblait impératif d'y rattacher la dimension de la répartition inégalitaire de l'affectivité, car celle qui a le pouvoir va prendre plus que l'autre et donner moins en retour, tandis que celle qui subit va vouloir donner encore plus afin de satisfaire les exigences de sa conjointe.

S'offrir à l'autre signifie lui remettre en toute bonne foi sa confiance, ses espoirs, ses secrets les plus intimes, son passé, ses goûts (Bozon, 2016). Selon le code amoureux, le don de soi requiert des attentes muettes qui peuvent être vécues par l'autre comme une obligation d'agir ou de réagir ou bien, au contraire, le pousser dans une rétention de soi :

Euh j'peux même pas dire [...] c'est qui, cette personne. Et y a pas personne qui peut dire qui elle est [...] là ça a commencé elle était toujours absente... faiqu'è v'nait chez moi ok è dormait tout l'temps! è mangeait comme un ogre [...] j'ai commencé à poser des questions. Elle a commencé à mentir. Écoute, è mentait sur toute! (R5)

Cette distribution des tâches affectives revêt donc toute son importance encore plus lorsqu'il s'agit de la première relation homosexuelle. Ainsi, le manque d'expérience de la conjugalité lesbienne, ainsi que les attentes affectives sous-jacentes, exprimées par la profane, peuvent inconsciemment fragiliser la relation. Elles peuvent également redessiner une nouvelle configuration de l'influence par, notamment, le manque de bonne foi dans l'implication de la relation intime de la part de la partenaire violente :

C'était la première, oui! [...] j'ai toujours été [...] une fille de bonne famille qui a bien été élevée et avec elle, j'étais tout le contraire! [...] au début, c'était l'fun [...] parce que j'connaisais rien à la vie [...] elle est arrivée dans mon décor pis ça a été : 'Woah!' [...] parce qu'elle mettait un doigt sur ma corde sensible qui était mon identité [...] non seulement physique mais sexuelle! [...] on rencontrait plein d'monde euh c'était la fête! [...] è m'incluait beaucoup [...] pus j'passais du temps avec elle plus j'étais difficilement reconnaissable auprès d'mes proches [...] j'commençais à avoir un genre de dépendance malsaine là tsé [...] j'parle de dépendance de moi par rapport à elle [...] J'avais un réel attachement pour elle tsé j'étais amoureuse [...] pour moi c'était Woah! trouver quelqu'un qui m'aime, qui m'accepte [...] avec qui en plus j'peux vivre une relation homosexuelle comme j'ai toujours rêvé quoi! (R7)

Vivre une première relation amoureuse homosexuelle fragilise tout autant qu'elle confère un pouvoir à la conjointe qui, elle, l'a déjà expérimentée. L'influence que cette dernière a alors sur l'autre peut être considérable. Dans ce récit, l'influence de la conjointe expérimentée fait basculer les rapports de pouvoir. L'affectivité nouvellement redistribuée altère les attentes de la victime :

C'est la première fois que j'vivais en appartement en couple, tsé. Même en tant qu'hétéro j'ai jamais vécu ça! Pis, [...] c'était ma première vraie relation. [...] J'pense que j'ai été fragilisée. j'me suis comme accrochée!

[...] J'pense que j'me suis accrochée à une illusion [...] je pensais vivre ma vie avec cette personne là! [...] C'est elle qui dominait! [...] tout c'qu'on faisait, c'était elle qui décidait [...] ses amis étaient devenus mes amis! [...] j'ai tombé dans drogue à cause d'elle! [...] Pis tsé, j'consommait avec elle mais c'était juste pour l'accompagner [...] j'pense que j'ai pas vécu [...] chais pas! chuis un p'tit chien, dans l'fond! (R4)

Dans l'extrait suivant, l'alternance don de soi/rétention de soi de la conjointe violente, fait trébucher la conjugalité déjà étouffée dans son propre secret d'être :

[Première relation lesbienne] Peut-être que si c'était pas une relation cachée, peut-être ça aurait été plus facile [...] J'en reviens pas comment j'étais en amour, j'en reviens pas comment que j'aimais cette fille [...] j'l'aimais vraiment [...] c'est c'que j'me dis et je l'paie encore aujourd'hui [...] euh elle se faisait des histoires dans sa tête euh elle dev'nait toute heu agressif et après extrêmement gentille! (R1)

Pour cette autre répondante, le don de soi et l'inexpérience homoconjugale féminine ont précipité sa mise sous influence :

Parce que j'avais pas d'expérience mais pis que en plus, è m'faisait sentir comme si j'étais quequ'un de dégénéré [...] c'était vraiment comme un modèle [...] moi è m'intéressait cette fille-là [...] je l'admirais parce que tsé hum moi j'arrive pas à m'exprimer par rapport à mon orientation sexuelle pis [...] pour elle, c'est comme si de rien n'était, tsé [...] on allait chez ses amis à elle [...] c'est comme si on s'utilisait l'une l'autre finalement! (R3)

La répondante R3 a également exprimé qu'elle souhaitait entrer en relation afin d'expérimenter la relation homosexuelle. De fait, elle considérait que les relations de pouvoir et d'influence dans son couple étaient justement réparties.

Cet autre témoignage exprime clairement que l'influence de sa conjointe a domestiqué la relation conjugale tout autant qu'elle a pris en otage son espoir et ses attentes de réciprocité affective :

[sa première relation] ouais [...] j'ai toujours été indépendante [...] solitaire [...] S au début tsé [...] è m'prenait la main [...] pis euh elle avait une belle manière de communiquer mais elle cachait l'autre côté! [...] j'me suis laissée embarquer [...] j'ai pas assez pris mon temps [...] c'est moi qui préparait les repas [...] je gardais G pendant qu'è était pas là. En échange de quoi ben moi j'étais logée, nourrie [...] c'était possession [...] de semaine en semaine (R8)

Dans cet autre récit, même s'il ne s'agissait pas de sa première relation amoureuse lesbienne, l'absence de don de soi de la conjointe ainsi que sa prise à outrance reflètent le coup d'état réussi sur l'autre :

[...] y avait une tension sexuelle d'la mort! [...] Tout intense : sexualité intense; chicane intense; incapacité d'communiquer! rien! pourtant j'avais beaucoup d'amour [...] J'avais besoin de ça là [intensité sexuelle] C'est féérique là! [...] Hey! j'comprends pas c'qui m'arrive! [...] j'avais pu d'structure [...] mais j'étais pas capable [...] L'appartement était vraiment une scène y avait pu rien de logique [...] moi là je peux pas nécessairement voir mes amis. [...] Je suis juste avec les siens! (R6)

Un autre témoignage réfère à des laisser-aller réciproques qui s'entravent dans une circulation à rebours. La dysharmonie conjugale et l'incohérence de l'implication affective de la conjointe violente favorisent la prise de pouvoir :

Je l'aimais! je l'aimais vraiment! [...] c'était comme une espèce de chimie qui avait entre nous. On avait un peu euh les mêmes affinités [...] c'étaient

comme des hauts et des bas, des crises. Deux-trois jours plus tard, elle était comme la plus grande amoureuse et trois jours plus tard, elle me reprochait tout c'que j'faisais... C'était comme ça tout l'temps! (R2)

Le don de soi est d'abord don de sincérité. Plus qu'une valeur affective, il est aussi valeur morale. S'offrir à autrui s'est aussi offrir sa vulnérabilité et lorsque la juste réciprocité fait défaut, la conjugalité s'époumone en cacophonie : « [...] elle aimait ça parler d'ses ex! » (R3); « J'ai déjà ce caractère là de vouloir être mère [...] faire la mère tout l'temps! [...] je m'occupe de toutes les émotions de tout le monde. » (R1). Ou bien encore :

[À sa conjointe] 'J'ai trop d'travail, j'peux pas y aller!' 'Et quand est-ce tu vas pouvoir venir? [à la plage]' 'Ben 2/3 jours après, j'vais pouvoir y aller'. Alors finalement, elle a pétié les plombs... è m'a engueulée, elle est partie [...] elle a mis sur son FB : 'qui vient avec moi à la plage?' (R2)

La « remise de soi » (Bozon, 2016) à l'autre est porteuse d'espoirs. L'espoir d'être aimée en retour, l'espoir que la chimie va prendre et que la relation va s'inscrire dans une durée, l'espoir aussi de panser les blessures du passé.

5.1.2 Facteurs fragilisants. Lorsqu'elles ont rencontré leurs partenaires, certaines répondantes étaient déjà fragilisées soit par une vulnérabilité identitaire : « moi j'avais un problème parce que moi j'arrivais pas à m'accepter pis aussi j'étais quequ'un de susceptible. » (R3); soit par un contexte de vie assez particulier sur le plan matériel : « J'étais rendue fragile parce que ça faisait un moment que j'avais pas travaillé! Pas d'chômage! J'vivais sur les avoirs [...] pis elle évidemment à jouait là-dessus! » (R5);

soit par une blessure affective antérieure : « faique probablement que j'ai pas pris l'temps de récupérer parce que j'en ai rencontré une autre euh dans l'même genre! » (R5).

Dans l'extrait suivant, lors de la rencontre avec sa conjointe « copine 2 » (R6), cette jeune femme faisait face à une accusation au criminel (non fondée) pour violence conjugale sur sa conjointe de l'époque, « copine 1 » (R6). Sa relation avec « copine 1 » n'était pas terminée lorsqu'elle rencontre « copine 2 », sa nouvelle compagne, qui se servira de ce contexte judiciaire pour arriver à ses fins :

J'ai pas fini la relation avec la copine 1, [...] pis la copine 2 s'est servie d'mes peurs euh pour me dire euh : 'si tu t'en vas je vais t're accuser moi d'violence conjugale!' euh faique ça a pas été long que j'ai réalisé que ça marchait pas pis j'étais trop prise. (R6)

Le témoignage suivant est particulièrement poignant, car il met en évidence plusieurs facteurs fragilisants, tels le handicap physique : « chuis quadraplégique [...] lorsque chuis dans mon lit moi j'ai pas d'moyen de défense » (R7); une fragilité d'être au moment de la rencontre avec la conjointe violente : « ça f'sait quand même quelque temps que j'étais pas bien dans ma peau euh j'ai eu une période un p'tit peu rebelle [...] je me le suis pas permise de l'vivre [son homosexualité] tout de suite. » (R7); ainsi que le manque d'expérience dans la relation homosexuelle : « C'était la première, oui! » (R7). L'ensemble de ces vulnérabilités a permis à sa conjointe d'asseoir son pouvoir.

Dès lors, une relation amoureuse asymétrique est celle qui se caractérise à la fois par l'univocité des tâches affectives et par l'émergence d'un ascendant sur l'autre en un trafic d'influence nocif.

Parfois, la violence présente se fait l'écho de celle vécue par le passé. Ainsi, deux récits font état de violences subies dans l'enfance au sein du noyau familial. Ainsi, très tôt dans sa vie, la répondante R2 confie avoir été exposée à la violence conjugale : « Mon père, il abusait d'ma mère », tout autant que d'avoir subi de la violence : « Mon frère, le plus vieux, y me battait [...] y m'a battait euh plusieurs fois assez violemment jusqu'à mes 11 ans » (R2). La violence de son frère s'est aussi reproduite à l'âge adulte : « à 28 ans, mon frère y m'a retouchée encore! [...] y m'avait pris par la gorge et y m'avait levée de terre par la gorge! [...] il était comme fou et y me frappait. » (R2)

À son tour, la répondante R3 relate des maltraitances et des violences, durant son enfance, dans un contexte familial également déchiré : « [...] mes deux parents sont séparés. » Puis, elle décrit les maltraitances infligées par l'un des membres de sa famille :

J'ai été torturée et pis j'ai été abusée sexuellement [...] par [ma] mère [...] è m'a déjà poussée en bas des escaliers quand j'étais vraiment p'tite [...] è m'a déjà forcée à boire euh queque chose pis j'voulais pas! [...] j'ai fini à l'hôpital parce que genre j'me suis étouffée et que y a du sang qui l'était sorti [...] ça pouvait arriver des insultes [...] è m'faisait créer un complexe de supériorité et d'infériorité à la fois. (R3)

En dehors du noyau familial biologique, elle avoue également avoir souvent « été victime d'intimidation [...] à l'école primaire [...] pis en famille d'accueil. » (R3)

Dans le huis clos des alcôves, les graines du pouvoir insidieusement inséminées dans les victimes attendent le moment où elles pourront éclore. Pour l'heure, elles gangrènent des terreaux fertiles dans lesquels le pouvoir se développe grâce, notamment, à différents facteurs fragilisants ainsi qu'à la bonne foi affective des victimes.

5.2 La prise de pouvoir : les violences des abuseuses

La notion de pouvoir dans la relation homoconjugale féminine est décelée dans certains récits par la présence de termes comme : « dominait » (R4), « possessif » (R1), « possession » (R8), « c'est lui donner plus d pouvoir » (R6).

Vivre une relation conjugale implique d'exposer ses fragilités intimes à une partenaire qui, si elle n'est pas mue par des valeurs morales de respect d'autrui, pourrait en abuser. En ce sens, entretenir une relation intime, c'est entrer dans une captivité librement consentie (Bozon, 2016; Sartre, 1943). Comment, dès lors, s'effectue le passage de la « démission libre » (Sartre, 1943) à la démission forcée de soi?

Pour les femmes qui l'ont expérimentée, la prise de pouvoir réfère à un abandon forcé de soi. Le maintien de ce pouvoir illicite³¹ est rendu possible par une multitude de comportements violents, dans un premier temps imperceptibles : « sournois » (R7) et « tellement insidieux » (R8), puis, dans un second temps, tout à fait tangibles : « colérique » (R5), « crises » (R2). Les premières manifestations des assises du pouvoir sont bien souvent perçues par les victimes comme des mouvements d'humeur de leurs partenaires. En réalité, l'abuseuse enferme sa victime dans la confusion et l'incompréhension que suscite l'alternance de comportements violents avec des comportements bienveillants, prodrome du cycle de la violence conjugale. Dès lors, les attitudes d'apparente contradiction de la conjointe violente ne sont pas autre chose que l'expression du triomphe de son pouvoir. Et, dans cette cacophonie ambiante, le couple lesbien boîte sa conjugalité.

5.2.1 Le cycle de la violence conjugale. En première partie de cette thèse, nous avons évoqué que des cliniciennes qui se sont intéressées à la violence dans les couples hétérosexuels, ont mis en évidence que les comportements violents revenaient par cycles. Ils ont également mis en exergue un engrenage et/ou une escalade de la violence. Le cycle de la violence conjugale se traduisant par une alternance de comportements violents et de comportements doux ou de rémission, souvent appelés : « lune de miel » (Côté, 1997; Ristock, 2009; Turgeon, 2003, 2018; Walker, 1979).

³¹ Nous référons ici à l'idée de « pouvoir illégitime » sur autrui, selon les termes de Joane et Turgeon (2018), parce que l'illicite du pouvoir est très souvent ressorti des analyses des discours et aussi parce que ce terme rajoute du sens à ce dont il est question.

Qu'en est-il pour les couples lesbiens? Y retrouve-t-on également cette dynamique des rapports de violence?

La plupart des récits témoignent de la présence du cycle de la violence conjugale. Sans toutefois la nommer de façon explicite, les victimes l'ayant expérimentée relatent des alternances de comportements d'agression et de comportements bienveillants :

Elle était euh d'une gentillesse euh fou et après euh elle pouvait dev'nir hum possessif euh [...] elle dev'nait toute heu agressif et après extrêmement gentille [...] Tu peux pas t'défendre, c'est son idée, sa perception et la seule chose qui va changer c'est le lendemain, la façon dont elle va s'éveiller le lendemain [...] J'étais gâtée pourrie le lendemain! Gâtée pourrie!!! Tout c'que j'voulais j'avais! et j'dis 'tout!' hein!? tout tout tout!! Tout c'que j'voulais, j'avais! (R1)

D'autres récits relatent des crises ou des sautes d'humeur suivies de justification ou d'excuses des abuseuses :

C'étaient comme des hauts et des bas, des crises. [...] Deux-trois jours plus tard, elle était comme la plus grande amoureuse et trois jours plus tard, elle me reprochait tout c'que j'faisais. [...] Mais finalement, è m'a appelée : 'faut qu'j't'explique [...] j'ai eu un surplus d'émotions et j'ai acheté un rhum pour toi et moi parce que j'pensais que tu viendrais avec moi. [...] j'voulais qu'on prenne un rhum sur la plage [...] j'avais d'la peine [...] je regrette' et blablabla. Alors, moi, j'reprenais avec elle et tout. Elle était comme deux semaines où elle était parfaitement gentille mais ça dégénérait tout l'temps [...] È m'écrit un courriel dans lequel elle explique c'qui est arrivé; que c'est moi qui l'ai provoquée; que j'avais mérité la gifle. (R2)

J'ai jamais vu quelqu'un d'aussi colérique! [...] È m'disait : 'chuis fatiguée! chuis épuisée! Maman m'tombe sur les nerfs [...] Je règle les problèmes familiales, pis toi en plus tu poses tout l'temps des questions! j'passe mes

journées à parler au téléphone et pis là toi tu poses des questions! J'ai pu envie d'me faire poser des questions!' (R5)

Prise dans l'engrenage du cycle de la violence, la victime reprend confiance dans la relation et offre des nouvelles chances à sa partenaire : « [...] è s'est excusée cette fois-là pis là elle a r'demandé à m'voir [...] ça m'dérangeait pas d'la r'voir mais en amie seulement [...] mais à moment donné ça a vite dégénéré. » (R3). La plupart des victimes pense qu'il s'agit de cyclothymie : « sautes d'humeur tsé à moment donné è pouvait s'mettre à délirer, à crier. » (R7).

Par ce cycle infernal, l'une resserre son pouvoir sur l'autre, tandis que l'autre est un peu plus emprisonnée dans la relation toxique. Voilà comment l'une maintient le pouvoir sur l'autre par les différentes phases de tension/explosion/rémission qu'elle initie : « elle avait beaucoup d'emprise sur moi euh à profitait beaucoup de la situation [...]» (R7). Ce comportement constitue une technique de prise de contrôle tout autant qu'elle dérouté la victime qui ne comprend pas ce qui se trame à ses dépens. En cela, l'usage de la violence est un comportement choisi, toujours à l'avantage de l'abuseuse :

Y avait d'la tension entre elle pis moi [...] Elle me criait dessus [...] [une fois séparées] pis des fois elle m'écrivait des textos où è m'disait qu'elle m'aimait pendant 1 ou de 2 ans de temps, elle m'appelait! Elle avait une blonde! [...] pis à m'disait 'ah bonjour, mon amour! je t'appelais juste pour te dire je t'aime!' (R4)

Cette personne là m'avait euh totalement changée mais pas dans l'bon sens du terme [...] c'est comme si tranquillement, elle me déposédait un peu de mon identité [...] j'étais pu moi! [...] j'ai voulu vraiment [...]cesser tout contact avec elle mais elle persistait! [...] oui ça l'a dégénéré! (R7)

Le pouvoir a ainsi trouvé son public : des partenaires impliquées de bonne foi dans leur relation conjugale, inconscientes du complot en train de s'ourdir contre elles par celles-là même censées les aimer. L'amour en alternance; le cycle en récurrence; ravissent les chances de la victime de quitter la relation abusive. De ce fait, il lui est très difficile de s'en défaire seule. La manipulation de l'abuseuse, par l'entremise du cycle de la violence conjugale qu'elle impulse, va isoler la victime. Et plus elle sera isolée, plus l'abuseuse abusera d'elle et plus elle sera abusée, plus elle sera isolée. C'est un cercle sans fin...

Moi si j'avais pas envie, elle faisait quand même [...] è m'disait [...] que j'étais égoïste. Pis le lendemain : ' tsé t'es égoïste, t'es vraiment égoïste mais moi j't'aime! Pis y a personne qui va endurer quelqu'un d'égoïste comme ça!' [...] Faique j'me suis fermée un peu d'ma famille parce que è voulait plus la voir [...] on n'avait pas ce respect là mutuel. (R6)

Ce que l'on observe également avec le cycle de la violence conjugale, c'est l'escalade des comportements violents : « Tous les jours y avait comme une crise [...] fait que ça l'escaladait » (R6); « [...] Et là, ça dégénérait! » (R2); « mais à moment donné ça a vite dégénéré » (R3).

Ne pas penser à l'impensable désir d'oppression de l'autre, s'offrir en toute confiance, le cœur empli d'amour et d'espoir que renforcent les signaux d'apaisement des abuseuses, entretiennent une perfide illusion que la relation violente est une relation d'amour : « J'ai été alimentée d'espoir » (R4); « [...] pis, à chaque fois qu'a l'espoir » (R6); « [...] p't'être [...] par après, ça va aller mieux » (R3). Les témoignages

concordent sur l'amour que ces femmes portaient à leurs ex-conjointes : « j'l'aimais vraiment » (R1); « je l'aimais » (R2); « Chuis r'venue parce que je l'aimais. » (R5). Au nom de l'espoir que la relation reprenne l'éclat du début; au nom de l'amour que ces femmes portent à leur partenaire, la relation toxique est malgré tout maintenue : « j'me suis comme accrochée! » (R4), « j'me suis accrochée à elle » (R7).

Violateur de confiance, le pouvoir bâtit son temple dans les fragilités de l'être. Peu à peu aux yeux du monde, il se met en scène et invite ses victimes, parfois leurs proches aussi, à son odieux banquet.

5.2.2 Une polyphonie d'abus. Le pouvoir ainsi éclos se met en scène par diverses manifestations de violence qui commencent insidieusement par des gestes ou des paroles au début anodins. Peut-être, devrions-nous dire : « de violences » (Joane), car il n'existe en effet pas qu'une seule forme de violence. À cet égard, l'abuseuse dispose d'une panoplie de comportements violents qui sont autant d'instruments à son service afin de soumettre et/ou de maintenir sa conjointe dans la relation abusive. Les récits de nos répondantes fourmillent d'exemples en ce sens.

5.2.2.1 La violence verbale. Certains auteurs incluent cette forme de violence dans les violences psychologiques (Barrett et St. Pierre, 2013; Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Milletich et al., 2014; Turgeon, 2018). Certes, au-delà du verbe, il y a une pensée malveillante. Ceci dit, le mot peut devenir une arme lorsqu'il est asséné

comme un coup de matraque. Les témoignages relatent plus spécifiquement : les insultes et injures, les propos désobligeants, humiliants, les cris : « Elle a dit plein d'choses pour euh me faire honte » (R7); « Verbalement elle l'a toujours été! [...] Pis euh parce qu'è m'injuriait encore et encore au restaurant [...] S criait comme ma mère! » (R5); « C'est rare qui y avait [...] des actions. Des paroles, [...] souvent on se chicanait. [...] Elle me criait dessus. » (R4); « Elle adorait me mettre dans un coin verbalement [...] » (R1); « C'était vraiment euh côté verbal. Y avait beaucoup de subtilité justement. » (R3). Deux autres extraits renchérisent en ce sens : « Y avait beaucoup de violences euh c'était pas physique, c'étaient des mots! [...] è ne frappait pas! [...] c'étaient toujours des pointes! [...] propos transphobes assez clairs. » (R8). Pour cette autre répondante :

È ma traitée de niaiseuse euh è m'a traitée de conne euh elle riait de moi [...] elle a continué à me dénigrer euh en mangeant [...]: 't'es conne! t'es vraiment conne! j'aurais pas pensé que t'étais conne de même!' [...] elle a pété les plombs [...] è m'a engueulée. (R2)

La vigueur des récits de ces femmes emprisonnées par le verbe; matraquées par les mots, est plus que saisissante. Lorsque les violences verbales sont utilisées quotidiennement, elles finissent par grignoter peu à peu la santé mentale pour finir par faire sauter les verrous de la raison. Dès lors, de la violence verbale à la violence psychologique, il n'y a qu'un pas, allègrement franchi par les abuseuses.

5.2.2.2 La violence psychologique. Contrairement à la violence verbale, la violence psychologique peut se passer du verbe. Parfois, un simple geste bien senti ou

un regard lourd d'avertissement suffit à maintenir l'autre sous contrôle (Joane). La violence psychologique est insidieuse car pas forcément visible de prime abord. Cette forme de violence est particulièrement redoutable car très efficace. Par diverses techniques de manipulation, l'abuseuse entre dans l'esprit de sa victime afin de l'enserrer dans un carcan mental. Il s'agit là d'une véritable effraction psychique destinée à annihiler la volonté de l'autre pour en faire une marionnette. Cette forme de violence est très difficile à détecter par les victimes ainsi que par l'entourage. Les divers témoignages en présence évoquent des violences psychologiques sous formes d'actes ou de propos contradictoires ou accusatoires :

Des accusations qui [...] faisaient aucun sens mais me bombardait avec des accusations : 'oh! pourquoi t'as été là? t'as été là parce que t'avais un intérêt euh pourquoi t'es r'tard? qui qu'était là?' [...] chuis tombée sur une euh manipulatrice [...] Des suspicions, des suspicions [...] des bombardements de suspicions. (R1)

Mais aussi le dénigrement : « Elle essaie d'jouer avec ma tête [...] elle a continué à me dénigrer euh en mangeant. » (R2); les mensonges : « Elle a commencé à mentir.

Écoute, è mentait sur toute! » (R5) ainsi que le jugement et les reproches :

C'est toujours le jugement [...] C'était méchant [...] méprisant [...] c'qu'è disait [...] j'faisais un macaroni [...] pis è disait : 'y est bon ton macaroni mais c'est pas celui d'ma mère! [...] fais pas l'macaroni! moi j'va l'faire! y est meilleur le mien!' [...] 'Comment ça moi j'reussi dans l'milieu [de la musique], pis toi, t'es pas capable?' [...] 'T'as pas faite ça! T'as pas l'droit d'faire ça! [...] c'est ma prof de chant! toi t'as rien à voir avec elle!' [...] 'tu vaux rien, finalement!' (R8)

Mais, au Panthéon des violences psychologiques, la manipulation a une place de choix :

C'était vraiment une question de hum de comme de niaisage pis de manipulation toute le long parce que là c'était rendu que j'étais impliquée dans [...] un triangle amoureux sans l'vouloir. [...] É m'a déjà faite sentir que tsé j'vais pas aller loin dans vie. (R3)

C'était plus de la manipulation [...] dans l'fond, elle m'a manipulée pour que je tombe amoureuse d'elle. C'est des beaux gestes, de belles phrases, de belles paroles [...] ça a été infidélité par dessus infidélité [...] de sa part! [...] des mensonges par dessus mensonges. [...] elle m'a faite accroire qu'elle avait essayé de se suicider! [...] mais c'était pas brai! [...] parce que j'ai appelé sa mère [...] parlé aux infirmières. (R4)

Elle m'a appelée et dit : 'viens à la maison euh je suis d'accord que faut que tu m'laiesses mais viens à la maison euh chercher tes choses et qu'on se dise un au revoir un peu... [...] 'faut que tu viennes me voir, j'vais pas bien' [...] J'men vais la voir. Je stationne ma voiture et quand elle a vu que j'ai stationné ma voiture, elle s'est pendue! (R1)

L'autre visage de la manipulation est le chantage :

J'ai vraiment succombé à un chantage rapidement [...] j'étais dans un état [...] j'me suis jamais retrouvée de même dans ma vie! [...] è s'servait tout l'temps de l'espèce de peur : 'si tu t'en vas vraiment, tu vas voir ailleurs, moi j't'accuse de violence conjugale! [...] Hey! moi là, j'vais faire c'que tu veux!! [...] chuis en train d'en perdre mes moyens. (R6)

Mais que seraient le chantage et la manipulation sans le Dauphin du pouvoir : la peur?

La peur fait éclater la raison et abdiquer les volontés. Elle forge les docilités au service de sombres desseins : « J'avais vraiment une grosse peur [...] pis la peur était tellement grosse que il est facile de m'attaquer [...] è s'servait tout l'temps de l'espèce de peur » (R6). La peur « [...] c'est quelque chose d'effroyable, une sensation atroce, comme une décomposition de l'âme, un spasme affreux de la pensée et du cœur, dont le souvenir seul donne des frissons d'angoisse. » (Maupassant, 1894, p. 66).

À la fois émissaire et chienne de garde, la peur assure la pérennité du pouvoir de l'abuseuse :

J'ai eu la peur de ma vie! Elle joue sur les cordes sensibles [...] elle est allée jusqu'à m'dire [...], mettons 3 ou 4 ans après, qu'elle avait tué quelqu'un de son pays, c'est pour ça qu'elle était ici! [...] È savait qu'j'avais peur d'elle! [...] Elle jouait par toute ce que j'avais peur J'avais tout l'temps peur qu'è pète une coche pis qu'à m'frappe. (R5)

Certains récits attestent de « [...] sentiments d'insécurité, de peur » (R1); « ça me fait peur [...] » (R8) pour leur propre personne; d'autres pour les choses qui leur tiennent particulièrement à cœur : « J'avais peur qu'è tape mon chien, j'avais peur qu'è tape mon chat! » (R2)

Se servir du cycle de la violence, de la manipulation ou de la peur pour imposer sa manière de vivre une homoconjugalité abusive resserre davantage l'étau psychologique : « Pis y a une journée elle était pas rentrée, j'avais appelé euh son cell ou à son travail, pis ça répondait pas faique moi j'étais super inquiète! j'pleurais dans

douche pis quand qu'è r'venue, à s'foutait d'moi, là! » (R4); « Pas d'nouvelle pendant 3 jours là elle arrivait! [...] elle était toujours absente [...] è v'nait chez moi ok è dormait tout l'temps et mangeait comme un ogre! » (R5)

Par le fait d'imprimer sa volonté sur l'autre, certaines violences peuvent se fondre l'une dans l'autre. Ainsi, les violences psychologiques peuvent se mêler aux violences sociales lorsqu'il s'agit notamment d'imposer des personnes à la victime : « On allait chez ses amis à elle. » (R3); « J'voyais du monde chez nous qu'j'voulais plus voir chez nous! C'étaient des chicanes. » (R6); « On était tout l'temps avec ses amis! ses amis étaient devenus mes amis! » (R4).

Certains discours reflètent les lancers ou les bris d'objets ainsi que frapper les murs ou le mobilier comme faisant également partie du large panel des violences psychologiques : « J'y avais acheté un cadeau de Noël, un pyjama qu'è voulait. Pis, elle l'a toute découpé en p'tits morceaux! » (R6); « Si j'faisait du bruit, elle cassait toute! [...] elle garochait une bière sur le mur! [...] Elle avait ça dans les mains [un tisonnier] avec une partie du rond pis è me l'a garoché! È m'a manquée. » (R5). Le témoignage d'une autre répondante :

Elle a commencé à brasser un peu les affaires [...] elle a pris la bouteille et elle a tapé sur la table comme pour la casser [...] elle a continué à molester [...] È casse des choses qui m'tiennent à cœur [...] je sentais qu'è voulait m'faire du mal. (R2)

Les manifestations de contrôle sur la vie de l'autre, comme l'intimidation, l'ingérence dans la vie privée de l'autre ainsi que le harcèlement constituent également des violences psychologiques : « Elle allait s'promener là mettons à ma job mais è v'nait pas à ma caisse! elle allait s'promener devant l'CEGEP mais è v'nait pas m'voir! [...] è était partout où j'allais! [...] j'me sentais suivie. » (R6). Deux autres extraits font ainsi écho au précédent :

Elle a pris l'contrôle de ma boîte courriel! [...] elle faisait la navette devant la maison avec sa moto [...] j'ai une amie qui m'a dit : 'elle t'a cherchée partout! elle a fait tous les endroits que tu fréquentais euh elle a demandé après toi' (R2).

C'est elle qui dominait! [...] tout c'qu'on faisait, c'était elle qui décidait! tsé dans l'fond, j'ai perdu quelques amis aussi [...] j'ai tombé dans drogue à cause d'elle! [...] j'ai commencé petit à petit à prendre ça. Pis tsé, j'consommais avec elle mais c'était juste pour l'accompagner. (R4)

Au restaurant avec des amis [...] parlait de notre vie euh intime quoi [...] on était dans un buffet chinois et genre, même pas la considération de m'demander genre euh 'qu'est-ce que ça t'tente euh de manger?' [...] elle m'amène l'assiette, è m'la garoche sur la table [...] pis là elle commence à essayer de chercher à m'humilier. (R7)

Les comportements de violence psychologique se déclinent à l'infini. Ils capturent, ensèrent, déchirent et détruisent l'amour, la confiance, la volonté et, surtout, le sentiment de sécurité (R1, R2).

Les manifestations de violence psychologique sont souvent exercées à huis clos. Elles ont pour but de saper la santé mentale de la victime afin de la contraindre à faire des choses que l'abuseuse exige. Elles ont également pour but de retourner mentalement

la victime afin de la convaincre que c'est elle le problème : « Elle a dit [...] à tout l'monde que moi je l'avais frappée! [...] [L'abuseuse est un] menteur compulsif » (R5).

Parfois, ces manifestations sont tellement subtiles que l'abuseuse pousse la hardiesse de les exécuter devant témoin sans que cela ne paraisse pour des comportements violents : « È faisait plein de soupers avec plein d'amis pis là nos problèmes de couple sont renforcis par tout l'monde à table les autres y vont dire : 'oui, chuis égoïste' » (R6).

Mais, lorsqu'elle atteint son paroxysme, la violence psychologique peut, parfois, se muer en violence physique.

5.2.2.3 La violence physique. Une autre arme à la solde du pouvoir est la violence physique. Lorsque l'abuseuse utilise cette forme de violence sur sa partenaire, il s'agit d'un rapt ...sur son humanité.

La violence physique est sans doute la forme la plus facile à reconnaître et à détecter. D'une part, par les actions physiques visibles de l'abuseuse et, d'autre part, par les traces que ces actions laissent physiquement sur la victime. À de rares exceptions près, ce style de comportement violent s'exerce principalement à huis clos.

Le registre des comportements de violence physique est légion. Il inclut notamment des actes tels que pousser, frapper : « J'me souviens qu'elle m'a poussée pis

chuis rentrée dans le lave-vaisselle. Elle m'a déjà rentrée dans l'mur [...] elle m'a pognée la gorge. » (R4); « On s'est battues chez moi [...] j'ai eu la face dans la litière de chat [...] j'avais d'la litière un peu partout! j'avais saigné. » (R6); « Elle a voulu me sortir du lit [...] elle m'a asséné un coup [...] j'étais tuméfiée. » (R7); « Ben elle essayait de m'frapper mais tsé comme pas trop fort tsé mais comme è m'regardait avec un regard de défi après tsé comme pour dire : 'ok. Frappe-moi aussi là'. » (R3). Une autre répondante raconte :

J'me suis dit : 'ça y est! è va m'tuer!' [...] Pis là à moment donné, è m'frappe. [...] è m'a beaucoup frappée [...] è m'frappait tout l'temps à l'estomac, les seins [...] è m'graffignait au niveau du boutte du corps [...] È m'a frappée dans l'auto au moins pendant 15 mn, j'étais assis. [...] È me frappait tout l'temps [...] partout où est-ce que les gens peuvent pas voir que j'ai des bleus! (R5)

Quelques récits nomment les actions de gifler : « È m'a giflée très fort! [...] tellement fort, que j'ai saigné du nez. » (R2); « [...] y a eu une claque sur le visage y a eu euh beaucoup de euh elle me poussait euh violent [...] » (R1). D'autres encore, relatent des actions comme égratigner (gratigner) ou griffer : « Après è m'graffignait dans l'dos! [...] è n'arrêtait pas » (R3).

Le fait de retenir quelqu'un contre son gré constitue une séquestration, donc, une violence physique au sens de l'art. 279 (2) du Code criminel (Ministère de la Justice du Canada, 2020) : « J'voulais sortir de chez nous pis è voulait pas que j'sorte. Faiqu'è m'barrait l'passage [...] j'ai réussi à sortir par une fenêtre que j'ai cassée! » (R6).

D'une manière générale, toutes les actions pouvant porter préjudice à l'intégrité physique de la victime constituent des violences physiques, comme par exemple la privation des besoins essentiels à la vie :

È commençait à m'laisser quelques heures ici par là [...] elle commençait à m'laisser de plus en plus seule à la maison [...] sans eau sans nourriture [...] è commençait à instaurer une forme de contrôle là [...] principalement ça a été ce contrôle là, cette emprise là. (R7)

5.2.2.4 La violence sexuelle. La violence sexuelle est, pour les victimes, l'une des violences les plus difficiles à nommer et à dénoncer. En ce qu'elle attaque le don de soi le plus vulnérable, c'est le fondement même de l'humanité qui est visé par l'agression sexuelle. Lorsqu'elle se commet entre femmes, cette forme de violence est auréolée de tabou, à son tour auréolé de déni. À cet égard, nous faisons ici un lien avec les propos d'une des deux intervenantes rencontrées : « les filles ne voient pas que c'était possible par exemple de vivre des agressions sexuelles entre femmes. » (Marjolaine, CSL).

La plupart des témoignages reflètent que la violence sexuelle est clairement identifiée lorsque celle-ci est flagrante :

On s'est fiancées cette semaine là! [...] lorsque chuis dans mon lit moi j'ai pas d'moyen de défense quoi [...] j'peux pas sortir de mon lit comme j'veux [...] ce soir-là [...] elle a voulu me sortir du lit [...]c'est juste qu'elle a pris le levier de mon ... de mon euh que j'utilise là pour faire mes transferts et euh elle m'a euh asséné un coup! et euh j'ai été violée [...] j'avais euh saigné. (R7)

D'autres récits identifient clairement la violence sexuelle si celle-ci réfère à l'imposition des relations sexuelles ou de pratiques sexuelles par la partenaire violente ou, encore, si elle constitue un rabaissement à caractère sexuel, par exemple : « Avant de [la] rencontrer, j'avais jamais eu aucune non confiance au niveau sexuel, elle est allée jusque là pour me diminuer dans un lit! [...] j'ai repris le contrôle de ma sexualité. »

(R5). Une autre nous confie ceci :

J'me sentais jamais à la hauteur! [...] j'avais l'impression que j'étais jamais assez bien que è m'laissait pas la chance non plus là [...] è voulait que moi pis elle [une tierce personne] on couche ensemble [...] elle a même voulu genre que [...] j'me masturbe [...] è dit : 'oh enlève ton short!' [...] mais tsé on était au téléphone pis y avait d'autres gens tsé à l'autre bout d'la ligne!
(R3)

Tandis que d'autres témoignages confirment que la subtilité de certaines violences sexuelles ôte toute prise de conscience de la part de la victime, lorsqu'il s'agit d'agressions sexuelles. C'est le cas par exemple lors de relation sexuelle non désirée, de diffusion de photographies intimes à l'entourage :

Moi si j'avais pas envie, elle faisait quand même [...] è m'disait [...] que j'étais égoïste. Pis le lendemain : 'tsé t'es égoïste, t'es vraiment égoïste mais moi j't'aime! Pis y a personne qui va endurer quelqu'un d'égoïste comme ça!' [...] toutes nos chicanes se sont finies avec des relations sexuelles [...] après ça [...] [elle] avait envoyé des photos sexuelles [...] de euh moi qu'elle avait pris pendant que j'étais nue à ma cousine, à ma grand-mère, à ma tante, à ma mère euh pratiquement ma famille au complet ont vu ces photos-là!! [...] pis dans ma tête là j'aurai pas mis les mots dessus [...] ben j'trouve ça fort « agression sexuelle »! [...] pis tu sors de d'là pis tu fais comme : 'ben là, j'ai vécu une agression sexuelle! (R6)

Pis, à m'faisait des gestes que j'aimais pas! pis j'y avait dit ça 'arrête!' pis j'pense que à cause de ces gestes là mon corps s'est refermé [...] J'étais 8 mois sans rien faire avec elle. Elle disait : 'X, si tu continues d'même, j'vais t'tromper! [...] J'ai été plusieurs temps sans avoir de relations sexuelles avec elle pis j'pense qu'elle s'est tournée vers euh l'infidélité à cause de ça. [...] C'est d'ma faute si elle m'a trompée parce que j'y ai rien donné! (R4)

Certaines déclarations relatent des pratiques sexuelles unilatérales qu'imposaient fréquemment les abuseuses :

Comme on était dans son lit chez elle pis euh è voulait pas qu'j'la touche! là, j'comprendais pas au début parce que tsé au début lorsqu'on s'embrassait là c'est sûr qu'ça allait dans les deux sens mais là comme è voulait pas s'déshabiller tsé j'sentais comme è m'contrôlait [...] c'était juste elle qui voulait m'toucher [...] è disait qu'elle l'avait faite avec son ex [...] elle disait : 'oh moi, j'n'laisse pas n'importe quelle fille me toucher!' [...] j'avais l'impression qu'è me torturait [...] È m'disait par exemple hum : 'oh, t'as jamais été avec une fille pis là tu veux euh toute faire euh comme du jour au lendemain' [...] parce que j'avais pas d'expérience mais pis que en plus, è m'faisait sentir comme si j'étais quequ'un de dégénéré. (R3)

[...] pis des fois, è voulait pas que j'la touche! Elle voulait juste que j'la regarde. È prenait son gode et pis euh s'faisait jouir elle-même. Mais fallait pas qu'j'y touche [...] j'trouve ça vraiment euh spécial! [...] [sa conjointe lui disait] 'ben tsé tu s'ras jamais une vraie femme! tu vas toujours rester un homme [...] c'est d'ta faute que ça marche pu! [...] pis on fait pu l'amour' (R8)

La culpabilisation de l'échec de la sexualité du couple ainsi que les propos transphobes constituent également de la violence sexuelle. Mais aussi, une fréquence effrénée des relations intimes imposées par l'abuseuse, a particulièrement ébranlé cette femme :

Baiser! [...] mon ex copine [...] c'était une femme è jouissait là tout l'temps, tout l'temps, tout l'temps! [...] c'était toujours euh ayoye : 'on continue là!' [...] 'tu me lâches-tu!?' [...] j'ai trouvé ça très très exigeant ce côté euh de demande sexuelle. (R8)

Ces témoignages, parfois en langage assez cru, démontrent bel et bien l'existence de violences sexuelles entre femmes. Le tabou encore relié à la sexualité féminine, plus particulièrement, à l'homosexualité féminine, et à l'existence des violences sexuelles entre femmes –notamment le viol– rend encore plus problématique leur dénonciation auprès des autorités compétentes.

5.2.2.5 La violence économique. La violence économique ou « violence financière » (R8) concerne des comportements violents qui altèrent la qualité de vie des victimes tout autant qu'elle constitue l'une des conséquences de la victimisation. À cet égard, la victime se voit délester de tout ou partie de ses biens monétaires au profit de l'abuseuse : « È s'en est servi [des peurs] pour plein d'choses euh autant sexuelles autant euh tsé imposer des amis, autant [...] avoir d'l'argent autant euh à la fin j'comptais plus. » (R6). D'autres extraits :

Là, c'est elle qui m'invitait pis c'est moi qui payait! [...] Moi, j'faisais moins d'argent qu'elle [...] è voulait absolument que encore une fois je mette de l'argent sur la carte qu'è m'remettrait pas [...] elle achète pour 600 et quelques piasses [...] è met ça sur ma carte [...] J'voyais jamais son argent. (R5)

J'avais de grosses difficultés financières euh è me l'reprochait! moi j'pleurais parce que j'voulais travailler [...] elle était pas à court monétairement! Elle vivait très très très bien sa vie [...] è m'disait que j'abusais d'elle euh que j'payais jamais rien [...] 'tu penses qu'j'va t'passer

d'l'argent?' [...] è rêvait que ça soit moi qui fasse l'argent [...] pis elle arrête de travailler. (R8)

La violence économique est parfois tellement intense qu'elle oblige la victime à aller quêter de l'argent à son entourage :

Pendant des années, elles m'a faite accroire qu'elle a besoin d'argent [...] j'pense que j'ai perdu 20,000 piasses avec elle [...] è m'a faite emprunter de l'argent à ma mère! [...] aussi è m'disait [...] 'oh j'ai perdu l'argent pour le loyer! j'ai glissé l'argent en-dessous d'la porte d'la propriétaire, mais finalement, y a quelqu'un qui l'a volé!' [...] euh une fois, j'y avais même envoyé des fleurs euh chez elle pis pour que j'y donne l'argent, elle m'a faite accroire que mes fleurs è étaient contaminées de bibites pis là toute la maison était contaminée pis que il a fallu déboursier de l'argent [...] a pas d'argent pour ça pis faique c'est moi qui ai donné l'argent! [...] aussi elle m'a faite accroire que la laveuse-sécheuse était brisée [...] pis j'ai donné l'argent ... j'ai plein d'affaires de même!! (R4)

Y sont également inclus, les pertes de biens meubles et immeubles : « quand j'me suis séparée [...] j'me suis ramassée sur la paille [...] je n'ai trouvé absolument personne pour la prendre [sa chatte] [...] moi c'est mon enfant! tsé déchirant. » (R8)

5.2.2.6 La « violence affective » : une violence impliquant le cercle social. En cas de rupture, la victime doit renoncer à ses objets d'attachement : ses enfants ou ceux de sa conjointe et son animal de compagnie, par exemple. Un témoignage déchirant abonde dans ce sens : « [...] affectivement, j'ai perdu une p'tite fille que je m'occupais. J'ai jamais eu la chance d'aller dire au revoir, la prendre dans mes bras. J'ai perdu [son chat] [...] mon bébé [...] j'ai pleuré souvent [...] c'était beaucoup trop en même temps. » (R8)

La « violence affective » (R8) peut également affecter plus largement le cercle social de la victime, sa famille, ses amis. Cette forme de violence s'adresse soit directement à la victime soit indirectement, en atteignant le cercle social personnel de celle-ci. Le but premier de la violence sociale est d'isoler la victime afin de mieux resserrer son emprise sur elle.

Parfois qualifiée par certaines auteures de « violence relationnelle » (Turgeon, 2018), ce type de comportement violent est destiné à contrôler les relations sociales proches ou éloignées de la victime. Par des manœuvres subtiles et perverses, l'abuseuse va s'ingénier à déformer le regard de la victime sur son entourage, tout autant que de déformer celui de l'entourage sur la victime :

Faique j'me suis fermée un peu d'ma famille parce que è voulait plus la voir [...] parce que mes amis voulaient pas m'voir tant qu'j'la laissais pas! [...] mes amis voulaient pas m'voir tant qu'j'la laissais pas! [sa conjointe lui disait] : 'c'est pas des vrais amis ça! y veulent pas t'parler parce que t'es avec moi!' hey! toute se mêlait. [...] Faique là, si toi tu m'en rajoutes une [plainte au criminel] y vont croire que j'bats vraiment les femmes [...]. (R6)

Pus j'passais du temps avec elle, plus j'étais difficilement reconnaissable [...] cette personne là m'avait euh totalement changée mais pas dans l'bon sens du terme, [ses proches] Y m'reconnaissaient pu! [...] c'est comme si tranquillement, elle me déposédait un peu de mon identité [...] j'étais pu moi! [...] toute la bienveillance que j'avais reçue de mes proches [...] je le reniais, là : 'non, vous ne comprenez pas! cette femme là je l'aime!' [...] mais moi j'voulais tellement pas le voir [...] au restaurant avec des amis [...] elle a dit plein d'choses pour euh me faire honte. (R7)

C'était comme : [sa conjointe :] 'ben là! tout l'monde te r'garde!' [réponse de R8 :] 'qu'est-ce que j'ai faite?' moi je je j'étais rendue que j'regardais pu euh les gens tsé y en a qui passent pis : 'hein? ben là! c'est quoi qui s'passe

là!?' tsé euh j'ai j'ai j'ai-tu une cicatrice dans la face?' [...] j'ai vécu beaucoup d'isolement [...] j'ai trouvé ça extrêmement difficile. (R8)

La violence sociale ou « relationnelle » (Turgeon, 2018) est ainsi reliée à la violence psychologique tant les manœuvres psychiques frauduleuses mises en place par l'abuseuse pour arriver à ses fins, instillent le doute chez la victime quant à sa relation aux autres. La raison de la victime est ainsi prise en otage :

È finissait par me faire douter des gens qui m'disaient la vérité [...] Mais tu finis par douter de tout le monde [...] ça a été loin, là, très très loin! [...] j'ai été isolée! [...] Écoute ben, l'doute, là, ça tue à la longue! J'doutais de toute [...] parce que j'me dit elle fait des complots partout; è parle de moi partout! (R5)

Les violences sociales peuvent également être destinées à s'approprier le cercle familial de la victime :

Dans l'fond, elle voulait avoir le bassin de personnes que j'connaissais! [...] elle voulait avoir les connexions que j'avais [...] À tous ceux que j'connaissais pas, elle me présentait comme étant elle et elle, elle prenait ma personnalité! Et je te jure, elle a faite ça avec ben du monde!! [...] elle prenait ma personnalité et pis elle me décrivait comme elle elle était et elle se décrivait comme moi et elle agissait de la même façon que moi j'agissais en société! (R5)

Se voir ainsi amputer de son réseau social ou même d'une partie de sa personnalité au profit de l'abuseuse est, d'après ce dernier témoignage, quelque chose de déstabilisant.

5.2.2.7 La violence institutionnelle. Selon les récits en présence, la violence institutionnelle est celle qui émane des institutions judiciaires (policiers, enquêteurs) et des institutions sociales (intervenantes des CLSC). Nous y incluons également toutes les violences résultant de divers réseaux communautaires (intervenantes des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale) ainsi que des professionnels de l'intervention exerçant en bureau privé. D'autres récits mettent en avant une instrumentalisation des institutions pour renforcer le contrôle de l'abuseur sur sa partenaire. À cet égard, la conjointe de la Répondante 6 avait utilisé la menace judiciaire afin de la maintenir sous son pouvoir : « 'si tu t'en vas vraiment, tu vas voir ailleurs, moi j't'accuse de violence conjugale!' » (R6). D'ailleurs, le cas de cette jeune femme mérite qu'on s'y attarde quelque peu.

Dénoncée sur une base de fausses allégations de violence conjugale, les «parents [...] très homophobes » (R6) de sa première compagne, l' « ont faite arrêter pour violence conjugale! C'est moi qui m'suis r'trouvée en d'dans [...] un 24h complet! » (R6). Elle témoigne de ses nombreuses difficultés, notamment celles «d'faire ma plainte croisée [...] l'enquêteur voulait pas enquêter [...] on rencontre l'avocat qui comprend pas l'dossier qu'elle a dans les mains parce que c'est sur des ouï-dires! [...] le dossier disait que la victime avait des marques mais y avait pas de photos! » (R6). Elle écope

alors d'une mesure d'éloignement : « J'ai eu un 810³² tout l'long [...] il m'a été enlevé 1 an et demie après! » (R6)

De son expérience avec le système de justice, elle dit : « J'avais pas aimé euh être en cellule [...] j'avais vraiment mal vécu ça! » (R6). Puis, elle rajoute : « le comique un peu de cette situation là c'est que ces personnes là génèrent du stress » (R6). Mais, l'ironie judiciaire se manifestera lorsque : « 1,5 mois après ça, j'rencontre une fille pis là là, la violence conjugale là! et le plus ironique c'est que j'me mets à la vivre pis j'm'en rends même pas tant compte » (R6). Cette « fille » (R6), rencontrée quelques semaines plus tard, sera celle-là même qui l'abusera et la menacera de représailles judiciaires si elle devait quitter la relation.

Force est de constater que le manque d'informations sur la violence dans les couples de femmes ainsi que les failles flagrantes du système de justice, fragilisent les interactions socio-judiciaires avec les victimes homoconjugales féminines.

S'il est permis de comprendre que le manque d'informations des autorités judiciaires sur le phénomène de la violence dans les couples de femmes, soit à l'origine d'incompréhensions et de méprises, il est pour le moins questionnable de rencontrer de telles méprises et incompréhensions auprès d'organismes censés aider les victimes homoconjugales féminines : « Chuis allée en centre de crise [...] y avait un débat à

³² Dans le paragraphe portant sur les conséquences de la violence conjugale, il sera explicité ce qu'est un « 810 ».

savoir dans quelle chambre qui m'mettait [...] si on me mettait dans une chambre avec des femmes [...] parce que chuis lesbienne! » (R6); « pis donc chuis allée là [maison d'hébergement pour femmes victimes de violence] pis y en a une quand chuis rentrée là à dit : 'êtes-vous un travesti?' [...] vraiment pas fort! » (R8).

Ces témoignages font état du manque de respect et de considération de certains centres communautaires pour leur personne tout autant que pour leur vécu de victime. Cela se retrouve également auprès de certains professionnels du privé :

Mon gros problème, c'est que par rapport à ma psychologue dans l'temps qu'è disait que : 'non t'es pas attirée envers les femmes pis si t'es attirée envers les femmes c'est à cause de ta mère!' [...] pis moi j'ai comme resté là-dessus, tsé [...] j'en parlais à la sexologue pis le truc que elle è disait que moi j'l'aimais [sa conjointe] dans l'fond [...] j'ai commencé à l'croire! [...] la sexologue [...] è m'dit : '[...] tu devrais la contacter pis t'excuser de la façon que tu y as parlé!' [à sa conjointe]. (R3)

Il est ici important de recadrer la violence institutionnelle dans les standards d'une société hétéronormative dont le regard est parfois empreint de préjugés défavorables et de jugements à l'encontre des lesbiennes et des transgenres, comme nous l'avons vu plus haut (R6, R8). N'oublions pas que les institutions socio-judiciaires sont les balises des normes sociétales et, en principe, garantes de la protection des droits de chacun. Or, dans le cas de la violence dans le couple lesbien, force est de constater que la violence institutionnelle est une violence qui se transmet verticalement : des institutions aux institutionnels; de la société en général aux réseaux communautaires; des groupes communautaires à des sous-groupes communautaires; de la société aux

particuliers; des particuliers à la famille... L'analyse que nous en faisons est que, dès lors, cette violence institutionnelle (ou sociétale) est reproduite dans le réseau LGBTQ+ à l'encontre de certains membres qui se voient stigmatisés au sein même de leur propre communauté comme, par exemple, les personnes pansexuelles (R3) et/ou transgenres (R8). Quoiqu'il en soit, tous ces comportements renforcent l'impuissance et la détresse de la victime tout autant qu'ils renforcent le pouvoir de l'abuseuse.

5.3 Le visage du pouvoir : ce « monstre [...] que j'aimais »

Les différents discours des victimes dépeignent un portrait en miroir de ces femmes, assassines de l'amour qu'elles reçoivent. Qui sont-elles donc?

Les témoignages en présence s'accordent pour dire que le début de la relation se passe très bien : « Elle est arrivée dans mon décor pis ça a été : 'Woah! [...] Elle était libre, elle était insouciante [...] elle dégageait cet esprit de bonheur, de légèreté [...] è vivait au jour le jour [...] On s'est fiancées [...] » (R7); « C'est vrai qu'on s'entendait bien... quand qu'elle était pas saoule ok ça allait super bien! » (R3).

Les conjointes se présentent en effet sous leur meilleur jour : « C'est une fille qui est l'fun! [...] une personne [...] charismatique à un niveau assez élevé [...] c'est une fille de bar. C'est féérique là! Y avait une espèce de tension sexuelle d'la mort que j'avais pas connue non plus. » (R6); « Elle était très jolie dans son style! [...] c'est comme une espèce de chimie qui avait entre nous! » (R2); « [...] je l'ai trouvée très jolie

et très mince à l'époque [...] j'ai pas eu de grands moments mais les moments qu'j'ai eus j'ai eu du fun, elle m'a faite rire, on avait la musique en commun. » (R5).

Jusqu'à conquérir les proches de la future victime : « Parce qu'elle était gentille hein!? Les gens qui la connaissaient, qui connaissaient notre relation [...] l'adoraient! » (R1).

L'approche sans anicroches ni reproches du début : « C'était sur euh un site de rencontres pis è dit : 'woah! J'aime ton profil! t'es t artiste! t'es musicienne! euh tu joues d'la guitare! tu composes! hum pis j'te dirais moi quand j't'ai vue t'es la femme de ma vie!' [...] pis euh elle avait une belle manière de communiquer. » (R8), glisse doucement vers des révélations fracassantes : « [...] elle prenait des pilules euh elle a eu un passé horrible euh elle avait des problèmes. » (R1). Deux autres extraits rejoignent le précédent :

Elle a vécu des problématiques selon elle dans sa famille pis euh viol, à m'ment d'nné elle est allée jusqu'à m'dire, ça c'est mettons euh 3 ans après ou 4 ans après, que elle avait tué quelqu'un de son pays, c'est pour ça qu'elle était ici! (R5)

Elle avait 20 ans, elle était encore jeune de mentalité aussi [...] Elle avait eu des relations sexuelles avec son ex, ben son beau-père qui en plus est en réalité son agresseur car elle a été agressée par cet homme là mais è est r'tournée vers c't'homme! [...] è m'a avouée qu'elle me trompait avec lui en plus de m'avoir trompée avec euh d'autres personnes. (R4)

Certains passés des abuseuses font écho à certains passés des victimes : « [...] une fille qui a été elle-même victime d'intimidation. » (R3). Et encore :

Elle a été euh dans l'intimidation dans son enfance pis ça l'a euh blessée [...] Elle était pas à court monétairement! elle vivait très très très bien sa vie [...] elle a une fille, G [...] j'me suis attachée [...] moi je m'amusais beaucoup avec elle. (R8)

Certains récits brossent des profils d'abuseuses plutôt surprenants : « [...] elle a jamais fini ses études mais elle travaillait comme infirmière [...] Elle a pas d'amis! » (R2); « Elle était plus âgée qu'moi [...] C'était mon auxiliaire euh de soins à domicile! » (R7). À noter que nous n'avons pas d'informations sur l'ex-conjointe de la Répondante 6.

Au fil du temps, la relation de couple se détériore. Les femmes découvrent peu à peu le vrai visage de leurs conjointes. Ainsi, certains récits mettent l'emphase sur des problématiques de santé mentale vraies ou supposées :

[...] J'pensais qu'elle était bipolaire. È voulait pas être médicamentée [...] pis l'est narcissique [...] elle, elle a la responsabilité d'sa mère [...] elle parlait à sa mère comme si elle parlait [...] aucun respect! [...] elle tyrannisait sa mère! [...] elle était full raide [...] C'était une personne qui s'aimait pas et qui faisait tout pour être aimée [...] y a jamais rien qui l'affecte [...] elle ne respecte aucune règle, aucune loi! Elle joue sur les cordes sensibles [...] J'ai jamais vu quelqu'un qu'était aussi colérique pis pétait des coches de même, sans rien! [...] Elle a pas d'amis! Elle a des amis euh périodiques [...] elles les utilisent pour le party, pour ci, pour ça [...] elle était déjà sortie avec une euh escorte! [...] manipulatrice [...] Après 5 ans et demie [...] y a pas personne qui peut dire qui elle est, si c'est vrai son histoire [...] c'est qui cette personne? (R5)

Elle cachait l'autre côté [...] j'ai vu qu'elle était une personne euh bipolaire [...] était vraiment euh sévère euh elle avait beaucoup changé de caractère [...] elle tombait en dépression [...] elle jouait toujours là-dessus [son changement de sexe] [...] chuis tombée sur une euh manipulatrice [...] jalousie [...] envie [...]. (R8)

[...] elle était malade, la pauvre. Elle l'est encore...[...] *borderline*, *personality disorder* [...] de drogues euh [...] elle est encore très malade fautive c'était pas de sa faute mais avait des *up and down* [...] Elle m'a trompée aussi! [...] Ah ouais, elle m'a trompée plusieurs fois! (R1)

D'autres témoignages mêlent des problèmes de santé mentale vrais ou supposés avec la consommation excessive de drogue ou d'alcool : « [...] pis elle était un peu folle [...] elle était dans drogue [...] c'est une bonne manipulatrice. » (R4). En ce sens :

[...] j crois qu c'est quelqu'un qui avait des problèmes de santé mentale [...] Elle a dit : 'euh j crois que j'ai un problème d'alcool [...] j me sens pas à la hauteur avec toi! Tu me donnes pas d'importance! Tu ne like pas mes affaires sur Facebook euh tu m'invites pas tout le temps dans tes affaires avec tes amis. Tu m'as jamais amenée dans ta famille' [...] [en vacances] j'ai rencontré une qui était psychologue; l'autre était travailleuse sociale à qui j'ai raconté. Elles ont dit : 'nous depuis l'début on l'a vu. C'est quelqu'un qui a un problème de santé mentale' [...] Je crois qu c'est quelqu'un qui avait [...] une mauvaise estime d'elle-même [...] c'est toujours ça de m'traiter de conne! Ben moi j crois fondamentalement que [...] elle, elle se trouvait conne devant moi! [...] c'était 100 % de la projection! [...] On dirait qu c'est comme un enfant qui fait le bacon [...] un p'tit garçon y veut jouer, la maman ne veut pas et lui y crie, y fait une crise et y s'roule par terre. (R2)

D'autres encore, mettent en relief un certain côté pervers : « Il est facile de m'attaquer sur une peur et d me dire : 'hey! j vais t'en rajouter un!' Hey! moi là, j vais faire c que tu veux!! [...] chuis en train d'en perdre mes moyens. » (R6).

La Répondante 3, quant à elle, témoigne d'une hypocrisie concernant une orientation sexuelle faussement affirmée, mêlée à des problématiques diverses :

[...] è était soule comme vraiment souvent [...] quand qu'è boit, è vraiment toute une autre personne [...] c'était pas quequ'un qui était sérieux [...] j'sentais que c'était quequ'un qui était pas bien dans sa peau [...] qui était probablement poly amoureux mais elle disait pas! [...] quequ'un que euh qui s'accepte pas [...] mais qu'en fait, à donnait l'impression qu'è s'acceptait [...] j'voyais que elle était vraiment déseparée [...] quequ'un qui avait des problèmes [...] è s'était pognée avec l'autre [...] c'était vraiment quand on était plusieurs [...] qu'elle agissait de façon [...] mais même quand on était tout seuls des fois ça pouvait arriver qu'è fasse des choses comme admettons sans raison. [...] c'étaient des enfantillages! [...] c'était vraiment quequ'un d'toxique. (R3)

Le témoignage de la Répondante 7 se concentre davantage sur le choc des valeurs ainsi que sur des caractéristiques personnelles « vampirisantes » de l'abuseuse :

[...] elle avait pas de problème à faire la fête jusqu'aux p'tites heures du matin et puis euh pour s'lever, aller travailler pour quelques heures, rev'nir, recommencer [...] alcool, drogues [...] bruyante, arrogante, insouciant [...] très possessive, très jalouse [...] elle avait aucune classe, aucune inhibition [...]

cette personne là me manquait de respect [...] ne correspondait pas à mes valeurs familiales, à c'que j'attendais d'une relation [...] ma mère [...] l'app'lait déjà [...] au tout début ironiquement parlant : 'la prédateure' et elle voyait chez cette femme là quelque chose qu'è pouvait pas expliquer [...] c'est comme si tranquillement elle me déposédait un peu de mon identité [...]

elle mettait un doigt sur ma corde sensible qui était mon identité [...] non seulement physique mais sexuelle! [...] J'ai vraiment découvert un monstre quoi! Un monstre! (R7)

Les divers témoignages en présence brossent un portrait assez semblable des différentes abuseuses. Ils mettent en avant une problématique de santé mentale, vraie ou supposée, ainsi qu'une consommation excessive d'alcool ou de substances. La faille béante de la femme blessée veut meurtrir la femme bée dans ses fragilités d'être. Face à la volonté délibérée de leurs ex-compagnes d'user de comportements violents à leur endroit, les victimes, quant à elles, vont se sentir attaquées sur ce qui les rend le plus vulnérable, « sur ma corde sensible » (R7); « elle joue sur mes cordes sensibles. » (R5).

Les portraits des différentes conjointes violentes ainsi brossés par les victimes, semblent les exonérer en partie de leurs comportements violents. Les témoignages mettent aussi en miroir les difficultés personnelles des conjointes violentes face aux fêlures intrinsèques des victimes. Retenir ces critères pour comprendre la violence dans le couple lesbien serait une grave erreur, car elle occulterait le côté intentionnel qu'induit une relation de pouvoir déséquilibrée servant les intérêts d'une seule.

Quelles seront dès lors les réactions des victimes face aux comportements violents?

5.4 Les coulisses du contre-pouvoir : la violence des victimes

La question de la violence des victimes déconstruit un préjugé selon lequel la victime se laisserait faire sans réagir parce qu'elle accepterait ou tolérerait la violence de sa conjointe, ce que certaines auteures dénoncent comme ce qui est considéré comme du

« masochisme féminin » (Turgeon, 2018). Fort heureusement, l'état des lieux des recherches plus récentes sur la violence dans le couple a banni ce concept au profit d'une compréhension davantage reliée au cycle de la violence conjugale ainsi qu'aux différentes formes de violence exercées sur la victime afin de la maintenir dans la relation. Aussi, certaines de nos répondantes ont révélé être restées ou être retournées dans la relation par amour et par espoir que les choses changent (R1, R2, R3, R4, R5, R7).

Nous empiétons ici sur quelques éléments repris, un peu plus bas, dans la discussion. Mais, il nous semble important d'exprimer dès maintenant que, dans un cadre de violence homoconjugale, adhérer à la théorie selon laquelle la victime serait aussi violente que son abuseuse, parce qu'à un moment donné elle utiliserait également des comportements violents pour se défendre ou se protéger, serait faire fi de comment se construisent les rapports de violence au sein du couple lesbien; tout comme se serait faire fi des questions de pouvoir et de domination qui sous-tendent la dynamique des rapports de violence du couple homoconjugal féminin. Retenir la réciprocité des comportements d'agressions par la violence de la victime serait dénier la volonté délibérée de nuire de l'abuseuse ainsi que l'étendue de son pouvoir de nuisance et servirait à nourrir la spéculation de l'existence d'une violence mutuelle.

Certaines de nos données de terrain sur la violence responsive des victimes font écho aux discours de certains des auteurs (Burke et Follingstad, 1999; Finley, 2013b;

Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; O'Brien, 2012; Richards et al., 2003; Ristock, 2009; Turgeon, 2003). À cet égard, plusieurs récits de nos répondantes évoquent un recours à la violence par mimétisme communicationnel, réaction impulsive ou par nécessité (R1; R2; R3; R4; R5; R6).

5.4.1 La légitime défense. Il s'agit d'utiliser la violence pour se défendre et/ou protéger son intégrité physique face à la violence de sa partenaire :

Et là moi j'décide que c'en est assez! j'la prends et pis j'l'accote à terre pour l'immobiliser [...] avant qu'è r'fasse un autre geste, j'lui fonce dessus! [...] je le sais pas où ce que j'ai pris cette force là! c'est un moyen de survie mettons [...] je l'ai poussée dans les portes de même [...] je l'ai mis dehors et j'ai barré les portes [...] et j'ai pris des photos [...] : è vas-tu dire que c'et moi qui l'ai frappée!? Moi, j'capotais!! (R5)

Un autre témoignage évoque également :

À un moment donné là on s'est battues chez moi là vraiment là j'ai eu la face dans la litière de chat [...] pis euh cet espèce de sentiment là de folie. (R6)

Mais répondre à la violence par la violence trouve ses limites : « J'avais pas l'choix que de baisser les bras et dire 'bon ok c'est beau! c'est ça!' j'pouvais pas m'défendre! le plus j'me défendais, le plus è [...] m'attaquait. » (R1).

Ce que nous enseignent ces témoignages c'est que répondre à la violence par la violence n'est pas une solution très efficace en soi. Après coup, la violence utilisée suscite chez la victime questionnements et malaises jusqu'à l'aveu d'impuissance.

5.4.2 La violence réactionnelle. La violence réactionnelle est celle d'une violence répliquée par réactivité. Elle est irréfléchie et spontanée : « Moi j'y ai lancé des objets aussi par rage ou par tristesse » (R4).

Ou encore :

Elle a commencé : 't'es une conne!' [...] je me suis levée. Debout, [...] j'ai mis mon doigt sur le creux de sa clavicule et j'lui ai dit : 'tu sais quoi? c'est toi la conne! Laisse-moi tranquille!' et là, è m'a giflée très fort! [...] tellement fort, que j'ai saigné du nez [...] Mais à un certain moment donné, moi-même, j'devenais hors de moi! J'étais comme pu capab! (R2)

5.4.3 La violence communicationnelle. Un seul témoignage réfère à cette forme de violence utilisée par la victime. Il s'agit davantage de l'intégration d'un mode de communication violente habituelle dans l'échange conjugal et induite par l'abuseur : « [...] parce que tsé j'y ai crié dessus [...] : 'arrête de me parler! Pourquoi t'arrêtes pas de revenir à chaque fois!?' » (R3). Parfois, même hors contexte conjugal, il arrive qu'elle se reproduise par mimétisme :

J'te dis chuis dans l'bureau pis je dis : 'Marjolaine je crie dans l'bureau, je crie des bêtises euh chuis rendue comme elle là! j'fais les mêmes choses qu'elle '! j'y crie dessus! à un point que j'ai mon timbre de voix qui

débalance tsé j'ai réalisé qu'j'ai juste à m'entendre à un moment donné pis j'ai j'savais pu quoi faire! (R6)

À partir de ce qui précède, force est de constater la portée limitée de l'usage de la violence de la part des victimes, car, non seulement les actes hétéro-agressifs à l'encontre de tiers n'ont pas eu l'effet escompté, mais, aussi, ils ont renforcé le sentiment de détresse des victimes.

Il est important de souligner aussi que les actes des victimes peuvent être auto-agressifs. À cet égard, deux témoignages bouleversants réfèrent à des violences auto-dirigées :

J'ai pleuré souvent [...] c'était beaucoup trop en même temps! [...] j'étais au point où j'avais hâte de mourir [...] j'étais tannée d'vivre [...] j'étais rendue tellement sombre [...] à un moment donné, j'étais allée dans un parc en face. Y faisait une grosse tempête de neige. Pis j'me suis couchée dans un banc [...] j'étais prête à m'laisser aller. J'étais rendue là. (R8)

À c't'époque là j'ai eu un moment où est-ce que j'étais tellement endettée que j'ai songé à m'enlever la vie pis j'avais tout préparé. J'y avait écrit une lettre d'adieu pis j'avais laissé ma carte de guichet comme quoi que euh c'était fini tsé au moins à va pouvoir prendre l'argent dans mon compte [...] Je me disais qu'elle était mieux sans moi. (R4)

Malheureusement, dans les écrits scientifiques, la violence auto-dirigée est peu ou pas assez incluse dans les formes de violence utilisées par les victimes. En contexte de violence conjugale, le désespoir et l'impuissance face aux agressions répétées de la conjointe sont tels que la victime ne se sent plus capable de faire face. Parfois, afin de se

soustraire définitivement aux comportements violents, la seule option envisagée est le recours au suicide.

5.5 Les outrages du pouvoir : les conséquences de la violence conjugale

Les répercussions de la violence conjugale dans le couple lesbien sont multiples et concernent différentes sphères de vie des victimes. À cet égard, les discours ont relayé des conséquences psychologiques, physiques, sociales, financières, judiciaires avec, pour certaines d'entre elles, une remise en cause de l'orientation sexuelle.

5.5.1 Les conséquences physiques. Les impacts physiques relevés dans les différents récits sont assez peu représentés. Il s'agit principalement d'ecchymoses, d'écoulements sanguins et de problèmes de santé clairement diagnostiqués : « J'ai saigné du nez. » (R2); « È me frappait [...] partout où est-ce que les gens peuvent pas voir que j'ai des bleus. » (R5); « J'avais saigné. » (R6); « J'étais tuméfiée [...] j'avais euh saigné [...] J'ai euh développé suite à l'agression, de la fibromyalgie. » (R7); « Pis, à m'faisait des gestes que j'aimais pas! [...] à cause de ces gestes là mon corps s'est refermé. » (R4)

5.5.2 Les conséquences psychologiques. Les répercussions psychologiques, quant à elles, sont surreprésentées et très diversifiées. Parmi celles relevées dans les récits, notons la présence du syndrome de stress post-traumatique, de culpabilité, de honte, d'angoisse, d'anxiété : « Moi j'ai faite euh du post traumatic stress syndrom [...] »

J'avais beaucoup d'anxiété [...] J'faisais des crises d'angoisse [...] j'étais tout l'temps nerveuse autour d'elle [...] C'était pas d'sa faute!» (R1). D'autres extraits témoignent en ce sens :

[...] Stress Post Traumatique [...] j'étais morte de honte [...] j'ai commencé à réaliser le côté où elle avait beaucoup d'emprise sur moi [...] j'commençais à avoir un genre de dépendance malsaine là tsé [...] j'parle de dépendance de moi par rapport à elle [...] pu j'passais du temps avec elle, plus j'étais difficilement reconnaissable [...] je l'excusais tout l'temps! j'avais beaucoup de culpabilité par rapport à elle précisément! (R7)

[...] un choc post traumatique [...] j'avais vraiment une grosse peur [...] J'savais pu qui j'aimais, comment j'me sentais [...] tout était une espèce de cacophonie dans ma tête [...] je sais pas c'qui m'est arrivé! j'croyais en rien! [...] chuis en train d'en perdre mes moyens j'étais dans un état [...] j'me suis jamais retrouvée de même dans ma vie! toute se mêlait! [...] je ne réalisais même pas tout l'temps qu'c'était d'la violence [...] j'me sens coupable [...] j'vivais un changement de culpabilité [...] j'pense que chaque humain se dit qu'il tolère jamais ça pis finalement quand ça t'arrive c'est comme : 'mais moi j'vais l'tolérer!' (R6)

Le trouble de stress post-traumatique, ou syndrome de stress post-traumatique, est :

Une réaction psychologique consécutive à une situation dans laquelle l'intégrité physique et/ou psychologique de la victime [...] a été menacée et/ou effectivement atteinte. [...] Il s'agit d'une forme complexe de trouble d'anxiété dont le diagnostic [...] se fonde notamment sur la présence d'un stress intense, d'une réaction caractérisée à la suite de ce stress et de symptômes spécifiques. (Gaudreault, Boudreau, Poupart et Leroux, 2009, p. 32)

Il s'agit de l'une des conséquences la plus fréquente en matière de victimisation conjugale. Elle marque la victime homoconjugale féminine par ses effets durables dans

le temps, et ce, même lorsque la victime a quitté la relation abusive. Le trouble de stress post-traumatique est une réaction inconsciente tout à fait normale à la suite de situations qui, elles, ne le sont pas.

Les principaux critères diagnostiques sont : « les réactions d'intrusion [...] les réactions d'évitement [...] les altérations cognitives et émotives [...] l'activation neurovégétative [...] » (Turgeon, 2018). Dans son quotidien, en situation non anxiogène et au moment où elle ne s'y attend pas, la victime va soudainement être assaillie de souvenirs douloureux, avoir la sensation de revivre une situation de violence particulière vécue par le passé, se mettre à trembler, à ressentir de l'angoisse jusqu'à la crise de panique (Gaudreault et al., 2009; Turgeon, 2018). Ces intrusions mnésiques provoquent des réactions émotives et physiques non contrôlées. La précision de l'ensemble de ces critères est détaillée à l'Annexe 7. La guérison du syndrome de stress post-traumatique demande du temps, une thérapie et parfois même de la médication.

D'autres témoignages relatent de la tristesse, de la colère, du désespoir, des idéations suicidaires, comme autres conséquences d'ordre psychologique :

Ça a été très déchirant [...] j'pleurai dans la douche [...] quand j'me suis séparée, j'ai vécu beaucoup beaucoup d'colère [...] moi j'ai été marquée par ça là! [...] j'ai pleuré souvent [...] c'était beaucoup trop en même temps! [...] j'étais au point où j'avais hâte de mourir [...] j'étais tannée d'vivre [...].
(R8)

C'est d'ma faute si elle m'a trompée parce que j'y ai rien donné! [...] j'ai songé à m'enlever la vie pis j'avais tout préparé [...] j'pleurais, j'pleurais,

j'pleurais [...] j'ai vécu dans l'intérieur. Chuis une personne qui cache beaucoup. (R4)

Certains discours évoquent un sentiment de peur très prégnant :

J'ai eu honte de moi [...] j'me sens comme en-dessous la table! j'étais déprimée [...] j'avais peur de tout le monde parce que j'avais peur d'elle! [...] anxieuse [...] j'faisais d'l'angoisse pendant 3 jours même pendant qu'j'dormais [...] je dévalorisais ce que j'étais capable de produire [...] je me faisais anéantir, dans des situations vraiment ridicules [...] j'pardonnais toute! [...] je l'excusais tout l'temps! [...] Moi, j'provoquais les questions, j'provoquais tout! J'aurais dû dire : 'oui, oui, oui' [...] pas susciter la violence. (R5)

La peur évoquée plus haut comme instrument du pouvoir traverse le miroir de la violence. De l'autre côté, elle devient l'une des marques des blessures infligées.

Un récit met en lumière le renoncement à se défendre. Cette forme de résignation apathique compte également comme une répercussion psychologique : « J'avais pas l'choix que de baisser les bras et dire 'bon ok c'est beau! c'est ça!' j'pouvais pas m'défendre! » (R1). Ce témoinne réfère aussi à une utilisation avortée de la violence. En désespoir de cause, cette femme a cessé de réagir aux comportements violents de son ex-conjointe.

Les conséquences psychologiques de la violence homoconjugale féminine sont comme des instantanés photographiques de l'effraction psychique qui a eu lieu et du rapt mental qui s'en est suivi :

[...] elle essaie d'jouer avec ma tête [...] a commence à m'énervé! [...] je crois que j'ai laissé passer parce que j'étais profondément convaincue qu'elle était malade [...] elle a complètement disparu de ma vie jusqu'à 5/6 mois plus tard. Bon là, c'est moi qui étais fautive, c'était son anniversaire et je lui ai comme souhaité 'bon anniversaire' sur Facebook. (R2)

[...] j'me suis laissée faire [...] c'qui m'a vraiment marquée par rapport à cette espère de relation-là [...] ça a commencé à vraiment me jouer dans la tête [...] moi j'me sentais coupable [...] è m'a déjà faite sentir que tsé j'vais pas aller loin dans vie [...] comme si j'étais quequ'un de dégénéré [...] è m'faisait créer un complexe d'infériorité [...] moi j'étais tellement traumatisée du fait que euh è partait à dire mes affaires aux autres euh en fait è déformait un peu c'que j'disais [...] moi ça me mettait en colère [...] (R3)

Aux confluent des impacts psychologiques et sociaux, certains discours relatent une modification du comportement, une altération de la personnalité et/ou du mode de communication avec autrui : « [...] chuis calme comme personne pis là je crie! j'avais pu d'structure. » (R6); « Pu j'passais du temps avec elle, plus j'étais difficilement reconnaissable [...] cette personne là m'avait euh totalement changée mais pas dans l'bon sens du terme. » (R7). Changer son comportement c'est s'adapter au comportement de l'autre : « Elle m'a dit : 'laisse-moi [...] j'vais v'nir vers toi mais j'veux pas qu'tu viennes vers moi!' J'ai respecté son choix » (R8). Ou bien encore :

Le matin quand que j'me levai y fallait que je fasse aucun bruit! [...] J'marchais sur des œufs parce que j'avais toujours peur qu'è m'pète une coche! [...] Pis tout l'monde me disait : 'voyons, X! [...] T'es même pu capab de dire c'que t'aimes pis c'que t'aime pas! [...] on t'a jamais vue comme ça!' [...] Mais c'est-tu moi? [...] J'étais bouche bée! (R5)

Le changement du comportement habituel a plongé certaines victimes dans des consommations excessives de drogues et/ou d'alcool. Ces femmes ont adopté les

habitudes de vie préjudiciables de leurs ex-conjointes (R4, R7). Elles se sont perdues dans ce changement radical de conduite tout autant qu'il a contribué à les éloigner de leur entourage.

Un récit témoigne également que la modification du comportement de la victime a induit une modification du mode de conjugalité. À cet égard, la relation amoureuse s'est peu à peu transformée en une relation soignante-malade : « La pauvre, elle est malade [...] elle vient vers moi pour de l'aide [...] alors j'veis l'aider.' C'est c'que j'me disais toujours!» (R1), la victime se dévouant tout à fait à la cause de sa conjointe violente.

Force est de constater que les répercussions d'ordres cognitifs et comportementaux se font sentir bien au-delà de la rupture de la relation abusive. Ainsi, certaines de nos répondantes ont avoué que leur remise en conjugalité : « au début euh c'était vraiment difficile » (R3). Un autre extrait témoigne de la marque laissée dans son esprit par la violence vécue :

J'ai choisi le bel exemple du cadre qu'on n'a pas encore sur le mur parce qu'on est juste pas arrivées à un consensus [...] avant j'aurais pu m'chicaner pour un cadre que j'aimais sur le mur... ça aurait explosé! [...] J'vis une relation qui est dans le calme, là c'est un fleuve tranquille, on s'parle, y a pas d'conflit. (R6)

Le consensus est le signe d'une bonne santé conjugale, preuve que la communication circule sans contrainte et dans le respect mutuel. Cependant, pour

certaines victimes, il reste toutefois difficile de faire à nouveau confiance à un partenaire :

J'ai encore un peu d'misère à faire confiance mais seulement côté amoureux [...] Aussitôt que j'vois une situation qui est identique à c'que j'ai vécu, j'me dis : 'Bon, c'est encore la même affaire! j'ai affaire encore à une manipulatrice!' [...] maintenant [...] quand que la personne est mal intentionnée, j'le vois! (R5)

Le récit d'une autre jeune femme, pourtant à nouveau en couple, évoque avec angoisse l'empreinte laissée par sa conjugalité antérieure :

Pis ça m'fait d'la peine parce que j'veux arrêter de penser à elle, je veux la sortir de ma vie! Parce que maintenant chuis en relation avec une femme... mais è encore là des fois dans ma tête! ça m'énervé! j'veux qu'è prenne pas la place [...] parce que j'veux tout accorder la place à ma femme. (R4)

Certains récits montrent comment la violence conjugale a ravi jusqu'à la confiance accordée à autrui. Ainsi, certaines répondantes révèlent leurs difficultés à avoir à nouveau foi en l'autre : « J'commence à peine à réappivoiser un peu la vie [...] tsé j'ai quand même un bagage derrière moi [...] euh si ça s'présente à moi [l'amour à nouveau] j'vais p't'être avoir d'la difficulté à l'appivoiser. » (R7). Ou, encore :

Ça m'a rendue plus méfiante aussi [...] ça m'a rendue plus observatrice euh au niveau de regarder le comportement d'une personne [...] ça m'a rendue plus acculée [...] en retrait aussi [...] ça m'a rendue aussi plus euh en réflexion [...] chuis rendue tellement cynique. (R8)

Un extrait de discours évoque clairement un refus de voir son futur lien conjugal se transformer derechef en mission de sauvetage d'une âme à la dérive : « Encore comme sauver quelqu'un... la mère Theresa là, elle a assez donné! elle est partie! [...] j'te dirais si y a quelque chose de changé en moi par rapport à E, c'est ça. » (R2).

La violence homoconjugale féminine altère les comportements et les sentiments de celle qui la vit jusqu'à l'amener à repenser la relation amoureuse. L'ensemble des discours recueillis va dans ce sens, mis à part celui de la répondante R2, dont le témoignage détonne quelque peu d'avec les autres.

En effet, cette femme exprime ne pas avoir été « affectée » (R2) par la violence subie et rajoute que la situation de violence lui a « coulé sur le dos comme de l'eau sur le dos d'un canard! ça m'a pas affectée [...] pour moi, è délirait! [...] » (R2). En guise de conclusion, elle précise que : « peut-être que les femmes qui subissent d'la violence en général à vont s'intérioriser [...] è vont avoir honte de ça. C'est pas mon cas! [...] Mais moi honnêtement, j'pense que dans la vie y faut accepter les gens comme y sont! » (R2).

Voici clairement ce qu'elle nous exprime sur son expérience de la violence conjugale :

Ce passage d'E dans ma vie, c'était comme euh euh pas comme une thérapie mais [...] j'me dis ben ça m'a comme peut-être euh réglé des affaires là, tsé [...] j'ai été avisée moi qu'elle était comme ça. Chuis restée là-dedans pareil! [...] c'est comme si j'avais envie d'un sport extrême! [...] j'ai envie d'un challenge! (R2)

C'est aussi ça les conséquences de la violence conjugale : l'altération de la perception du danger. Cependant, les propos de cette répondante laissent penser qu'en coulisses, un autre rapport de force s'installe et entame le déséquilibre du rapport de pouvoir.

5.5.3 Les conséquences sociales. Les répercussions sociales sont celles qui affectent les relations avec l'entourage, détériorent l'investissement dans les études par exemple, ou encore celles qui voient une augmentation significative de consommation de substances ou d'alcool. En ce sens, quelques témoignages mettent en évidence les impacts sociaux de la violence homoconjugale féminine :

[...] j'ai vécu beaucoup d'isolement [...] j'ai trouvé ça extrêmement difficile [...] affectivement, j'ai perdu une p'tite fille que je m'occupais. J'ai jamais eu la chance d'aller dire au revoir, la prendre dans mes bras. [...] ça a été très déchirant. (R8)

L'altération du lien avec les proches est relatée dans divers témoignages : « J'les écoutais pas [les commentaires de ses amis] parce que j'étais toujours en amour et euh j'me suis mis à pu parler à personne [...] j'étais reclue, en arrière j'ai été isolée.» (R5).

Ou bien :

[...] j'me suis fermée un peu de ma famille [...] parce que j'étais pas correc [...] mes amis voulaient pas m'voir tant qu'j'la laissais pas! pis là j'rentre dans du décrochage absolu [...] ça marche pas! [...] ça nuisait à mes études; ça nuisait à la Cour; dans ma tête chuis pu correc; ça nuisait à mes finances. (R6)

L'altération sociale peut parfois être en lien avec la consommation excessive d'alcool ou de drogues :

[...] j'étais pu moi j'ai jamais été une fille qui buvait [...] qui fêtait comme ça [...] beaucoup d'excès hum drogues, alcool même au niveau d'mes études, j'avais foiré quoi! [...] toute la bienveillance que j'avais reçue de mes proches [...] je le reniais, là : 'non, vous ne comprenez pas! cette femme là je l'aime' [...] mais moi j'voulais tellement pas le voir. (R7)

tsé dans l'fond, j'ai perdu quelques amis aussi à c't'époque là, je savais que quand elle aurait faite ça (claquement de doigts) pis j'serai r'venue avec elle même si j'avais été avec quelqu'un d'autre [...] j'ai tombé dans drogue à cause d'elle. (R4)

L'isolement social ne concerne pas spécifiquement la famille ou les amis. Cela peut être un retrait social provoqué de peur de croiser une ex-conjointe violente ou bien une de ses connaissances :

[...] c'est pas évident [...] même si C était pu dans l'décor, c'qui m'craignait beaucoup [...] la communauté gaie est vraiment p'tite, surtout les femmes parce que là en fait tsé y suffit que en fait y a quequ'un que tu connais pas nécessairement mais dis-toi que t'as une amie qui connaît tsé l'autre et faique c'est jamais bien loin [...] est-ce que l'autre va revenir? ça va-tu faire d'la marde? (R3)

Une communauté gaie assez réduite dans laquelle les rencontres fortuites peuvent se produire. Désormais mariée, la Répondante 6 et son épouse ont rencontré plusieurs fois l'ex-conjointe violente :

J'ai faite une conférence [...] dans l'village, pis è s'est faite r'connaître rapidement parce qu'on est trop une communauté petite. [...] cette année, on

l'a croisée 10 fois! on fait pas exprès! [...] on va dans les mêmes places, dans les mêmes bars [...] chuis une fille de Village on s'reconnait rapidement. (R6)

Certains récits évoquent le peu de soutien familial reçu (R1, R3, R8).

Pour certaines, les impacts sociaux de la violence dans le couple lesbien peuvent également inclure l'incompréhension des proches ou bien des commentaires inappropriés ou des jugements référant à leur homosexualité : « 'Maman, chuis lesbienne là!' [...] è dit : 'chuis tellement déçue qu'tu sois pas hétéro, pis que tu sors pas avec un homme'. » (R8). Un commentaire cinglant qui n'est pas dénué d'une certaine ironie, venant d'une femme qui a elle-même connu la violence conjugale avec son conjoint :

Mais regarde ma mère euh elle a été avec euh mon beau-père pis mon beau-père euh y était tellement méchant avec elle! c'était épouvantable là! elle aussi tsé à s'est retrouvée en maison pour femmes victimes (rire) de violence conjugale [...] violence euh tsé psychologique et verbale mais c'était pas physique! [...] ça c'était 1 an avant qu'ça m'arrive à moi! (R8)

Cependant, à partir de ce qui se dégage des récits, le plus grand retentissement à caractère social de la violence homoconjugale féminine reste la très grande difficulté pour la victime de quitter la relation abusive. À l'unanimité, nos répondantes ont exprimé que le niveau de difficulté à quitter la relation toxique était vraiment très élevé : « Ça a été dur! J'me suis accrochée pendant 5 ans d'temps! » (R4); « Mon Dieu! euh la 3^{ème} année, je voulais la quitter et j'ai resté avec elle 10 ans! Alors, pendant 7 ans, j'y

pensais! [...] parce que moi je l'ai quittée souvent et je retournais tout le temps! » (R1). Ainsi, pour certaines d'entre elles, il leur a fallu plusieurs années pour arriver à se séparer définitivement de la conjointe violente. Comment, dès lors, comprendre cette grande misère à rompre la relation toxique?

La plupart des témoignages convergent vers la puissance du sentiment amoureux ressenti : « Oui, j'ai eu de la difficulté à quitter cette relation définitivement parce que je l'aimais. » (R2), rendant « Atroce! » (R5) l'instant où enfin la rupture s'amorçait. Mais : « Chuis r'venue parce que je l'aimais! [...] ces 3 dernières années à distance [...] *in and out* [...] hey! là j'm'aimais vraiment pas! » (R5). D'autres récits mettent en relief que l'espoir les chevillait à la relation abusive :

Mais ça a été tellement graduelle la coupure [...] à chaque fois qu'a l'espoir [...] J'disais à Marjolaine; 'c'est fini! fini!' [...] c'est la seule personne qui m'disait : 'c'est pas grave si t'es retournée' c'est grave pour tout l'monde autour. (R6)

Dans certains témoignages, l'espoir n'est pas franchement nommé mais suggéré : « [...] c'est un peu moi qui a quitté [...] ben ça a duré quand même [1 an] » (R3).

Ou encore :

[...] coupure d'environ 6 mois où j'ai vraiment euh arrêter, cesser tout contact [...] j'aurai dû la laisser partir ce soir là [...] j'aurais dû simplement la mettre dehors [...] Après les évènements, [niveau de difficulté] de la quitter? aucune! (R7)

La difficulté à rompre le lien conjugal toxique se comprend également à travers le manque de ressources matérielles. Un témoignage relate des moyens financiers insuffisants à l'époque pour assumer une rupture conjugale : « J'l'aurai faite tout de suite si j'avais les moyens financiers de le faire. » (R8).

Les conséquences sociales de la violence homoconjugale féminine revêtent plusieurs aspects que ce soit dans l'altération temporaire ou définitive de la qualité des relations avec l'entourage; que ce soit un changement radical des habitudes sociales; que ce soit un décrochage scolaire; que ce soit une détresse psychologiquement ou matériellement avouée qui empêche de quitter la relation abusive, ces répercussions sont tout aussi souffrantes pour celles qui les subissent.

5.5.4 Les conséquences financières. Lorsque la décision est prise et que la victime quitte définitivement la conjointe violente, elle s'expose à la perte de son domicile ou bien à une perte financière conséquente : « [...] j'me suis ramassée [...] SDF. J'avais pas d'appartement [...] pis j'me suis ramassée sur la paille. » (R8); « j'pense que j'ai perdu 20.000 piasses avec elle! » (R4).

Les répondantes R5 et R6 ont également témoigné avoir été délestées de leur argent à plusieurs reprises. Mais, dans l'ensemble, les répercussions financières ont été peu documentées par notre population principale.

5.5.5 Les conséquences judiciaires. Nous avons encore en mémoire les déboires judiciaires de la Répondante 6 qui, à la suite de son incarcération de 24h, s'est « r'trouvée hospitalisée » (R6) et a écopé d'une mesure d'éloignement de sa première conjointe : « un 810 [...] il m'a été enlevé 1,5 an après! » (R6). Mais, qu'est-ce qu'un « 810 » exactement?

Il s'agit d'une mesure d'éloignement souvent appliquée au partenaire violent/e dans les cas de violence conjugale. L'art. 810 du Code criminel (Ministère de la Justice du Canada, 2020), est une mesure d' « Engagement de ne pas troubler l'ordre public » assortie de plusieurs conditions que doit respecter la personne, comme par exemple, ne pas communiquer avec sa victime ou encore ne pas consommer de l'alcool. Elle n'est pas une sanction pénale. Par conséquent, cela n'est pas inscrit sur le casier judiciaire de la personne. En revanche, un bris de « 810 », ainsi couramment dénommé dans le jargon juridique, constitue une infraction criminelle donnant lieu, cette fois, à une sanction pénale qui, elle, sera inscrite au casier judiciaire de la personne visée.

Notre répondante R6, si elle avait été condamnée pour bris de « 810 », aurait pu se retrouver avec des conséquences judiciaires. Heureusement pour elle, cela s'est bien terminé, mais elle relate que sa confrontation avec le système de justice l'a traumatisée au point où : « si j'voyais un policier, j'traversais la rue. » (R6).

Cette expérience néfaste a également altéré sa confiance envers les institutions judiciaires :

Moi j'ai tendance à dire que le problème venait de la Justice [...] si j'avais pas eu toutes ces problèmes là judiciaires avec la copine 1 [...] j'me suis souvent dit que j'aurais jamais vécu ça [la violence conjugale avec la copine 2] pis j'avais jamais compris comment j'avais pu être accusée sur quelque chose de non fondé [...] chuis qui moi là? où c'est que j'me positionne? [...] comment ça j'peux pas rentrer chez nous? comment tu peux pas l'arrêter? [...] j'ai jamais compris comment ça a pu passer en Cour! [...] j'peux pas porter plainte! le système m'aidera pas [...] vu que t'embarques quand même dans un processus qui est émotionnellement [...] froid. (R6)

La rupture avec sa conjointe violente « copine 2 » (R6) s'est soldée par l'arrestation de cette dernière. À nouveau devant les autorités judiciaires, cette fois en position de plaignante, la jeune femme s'est trouvée face à un paradoxe :

[...] tsé quand t'es rendue là [appel à la police] faut pas qu'tu fasses trop ça par vengeance, faut pas que ça à l'air trop ci, faut vraiment que tu l'aimes encore, mais l'aimes pas trop parce que là c'est d'ta faute si t'es encore une victime! mais si t'es passée à autre chose, là tu t'venges! [...] toutes les messages sont contradictoires dans cet espèce de système là! [...] elle s'était faite arrêtée pis c'est moi qui ai trouvé un avocat là. J'étais pas bien! Parce que là j'y faisais vivre c'que moi j'avais vécu y a un an et demie. Pis moi j'me doutais qu'c'était pas l'fun faique soit chuis p't'être pas assez solide [...] j'avais l'air un peu folle. Là les policiers ont dit : 'ben si tu lui parles, à quoi bon le 810?!' [...] Moi les 2 relations que j'ai se terminent avec la police! (R6)

Lorsque la violence homoconjugale féminine implique les autorités judiciaires, le risque pour la victime de se voir injustement accusée, incarcérée et sanctionnée est conséquent. Il faut savoir que, dans ces conditions, la responsabilité pénale de la victime

se voit engagée avec le risque, même si elle est acquittée par la suite, de voir sa réputation à jamais entâchée.

5.5.6 Les conséquences sur l'orientation sexuelle. Certains extraits des discours en présence décrivent une conséquence assez peu relatée par la littérature. En ce sens, la victimisation homoconjugale féminine dérouté l'identité homosexuelle de la victime : « Après j'ai dit : 'on oublie les femmes! c'est fini!' j'ai trouvé un garçon qui m'aimait beaucoup beaucoup beaucoup et ça ça l'a beaucoup aidé! » (R1). Il s'agit d'une véritable remise en question de l'orientation sexuelle. Parfois, les proches de la victime, pensant préserver leur fille ou leur amie de la violence homoconjugale féminine, les persuadent de repenser leur orientation sexuelle :

Ma mère elle avait compris que les relations lesbiennes c'est pas bien [...] elle avait compris que ce que je vivais c'est pas normal faique dans sa tête [...] : 'tu retrouves une relation avec un gars ça soit calme' tsé [...] j'me souviens je m'avais mis sur un site de rencontre pour rencontrer des gars! j'fais comme : 'qu'est-ce c'est que je fais?' tsé j'étais tellement perdue que ma mère a réussi à m'convaincre qu'une relation avec un gars ce serait le bon chemin. (R6)

La désorganisation de l'orientation sexuelle de la victime peut être temporaire ou permanente (R1, R6). Influencée par les jugements des proches, la victime en vient à intégrer les jugements et les préjugés de l'entourage sur le lesbianisme et entre en désaveu avec son orientation sexuelle, voire à détester son identité de lesbienne. C'est ce que, nous l'avons vu plus haut dans cette thèse, les chercheurs en violence homoconjugale féminine appellent : « la lesbophobie intériorisée » (Adam, 1998;

Bordeleau et O'Brien, 2009; Côté, 1997; Edwards et al., 2015; Fraïssé et Barrientos, 2016; Herek, 2004; O'Brien, 2012; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; Oringher et Samuelson, 2011; Ristock, 2009). Un peu plus loin, les intervenantes s'exprimeront à leur tour sur ce concept phare de la violence homoconjugale féminine.

Les témoignages en présence ont mis en évidence que la violence dans le couple de femmes s'imprime dans les différents aspects de la vie de la victime. Les assauts de violence répétée les a bien plus qu'outragées; ils ont laissé une empreinte quasi-indélébile pour certaines d'entre elles, marquées du sceau de l'abuseuse : « c'qui m'a vraiment marquée [...] » (R3); « moi j'ai été marquée par ça là! » (R8).

5.6 Le pouvoir en sursis : l'après-relation

Il est permis de penser, qu'une fois la relation abusive terminée, la victime reprenne le cours normal de son existence et que la rupture consommée, elle n'entende plus jamais parler de la conjointe violente. Cela n'est pas forcément vrai. Différents témoignages de nos répondantes relatent la poursuite des violences même après la fin de la relation : « elle a essayé de me contacter. » (R7).

Certaines abuseuses en effet tentent de maintenir leur emprise sur leurs anciennes partenaires en usant de différents stratagèmes :

[Alors qu'elle est mariée] parce que si j'y répondais pas : 'salut, ça va?' là j'dev'nais une salope! Là les photos s'envoyaient [...] moi j'avais comme pu d'pouvoir! [...] elle allait s'promener là mettons à ma job mais è v'nait pas à ma caisse! elle allait s'promener devant l'CEGEP mais è v'nait pas m'voir! [...] è était partout où j'allais! [...] j'me sentais suivie. (R6)

[...] elle faisait la navette devant la maison avec sa moto [...] j'ai une amie qui m'a dit 'elle t'a cherchée partout! elle a fait tous les endroits que tu fréquentais euh elle a demandé après toi.' [...] È fait croire sur son Facebook qu'on est ensemble, qu'on vit des choses, qu'on est ensemble et tout! euh bon j'ai pas le contrôle sur ça! Moi, elle est plus sur mon Facebook, elle est plus sur Instagram, elle est plus sur Linkdin, elle est plus sur le téléphone cellulaire, elle est dans mes pourriels, moi j'ai comme complètement bloqué tout. (R2)

Certains récits évoquent une poursuite des violences de façon indirecte impliquant des tiers :

La concierge me disait : 'oh, C était v'nue euh pour pour te voir y paraît qu'elle avait cogné chez vous pis t'étais pas là! pis là j'y ai dit que c'était parce que t'avais déménagé', [...] faique elle a pas eu mon adresse [...] là les deux C et F ont cherché à savoir où j'habitais. Y ont été marcher sur euh sur Elizabeth parce que là F m'a m'a texté pour dire : 'oh ben moi pis C tantôt euh on on a euh on on a été euh marcher sur ta rue. On voulait savoir c'est où que comme t'habitais à moment donné, on voyait un rond-point, pis là on savait pu trop! [...] chais pas comment elle a eu mon numéro de téléphone, c'est probablement la concierge qui y a donné sans mon autorisation mais là è m'a appelée pis là après ça è disait : 'oh ça t'tentes-tu qu'on fasse de quoi?' (R3)

Les différents discours ont mis de l'avant que l'abuseuse tentait de maintenir sa volonté de contrôle sur son ex-partenaire malgré la coupure du lien conjugal et malgré le fait aussi que la victime soit en relation avec une nouvelle compagne. Ces dernières manifestations de violence sont le chant du cygne d'un pouvoir en berne. Avec le temps,

les occupations de la vie quotidienne, le renforcement de liens conjugaux sains, ces femmes sortiront définitivement des manœuvres de leur ex-conjointe ...à condition que leur ex-compagne l'ait décidé.

Les témoignages ont révélé que pendant la relation, ces femmes n'avaient pas de pouvoir; certains autres extraits ont également révélé qu'elles n'en avaient toujours pas davantage après la relation. Ceci dit, au moment d'écrire ces lignes, les comportements de harcèlement ont définitivement cessé. Et, même si nos répondantes ont repris le pouvoir sur leur vie, restera encore longtemps l'empreinte de la violence subie.

Conclusion de ce chapitre

Ce qu'il est important de retenir de ce chapitre sur la violence vécue, c'est que les violences verbales et psychologiques sont sur-représentées car expérimentées par toutes les répondantes de notre population principale sans exception et que les violences sexuelles ont été régulièrement vécues par six répondantes sur huit. Certaines formes de ces violences, étant particulièrement subtiles (imposition de pratique sexuelle unilatérale, diffusion de photos intimes, imposition de relations sexuelles), n'ont pas été reconnues comme étant de la violence par les répondantes concernées. Nos données de terrain ont également mis en lumière une violence post-conjugale, c'est-à-dire une violence qui ne cesse pas lorsque la relation abusive prend fin (R2, R3, R6, R7).

Malgré la prédominance des violences psychologiques et verbales vécues par les victimes, force est de constater un défaut dans le traitement judiciaire de ces formes de violence aux impacts parfois plus dévastateurs que les violences réprimées par le Code criminel du Canada. Au Canada, seules les violences physiques et à caractère sexuel sont en effet principalement répréhensibles selon le Code criminel actuellement en vigueur (Ministère de la Justice du Canada, 2020).

Ce chapitre a également mis en relief un décalage entre la perception qu'ont les victimes de la violence et ce qui, sur le plan légal, constitue de la violence. Lorsque la violence est reconnue et dénoncée, le traitement judiciaire s'avère décevant (R7). À ce stade de la thèse, nous nous questionnons donc sur l'efficacité du recours au traitement judiciaire dans les affaires de violence homoconjugale féminine. Nous considérons d'ailleurs qu'il s'agit d'une forme de violence supplémentaire à l'endroit des victimes, appelée « violence secondaire ». Nos résultats ont par ailleurs mis en évidence l'existence de la violence institutionnelle émanant des divers personnels concernés, à savoir les policiers, les enquêteurs ou bien les intervenantes des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Ce qui est très problématique.

À ce stade de l'analyse, certaines spécificités de la violence homoconjugale féminine tendent à émerger, comme par exemple la remise en question de l'identité homosexuelle (R1, R6) ou encore la lesbophobie intériorisée (R6). Au vu de ces

résultats, il appert également que la première relation homoconjugale féminine est un facteur fragilisant (R1, R3, R4, R7, R8).

Il est primordial également de retenir que les résultats dégagent que la violence dans le couple lesbien est un comportement choisi et délibéré de la part de celle qui l'exerce, faisant ainsi écho à Turgeon (2018, p. 42) : « la violence [...] ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue au contraire un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle ».

À ce stade de notre analyse, il est également mis en exergue que la victime peut, parfois, réagir en adoptant elle-même des comportements violents. Cela ne fait pas d'elle pour autant une personne violente, car sa violence n'est nullement destinée à asservir sa conjointe afin d'exercer un quelconque pouvoir sur elle. Elle lui sert seulement à se protéger et à se défendre.

Notre recherche a également mis en évidence l'inversion de responsabilité. Ce qui, à notre sens, constitue une des conséquences les plus dramatiques de la violence dans le couple lesbien en ce qu'elle démontre une corruption psychique de la victime, signature d'une prise de pouvoir réussie. En dernier lieu, les portraits en miroir des abuseurs dépeints par les victimes ont fourni à notre sens des indications pertinentes dans le processus de compréhension de la violence dans le couple lesbien.

Toutes ces femmes ont un jour rêvé d'un grand amour au féminin. Elles ont voulu y croire pour écrire, à deux, un sonnet qui leur ressemble. Bercées d'« illusion » (R4), elles se sont investies dans leur relation pour, finalement, se perdre de vue. Et puis, la douche glacée de la violence conjugale qui s'abat sur leurs rêves... Et parce qu'il pleut sur les leurs, il pleut aussi sur nos rêves.

CHAPITRE 6

VIOLENCE RAPPORTÉE : TÉMOIGNAGE DES INTERVENANTES

Le premier mot qui me vient toujours
avec violence conjugale, c'est pouvoir.
(Marjolaine, CSL)

Ce chapitre explore la violence conjugale à travers le regard des quatre professionnelles rencontrées et qui interviennent auprès des lesbiennes victimes de leurs conjointes. En ce sens, les éléments que les victimes leur ont rapportés, mais aussi leur avis d'expertes, contribuent grandement à nourrir la compréhension et la réflexion sur les rapports de violence au sein du couple lesbien.

Dans un souci de cohésion et de cohérence, nous avons conservé le même canevas de présentation que celui utilisé dans le chapitre précédent portant sur la violence subie. En ce sens, ce chapitre se tissera autour de la trame du pouvoir, car tout comme pour notre population principale, le pouvoir et l'emprise peuplent également les témoignages de notre population secondaire.

6.1 La genèse du pouvoir : une germination à huis clos

Les rares études sur le sujet ont été menées aux États-Unis. Elles indiquent que la violence dans les couples de femmes trouve sa source dans la domination que cherche à exercer une conjointe sur sa partenaire.
(MSSS, 1995, p. 48)

Tout commence dans le microcosme lesbien où la volonté de pouvoir et de domination de l'une des deux partenaires s'exprime par des rapports de violence. Les intervenantes interrogées soulignent que la violence homoconjugale féminine est instrumentale en ce qu'elle sert les intérêts personnels de l'abuseuse (Suzie et Marjolaine (CSL), Pascale, Joane). Selon trois des quatre intervenantes interrogées, un certain nombre d'éléments combinés doivent être pris en considération dans la compréhension de la violence conjugale dans le couple lesbien.

Ainsi, selon ces professionnelles, ces éléments doivent être à rechercher à la fois du côté des caractéristiques personnelles de l'abuseuse, de celles de la victime, de la dynamique lesbienne et de la dynamique des rapports de violence qui s'installe dans le couple ainsi que du regard que porte la société sur le lesbianisme et la victimisation homoconjugale féminine. La mise en lumière de ces diverses composantes permet dès lors de saisir la genèse de la prise de pouvoir dans le couple lesbien et la façon dont il se développe et se maintient à travers le temps.

6.1.1 L'abuseuse dépeinte par les intervenantes interrogées. Certains discours décrivent l'abuseuse comme « quelqu'un qui décide d'écraser l'autre pour se remonter par manque d'estime. » (Suzie, CSL) et par le fait que : « la personne pourrait ressentir d'la jalousie, être insécure affectivement » (Joane) ou bien être animée par des motivations personnelles bien spécifiques : « la personne qui exerce la violence la plupart du temps, elle pense qu'elle avait raison, là! parce qu'elle se pense légitime :

‘voyons! faut bien que j’la frappe! è comprend rien!’ [...] mais si elle pense que c’est correc d’utiliser d’la violence, è va l’faire. » (Joane). Le témoignage de Marjolaine (CSL), quant à lui, nous place d’emblée dans la dynamique des rapports de violence et lève déjà le voile sur un particularisme de la violence dans le couple lesbien :

C’est que la personne d’agresseure a des difficultés relationnelles énormes qui va engendrer la violence conjugale [...] avec beaucoup de lesbophobie intériorisée [...] ça c’est quelque chose de très présent [...] ce vouloir de contrôle et de pouvoir [...] pour assurer la satisfaction de l’agresseure [...] c’est ses besoins à elle qui sont primordial, qui sont difficiles à atteindre parce que c’est souvent irréalisable [...] souvent la personne va essayer de faire en sorte [...] de la satisfaire le plus possible. (Marjolaine, CSL)

L’existence de la lesbophobie intériorisée dans les rapports de violence dans les couples de femmes peut paraître surprenante mais n’en constitue pas moins une singularité bien présente constatée par les intervenantes : « Tu sais, j’ai déjà vu une agresseure qui travaille en maison d’hébergement. Et puis, il y a beaucoup de lesbophobie intériorisée [...] » (Suzie, CSL). À cet égard, la violence serait un marqueur du dégoût des lesbiennes ressenti par l’abuseuse : « c’qui est particulièrement souffrant moi j’trouve dans cette problématique là chez les lesbiennes, c’est euh la lesbophobie intériorisée là qui est bien réelle : le mépris des lesbiennes [...] c’était très présent chez les agresseures. » (Joane).

La psychologue clinicienne révèle également que la lesbophobie intériorisée se transmet à la victime : « [...] c’est souvent présent aussi chez les victimes [...] si ça l’était pas au départ chez la victime, ça s’développe parce que c’est là qu’il l’attaque. »

(Joane). Dès lors, initialement éprouvée par l'abuseuse, la lesbophobie intériorisée va se transmettre à la victime en mode circulaire : l'une va ainsi renvoyer à l'autre ce mépris qui, à son tour, va lui être renvoyé par l'autre. Le sentiment lesbophobe est une caractéristique commune à l'abuseuse et à la victime qui apparaît ancré dans la dynamique des rapports de violence dans le couple homoconjugal féminin.

Concernant les traits de caractère intrinsèquement attribués à l'abuseuse, certains témoignages précédents des victimes évoquaient « la personnalité perverse narcissique³³ ». Qu'en pensent les professionnelles?

La psychologue clinicienne Joane tient à remettre les choses en perspective :

On cherche les facteurs de risque là, les facteurs prédisposants à être agresseuse [...] c'qu'on r'tient, c'est la personnalité narcissique, là! [...] on dit rien en disant ça parce que c'est sûr que pour être capable d'utiliser des comportements violents envers quelqu'un, faut que j'me pense meilleure qu'elle [...] faut que j'm'aime plus que l'autre, là [...] faut que j'me pense meilleure que l'autre pour m'autoriser à agresser quelqu'un. (Joane)

Une logique imparable qui contre le sens commun et qui replace la violence à sa juste place : « parce que le problème de la société, c'est la violence! c'est pas des troubles de personnalité. C'est des étiquettes qui donnent rien. » (Joane). L'intervenante à la Maison Marguerite partage la même opinion : « la violence ça reste comme une

³³ Selon Laplanche et Pontalis (1998, p. 261), le narcissisme étant entendu au sens analytique du terme comme étant l' « amour porté par l'image de soi-même [...] par référence au mythe de Narcisse » dans « un processus de désinvestissement de l'objet et de retrait de la libido sur le sujet » (p. 262).

violence en soi. » (Pascale). La stigmatisation liée à l'étiquette annihile dès lors toute compréhension productive du phénomène de la violence conjugale :

Ça sert à rien de mettre cette étiquette là [...] la personnalité narcissique [...] une personne perverse narcissique [...] tsé on a des tests pour savoir si une personne est narcissique [...] si y ont pas d'comportement violent là, j'veis être très à l'aise avec des pervers narcissiques dans ma vie, moi ça m'dérange pas. (Joane)

Car, il faut bien se l'avouer, dans l'inconscient collectif il y a bien en effet une stigmatisation du narcissisme. Mais en quoi donc les êtres qui se préfèrent aux autres (sans nécessairement faire preuve de comportement violent³⁴ envers autrui, pour référer à Joane) choquent-ils si profondément la bienséance? Selon la psychanalyse, cela proviendrait sans doute du fait que :

[...] nous sommes gouvernés [...] par le Surmoi chrétien qui nous ordonne d'aimer les autres et qui sous-entend par là que l'amour de soi est contraire à l'amour du prochain [...] On peut supposer ainsi que les gens ont tendance à accuser le narcissisme manifeste [...] d'enlever en s'aimant une quantité d'amour destinée aux autres [...]. (Grunberger, 1993, p. 49)

Pour Pascale et Joane, la compréhension de la violence homoconjugale féminine est donc à chercher hors des troubles de la personnalité, vraie ou supposée, de celle qui exerce la violence mais plutôt dans la psychodynamique du passage à l'acte violent incluant la victime.

³⁴ Ceci dit, à certains égards, nous pouvons considérer le narcissisme comme une violence passive et/ou indirecte imposée à autrui.

6.1.2 La victime dépeinte par les intervenantes interrogées. De l'autre côté du miroir, la personnalité de la victime. Est-ce que, selon nos intervenantes, la compréhension de la violence dans le couple lesbien serait davantage à rechercher du côté de la victime?

Tout commence par l'entrée en relation, parfois assez ardue pour certaines. Ne nous le cachons pas, parfois : « c'est un challenge [...] d'être en relation [...] deux personnes qui s'rencontrent [...] avec des bagages, un histoire, un vécu [...] une étape de vie où est-ce qui sont rendus dans leur vie. » (Pascale). Un passé blessé, des choses non réglées, peuvent en effet influencer sur la conjugalité. La relation conjugale peut ainsi devenir porteuse d'espérance de résolutions des problèmes personnels. Dès lors, la partenaire « essaye de construire par-dessus un solage fissuré [...] la violence viens jouer sur l'estime. Mais, où était son estime avant la violence? [...] quand est-ce que tu t'es rendue compte que c'est d'la violence?» (Suzie, CSL).

Le discours de l'intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne interpelle d'emblée sur l'estime de soi de la victime avant la relation violente et sur ce que cette dernière considère comme étant de la violence. Savoir reconnaître les comportements violents n'est en effet pas chose aisée pour la plupart des victimes (R3, R4, R6) : « elle me disait : 'parce que j'la voyais pas la violence!' » (Joane). En intervention, c'est une question cruciale de savoir si la victime : « est-ce qu'elle est consciente de [...] vraiment de ce que c'est que la violence en soi? » (Pascale).

Si ces pistes de réflexions peuvent orienter vers une certaine vulnérabilité de la victime, dans le sens où ne pas reconnaître la violence expose, elles ne relèvent cependant pas d'un déterminisme à être victime : « J'ai été dans une relation avec un gars à une époque [...] mais tsé j'connais les signes, j'connais les paroles qui peuvent être dites [...] si y a une femme violente là pis qu'on sort ensemble [...] j'vais reconnaître les signes pas mal plus vite [...] on n'est pas à l'abri. » (Suzie, CSL).

En ce sens, les propos de l'intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne font écho à la pensée de Turgeon (2003, p. 14) lorsqu'elle écrit : « [...] peu importent ses caractéristiques personnelles ou sa force de caractère, elle [la femme victime] ne peut agir sur le comportement de son partenaire si celui-ci choisit d'utiliser des comportements violents. »

Ceci dit, il est incontestable qu'une méconnaissance de ce qu'est un comportement violent fragilise d'autant plus les victimes (Joane, Suzie (CSL), Marjolaine, Pascale). Mais pas seulement. Dans le cadre de la violence conjugale lesbienne, une inexpérience de la relation homosexuelle féminine ainsi qu'une méconnaissance de la communauté gaie peut fragiliser tout autant :

Par rapport à celles que c'est leur première relation amoureuse, aucune connaissance de la communauté [...] y a beaucoup d'excuses au début : 'elle était jalouse mais j'me dis c'est pas trop grave [...] ça doit être normal qu'è soit jalouse comme ça parce qu'entres filles ça doit être comme ça' [...] des fois, ça va être utilisé [...] moi j'trouve aussi que ça c'est un élément de plus

dans la violence conjugale [...] ça va être beaucoup utilisé pour [...] justifier la violence. (Marjolaine, CSL)

De ces divers extraits, il est permis de penser que les intervenantes relient les motivations de la conjointe violente (pouvoir, domination) au manque de connaissance de la victime sur ce que constitue un comportement violent, d'une part, et à son inexpérience des relations amoureuses lesbiennes et de la communauté gaie, d'autre part. Ce sont des éléments de compréhension certes très intéressants mais cependant incomplets.

Viciée par la germination d'une prise de pouvoir « illégitime » (Turgeon, 2018), comment, selon les intervenantes, va dès lors fonctionner la dynamique homoconjugale féminine?

6.1.3 Une compréhension de la violence homoconjugale féminine à rechercher du côté de la dynamique lesbienne. Interrogées sur le fonctionnement du couple lesbien, les intervenantes expriment que, d'une manière générale « ça reste la même chose pareil pour moi à la base [...] j'trouve pas que [...] y a une grande marge de différence personnellement [avec le couple hétérosexuel] » (Pascale). Les préoccupations quotidiennes semblent les mêmes dans le couple lesbien que dans le couple traditionnel. Cependant, l'harmonie de la dynamique lesbienne se grippe dès le début par la volonté de pouvoir de l'une des deux conjointes :

Pour moi, le fonctionnement du couple lesbien est pas très différent du fonctionnement du couple hétérosexuel. J'veux dire, c'est le même quotidien, la même vie quotidienne à gérer [...] moi j'ai connu des couples de lesbiennes où y avait vraiment quelqu'un qui euh j'pense dès l'départ de la relation se pensait supérieur et a exercé d'la violence à partir de ça là : 'ah! tu dois faire c'que j'te dis! c'est moi qu'a raison! tu comprends rien! t'es pas intelligente!' (Joane)

Une conjugalité, quelle qu'elle soit, réfère toujours à l'intimité des deux partenaires. Dès lors, comment vivre une vie de couple épanouie lorsque celle-ci est parasitée par la volonté de contrôle et de domination de l'une des deux conjointes?

Un des éléments de réponse est en lien avec le ciment du couple :

Je marie beaucoup plus les dynamiques en lien avec la sexualité dans les couples [...] si y a d'l'amour, le couple va se former assez rapidement [...] moi c'est quelque chose que j'ai remarqué [...] ça dépend beaucoup si c'est leur première relation amoureuse ou pas. (Marjolaine, CSL)

Une autre réponse renvoie à l'inexpérience des amours lesbiennes de l'une des deux partenaires :

Ça peut venir jouer sur comment qu'ils vont fonctionner ensemble [...] dans cette dynamique là, [...] celle qui a le plus d'expérience devient quasiment la professeure de l'autre soit au niveau sexuel soit au niveau de comment fonctionne la communauté. Les ex aussi sont très importantes dans le fonctionnement de la vie de lesbienne [...] vont encore avoir des connections avec leurs ex [...] c'que je remarque aussi c'est que lors d'une relation amoureuse, souvent les filles vont s'exclure de la communauté [...] y vont plus s'acheter une maison, avoir des enfants, le mariage. C'est des choses que je vois. (Marjolaine, CSL)

Ce retrait pour vivre en autarcie, ce « cocon³⁵ » (Marjolaine, CSL) lesbien dans lequel va grandir la relation amoureuse homosexuelle est porteur de dichotomie. Car si les amantes se sentent libres d'y exprimer leur conjugalité à l'abri des jugements de valeur de la société, en devenant « une réponse adaptative à un environnement hostile » (Miller et al., 2001, p. 112), le retrait social qu'il engendre permet de mieux comprendre également pourquoi, en cas de violence conjugale, la victime vit un isolement extrême.

6.1.4 Une compréhension de la violence homoconjugale féminine à rechercher du côté de la dynamique des rapports de violence dans le couple lesbien.

Selon quelques témoignages d'intervenantes, le processus des rapports de violence dans le couple lesbien, semble s'instaurer dès le début de la relation. Parfois, la manière de s'y prendre de l'abuseuse est si subtile qu'elle berne sa partenaire sans que celle-ci s'en rende compte. Voici une très intéressante allégorie pour illustrer ce processus qui s'installe à l'insu de l'autre :

La première fois que tu reçois ta blonde chez vous [...] : 'Ah j'vais t'faire à déjeuner' Bon t'y fais des œufs : 'c'est super bon mais y manque un peu de sel'. Bon ben c'est correct, la prochaine fois, tu dis : 'j'vais mettre un peu de sel'. La fois d'après, c'est : 'C'est bon y sont trop cuits'. Là, à chaque fois sont jamais corrects pour finalement faire : 'tu sais pas faire ça toi d'la bouffe!' Faique, la victime est d'accord puisque c'est vrai qu'elle est pas capable de faire, car la victime à chaque fois qu'elle en a faite, ça a pas marché! Mais, c'est pas elle qu'est pas capable d'en faire, c'est l'autre qu'est jamais satisfaite de ce que la personne peut donner. (Marjolaine, CSL)

³⁵ Terme précédemment utilisé par la littérature (Costachereire, 2008).

Dès lors, les attentes irréalistes et irréalisables de l'abuseuse renvoient la victime à un sentiment d'incapacité et de remise en question de soi : la victime se persuade peu à peu que c'est elle le problème et qu'elle mérite dès lors les reproches et les attaques de sa conjointe :

[L'allégorie des oeufs] j'trouve, ça décrit bien la violence conjugale parce que c'est très insidieux et ça fait que la victime [...] doute beaucoup de ses capacités en tant que personne [...] c'est les œufs, pis après ça c'est exponentiel sur toutes les choses qu'elle fait ou toutes les choses qui a dans la relation de couple [...] tout devient la responsabilité de la victime [...] pour répondre aux besoins irréalistes de l'autre [...] c'est la victime qui finit par malheureusement pu avoir d'existence. (Marjolaine, CSL)

Se met alors en place très tôt dans la relation une sorte de corruption mentale de la victime. En ce sens, l'inversement de responsabilité ressentie par cette dernière, déjà présent dans les discours de notre population principale, se retrouve également dans les discours de notre population secondaire. Par une violence subtile, l'abuseuse par le pouvoir qu'elle impose d'ores et déjà à sa partenaire, réalise un véritable rapt mental afin de mieux exercer son emprise.

Les manœuvres de violence :

Ça commence très tôt [...] dès le début de la relation amoureuse, dès l'instant où on se courtise. Des fois, y a des signes qu'une des deux personnes veut déterminer c'qui va être pris comme décision [...] une des deux personnes qui peut avoir une fragilité affective et douter d'elle-même et se mettre à être jalouse, pis d'en vouloir contrôler euh les contacts de l'autre avec autrui, pis avec ses amis. (Joane)

Dès lors, la dynamique des rapports de violence peut se comprendre par le sentiment de supériorité de celle qui a le pouvoir tout autant que par l'infériorisation de celle qui ne l'a pas :

[...] y a infériorisation. Quand quelqu'un utilise un comportement violent envers un autre, il l'infériorise nécessairement [...] où on utilise des comportements violents sont très souvent instrumental, c'est-à-dire que l'autre devient comme un instrument pour arriver à nos fins, pour faire c'qu'on veut, pour obtenir euh des choses en particulier. (Joane)

Le discours de Joane fait écho aux propos de la répondante R3 qui exprimait se sentir en position d'infériorité.

Dans un contexte de violence homoconjugale féminine, puisque le pouvoir exercé concerne toutes les sphères de la vie du couple, il est permis de penser que dynamique de couple et dynamique de rapports de violence sont étroitement liées :

Heu moi ce que j'ai remarqué beaucoup en lien avec la sexualité [...] j'ai jamais trouvé dans aucune recherche [...] : y a beaucoup d'intensité sexuelle [...] soit que l'agresseuse [...] a toujours le pouvoir sur la sexualité [...] qu'il l'empêche, donc y en a pas ou soit quand qui en a, y a un intensité très élevée [...] cette tension là, dans la relation amoureuse, créé un intensité qui ne se retrouve pas ailleurs, sexuellement [...] dans les bons moments, c'est intense mais dans les pas bons, c'est aussi intense. (Marjolaine CSL)

Si les divers extraits en présence éclairent sur comment le pouvoir se met en place et comment il croît dans le « cocon » lesbien (Marjolaine (CSL), Costachereire,

2008), il y a cependant d'autres éléments à prendre en considération pour comprendre la violence homoconjugale féminine.

6.1.5 Une compréhension de la violence homoconjugale féminine à rechercher du côté du regard de la société sur le lesbianisme. L'une des deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne, évoque une alcôve lesbienne qui place les conjointes en retrait social (Marjolaine, CSL). Comprendre les rapports de violence dans le couple homoconjugal féminin, c'est y inclure également la dimension sociétale.

Comme déjà souligné par notre population principale, le regard de la société sur le lesbianisme est cause de souffrances. À cet égard, certains discours de notre population secondaire confirment :

C'est encore une réalité. Y a quand même beaucoup d'préjugés d'être lesbienne [...] J'pense que si y a une différence, c'est au niveau du fait qu'y a pas nécessairement au départ une des deux personnes à qui la société donne un pouvoir sur l'autre, comme c'est le cas dans le couple hétérosexuel, de façon [...] implicite mais il n'empêche que ça existe. (Joane)

C'est vrai qu'elle vit dans un système oppressif [...] moi j'dis : quand on veut, on peut si la société le permet! [...] C'est vrai que tsé on a beau être lesbiennes, on en reste des femmes [...] la violence conjugale [chez les lesbiennes] est pas très prise au sérieux [...] crépage de chignons [...] c'est minimisé [...] par tout le monde. (Suzie, CSL)

Avec une certaine ironie, le « système oppressif » (Suzie, CSL) se retrouve aussi à l'intérieur du couple lesbien. Dès lors, le « cocon » (Marjolaine (CSL), Costachereire,

2008) porte son propre paradoxe : censé protéger les amours féminines, il contient sa propre menace (Burke et Follingstad, 1999; Miller et al., 2001). L'abuseuse offre à l'autre-soi encore engourdie dans la bulle protectrice, une véritable déflagration de guerre dont la violence sera une arme redoutable. À bien y réfléchir, prendre le pouvoir et le contrôle sur autrui n'est pas autre chose que de reprendre le contrôle et le pouvoir sur soi.

Et, lorsqu'une lesbienne subit de la violence au sein de son couple, elle se heurte également aux jugements et à l'incompréhension :

Les préjugés sur les victimes, là, c'est épouvantablement gros! C'est : 'ben voyons! è masochiste!' [...] les chercheurs l'expliquaient par le masochisme féminin³⁶! [...] y a eu une évolution de la perception de la violence conjugale mais c'est pas encore suffisant [...]. (Joane)

Le regard de la société est un élément dont il faut tenir compte dans la compréhension des rapports de violence dans le couple lesbien. Comme il a été évoqué dans le chapitre précédent, certains personnels des autorités judiciaires et des institutions sociales, fortement influencés par les standards d'une société hétérosexiste, peuvent nourrir de graves préjugés à l'endroit des lesbiennes. Ces femmes se trouvent encore plus stigmatisées à la fois par la société et par la communauté si l'expression de genre choisie par certaines d'entre elles est cataloguée de « butch » (R3, R8, Suzie, CSL) :

³⁶ La paternité du terme « masochisme féminin » est attribuée à Freud, qui « précise que ce masochisme féminin, distinct du masochisme érogène et du masochisme moral, qui n'ont de commun que l'obéissance à la voix, est « l'expression de l'être de la femme », ce qui a évidemment révolté les milieux féministes et queer américains [...] » (Grangeon, 2010, p. 116)

Les filles qui vont être plus féminines [sont] invisibles [...] l'air trop féminine qui rentrent pas dans le stéréotype de la lesbienne [...] si tu rentres pas dans ces stéréotypes là, ben c'est difficile de se faire voir [...] tu deviens invisible [...] les gens y doutent : 'tu devrais te couper les cheveux [...] tu mettrais plus telle chose ou telle chose tu aurais plus l'air lesbienne'. (Marjolaine, CSL)

Le « stéréotype lesbien », principalement véhiculé par un « code vestimentaire » (Suzie, CSL) spécifique, peut en effet influencer les policiers lorsqu'ils interviennent dans un cadre de violence homoconjugale féminine :

[Préjugés des policiers quant aux gabarits] y en avait une qui était effectivement plus grosse, les cheveux courts tsé et pis l'autre était toute p'tite, toute mince, les cheveux longs, pis c'était elle [la plus corpulente] la victime pis le seul avantage que ça y donnait c'était qu'elle était assez forte pour l'arrêter, pour [...] la maintenir au plancher jusqu'à temps que l'autre se calme mais c'était pas l'agresseuse. (Suzie, CSL)

Ce regard de la société au travers de celui de ses institutionnels est plus que navrant, mais surtout il porte gravement préjudice aux femmes victimes de leurs conjointes. Il contribue à resserrer le pouvoir et le contrôle sur la victime tout autant qu'à l'isoler encore davantage et, de ce fait, à amplifier son impuissance et sa détresse. Ceci dit, cette vision négative du lesbianisme peut également concerner le cercle social intime de la victime :

[...] y en avait une en particulier que sa mère était victime de violence conjugale hétéro [...] qui avait des problèmes avec ça l'acceptation de l'homosexualité [...] elle y a [...] dit ça : 'mais tu vois? tu devrais être avec des hommes! Tu vivrais pas de la violence conjugale.' C'est quand même étrange de quelqu'un qui en a vécu. (Marjolaine CSL)

En ce sens, les propos de Marjolaine réfèrent à ceux de certaines répondantes de notre population principale (R6, R8).

Tout est désormais en place pour favoriser le coup d'état sur l'autre. L'abuseuse s'ingéniera à rester au pouvoir par l'entremise d'un panel de comportements violents dont elle usera en alternance avec des comportements de bienveillance, et ce, afin de dérouter la victime.

6.2 La prise de pouvoir : les violences des abuseuses

Les discours des intervenantes évoquent un pouvoir renforcé par l'imposition de diverses attitudes contradictoires de l'abuseuse qui, pour arriver à ses fins, usera d'un panel de comportements violents.

6.2.1 Le cycle de la violence conjugale. Les intervenantes qui ont une grande pratique de la relation d'aide en violence homoconjugale féminine relèvent à l'unanimité la présence du cycle de la violence dans les couples lesbiens (Joane, Suzie et Marjolaine (CSL), Pascale).

Rappelons que le cycle de la violence se décompose en différentes phases, alternant entre les comportements malveillants et bienveillants. Tout d'abord, la phase de stress et de tension qui crée une escalade. Ensuite, le passage à l'acte violent; c'est la phase d'agression. Dans la phase suivante, l'abuseuse va justifier sa violence et adopter une attitude de gentillesse et d'ouverture : c'est la phase de justification ou

d'explications. Cette phase est souvent fusionnée avec la phase de rémission, parfois appelée « lune de miel » où l'abuseuse va s'excuser, exprimer des regrets ou offrir des présents à sa partenaire. La victime a alors l'espoir que tout va redevenir comme avant. Puis, à nouveau, la tension va monter, suivie par l'acte violent et la phase de rémission (Côté 1997; Ristock, 2009; Turgeon, 2003, 2018; Walker, 1979).

Nous rappelons que les premières recherches sur la violence conjugale concernaient les couples hétérosexuels. Par la suite, les études sur la violence homoconjugale féminine, réalisées à partir des études portant sur la violence hétéroconjugale, ont démontré l'existence du cycle de la violence. Force est de constater que l'existence de ce cycle est également présente dans nos divers témoignages :

[Le cycle de la violence conjugale est] tout aussi présent dans les couples de femmes! pis l'escalade est tout aussi présente. Ça commence pas du jour au lendemain ou si ça commence intense euh ben rapidement, ça va monter encore plus. Ces deux notions là sont très pertinentes : l'escalade est là pis le cycle est là. [...] le cycle est vraiment là, moi je l'ai toujours vu euh dans les couples de lesbiennes aussi. Pis d'ailleurs pas juste dans les relations amoureuses hein le cycle on l'voit dans des relations d'amitié. (Joane)

Sans toutefois clairement la nommer, rappelons que la grande majorité des répondantes de notre population principale a eu l'expérience du vécu du cycle de la violence, en soulignant les alternances d'attitudes contradictoires, les justifications, regrets, promesses de changer et cadeaux de la part de l'abuseuse (R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7).

Le cycle de la violence conjugale permet à la conjointe violente d'amplifier son contrôle sur sa partenaire dérouterée par la tournure que prend la relation et qui, de surcroît, s'en trouve totalement démunie. En cela, l'abuseuse va user de différents comportements de violence.

6.2.2 Une polyphonie d'abus. Les extraits en présence mettent en évidence différentes formes de violence rapportées par les victimes à leurs intervenantes : violences psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques (Pascale, Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Concernant les violences sexuelles :

Je vois beaucoup plus en lien avec l'orientation sexuelle qui va être présente [...] économiquement aussi ça va être présent, psychologique ça c'est clair hum sexuelle aussi. [...] soit que la sexualité va être utilisée comme y en a pas du tout ou ça va avoir une certaine intensité là y en a qui vont utiliser par exemple le BDSM³⁷ comme excuse pour utiliser une intensité dans la sexualité [...] violence par autrui [...] snapchat tsé c'est une photo qui disparaît faique t'as pas de preuve [...] ces façons technologiques là d'aller tsé intimider ou tsé faire la violence mais qui sont pas directes, qui est difficile à prouver... (Marjolaine, CSL)

³⁷ Le sigle « BDSM » signifie : Bondage, Discipline, Domination, Soumission, Sadisme, Masochisme. Le BDSM se définit comme étant une pratique sexuelle contractuelle et codifiée entre deux adultes consentants, fondée sur la douleur, la contrainte, l'humiliation et les fantasmes dans un but érogène (Grangeon, 2010; Senzo, 2014). Pour Michel Foucault : « Le sadomasochisme n'est pas une relation entre celui (ou celle) qui souffre et celui (ou celle) qui inflige la souffrance, mais entre un maître et la personne sur laquelle s'exerce son autorité. Ce qui intéresse les adeptes du sadomasochisme est le fait que la relation est à la fois soumise à des règles et ouverte. Elle ressemble à un jeu d'échecs, en ceci que l'un peut gagner et l'autre perdre. Le maître peut perdre, dans le jeu sadomasochiste, s'il se révèle incapable de satisfaire les besoins et les exigences de souffrance de sa victime. De même, l'esclave peut perdre s'il ne parvient pas à relever, ou s'il ne supporte pas de relever, le défi que lui lance son maître. Ce mélange de règles et d'ouverture a pour effet d'intensifier les rapports sexuels en introduisant une nouveauté, une tension et une incertitude perpétuelle, dont est exempte la simple consommation de l'acte. » (Foucault, 1982, cité dans Grangeon, 2010, p. 118).

Sa collègue du Centre de Solidarité Lesbienne abonde également dans le même sens : « chez les lesbiennes [...] c'est plus verbal, psychologique [...] les violences verbales et psychologiques, les plus courantes. » (Suzie, CSL) et ajoute ce qui suit :

La violence physique [...] il n'y a plus de retour en arrière possible [...] comme si c'était passer une barrière [...] chez les lesbiennes [...] c'est plus verbal, psychologique [...] économique, sexuelle [...] violence spirituelle qui a commencé à naître [...] la violence lesbophobe [de la part de l'agresseur] : 'è veut pas qu'je vienne aux activités ici parce que les lesbiennes c'est juste tout une gang de cruiseuses! vont juste me cruiser!' [...] genre, les lesbiennes, c'est toute une gang de folles!! (Suzie, CSL)

Ce qui est particulièrement intéressant dans le témoignage de Suzie (CSL), c'est qu'il place la lesbophobie intériorisée comme une violence en soi. Doucement, on voit s'opérer ce qui au départ était présenté comme un trait de caractère (ou encore un ressenti de l'abuseur) ou comme étant une composante du passage à l'acte violent. Ressenti qui d'après certaines intervenantes serait également partagé par la victime (Joane).

Alors, la lesbophobie intériorisée : traits de caractère, ressenti ou violence? Il sera plus largement débattu de cette question dans la **Discussion**, objet de la troisième et dernière partie de notre thèse.

Notre recherche a permis d'identifier des formes de violence non encore répertoriées dans le panel des violences communément reconnues dans les rapports de violence homoconjugale féminine. En ce sens, le témoignage de l'intervenante du Centre

de Solidarité Lesbienne fait référence à une forme de violence non encore documentée : la « violence spirituelle » (Suzie, CSL). Au moment de notre rencontre, cette forme de violence n'avait en effet pas encore été répertoriée dans la littérature scientifique. Depuis, nous avons croisé derechef ce nouveau concept dans l'ouvrage de Joane Turgeon, paru au début de l'année 2018 :

« La violence spirituelle

La violence spirituelle peut être exercée en forçant une personne à adhérer à une religion, à un système de croyances ou à une secte. Il peut s'agir aussi de contraindre une personne à participer à des pratiques ou à des rites qui ne lui conviennent pas. En contexte de violence conjugale, des victimes se retrouvent ainsi forcées de choisir la confession religieuse de leur conjoint violent ainsi qu'à tourner le dos aux membres de leur famille et à leurs proches qui refusent d'adhérer à ces croyances ou les remettent en question.

Elle peut aussi s'exercer en empêchant une personne de pratiquer sa propre religion ou en la forçant à vivre sans respecter ses propres valeurs ou ses croyances. Ce type de violence consiste aussi à utiliser certaines croyances spirituelles pour justifier la violence. » (Turgeon, 2018, p. 56-57)

Outre les violences commises par l'abuseuse directement sur sa partenaire, notre recherche a révélé l'existence d'une violence exercée par des tiers. À cet égard, tout comme mentionné précédemment par les victimes, la violence institutionnelle a également été rapportée aux intervenantes par les victimes :

Y a eu des femmes que j'ai référées en maison d'hébergement [...] intervenante attirée quand t'arrives pis elle est allée voir la directrice parce qu'elle l'aimait pas, pis là tsé la directrice elle y a dit : 'c'est-tu parce que t'es tombée en amour avec?' [...] è va pas dire ça à une femme hétéro! (Suzie, CSL)

Cet extrait fait écho aux témoignages des répondantes R6 et R8. La travailleuse sociale rajoute également que « L'abus ultime [...] : [c'est quand la victime] è s'retrouve en prison des fois 24h/48h. » (Suzie, CSL). Nous avons encore en mémoire l'expérience de l'incarcération injustifiée de la répondante R6. Dépendamment des situations, l'abuseuse peut donc compter sur un appui fortuit des institutions socio-judiciaires pour resserrer encore davantage sa mainmise sur sa conjointe.

Dans le panel des violences rapportées aux intervenantes, la violence post-conjugale est également une réalité. Dès lors, ce serait une erreur de croire que la fin de la relation signifie également la fin des abus. Bien souvent, « la violence s'arrête pas à la fin de la relation [...] souvent ça n'est que le début » (Marjolaine, CSL). À titre d'exemple, l'intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne expose :

L'harcèlement par la suite, j'trouve que c'est là que ça vient un peu le plus difficile de pouvoir s'en sortir compte tenu que les filles vont arrêter [...] d'aller à plein d'endroits pour pas pouvoir les croiser [...] y en avait une, la fille elle habitait en face d'un parc faique son agresseuse allait lire le journal toutes les matins devant chez eux. Elle rentrait pas. Elle s'approchait pas. [...] pis souvent, ça dure 2/3 semaines. Ça peut durer des années!
(Marjolaine, CSL)

On peut faire le lien, de cette expérience de violence post-conjugale rapportée aux intervenantes, avec celle déjà relatée dans les témoignages de cinq de nos huit répondantes de la population principale (R2, R3, R5, R6, R7). Cette après relation toxique, où la violence continue de se poursuivre, peut s'éterniser dans le temps et survenir dans des lieux de fréquentation communs aux deux ex-conjointes : « L'après

relation amoureuse [...] les endroits [...] où est-ce que tu sors [...] les filles ont plus de chance de revoir leurs agresseurs après, même si ça fait 5, 10, 15 ans. » (Marjolaine, CSL). Les manifestations de la violence post-conjugale peuvent aussi revêtir diverses modalités. Lorsque la violence est formellement dirigée contre la victime, on parlera de violence directe. Mais lorsque, la violence rejaillit sur le cercle social intime de la victime, on parlera de violence indirecte.

La violence indirecte est une autre manière d'atteindre la victime. À cet égard, Marjolaine (CSL) a déjà souligné les : « [...] façons technologiques là d'aller tsé intimider ou tsé faire la violence mais qui sont pas directes. ». Elle précise d'ailleurs en ce sens :

Pis y a toute la technologie avec les textos que tu peux écrire [...] pis ça dit pas exactement que c'est toi mais tu le sais que c'est toi parce que la personne qui l'a écrit, c'est ton ex. Elle te décrit pis là tout le monde commente en disant : 'c'est une crise de la bla bla' et elle fait des commentaires négatifs faique c'est comme de la violence par autrui [...] les snappshat aussi. Toute cette jolie technologie qui euh donne des outils de plus. (Marjolaine, CSL)

Lorsque la technologie se fait indirectement complice des manœuvres de l'abuseuse pour atteindre sa partenaire, il devient dès lors extrêmement difficile et compliqué pour la victime de s'en sortir.

Pour conclure ce paragraphe sur les diverses formes de violence utilisées par l'abuseuse et relatées dans les témoignages des intervenantes, nous proposons un récapitulatif visuel :

Tableau 6

Récapitulatif des différentes violences rapportées aux intervenantes

Formes de violence rapportées aux intervenantes
Verbale
Psychologique
Sexuelle
Physique
Économique
Sociale
Institutionnelle
Spirituelle
Post-conjugale
Lesbophobie intériorisée
Violences indirectes

6.3 Les coulisses du contre-pouvoir : la violence des victimes

Il ressort que la question de la violence des victimes passionne les débats dans le domaine de la violence homoconjugale féminine. À cet égard, nos deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne s'insurgent de ce que la violence des victimes soit considérée par les autorités ainsi que par le grand public sur un même niveau de résonance que celle des abuseuses. Dès lors, la violence des victimes souffre d'une incompréhension quant à sa motivation et est, de fait, souvent mal interprétée par les

instances socio-judiciaires. Lorsque les policiers interviennent, il n'est pas rare en effet que la victime passe pour l'agresseuse et qu'elle voit sa responsabilité pénale engagée (Suzie, CSL).

À un autre niveau, il est à souligner que la violence réactionnelle de la victime est parfois mal interprétée par cette dernière, fermement convaincue que c'est elle la personne violente dans le couple : « combien qu'on a eu des victimes qui venaient pis qu'y s'disaient [violentes parce qu'elles ont répliqué] » (Suzie, CSL). Parce que « les lesbiennes se défendent plus » (Suzie, CSL), la mésinterprétation de la violence des victimes renvoie à la mutualité des comportements violents, ce que littérature et intervenantes nomment « la violence mutuelle ». Cette notion sera amplement développée dans le chapitre **Discussion**.

Alors comment dans ces conditions distinguer la victime de l'abuseuse?

Les années de pratique en matière d'intervention en violence homoconjugale féminine ont forgé l'oreille des intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne : « avec le fait de voir les 2 des fois tu reçois des gens qui se disent victimes, pis finalement c'est l'agresseuse [...] pis j'pense que j'me suis faite avoir! [...] ils parleront pas pareil de la violence. » (Marjolaine, CSL). Dès lors, par l'entremise des différents discours des femmes venant les consulter, nos deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne sont en mesure de reconnaître ces signes distinctifs qui ne les abusent plus :

- Signes qu'il s'agit de la victime : « J'te dirais que la victime [...] le discours va être beaucoup : 'c'est de ma faute!' » (Marjolaine, CSL).

Quand j'les regardais toutes les deux, quand elle [la victime] m'parlait de la relation pis était en larmes, était en larmes, était en larmes [...] ça c'est aussi mon signe. È dirait pas : 'l'autre m'fait ci, m'fait ça' [...] comme toujours accuser l'autre là, non. C'est vraiment elle par rapport à elle [...] elles vont être démolies. (Suzie, CSL)

- Signes qu'il s'agit de l'abuseuse : « C'est toujours la faute de l'autre » (Suzie, CSL).

Elle vas se victimiser beaucoup par rapport au comportement de l'autre, plus que la victime : [...] 'elle m'fait faire ça...' [...] elle parle beaucoup plus de l'autre que d'elle [...] l'agresseuse, dans la façon qu'elle voit les choses en général, c'est pas elle la responsable [...] elle va tourner la réalité pour trouver d'autres excuses ou d'autres façons de prouver que c'est pas elle la responsable (silence). (Marjolaine, CSL)

Les autorités socio-judiciaires auraient dès lors grand bénéfice à s'informer auprès des professionnelles de l'intervention, spécialistes de la violence dans le couple lesbien, afin d'être à leur tour capable de distinguer la victime de l'abuseuse. Car, pour les expertes en la matière que nous avons interrogées (Marjolaine et Suzie (CSL), Joane), il résulte que la violence des victimes est une réponse à la violence de leur partenaire. À cet égard, le terme généralement admis pour décrire la violence des victimes est « violence réactionnelle » (Turgeon, 2018).

6.4 Les outrages du pouvoir : les conséquences de la violence conjugale

The consequences of SSIPV can be severe and affect the involved individuals in many areas of their lives—including their physical and mental health, extended family relationships, social support networks, occupational functioning, and financial well being.
(Murray et Mobley, 2009, p. 361)

Les répercussions de la violence conjugale dans les couples de femmes sont multiples et sont le reflet des différentes formes des violences vécues. Les principales répercussions rapportées aux intervenantes par les victimes homoconjugales féminines, concernent les sphères physique, psychologique, sociale, judiciaire ou institutionnelle ainsi que des conséquences sur l'orientation sexuelle. Les conséquences financières n'ont pas été documentées pour ce groupe, mais cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas pour autant. Nous les retrouvons en effet dans notre littérature (Bordeleau et O'Brien, 2009; Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2003, 2018) ainsi que dans certains témoignages de notre population principale (R4, R5, R6, R8).

6.4.1 Les conséquences physiques. Les conséquences physiques de la violence homoconjugale féminine sont sous représentées dans les témoignages des intervenantes. Cependant, un des impacts soulevés sur la santé concerne les infections transmises sexuellement par la conjointe violente :

Pis, même la transmission d'ITSS comme c'est un grand amour entre filles, on pogne rien! on s'protège pas! Pas besoin! J'ai eu une madame qui a eu la hum l'herpès et le VPH qui sont deux maladies à vie pis transmises par son

agresseure. Pis là tsé comment ça ça vient jouer sur son isolement encore plus. (Marjolaine, CSL)

La solide formation en sexologie de cette intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne la rend particulièrement sensible à tout ce qui concerne la santé sexuelle féminine. Force est de constater que c'est souvent un aspect qui est passé sous silence.

6.4.2 Les conséquences psychologiques. Contrairement aux conséquences physiques, les conséquences psychologiques ont été largement documentées : « Là, l'estime vient de diminuer de beaucoup. » (Marjolaine, CSL) :

Une femme, elle arrive pis est complètement vidée [...] épuisée [...] l'épuisement, la fatigue [...] è est à terre [...] y a beaucoup d'émotions [...] la personne è pleure vraiment beaucoup là [...] y ont pas l'goût y ont pas d'énergie. (Pascale)

Le syndrome de stress post-traumatique qui, on s'en souvient, avait affecté certaines des répondantes de notre population principale (R1, R6, R7) est également rapporté dans ce groupe : « [témoignage d'une victime :] 'j'étais en morceaux! j'étais pu moi-même!' [...] y a des conséquences de stress post-traumatique énormes là! » (Joane).

L'inversement de la culpabilité est une conséquence psychologique qui se retrouve dans certains discours de notre population secondaire : « c'est souvent [...] ce sentiment de [...] pas être capable d'arriver à la satisfaire [...] c'est de sa faute [de la victime] si ça fonctionne pas. » (Marjolaine, CSL).

L'extrait suivant rapporte des propos d'abuseuses qui se sont confiées à la psychologue que nous avons rencontrée :

Les conséquences d'la violence sont ben plus grandes que celles que la personne qui l'exerce euh veut nécessairement avoir au départ [...] j'ai vu ça chez les couples de lesbiennes en particulier [...] quelques lesbiennes que j'ai connues pouvaient être surprises de voir toute l'impact de leur violence sur leur partenaire là. È voulaient pas démolir nécessairement leur partenaire, leur personnalité et pis l'écraser [...] mais c'est ça qu'ça donne comme résultat la violence. (Joane)

Ce témoignage rapporté est fort et revêt aussi beaucoup d'intérêt à plus d'un titre. Tout d'abord, parce que toutes les participantes à l'étude n'ont pas fait mention d'un tel aveu de la part de l'abuseuse, soit qu'elles l'aient omis soit qu'elles n'avaient pas accès à cette information. Ensuite, parce qu'il démontre toute la puissance des impacts psychologiques sur la victime.

En ce qui nous concerne, ces confidences des abuseuses démontrent un certain paradoxe, car prétendre ne pas vouloir « démolir [...] écraser » (Joane) l'autre peut tout à fait se révéler contraire aux effets recherchés par l'instauration d'un pouvoir « illégitime » (Joane) sur sa partenaire qui, on le rappelle, est destiné à réduire la volonté de l'autre afin de mieux en avoir le contrôle. Sans oublier le côté dévastateur pour la victime de l'inversion de responsabilité, mode opératoire fréquemment rencontré en matière de violence homoconjugale féminine, signe d'une prise de pouvoir réussie.

Quelques extraits relèvent également que certaines conséquences psychologiques vont avoir des répercussions sur la vie sociale de la victime.

6.4.3 Les conséquences sociales. Trois de nos répondantes de la population secondaire s'accordent pour dire que, dans un contexte de violence homoconjugale féminine, une victime vit un plus grand isolement qu'une victime hétérosexuelle (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). À cet égard, la violence dans le couple lesbien désagrège peu à peu les liens avec l'entourage et isole encore davantage les victimes : « les couples de lesbiennes sont plus isolés faique le réseau social il est moins présent. » (Joane). Certaines victimes : « j'en ai connu plusieurs lesbiennes et non lesbiennes (rire) qui ont euh perdu la garde de leur enfant. » (Joane).

Nous constatons que la difficulté à quitter la relation abusive constitue une autre conséquence sociale. À cet égard, notre population principale a très bien documenté cette question. L'une des intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne confirme qu'il est beaucoup plus difficile pour une femme victime de sa conjointe de quitter la relation abusive en regard d'une victime de son conjoint :

Ok, les chiffres là, je sais pas exactement mais j'pense que chez les hétéros y va y avoir 37 manifestations de violence avant que la femme quitte (32 ou 37) parce que là j'ai mélangé mais dans une relation lesbienne y va avoir 52 ou 57! (Suzie, CSL).

Se maintenir dans un lien conjugal violent paraît incompréhensible aux yeux de l'entourage, tout comme aux yeux de certains chercheurs de la communauté scientifique : « C'est : 'ben voyons! è masochiste!' [...] les chercheurs l'expliquaient par le masochisme féminin. » (Joane). Arguer du « masochisme féminin » (Turgeon, 2018) comme compréhension unique de ce qui maintient une victime dans la relation abusive, c'est faire fi de ce qui tisse la force du lien conjugal : « C'est cet amour là ou cet espoir [...] qui va garder les filles à rester dans une relation. » (Marjolaine, CSL).

Une chance que la compréhension de la violence conjugale ait évoluée, contribuant ainsi à changer le regard sur ce qui retient la victime dans la relation violente. Les intervenantes contemporaines ont une parfaite connaissance de cette difficulté à rompre la relation abusive : « je sais qu'la personne est pas prête à quitter sa conjointe. » (Pascale). À l'instar de la coordinatrice de la Maison Marguerite, les autres professionnelles de l'intervention en violence homoconjugale féminine rencontrées, savent aussi combien il est difficile pour une victime de se séparer de la conjointe violente (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Dès lors, les intervenantes en tiennent compte dans leur intervention auprès des victimes :

Pour moi, intervenir euh dans la violence conjugale, c'est accompagner quelqu'un dans la réflexion et la soutenir, elle. Pis, si elle considère que sa relation est viable, c'est pas moi de lui dire qu'elle l'est pas! [...] c'est pas respectueux de dire à quelqu'un : 'ta relation est pas viable. Faut qu'tu t'séparés. Pis, si tu t'séparés pas, viens pus m'voir!' ça s'fait pourtant. (Joane)

Les propos de Joane mettent en évidence son respect du choix de la victime tout autant qu'ils égratignent au passage l'éthique de certaines intervenantes. Mais surtout, ils dépeignent un autre aspect de la violence institutionnelle : une forme de chantage social sur la victime. Nous pouvons comprendre qu'une intervenante, manquant d'expérience ou d'informations sur la violence dans les couples de femmes, puisse se sentir dérouterée par le maintien de la victime dans la relation violente. Cependant, abuser de sa position d'autorité pour la faire fléchir et donc l'amener à une décision qui ne lui appartient pas, c'est une fois de plus soumettre cette femme à une relation de maltraitance tout autant que de lui infliger une souffrance additionnelle. Là interviennent le savoir-faire et le savoir-être d'une intervenante compétente :

C'est qui est le plus difficile, c'est celles qui vont rester malgré tout. Tu sais, moi j'en ai vu que j'ai vu pendant plusieurs années pis qui sont encore aujourd'hui avec l'agresseuse [...] faique ça c'est difficile quand qu'elles reviennent pour des rendez-vous [...] même si la personne elle réalise, elle sait qu'elle est dans une situation de violence conjugale mais qu'y a quelque chose qui la retient. (Marjolaine, CSL)

Au nom de l'éthique, l'intervenante doit composer avec son impuissance car, en effet, si la victime n'a pas décidé elle-même de quitter la relation abusive, rien ni personne malheureusement ne pourra s'octroyer le droit de décider à sa place.

6.4.4 Les conséquences judiciaires. Tout comme le témoignage de la répondante R6, des conséquences judiciaires ont été rapportées à l'une des intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne qui, pour sa part, considère qu'il s'agit de « L'abus

ultime [...] [la victime] è s'retrouve en prison des fois 24h/48h. » (Suzie, CSL). L'intervenante souligne également que les préjugés des policiers sur le lesbianisme empêchent tout discernement en matière d'intervention policière. Ce qui explique que les victimes soient arrêtées, se retrouvent en garde à vue en attendant leur comparution en Cour et « sont obligées de s'prendre un avocat » (Suzie, CSL); *a contrario*, l'abuseuse se fait passer pour la victime. C'est une situation qui tend à prendre de l'ampleur depuis les six/sept dernières années (Suzie, CSL). Certes, les préjugés peuvent empiéter sur le discernement policier, mais nous pensons également que ces méprises judiciaires sont révélatrices du manque d'informations pertinentes sur la violence dans le couple lesbien.

Les conséquences rapportées aux intervenantes témoignent également de dérives institutionnelles qui sévissent étrangement dans des milieux dévoués à l'aide aux victimes de violence conjugale. Ce qui rajoute encore un peu plus à l'impact de la victimisation, laissant les victimes encore plus démunies. À cet égard, la travailleuse sociale du CSL nous rapporte ce qu'a vécu l'une de ses clientes :

Y a eu des femmes que j'ai référées en maison d'hébergement et je pense qu'y a encore un voyons! une série de formations parce que c'est sûr qu'y a des intervenantes ça change là mais tsé y en a une là, elle a eu comme commentaire [...] une intervenante attitrée quand t'arrives là pis elle est allée voir la directrice parce qu'elle l'aimait pas, ça allait pas et pis là tsé la directrice elle y a dit : 'c'est-tu parce que t'es tombée en amour avec?' (Suzie, CSL)

6.4.5 Les conséquences sur l'orientation sexuelle. Les conséquences sur l'orientation sexuelle rapportées aux intervenantes sont hétérogènes. Elles peuvent concerner une remise en question ou bien une rétention du dévoilement de l'orientation sexuelle; parfois même révéler une sexualité abîmée par les ITSS (infections transmissibles sexuellement et par le sang) qui trouve à se redéfinir dans le maintien de la relation abusive.

6.4.5.1 La lesbophobie intériorisée. Nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, les professionnelles qui interviennent plus spécifiquement avec les femmes victimes de leurs conjointes ont toutes constaté la présence de lesbophobie intériorisée chez les victimes (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Chez la victime homoconjugale féminine, la lesbophobie intériorisée est une répercussion de la violence conjugale qui porte atteinte directement à son orientation sexuelle « parce que c'est là qu'il [que l'abuseure] l'attaque. » (Joane). La femme blessée dans son identité homosexuelle va inconsciemment haïr la lesbienne qu'est sa conjointe, mais également haïr sa propre identité de lesbienne. Dès lors, une fois la relation abusive terminée, il n'est pas rare que ces femmes tentent de nouer une relation amoureuse hétérosexuelle. Les répondantes R1 et R6 avaient d'ailleurs expérimenté cette remise en question de l'orientation sexuelle. En ce sens, « [...] les conséquences sur l'identité d'la personne euh la personne va être affectée dans sa confiance en elle, dans son estime d'elle-même » (Joane) en tant que lesbienne.

6.4.5.2 *La sexualité abîmée.* La sexologue du Centre de Solidarité Lesbienne rapporte les propos d'une femme, à qui son abuseuse avait transmis des infections sexuelles incurables. Selon le témoignage de la victime, cette dernière avait préféré rester dans la relation abusive pour avoir la chance de poursuivre une relation homosexuelle même si sa sexualité était abîmée : « 'là au moins je vais être en relation amoureuse avec quelqu'un qui l'a [ITSS] de toute façon parce que c'est elle qui me l'a transmis tsé'. » (Marjolaine, CSL).

6.4.5.3 *Le « stress du coming out multiple ».* La travailleuse sociale du Centre de Solidarité Lesbienne, quant à elle, rapporte que les victimes homoconjugales féminines vivent un très grand stress lorsqu'elles sont contraintes de dévoiler leur homosexualité à plusieurs personnels socio-judiciaires. Cette intervenante parle de « stress de coming out multiple » :

[...] c'est vraiment en lien avec l'orientation sexuelle [...] [dévoiler son homosexualité] avec le Procureur ou l'enquêteur avant [...] pis avec le Juge là sans compter qu'il y a souvent du monde dans la salle [...] c'est l'dire à la travailleuse sociale du CLSC [...] à l'hôpital [...] si t'es blessée [...] les policiers [...] c'qui va arriver c'est qu'souvent pour celle qu'est victime, le stress de c'te coming out là va être plus élevé faique elle préfère rester dans la relation violente. (Suzie, CSL)

Il s'agit là d'un concept inédit. Avant de rencontrer cette intervenante, en effet, nous n'avions jamais entendu parler du « stress de coming out multiple ». Cette notion est donc une valeur ajoutée à la compréhension des rapports de violence dans le couple lesbien, car il permet de saisir toute l'ampleur d'une relation empoisonnée par la

violence ainsi que l'extrême désarroi des victimes homoconjugales féminines. À cet égard, face au trop grand stress qu'engendreraient les dévoilements successifs de son homosexualité à toutes les intervenantes concernées et l'exposition aux préjugés, la victime fera le choix de se terrer dans le silence et de s'enfermer encore davantage dans la relation abusive.

En première partie de notre thèse, nous avons croisé le chemin d'un concept cousin du « stress du coming out multiple » : le *Minority Stress* (Barrett et St. Pierre, 2013), c'est-à-dire le stress social (Joane) éprouvé par les minorités sexuelles et identifié comme l'un des marqueurs spécifiques de la violence homoconjugale (Brubaker, 2020; Edwards et al., 2020; McKenry et al., 2006; Barrett et St. Pierre, 2013; Guay, 1995, Russell, 2020).

En ce sens, nous partageons également l'idée d'un particularisme des rapports de violence dans le couple de femmes.

6.5 Spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien

Tout particularisme doit avant tout être pensé par rapport à une visée comparative. Dès lors, nous avons cherché à savoir qu'est-ce qui, dans les rapports de violence dans le couple lesbien, se rapprocherait ou s'éloignerait des rapports de violence dans le couple hétérosexuel. À cet égard, nous avons posé à l'ensemble des intervenantes composant notre population secondaire, la question suivante :

- D'après votre expérience clinique de la violence homoconjugale féminine, qu'est-ce qui vous semble se rapprocher ou s'éloigner des dynamiques de violence du couple traditionnel?

6.5.1 Similarités entre violence hétéroconjugale et violence homoconjugale.

Toutes nos intervenantes sont unanimes : il existe des similarités concernant les formes de violence, la présence du cycle de la violence conjugale ainsi que la difficulté à quitter la relation violente, car elles sont éprouvées à la fois dans les populations hétérosexuelles et dans les populations lesbiennes : « On retrouve les mêmes formes de violence [...] présence cycle de la violence conjugale » (Suzie, CSL) :

Le cycle est semblable, les formes de violence aussi. Elles ne vont juste pas être utilisées de la même façon [...] Les filles ont plus de chance d'abandonner leur travail que d'avouer qu'elles vivent de la violence conjugale. Elles préfèrent tsé être sans emploi plutôt que de le dire. (Marjolaine, CSL)

Les propos de Marjolaine (CSL) renvoient à ceux de Suzie (CSL) sur le « stress du coming out multiple ». Le stress du dévoilement de son orientation sexuelle ou, plus précisément, la possibilité de stress qu'engendrerait un tel dévoilement est quelque chose qui paraît à la victime encore plus insoutenable à vivre. Dès lors, en restant dans la relation toxique, elle se condamne à encore plus d'isolement que la victime hétérosexuelle.

La coordonnatrice de la Maison Marguerite confirme les propos des deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne :

La problématique en soi est la même [...] tsé d'avoir été victime de violence, ça reste quand même à la base la même chose [...] par exemple quand on parle des différents types de violence [...] psychologique, verbale ou physique ou violence euh monétaire [...] quand on parle du cycle de la violence, comment ça s'effectue les différentes phases [...] avant que la victime quitte officiellement euh son ou sa partenaire, ça s'fait pas du jour au lendemain [...] ça reste quand même la problématique d'une femme qu'est victime de violence. (Pascale)

Puis, elle ajoute :

L'emprise est autant grande [...] la charge émotive est autant importante. J'vois pas une différence là [...] l'ampleur d'la problématique est autant importante pis [...] ça l'affecte autant [...] une femme qu'a vécu avec un homme ou une femme [...] j'vois pas une grande différence en soi [...] j'aimerais pouvoir te dire plus clairement que c'est vraiment très différent [...] mais chuis pas assez spécialisée [...] la différence c'est que c'est avec une femme. (Pascale)

L'intervenante de la Maison Marguerite s'ouvre très honnêtement sur son manque d'expertise clinique auprès des femmes violentées par leurs conjointes. Dès lors, si différences il y a, elle ne peut pas les identifier.

Contrairement à Pascale, la psychologue clinicienne, qui possède une plus longue expertise d'intervention en matière de violence homoconjugale féminine annonce d'emblée qu'il existe des disparités :

Moi j'vois tsé par rapport à la dynamique relationnelle globale, c'est la même chose; par rapport à l'emprise qui s'installe, c'est la même chose; par rapport aux conséquences qui s'installent, c'est beaucoup les mêmes; là, au niveau de symptômes post-traumatiques tsé [...] mais y a des violences

particulières qui peuvent pas être exercées dans un couple hétérosexuel.
(Joane)

Alors, quelles sont les particularités de la violence homoconjugale féminine?

6.5.2 Différence entre pouvoir et emprise. Avant d'aller plus avant, et pour rebondir sur l'extrait de Joane cité ci-haut, il nous paraît nécessaire d'opérer une distinction entre pouvoir et emprise. Force est de constater que le terme « emprise » figure assez souvent dans les différents discours de nos deux populations confondues.

Selon le sens commun, l'emprise se mesure à l'aune de l'influence qu'une personne a sur une autre. Selon la psychologue clinicienne que nous avons rencontrée :

Le pouvoir, c'est l'influence. C'est la capacité d'influencer [...] de vouloir [...] imposer [...] dans une relation [...] L'emprise è va au-delà de ça, parce que quand on parle d'emprise, ça veut dire que le rapport de pouvoir entre deux personnes est véritablement déséquilibré pis qu'y en a une qui euh maintient constamment l'autre sous son pouvoir là. [...] donc pour la victime, ça devient très difficile, voire impossible de [...] sortir de l'emprise parce que euh c'est la toile d'araignée là [...] la personne est prise à plein de niveaux [...] Si une des deux personnes veut exercer un pouvoir illégitime [...] on peut dire non à ça et pis, à la limite, on peut même refuser la relation. Quand on parle d'emprise, c'est parce que le pouvoir est bien établi là.
(Joane)

La littérature en psychologie et en psychanalyse (Hirigoyen, 2005; Perrone et Nannini, 2012; Racamier, 1992) décrit un caractère tridimensionnel de l'emprise, à savoir :

- « la prise, la capture avec l'idée d'appropriation par possession de l'autre;
- la domination, c'est-à-dire l'ascendant moral sur l'autre dans le but d'exercer un pouvoir tyrannique qui maintient la proie dans un état de domination absolue;
- l'empreinte, le « sceau » de l'emprisonneur(se) qui marque l'emprisonné(e). »

L'emprise semble donc emprisonner la victime dans la relation de pouvoir illégitime impulsée par l'abuseuse. C'est la chaîne qui maintient en captivité; c'est le sceau de la violence qui s'imprime au plus profond des chairs. L'emprise scelle l'empire de l'une sur l'autre. Elle est capitulation craintive tout autant que victoire violée. Ce qui permet de comprendre pourquoi l'emprise, instrumentalisée par les violences psychologiques, perdure chez la victime, et ce, malgré l'absence de l'abuseuse.

D'une manière générale, selon le sens attribué par la psychologie et la psychanalyse, la relation d'empire ou d'emprise sur l'autre se construit dans le temps (Hirigoyen, 2005; Racamier, 1992) et combine divers éléments : la pensée perverse narcissique (Hirigoyen, 2005; Racamier, 1992), les différentes formes de violence, les manipulations et les chantages affectifs, les menaces de *coming out* qui pèsent sur les victimes et le silence (O'Brien, 2012; Ristock, 2009). Tous ces éléments sont autant d'instruments au service des desseins d'asservissement et de maintien de cet asservissement par l'abuseuse. En ce sens, la victime est emprisonnée dans le lien conjugal. La relation d'emprise ou d'empire sur l'autre, outre le fait de drainer l'énergie mentale de la victime, contribue également à mettre en place des mécanismes d'adaptation à la violence subie. Ce qui expliquerait en partie pourquoi une victime

éprouve les plus grandes difficultés à quitter sa conjointe violente. Suzie (CSL) avait d'ailleurs souligné qu'il fallait « 37 manifestations de violence avant que la femme quitte [...] mais dans une relation lesbienne y va avoir 52 ou 57! ». Pour mémoire, selon O'Brien (2012, p. 211) : « les femmes hétérosexuelles quittent définitivement une situation de violence après 38 incidents violents. Pour les lesbiennes, ce chiffre grimpe à 55. »

S'adapter à la violence de sa partenaire ouvre sur une autre compréhension de la difficulté pour la victime de quitter la relation violente. Pour certains psychologues en effet, l'acclimatation à la violence dans le couple, conjuguée à l'incapacité de quitter définitivement l'abuseuse, constituerait une « impuissance apprise » ou « impuissance acquise » (Boucher, Cyr et Fortin, 2006; Hirigoyen, 2005). Cette dernière est considérée par la psychologie contemporaine comme étant une conséquence de l'emprise exercée par le (la) partenaire violent(e) (Boucher et al., 2006; Godbout et al., 2013; Hirigoyen, 2005).

Nous comprenons dès lors un peu mieux comment s'articule l'emprise afin de maximiser le pouvoir de nuisance de l'abuseuse pour retenir sa victime dans les rets de la relation toxique. L'emprise se distingue du pouvoir en ce sens que dans une relation de pouvoir pure, le dominé conserve son libre-arbitre, reste maître de ses pensées, est capable de s'insurger contre les injustices subies, faisant ainsi preuve d'esprit critique.

Son psychisme est « intact ». Tandis que l'emprise met en état de mort cérébrale celui ou celle qui la subit. En ce sens, l'emprise est un crime psychique.

6.5.3 Particularités de la violence conjugale dans les couples lesbiens. La plupart de ces spécificités a été succinctement évoquée dans les paragraphes précédents. L'idée est donc de regrouper ici une nomenclature plus profilée, mais cependant encore non exhaustive. Ces particularités concernent à la fois les formes des violences infligées et les conséquences de la violence pour un couple dont le parcours de vie homosexuel dans un contexte hétéronormé et hétérosexiste, reste parsemé d'embûches.

6.5.3.1 Le « stress social » des minorités sexuelles. Nous l'avons précédemment souligné, faire un choix de vie hors des normes sociétales expose ceux qui le vivent à un très grand stress que souligne d'ailleurs la psychologue clinicienne : « Y a un stress social d'être, de faire partie d'une minorité sexuelle, ça c'est clair! [...] ça affecte tous les gais et les lesbiennes [...] j'pense que c'est utilisé [...] ça mène à la lesbophobie intériorisée. » (Joane).

Et, lorsque des situations de violence gangrènent la relation conjugale, les femmes victimes de leurs conjointes sont confrontées à une plus grande détresse causée par le stress du dévoilement de leur homosexualité, ce que Suzie, intervenante au Centre de Solidarité Lesbienne, avait nommé : « le stress du coming out multiple. »

6.5.3.2 La lesbophobie intériorisée. Une autre particularité des rapports de violence dans le couple lesbien, précédemment relevée dans certains discours des intervenantes, est la lesbophobie intériorisée : le « mépris des lesbiennes » (Joane), ressenti tout d'abord par l'abuseuse puis, ensuite, par sa victime. Nous avons vu que l'une des intervenantes du CSL la considère comme une violence en soi : « violence lesbophobe » (Suzie, CSL). La psychologue clinicienne a tendance à rejoindre Suzie (CSL), lorsqu'elle évoque des « agressions lesbophobes » (Joane) exercées par l'abuseuse sur sa conjointe. Nous avons vu aussi que, parfois, la lesbophobie intériorisée pouvait induire une remise en question de l'orientation sexuelle (Joane, R1 et R6). La lesbophobie intériorisée est donc une victimisation non expérimentée par une victime hétérosexuelle.

Rappelons aussi la différence de traitement médiatique de la violence homoconjugale féminine : « la violence conjugale entre couple hétéro [...] y a eu beaucoup de publicisation [...] contrairement à une femme. C'est un gros tabou. » (Marjolaine, CSL). En ce sens, malgré la prévalence de la violence conjugale dans le couple lesbien (Beauchamp, 2004; Calton et al., 2016; Canadian Research Data Centre Network, 2014; Ibrahim, 2019; Milletich et al., 2014), le phénomène de la violence conjugale lesbienne souffre encore à l'heure actuelle d'un déficit de couverture médiatique (Edwards et al., 2015; West, 2002). Et, lorsque ces violences sont rapportées aux autorités publiques : « c'est minimisé par tout le monde. » (Suzie, CSL). Les

victimes de la violence homoconjugale féminine sont dès lors les oubliées des organismes sociaux et de santé.

6.5.3.3 L'inégalité intra-genre. Une autre différence que nous pouvons cibler c'est que, dans un couple de femmes, la violence est exercée par une femme à l'encontre d'une autre femme. Le rapport de pouvoir, de contrôle et de domination est ici initié par une femme sur une autre, c'est-à-dire par le genre féminin sur le genre féminin. En ce sens, la violence homoconjugale féminine induit un rapport inégalitaire entre personnes du même genre. À cet égard, nous parlons d'inégalité intra-genre.

L'inégalité intra-genre se heurte à l'acceptation commune de domination inter-genre, traditionnellement reconnue dans la compréhension de la violence conjugale dans le couple classique (Calton et al. 2016). En ce sens, l'extrait du discours suivant éclaire :

Y a une différence que j'dirais entre les agresseuses lesbiennes pis les agresseurs hétérosexuels hommes [...] y a quelque chose qui sonne plus anormal que dans un couple hétérosexuel. Y a quelque chose de normal dans l'inégalité du pouvoir entre un homme pis une femme dans un couple hétérosexuel. Pis ça, c'est classique, moi je l'ai vu questionner. Dans un couple de même sexe [...] j'en ai vu des lesbiennes révoltées [...] 'Pour qui qu'est-ce prend?' [...] moi j'ai jamais vu une femme hétérosexuelle révoltée de ça [...] mais chez les lesbiennes, j'ai vu ça questionné. (Joane)

Cette remarque est vraiment très intéressante. Parce que dans un « système oppressif » (Suzie, CSL) qui affirme un pouvoir du masculin sur le féminin, on pourrait croire en effet en une égale répartition de pouvoir entre féminin et féminin. Or, force est

de constater que la violence dans un couple de femmes vient débalancer l'équité de pouvoir auquel on pourrait s'attendre entre personnes de deux genres semblables. Ce que l'on ne retrouve évidemment pas dans les rapports de violence dans un couple hétérosexuel.

6.5.3.4 Une dynamique des rapports de violence étroitement reliée à la dynamique du couple lesbien. L'une des intervenantes du CSL avait reflété que le manque d'expérience de la relation homosexuelle, le manque de connaissance du milieu gai et une relation autarcique en mode « cocon » (Marjolaine, CSL; Costechareire 2008), sont autant de facteurs fragilisants pour la victime (Marjolaine, CSL). Ces facteurs peuvent à la fois favoriser l'émergence de la violence et maintenir l'autre dans la relation abusive. Mais, c'est aussi : « cet amour là ou cet espoir [...] qui va garder les filles à rester dans une relation. » (Marjolaine, CSL). L'espoir que la partenaire change; l'espoir que la relation amoureuse retrouve l'éclat des débuts; l'espoir et le sentiment amoureux qui impulsent une seconde chance au couple, une seconde chance à la conjointe violente. Ainsi, la dynamique amoureuse se calque sur la dynamique violente. Les aller-retour incessants entre amour et désamour, espoir et désespoir tournent en roue libre au rythme du cycle de la violence conjugale.

6.5.3.5 La perception qu'ont les victimes de la violence homoconjugale féminine. « J'te dirais que la différence [avec les couples hétérosexuels] c'était que les filles ne voient pas que c'était possible par exemple de vivre des agressions sexuelles

entre femmes, de vivre de la violence conjugale entre femmes. Pour moi, ça c'est une grosse différence. » (Marjolaine, CSL). Cet extrait du discours de Marjolaine (CSL), réfère à ce qu'il a été dit plus haut : l'existence de l'inégalité intra-genre qui défie l'acceptation traditionnelle des rapports de violence dans le couple. Ce témoignage illustre que l'inégalité intra-genre est un impensé chez celles qui la vivent.

Cet extrait témoigne également que le manque de publicité autour de la violence dans les couples de femmes crée une méconnaissance des autorités et des intervenantes, mais aussi des victimes sur ce que constitue une violence ou bien un comportement violent. Dès lors, certaines violences sexuelles vécues par les victimes, comme par exemple la diffusion des photos de nus à l'entourage, ne seront pas comprises comme étant des violences à caractère sexuel. Cela est malheureusement exponentiel à d'autres formes de violence :

J'trouve que les différences, elles vont être beaucoup plus dans la perception qu'elles ont de la violence. Par exemple, de la violence physique [...] y en a une [...] qui est partie en courant avec un couteau dans les mains et pis qui s'est arrêtée à ça de la victime [...] elle l'a retourné contre elle pis elle a arrêté. Pour moi, ça c'est très violent mais tsé elle l'a pas touchée mais l'impact est là pareil de la pousser en bas des autos. (Marjolaine, CSL)

6.5.3.6 Une plus grande utilisation de la violence psychologique. Les deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne, celle de la Maison Marguerite ainsi que la psychologue clinicienne avaient auparavant mis en lumière que les violences psychologiques étaient les plus fréquemment utilisées par les abuseuses (Suzie et

Marjolaine (CSL), Pascale, Joane). Cela dit, à notre sens, le rapt psychique par excellence est lorsque la victime se pense l'agresseuse : « [...] elle v'nait ici pour que j'la soutienne pour le processus judiciaire en tant qu'agresseuse mais elle était pas agresseuse [...] on a vu ça beaucoup plus chez les lesbiennes que chez les hétéros [...] » (Suzie, CSL).

6.5.3.7 Un plus grand isolement social. La violence homoconjugale féminine altère d'une manière plus intense encore le réseau social de la victime qui se met volontairement en retrait des lieux fréquentés jadis (Marjolaine, CSL). Si, au départ, la victime disposait d'un très faible réseau social, le retrait social va jouer sur ses ressources et amplifier encore davantage son isolement. Paradoxalement :

La violence relationnelle [...] j'ai vu ça euh plus souvent dans les relations hétérosexuelles [...] l'appropriation du réseau social [...] le gars va aller chercher la mère, la sœur, le père, la famille de Madame, sa famille qui va être avec lui [...] je l'ai vu beaucoup plus souvent dans les couples hétérosexuels que les couples de lesbiennes [...] les couples de lesbiennes sont plus isolés faique le réseau social, il est moins présent faique c'est moins possible de faire ça [...] celles que j'ai accompagnées, leur famille pouvait être un meilleur support [...] que des femmes hétérosexuelles. (Joane)

6.5.3.8 Les lesbiennes se défendent plus. Il a déjà été évoqué plus haut que les victimes homosexuelles se défendent plus que les victimes hétérosexuelles (Suzie, CSL) et que la violence réactionnelle des victimes était source de mésinterprétation et de débats (Marjolaine et Suzie, CSL). Le fait de se défendre davantage contribue paradoxalement à renforcer leur victimisation.

6.5.3.9 Une plus grande difficulté à quitter la relation. Comme déjà souligné, trois des intervenantes interrogées ont révélé que les victimes de violence homoconjugale féminine avaient une plus grande difficulté à quitter la relation abusive qu'une victime hétérosexuelle (Marjolaine et Suzie (CSL), Joane). Ce qui constitue un autre particularisme de la violence homoconjugale féminine.

En conséquence, les divers témoignages des intervenantes mettent en évidence l'existence de spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien. Ces particularismes concernent à la fois l'abuseuse et la victime exposée face aux préjugés encore beaucoup trop tenaces d'une société hétérosexiste. Ce regard de la société induit une minimisation ainsi qu'une invisibilité de la violence conjugale lesbienne.

Il devient évident également que le regard encore trop souvent négatif porté sur l'homosexualité féminine contribue à intensifier les impacts de la violence subie. Il constitue aussi une victimisation secondaire.

De même, le manque de publicité sur l'existence de la violence homoconjugale féminine et de ses spécificités porte tort aux victimes. Le témoignage de Pascale, coordonnatrice à la Maison Marguerite, centre d'hébergement qui accueille des femmes avec diverses problématiques, dont la violence conjugale, révèle en ce sens un manque criant d'information et de formation des intervenantes en matière de violence homoconjugale féminine.

Afin d'illustrer la conclusion de ce paragraphe portant sur les particularités de la violence homoconjugale féminine, nous proposons un tableau récapitulatif de ces « différentes souffrances spécifiques » (Melman, 2007, p. 42), telles que mises en évidence dans les différents discours des intervenantes :

Tableau 7

Récapitulatif des spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien mises en évidence dans les différents témoignages

	Abuseure	Victime
Stress social des minorités sexuelles	✓	✓
Lesbophobie intériorisée	✓	✓
Inégalité intra-genre	✓	✓
Dynamique vc liée à dynamique lesbienne	✓	✓
Perception des victimes de la vc homoconjugale féminine		✓
Violence psychologique +++	✓	✓
Isolement social +++		✓
Les lesbiennes se défendent plus		✓
Difficulté à quitter la relation abusive +++		✓

6.6 Analyse de la compréhension qu'ont les intervenantes de la violence homoconjugale féminine en regard de leurs différentes expertises et en regard de la compréhension qu'en ont les victimes

Nous concluons ce Chapitre 6 par le croisement des points de vue des intervenantes avec celui des victimes. La compréhension de la violence homoconjugale féminine qu'en ont les unes en regard des autres permet de relier différentes thématiques abordées dans les témoignages. Elle constitue le trait d'union entre nos deux populations à l'étude. Ce croisement des regards permet également de poser des bases compréhensives empiriques au plus fidèle des expériences de la violence conjugale lesbienne expérimentées par les victimes.

Il est intéressant de constater que la compréhension des dynamiques de violence dans le couple lesbien diffère selon l'obédience disciplinaire de chacune des intervenantes ainsi que selon leur expertise de terrain auprès des victimes homoconjugales féminines.

La lecture que fait la sexologue Marjolaine (CSL) de la violence dans le couple lesbien est à mettre en lien avec la sexualité. La conjointe qui détient le pouvoir le détient également sur la sexualité. En ce sens, si une partie des répondantes de notre population principale (R3, R5, R7, R8) s'est avérée capable d'identifier certaines formes flagrantes d'agressions sexuelles (viol, relations sexuelles imposées, pratiques sexuelles unilatérales de la part de l'abuseuse, rabaissement à caractère sexuel), il n'en reste pas

moins que d'autres n'en ont pas été capables (R4, R6). Contrairement à l'intervenante du CSL, ces femmes n'ont pas fait de lien avec les dynamiques de pouvoir. Marjolaine (CSL) précise en outre que la première relation amoureuse homosexuelle constitue un facteur fragilisant. Un fait corroboré tant par les discours de certaines femmes victimes (R1, R3, R4, R7, R8), que par notre littérature : « *More than half of the participants described their first relationship as abusive* » (Ristock, 2009, p. 133).

Le témoignage de Marjolaine (CSL) est particulièrement intéressant aussi dans le sens où il pose clairement l'existence d'agressions sexuelles entre femmes ainsi que l'existence de transmission d'ITSS entre femmes. Il est à noter cependant qu'aucune de nos répondantes de la population principale n'a rapporté de maladies sexuellement transmissibles.

La lecture de la travailleuse sociale Suzie (CSL) est à mettre davantage en lien avec l'histoire de vie des deux partenaires. Ainsi, la victime entre en relation conjugale avec un passé déjà blessé, dont les impacts de la violence conjugale au sein de son couple viennent renforcer encore davantage le manque d'estime et de confiance en soi antérieurement abîmées. Suzie (CSL) relie également la violence de l'abuseuse par une estime d'elle-même en ruine. User de violence sur l'autre c'est alors restaurer cette estime. Sans toutefois être explicite, Suzie (CSL) réfère à un comportement choisi de l'abuseuse. Certaines de nos répondantes de la population principale, quant à elles, reflètent en effet un passé blessé qu'elles mettent en lien avec la violence vécue dans

leur couple (R2, R3), mais aussi avec certaines caractéristiques intrinsèques de la conjointe violente : maladie mentale, consommation de substances, victimisation dans l'enfance... (R1, R2, R3, R5, R7).

La psychologue clinicienne Joane, quant à elle, a une lecture de la violence conjugale lesbienne qui ancre la genèse de la violence dans les traits de personnalité et les motivations intrinsèques de l'abuseur. À travers la personnalité « d'insécurité affective » de l'abuseur (Joane), celle-ci est persuadée du bien-fondé d'utiliser les comportements au nom de justifications intérieures qu'elle seule entend (Joane). La psychologue clinicienne recadre sur la motivation à user de violence : la prise de contrôle délibérément initiée. Dès lors, se justifier pour user de comportements violents, notamment dans la phase de justification (ou rémission) du cycle de la violence, c'est faire l'aveu d'un choix assumé. En ce sens, les pensées de la travailleuse sociale (Suzie, CSL) et de la psychologue se rejoignent. Il est intéressant de noter que l'ensemble de nos répondantes de la population principale n'ont pas eu une conscience claire sur le fait que le comportement violent de leur partenaire était délibérément choisi. Pour elles, les comportements violents étaient synonymes d'expression, d'émotions diverses ou simplement des crises (R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8).

La sexologue, la travailleuse sociale et la psychologue s'accordent sur l'implication du regard de la société hétéronormative dans la compréhension des rapports de violence dans le couple lesbien. En ce sens, par l'entremise d'une vision

négalive du lesbianisme, le pouvoir de l'abuseuse se trouve renforcé, tandis que la victime se trouve de plus en plus isolée. Lorsqu'il arrive que la victime dénonce la violence subie ou demande de l'aide, les témoignages de Joane et Suzie (CSL) s'accordent à dénoncer des souffrances supplémentaires infligées aux victimes par les diverses maltraitances - intentionnelles ou non - de certains personnels institutionnels qu'elles rencontrent. Le silence de la sociologue de la Maison Marguerite sur ces points est éclairant. Il met en évidence le manque de connaissances et d'informations sur les réalités auxquelles les victimes homoconjugales féminines sont confrontées. La plupart de nos répondantes de la population principale ont expérimenté la vision négative que la société porte sur l'homosexualité féminine (R1, R2, R3, R4, R7), tandis que d'autres ont été davantage maltraitées par les instances socio-judiciaires (R6, R8).

Les deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne ainsi que la psychologue clinicienne révèlent que le défaut d'informations sur la violence dans les couples de femmes, par manque de visibilité de cette problématique, contribue à nourrir les préjugés lesbophobes et à favoriser des violences conjugales en lien avec l'orientation sexuelle des victimes, comme la lesbophobie intériorisée de certaines intervenantes en maisons d'hébergement ou de certains personnels judiciaires, par exemple (Marjolaine et Suzie (CSL), Joane). Le manque de visibilité de l'existence de la violence homoconjugale féminine, mais aussi le manque de ressources, est également relayée par la majorité des répondantes de notre population principale (R2, R3, R5, R6, R7, R8). Ces femmes ont dû procéder par elles-mêmes à des recherches minutieuses à la

fois liées à la compréhension de ce qu'elles vivaient tout autant que celles reliées aux diverses ressources disponibles pour les aider.

Sur les quatre intervenantes interrogées, seules Suzie (CSL) et Joane nomment expressément la lesbophobie intériorisée comme étant une violence (ou agression) lesbophobe. Seule une de nos répondantes de la population principale a évoqué le concept de lesbophobie intériorisée parce qu'elle a consulté une intervenante spécialisée dans la violence conjugale lesbienne (R6). Dès lors, ce concept qui était jusqu'alors considéré par les chercheurs et par les professionnels, à la fois comme une cause, une conséquence et un trait de caractère de l'abuseuse, devient une forme de violence à part entière au même titre que les violences verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, institutionnelles, etc. Suzie (CSL) et Joane ont d'ailleurs des visions assez proches sur la thématique de la violence homoconjugale féminine. Les deux intervenantes ont aussi révélé une autre forme de violence nouvellement répertoriée : « la violence spirituelle » (Suzie (CSL), Joane). Aucune de nos répondantes de la population principale n'a fait mention de cette forme de violence.

En revanche, là où les pensées de nos intervenantes divergent, c'est sur la question de la violence mutuelle. Joane exprime une difficulté de trancher net en faveur de l'une ou de l'autre conjointe soutenant que les couples hétérosexuels l'invoquent aussi pour dédouaner l'abuseur; tandis que Suzie (CSL) s'inscrit en faux contre ce concept de violence mutuelle. En cela, sa collègue du Centre de Solidarité Lesbienne la

rejoint (Marjolaine, CSL). Elles précisent que la violence n'est pas mutuelle et qu'en cas de doute, il suffit de voir laquelle des deux conjointes a le pouvoir sur l'autre; laquelle des deux initie le cycle de la violence; laquelle des deux a l'intention de nuire à l'autre. Ce concept de violence mutuelle fait également des ravages parmi les victimes persuadées d'être aussi violentes que leurs conjointes parce qu'elles utilisent à leur tour des comportements violents aux fins de se défendre, de se protéger soi-même, ses biens ou ses animaux ou, encore, d'exprimer un trop plein d'émotions (R2, R3, R4, R5, R6).

C'est ainsi que l'oreille exercée par des milliers d'heures d'écoute, de recueils de témoignages, a ainsi forgé l'intime conviction de certaines de nos professionnelles (Suzie, Marjolaine, CSL). En ce sens, les deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne ont établi des critères relevés dans les différents discours des femmes qui font appel à elles, afin d'identifier la victime et l'abuseuse.

Trois intervenantes sur quatre ont mentionné une méconnaissance des victimes sur ce qu'est la violence (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Leur ignorance de ce que constitue une violence parfois couplée à l'ignorance d'une conjugalité lesbienne sont autant de facteurs fragilisants. Ces faits sont également relayés par la majorité des femmes victimes interrogées (R1, R3, R4, R5, R6, R7, R8).

Notons également que les intervenantes qui ont une bonne connaissance du milieu LGBTQ+ relie la dynamique de violence à la dynamique du couple lesbien

(Marjolaine et Suzie, CSL). De même, une intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne met particulièrement en lumière une notion nullement rencontrée auparavant et spécifique à l'expérience d'une victime lesbienne : le « stress du coming out multiple. » (Suzie, CSL). Ainsi, le stress qu'engendre le dévoilement de l'homosexualité à plusieurs intervenantes serait si intense et insurmontable qu'il contribuerait à maintenir la victime dans la relation abusive. La compréhension de la violence dans le couple lesbien passe donc nécessairement par le transfert de connaissances des professionnelles qui travaillent au quotidien avec ces victimes. Les témoignages de ces intervenantes expérimentées dans la relation d'aide auprès des victimes homoconjugales féminines s'avèrent donc essentiels pour nourrir les connaissances et faire évoluer la compréhension sur cette thématique.

En dernier lieu, nous constatons que les intervenantes ayant une grande expérience de l'intervention auprès des victimes homoconjugales féminines ont été capables de mettre en évidence des différences entre rapports de violence dans le couple hétérosexuel et rapports de violence dans le couple lesbien (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Ces différences relèvent de particularismes principalement rattachés à la condition homosexuelle et intimement liés, une fois encore, au regard de la société hétéronormative sur les minorités sexuelles. Même si certaines répondantes de notre population principale ont expérimenté à divers degrés ces particularismes de la victimisation homoconjugale, il est intéressant de noter qu'aucune d'elles n'a été en mesure de faire un tel lien.

À travers les témoignages des intervenantes, il est particulièrement inquiétant de constater que, à l'instar de la coordonnatrice de la Maison Marguerite, beaucoup d'intervenantes en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale manquent d'information et de formation au sujet de la violence homoconjugale féminine. Car, qui dit spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien, dit intervention devant inclure lesdites spécificités : « [...] *the abuse in same-sex couples has some peculiarities that require differential treatment.* » (Badenes-Ribera et al., 2015, p. 55).

Conclusion de ce chapitre

La violence rapportée aux intervenantes par les victimes fait état d'une plus grande utilisation des violences psychologiques et sociales. Elle met également en lumière l'existence d'agressions sexuelles entre femmes, levant ainsi le voile sur un tabou.

L'expertise des intervenantes venant en aide à des femmes victimes de leurs conjointes est essentielle à plus d'un titre pour comprendre les dynamiques des rapports de violence dans le couple lesbien, mais aussi pour en saisir les enjeux sous-jacents. Tout d'abord, elle permet de saisir que la violence homoconjugale féminine n'est ni une simple dispute, conflit ou chicane d'amoureuses du fait d'enjeux de pouvoir, d'emprise et de contrôle que l'une des deux partenaires impose à l'autre. À cet égard, certaines violences exercées dans le couple lesbien, rappelons-le, sont considérées comme des

violences criminelles réprimées par le Code criminel canadien. Ne pas être en mesure de faire une différence entre conflit conjugal et violence conjugale, c'est en minimiser l'ampleur. Ce qui est très préjudiciable aux victimes tout autant que cela renforce la position de pouvoir « illégitime » (Joane) de l'abuseur.

L'expertise des intervenantes sur la violence conjugale dans le couple lesbien, conjugée aux propos rapportés de celles qui viennent les consulter, révèlent que, trop souvent, la relation d'aide pour ces femmes est problématique du fait, notamment, de l'existence de préjugés que certains personnels socio-judiciaires exercent à l'encontre de ces victimes déjà en grande détresse.

En dernier lieu, même si la générosité de cœur et la belle implication de certaines intervenantes, à l'instar de Pascale, sont certes très louables, leur ignorance des mécanismes et des spécificités qui sous-tendent les dynamiques des rapports de violence dans le couple lesbien, pourrait teinter leurs interventions.

PARTIE II

SECTION 2 – RÉPONSES APPORTÉES

Le second volet de notre présentation des résultats de notre recherche se découpe en deux chapitres. L'un se destine plus particulièrement à explorer les stratégies des victimes pour se sortir de la relation abusive (Chapitre 7), tandis que l'autre dresse un état des lieux général du paysage clinique actuel ainsi que des différentes approches thérapeutiques utilisées par les intervenantes interrogées (Chapitre 8).

CHAPITRE 7

STRATÉGIES DES VICTIMES POUR SE SORTIR DE LA RELATION ABUSIVE

Vivre au quotidien une conjugalité violente parasite le lien amoureux tout autant qu'il gangrène l'intégrité physique et psychologique des victimes. Tandis que l'une tire sa satisfaction du pouvoir qu'elle inflige à l'autre, l'autre subit cette relation viciée, s'adaptant malgré tout à la situation violente tout en se sentant très souvent responsable de l'échec de la relation amoureuse. L'espoir persiste. L'amour qu'elles portent à leurs conjointes violentes les étreint encore : « Je me disais : 'peut-être qu'on peut réparer ça?' » (R5). Mais, lorsque l'espoir s'étiole, l'envie de quitter la relation toxique se manifeste alors. Le désir de quitter la relation abusive est parfois conditionnel soit à un élément déclencheur précis, soit à la prise de conscience que, dans le fond, la conjointe violente ne changera pas et qu'il n'y a plus de morceaux à recoller.

7.1 L'évènement déclencheur

L'évènement déclencheur c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. C'est le petit gramme sur le monceau qui fait pencher la balance pour dire que cette fois, c'est bien : « fini! fini! » (R6). L'évènement déclencheur c'est l'indigestion. C'est le signe que désormais les manipulations, les exigences de l'autre ne passent plus. À cet égard, certains extraits de discours rapportent que le chantage au suicide est la dernière

manigance : « J'm'en vais la voir. Je stationne ma voiture et quand elle a vu que j'ai stationné ma voiture, elle s'est pendue! [...] Y fallait ça pour pas que j'retourne! » (R1).

Ou encore :

Là, ça a été le mensonge de trop là! [...] c'qui a été l'déclit [...] quand elle m'a fait accroire qu'è s'était suicidée, que encore une fois la propriétaire avait perdu son argent [...] le dernier mensonge qu'è m'a faite c'est la goutte qui fait débordé le vase! [...] faique ça, ça a été mon déclit! (R4)

Pour certaines, ce fut la violence physique exercée à leur rencontre qui a mis fin à la relation (R2, R6, R7) : « Ouais! ça aurait dû l'être euh bien avant quoi! » (R7) ou bien l'arrestation de la conjointe violente : « Ils [policiers] l'ont mis en état d'arrestation. Faique j'ai r'pris mon appartement, faique ça a faite comme du bien. » (R6).

D'autres ont rompu de façon progressive (R3, R5, R8). Ce qui leur a permis d'user de stratégies personnelles pour recouvrer leur bien-être. À nouveau en relation avec la conjointe violente, elles réalisaient toute l'ampleur de la toxicité vécue : « [...] à moment donné j'y pensais pu! pis j'faisais ma vie. J'étais occupée à l'école et tout. » (R3); « J'me suis isolée pour mieux comprendre et chuis allée habiter [...] à gauche, à droite [...] ça c'était mon jardin à moi! » (R5). Une femme révèle une de ses stratégies pour endurer sa conjugalité blessée : « J'ai été thérapeute pendant 10 ans de temps [...] des p'tits trucs pour la confiance en soi [...] ça a été un outil extraordinaire [...]» (R8).

Une fois la décision de quitter la conjointe violente prise, comment ces femmes ont-elles fait pour se réparer?

Nos recherches ont mis en évidence le recours à plusieurs stratégies ainsi qu'à diverses ressources. À cet égard, nous distinguons les stratégies d'aide informelles; l'aide par le recours à des organismes des réseaux communautaires ou bien des réseaux du service public; l'aide fournie par des professionnelles en pratique privée.

7.2 Les stratégies d'aide informelles

Les stratégies informelles comprennent le recours à l'entourage (amis, famille, travail) ainsi que les stratégies personnelles utilisées par les victimes.

Ainsi, des activités simples et réconfortantes ont su redonner le goût de vivre à certaines :

[...] y a une bonne partie de ce qui m'a aidée [...] c'est de parler, de m'exprimer, de marcher beaucoup [...] j'aime marcher! j'aime me ressourcer et la nature [...] mes chansons euh que j'compose avec euh mon groupe [...] la musique pour moi, c'est ma vie! (R8)

[L'entourage] n'ont pas joué grand chose, parce que [...] chuis une personne qui cache beaucoup [...] Quand j'étais toute seule, la musique, j'mettais la musique au bout dans mon char, pis j'chantais non stop! [...] me retrouver seule [...] dans la nature. Ça m'a tellement aidée! J'allais sur le bord de l'eau, je m'asseyais sur une roche [...] je m'asseyais là en indien pis j'écoutais. J'regardais l'eau. J'regardais les oiseaux. J'regardais les bateaux passer. (R4)

[...] à défaut de pas parler à quequ'un y a fallu que euh tsé j'restais dans ma chambre et j'étais une grande liseuse [...] j'étais à 100 % avec les études

[...] moi j'm'évadais complètement dans les études [...] j'étais quequ'un aussi qui aimait ça euh prendre des marches en écoutant d'la musique pis aller au cinéma. (R3)

Deux voyages en solo toute seule pour m'reposer, pour prendre des breaks d'avec elle [...] c'que j'voulais c'était avoir la paix! [...] et dans cette période là, j'étais en paix avec moi-même et pis j'avais pardonné! [...] en fait, chuis pas allée voir des ressources [...] j'ai fait beaucoup de lectures [...] sur la bipolarité [...] plein de troubles d'attention, troubles de comportement. (R5)

Les différents extraits relèvent que les loisirs, l'investissement dans les études, les lectures scientifiques sur les troubles de santé mentale, le contact avec la nature et le silence, mais aussi un certain retrait ont grandement contribué à aider ces femmes à se sortir de la relation toxique. Une autre répondante a, pour sa part, fait preuve de créativité :

J'ai faite un rituel car je voulais passer à autre chose. Je voulais pas quelqu'un d'autre dans ma vie tant et aussi longtemps que c'est pas réglé. Faique j'ai toute pris ce qu'elle m'avait offert, toutes les lettres, pis j'ai été sur l'bord de l'eau, dans un p'tit coin que j'aime, pis j'ai toute euh j'ai toute mis ça en feu pis je les ai toutes brûlées. J'ai mis la neige, pis chuis passée à aut'chose! [...] j'ai réussi à passer par-dessus! ça a été dur! (R4)

Une autre a trouvé refuge dans la communauté gaie : « [...] j'participais aussi à des évènements [dans la communauté gaie] [...] c'est là que j'allais chercher mon plaisir quand j'sortais parce que [...] y avait pas d'complications, tsé. » (R5).

Une autre, encore révèle une stratégie de cessation d'emploi ainsi qu'un investissement affectif dans une nouvelle relation amoureuse comme ayant été

particulièrement aidants : « J'ai arrêté de travailler [...] [peu de support] famille, ni amis, ni personne [...] j'ai trouvé un garçon qui m'aimait beaucoup beaucoup beaucoup et ça, ça l'a beaucoup aidé! » (R1)

La reprise d'études, le support familial, l'investissement dans la communauté gaie ont été d'un grand secours pour cette jeune-femme : « J'ai repris l'école [...] j'avais commencé à m'impliquer un peu dans le CSL [...] Mon père [...] ça a été mon meilleur ami, mon aidant [...] j pense que mon père respecte plus mes besoins. » (R6).

Le support de l'entourage immédiat a été également d'un grand réconfort pour ces deux autres répondantes :

J'avais eu beaucoup d'support [famille, amis] [...] J'ai eu la chance d'avoir [...] d'la bienveillance des gens autour de moi qui m'ont aidée à m'remettre euh sur le droit ch'min [...] J'ai été très chanceuse [...] mais chuis une des rares! [...] J'm'étais remis sur pied [...] j'avais confiance en moi [...]. (R7)

Moi, j'ai raconté. Mes parents étaient au courant [...] tout le monde la déteste! [...] les amis m'ont dit : 'si tu retournes avec elle, X, c'est que t'as un problème de santé mentale!' [...] elle est arrivée dans un club où j'étais avec mes amis. Elle est arrivée en courant sur moi, comme si j'allais l'accueillir à bras ouverts! [...] Mes amis tout de suite y se sont mis sur elle pour pas qu'è m'atteigne! [...] ma mère m'a dit : 'j'te fais confiance dans c'que t'es en train d'vivre avec elle mais j'voudrais pas qu'y t'arrive rien!' [...] même si ils acceptaient pas, y me respectaient dans c'que j'faisais. (R2)

Elle rajoute toutefois que ce qui a été le plus aidant pour elle c'est « le temps » (R2).

Force est de constater que toutes nos répondantes ont eu recours à des stratégies personnelles et informelles pour recouvrer le goût de vivre et reprendre le cours normal de leur existence. Dans une sécurité émotionnelle retrouvée, ces femmes ont pu renouer avec elles-mêmes en des endroits où elles se sont senties bien et avec des personnes bienveillantes et soutenantes. À l'unisson, elles disent que ces stratégies se sont révélées très efficaces et satisfaisantes pour elles.

7.3 L'aide par l'entremise d'organismes du réseau communautaire

Nos données ont recensé le recours à deux organismes des réseaux communautaires : les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et le Centre de Solidarité Lesbienne.

Pour une victime homoconjugale féminine, avoir recours aux centres d'hébergement destinés en premier lieu aux femmes victimes de violence conjugale dans le couple hétérosexuel, expose à des jugements et préjugés. C'est ce que révèlent deux extraits : « pis donc chuis allée là [maison d'hébergement pour femmes victimes de violence] pis y en a une quand chuis rentrée là à dit : 'êtes-vous un travesti?' [...] vraiment pas fort! » (R8) :

Chuis allée en centre de crise [...] y avait un débat à savoir dans quelle chambre qui m'mettait [...] si on me mettait dans une chambre avec des femmes [...] parce que chuis lesbienne! [...] pis on m'a transférée dans un espèce de centre euh pour personnes avec des problèmes mentaux! ça t'donne une idée! [...] j'avais rencontré un intervenant ça m'avait frappée [...] j'avais l'impression qui cherchait à savoir qui avait l'pouvoir! [...] on

dirait qu'y avait une curiosité envers elle [sa conjointe], envers sa violence à elle pis moi chuis une victime pis pour n'importe quelle victime on a pas besoin d'questions! [...] j'pense que j'avais tout à fait ma place comme victime [...] on m'a retransférée à un autre intervenant [...] ça va pas bien. On me retransfert à l'autre centre de crise [...] on fini par m'envoyer à l'hôpital Rosemont [...] y m'ont encore faite voir un autre travailleur social pis un psychiatre. (R6)

Ces témoignages sont particulièrement éclairants en ce qu'ils soulignent un réel manque de compétences et d'empathie de certains de ces personnels. Les deux femmes qui ont eu recours à ces centres d'hébergement se déclarent insatisfaites des services fournis (R6, R8).

Ces deux mêmes répondantes ont également eu recours à un autre organisme des réseaux communautaires : le Centre de Solidarité Lesbienne : « [...] faique j'ai vu tellement d'intervenants que personne n'était jamais venu au fond des choses j'pense que ça c'est plus précisé quand j'ai vu Marjolaine [...] c'est moi qu'est faite :'ok non, c'est Marjolaine!' » (R6); « Celle qui m'a beaucoup aidée y a Suzie aussi! Suzie m'a énormément aidée [...] » (R8). Une autre répondante a également fait appel aux services du Centre de Solidarité Lesbienne : « J'contactais Suzie, l'intervenante au CSL » (R7).

Ces trois témoignages s'accordent à dire que le recours à un groupement communautaire, familier avec la thématique de la violence conjugale dans le couple lesbien s'est avéré particulièrement aidant. Selon elles, elles ont pu bénéficier d'un soutien psychologique et d'accompagnement dans leurs démarches judiciaires, dans le respect de leur diversité sexuelle.

Ces extraits font donc ressortir que le Centre de Solidarité Lesbienne est un précieux allié pour les victimes homoconjugales féminines. À cet égard, un témoignage lui rend un vibrant hommage :

J'rencontre le CSL [...] avec Marjolaine [...] ça a été comme une libération là! [...] C'est la seule chose que j'ai pu lui [à sa conjointe] t'nir tête ça a été Marjolaine euh d'y aller [...] pis là j'ai tenu comme une corde enragée en m'disant : 't'as beau penser c'que tu veux du CSL, je m'en va à mon rendez-vous avec Marjo!' [...] j'm'en vais là pis pendant 2h j'avais avoir la paix! [...] j'va être en paix pendant qu'chuis avec Marjolaine pis j'avais pouvoir parler de ce que j'ai sur l'cœur [...] faique è m'a donné une béquille [...] mais aussi mettre les mots sur ce qu'je vivais. (R6)

Il est à noter que ces trois répondantes ont mixé leurs stratégies personnelles avec le recours au réseau communautaire gai afin de se sortir de la relation abusive et de se donner les meilleures chances de se reconstruire (R6, R7, R8).

7.4 L'aide par l'entremise d'organismes du réseau du service public

Cette catégorie de ressources inclut les principales institutions socio-judiciaires : les autorités judiciaires (police, enquêteurs, avocats) et les autorités sociales et de santé (CLSC, centres de jeunesse).

Quelques récits révèlent avoir eu recours aux autorités judiciaires afin de « porter plainte [...] officiellement [...] j'ai la chance d'avoir vraiment un bon enquêteur euh d'avoir une excellente Procureure. » (R7); « J'ai appelé la police. » (R2). Ces deux répondantes se sont déclarées satisfaites de l'aide reçue par l'instance judiciaire.

Contrairement à elles, l'expérience avec les autorités judiciaires n'a pas été très positive pour cette jeune femme qui lui attribue en partie sa victimisation :

Moi j'ai tendance à dire que le problème venait de la Justice [...] si j'avais pas eu toutes ces problèmes là judiciaires avec la copine 1 [...] mais j'me suis souvent dit que j'aurai jamais vécu ça [...] pis j'avais jamais compris comment j'avais pu être accusée sur quelque chose de non fondé [...] chuis qui moi là? où c'est que j'me positionne? [...] comment ça j'peux pas rentrer chez nous? comment tu peux pas l'arrêter? [...] j'ai jamais compris comment ça a pu passer en Cour! (R6)

Sur les trois répondantes qui ont fait appel aux instances judiciaires, deux se déclarent satisfaites de l'accueil et de l'aide reçus (R2, R7).

Concernant l'accès aux autres institutions publiques, un seul témoignage relate avoir eu recours à un centre jeunesse : « [...] j'me sentais coupable là c'est sûr que pour parler euh j'faisais du mieux que j'pouvais [...] comme par exemple à mon intervenant en ressources jeunesse st Laurent [...] parce que c'était une ressource 18-25 ans. J'en parlais à lui. » (R3). Cette jeune-femme a également rencontré une sexologue référée par son CLSC : « [...] j'en ai beaucoup parlé à ma sexologue dans l'temps [...] la sexologue [...] a pas été d'une bonne aide. » (R3).

Un seul témoignage a déclaré avoir eu recours à son médecin de famille, car son état de santé nécessitait « [...] de suivre un traitement qui a été spécifiquement choisi autant pour mes douleurs chroniques que [...] sur l'aspect psychique. » (R7). Elle s'en

déclare pleinement satisfaite. Il est à noter que cette jeune femme est la seule à avoir eu recours à la fois aux autorités judiciaires ainsi qu'aux instances sociales et de santé.

La ressource des réseaux des services publics a été utilisée par cinq de nos huit répondantes de la population principale (R2, R3, R6, R7, R8). Trois se sont déclarées satisfaites de cette ressource (R2, R3, R7), contre deux qui ont exprimé leur insatisfaction (R6, R8). À noter qu'une même répondante s'est déclarée satisfaite de l'aide reçue à son centre jeunesse et insatisfaite du recours à sa sexologue du CLSC (R3).

7.5 Le recours aux professionnelles issues de la pratique privée

L'aide fournie par la pratique privée concerne le recours à un psychologue, par exemple. Il s'avère que cette forme d'aide a été particulièrement délaissée. Une seule répondante a déclaré : « J'ai fait un peu de thérapie » (R1).

7.6 Les recommandations des victimes en matière d'aide et de ressources

Nous avons trouvé intéressant de demander à ces femmes ce qu'elles préconiseraient si elles avaient à conseiller une victime homoconjugale féminine. À cet égard, nous leur avons posé cette question :

- Si vous aviez à accompagner une femme ayant connu pareille situation, qu'est-ce que vous lui conseilleriez?

Parce qu'elles ont une conscience claire de ce qui leur a fait défaut, les voix de nos répondantes s'unissent pour briser le silence entourant la victimisation homoconjugale féminine : « en parler! » (R2); « Besoin d'parler. C'est beaucoup de parler. » (R8); « Si j'en aurais parlé plus [...] à plus de gens [...] qui auraient vu ma situation. » (R1); « De pas garder ça pour soi [...] d'en parler! [...] de pas avoir honte de ça du tout! » (R7); « D'aller chercher de l'aide. D'en parler. Ça c'est sûr que ça l'aide! » (R4); « C'est sûr qui faut en parler pis vraiment dire les choses euh pas juste dire la vérité mais même si t'aime pas ça c'qui s'est passé faut l'dire quand même! [...] si c'était à refaire hum c'est sûr que j'en aurai plus parlé. » (R3); « Parler! » (R5).

Briser le silence, s'ouvrir sur son vécu oui mais pas à n'importe qui : « [...] j'dirais qui faut euh en parler à des personnes de confiance mais là encore là moi de mon côté, les spécialistes c'est pas toujours bon. » (R3). Briser le silence, c'est briser l'isolement et faire voler en éclats les tabous.

Un autre besoin principal soulevé dans les témoignages réfère au besoin d'information des victimes : « faire d'la lecture! À partir du moment où est-ce que tu as un doute, fais d'la lecture! [...] s'informer! » (R5); « pour avoir connu tellement de femmes qui ont été victimes à différents niveaux de violence au féminin par leur compagne, pour avoir étudié [...] sur les femmes victimes [...] à très petite échelle [...] c'est ça qui nous manque : [...] l'information! » (R7). Recevoir de l'information pertinente est une chose essentielle. Cela permet d'orienter au mieux ces femmes afin

qu'elles puissent accéder aux ressources efficaces lorsque celles-ci existent. Car, comme le révèle ce témoignage : « moi, je me suis pas renseignée mais si existe quelque chose pour les filles dans la communauté, faut vraiment [...] aller voir les ressources. » (R3)

Il est intéressant de constater une cohérence entre une utilisation assez confidentielle des ressources du réseau public et des maisons d'hébergement pour elles-mêmes et une faible recommandation d'utiliser les services de ce réseau : « Va voir un centre! un CLSC! [...] aller chercher des aides [...] tu vas l'avoir la force en toi [...] un moment donné tu vas être prête. » (R6); « Premièrement, faut aviser la police! y faut aviser au moins un organisme qui va v'nir dans des moments où c'qui vont être témoins [...] y a des maisons pour femmes [...] pour avoir le temps d'réfléchir! » (R5). L'appel aux policiers n'est cependant pas une option recommandée par cette autre répondante :

C'est drôle [...] c'est arrivé récemment à la fille [...] ma mère s'est faite un nouveau chum il a une fille. Tout le monde voulait qu'elle appelle la police [...] pis j'me souviens d'être la seule à avoir dit : 'appelle pas la police!' [...] prends ton souffle ce soir, pis demain tu verras c'que la vie t'réserve mais appelle pas la police! [...] t'es fragile, tu feel déjà pas, tu vas feeler encore moins bien! euh tsé j'pense c'est comme l'affaire la plus niaiseuse de la société [...] c'est c'qu'on conseille partout : 'Appelez la police!' [...] faique moi j'ai l'conseil inverse [...] : 'va pas là!' (R6)

Pour certaines, la meilleure recommandation pour mettre fin à la situation de violence est de quitter de suite la conjointe violente : « si t'as l'idée de partir, de pas retourner! » (R1); « [...] avec des amis et surtout d'leur dire [...] : 'sortez-moi de d'là!

que j'veule ou qu'j'veux pas! Amenez-moi quelque part où est-ce que je vais avoir de l'aide. » (R5).

Sachant combien il est difficile pour une victime homoconjugale féminine de quitter sa conjointe violente et combien il peut être tout aussi difficile pour l'entourage de constater le maintien dans la relation abusive, une répondante exprime à ce sujet quelque chose de fondamental :

[...] de se sortir de d'là! même si je sais que c'est dur! tout le monde me l'a dit de sortir de ça, de cette relation là. Mais il a fallu que j'sorte par moi-même [...] J'pense que c'est ça le problème, c'est qu'on [...] a beaucoup d'écoute, y a beaucoup de monde qui veulent nous aider mais tant qu'c'est pas nous qui s'éveille, y a rien à faire! ça vient de moi, c'est ça qu'est arrivé! y a fallu qu'è fasse un geste de trop qui a fait que j'me suis réveillée.
(R4)

Ce témoignage va à l'encontre de la recommandation de la répondante précédente qui prône une sortie forcée de la relation. Cependant, force est de constater que si la victime n'a pas décidé elle-même de quitter sa conjointe, rien ni personne ne pourra l'y contraindre. Les propos de la répondante (R4) sont vraiment empreints de lucidité et font ainsi écho aux propos de la psychologue clinicienne (Joane) ainsi qu'à ceux de la sexologue du Centre de Solidarité Lesbienne (Marjolaine, CSL) que nous avons interrogées.

Une autre recommandation, tout aussi lucide, replace le critère du lien conjugal à sa juste place : « [...] de pas faire la mère, de faire la copine. » (R1). Notre recherche a

en effet mis en évidence le côté maternant de certaines victimes vis-à-vis de leurs conjointes (R1, R2, R5), dont certains récits dénoncent les comportements capricieux infantiles de certaines abuseuses (R2, R3).

Deux des trois victimes ayant eu recours au réseau communautaire, à savoir le Centre de Solidarité Lesbienne, recommandent vivement cette ressource parce que « le CSL est le seul organisme pour femmes lesbiennes [...] qui est faite par des lesbiennes pour des lesbiennes [...] faique pour ça une intervention avec quelqu'un par rapport à ta sexualité [...] tu vas aller là [...] c'est pas tant connu. » (R6); « [Référer] au CSL [...] qui vient en aide précisément à ce genre de clientèle là [...] bats-toi là! Parce que la violence c'est d'la violence! » (R7).

Une autre préconise le regroupement des victimes homoconjugales féminines tissé en un réseau qui permettrait qu'elles : « se rencontrent, qu'elles échangent entre elles [...] ces femmes-là ont besoin d'être valorisées. » (R2). Les propos de cette répondante ont de quoi surprendre en ce qu'ils l'excluent de la victimisation. En effet, notre recherche a fait ressortir que cette femme s'est déclarée ne pas avoir été « affectée » par la relation abusive (R2). Toutefois, un peu plus loin son témoignage mettra en exergue que l'expérience de la victimisation homoconjugale a initié un changement quant à la perspective d'une relation conjugale future : « [...] la mère Theresa là, elle a assez donné! Elle est partie! [...] j'te dirais si y a quelque chose de changé en moi par rapport à E, c'est ça. » (R2).

En dernier lieu, le témoignage suivant préconise une plus large couverture médiatique et scientifique de la problématique de la violence homoconjugale féminine :

Qu'on en parle plus! [violence conjugale lesbienne] Qu'on démystifie plus! Qu'on travaille de plus près avec les intervenantes! et même les intervenantes du milieu! Faudrait qu'on arrête de dire : 'oh on est toutes dans l'même bateau pis euh tsé y en a pas d'problème!' [...] chuis tellement euh aberrée et outrée [...] de voir à quel point on comprend foutrement rien! [...] on enseigne c'qu'on enseigne d'y a 20 ans!! on rajoute un p'tit peu d'théorie nouvelle par dessus mais qui parle réellement des couples [...] de femmes?
(R7)

Ces propos renvoient au manque de visibilité de la violence dans les couples de femmes auprès des réseaux de la santé, de la communauté scientifique, de la communauté LGBTQ+ ainsi qu'auprès du grand public. En un émouvant cri du cœur, cette jeune femme appelle à davantage de sensibilisation sur le phénomène de la violence homoconjugale féminine : « C'est pas moins grave parce que [...] t'as vécu la violence euh au féminin. Ça mérite d'être entendu [...] d'être traduit pis avec la même légitimité! » (R7).

Il est intéressant de constater que, malgré un recours massif aux ressources informelles, principalement reliées à l'usage d'activités simples et réconfortantes, aucune de ces femmes n'a préconisé ce qui les a pourtant aidées à supporter leur quotidien toxique et à se sortir de la relation violente.

Pour résumer, les recommandations des répondantes de notre population principale portent sur les besoins des victimes et le recours à des ressources communautaires disponibles et satisfaisantes. D'un point de vue plus pragmatique, certaines préconisent la rupture immédiate avec la conjointe violente et, de ce fait, enjoignent l'entourage à une plus grande implication. D'autres attirent l'attention sur la nécessité de recadrer le lien amoureux lorsque celui-ci dérive en un lien maternée-maternante. Une jeune femme préconise une sensibilisation de la société et des professionnelles de la relation d'aide sur la thématique de la violence conjugale lesbienne aux fins de croiser, développer ou renouveler les savoirs et les réponses cliniques de terrain (R7). En dernier lieu, malgré tout le support et l'encadrement qu'une victime peut recevoir, il est important de bien saisir que la décision de rompre la relation abusive lui appartient en propre.

Conclusion de ce chapitre

Ces témoignages sur le recours aux aides sont révélateurs en ce qu'ils mettent en lumière une plus grande utilisation des ressources informelles et des stratégies personnelles mises en œuvre par la victime. À cet égard, la totalité de nos répondantes composant la population principale, a pu compter sur ses ressources personnelles (R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8); la moitié d'entre elles a pu s'appuyer sur son entourage proche (R2, R4, R6, R7).

Divers services publics comme la police, les CLSC et un centre jeunesse ont été sollicités par la moitié d'entre elles (R2, R3, R6, R7), révélant un accueil inégal et une perception mitigée de leurs utilisatrices. Ainsi, une même personne ayant fait appel à plusieurs instances du réseau public peut se déclarer à la fois satisfaite et insatisfaite (R3). Seule une répondante a déclaré avoir reçu un bel accueil auprès des services concernés (R7), tandis qu'une autre déclare tout à fait le contraire (R6).

Ces disparités d'accueil dans le réseau public peuvent se comprendre par le manque de formation et d'information des agents en matière de violence homoconjugale féminine.

Ceci dit, nous constatons que le recours aux organismes des réseaux communautaires s'avère tout aussi limité, puisque trois répondantes seulement sur huit ont eu recours à ces services (R6, R7, R8). Ces trois femmes se sont déclarées totalement satisfaites de l'aide et de l'accueil reçus par le groupe communautaire gai : le Centre de Solidarité Lesbienne, qui a une grande expérience dans l'intervention auprès des femmes victimes de leurs conjointes. En revanche, celles qui ont eu accès aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ont déclaré avoir été particulièrement mal reçues (R6, R8). L'accueil inadéquat des maisons d'hébergement pour les victimes homoconjugales féminines peut se comprendre, là encore, par un manque criant de formation et d'information des intervenantes tout autant qu'il se

comprend par les préjugés exprimés par certains de ces personnels face à la diversité sexuelle des victimes.

Les divers extraits en présence attestent également un désamour des praticiennes privées, grandes délaissées des stratégies d'aide. Cela peut se comprendre aisément par le fait que la grande majorité des victimes se trouve dans une situation matérielle difficile, voire précaire, ne leur permettant pas d'assumer le coût généralement assez dispendieux que nécessitent les rencontres avec des psychologues ou autres professionnelles du secteur privé.

CHAPITRE 8

ÉTAT DES LIEUX SUR LES RESSOURCES

ET LE PAYSAGE CLINIQUE ACTUELS

The high prevalence suggests the need to implement IPV prevention programs among lesbians, as well as homophobia prevention programs.
(Badenes-Ribera et al., 2015, p. 47)

Ce chapitre se destine à documenter les diverses approches cliniques actuellement utilisées par les quatre intervenantes interviewées, panel de notre population secondaire. Il sera détaillé ces approches, dans un premier temps, puis, dans un second temps, il sera exposé leurs avis sur celles traditionnellement utilisées en maisons d'hébergement ou dans les CLSC.

8.1 Un paysage clinique interdisciplinaire pour une problématique très ciblée

Pour être satisfaisante, une démarche clinique réussie est celle qui, dans le respect et le non-jugement, sera capable de prendre en compte tous les besoins de base ainsi que les besoins spécifiquement reliés à l'orientation sexuelle de la victime homoconjugale féminine. En confiance, et avec le sentiment d'être comprise et respectée par une intervenante à l'écoute de ses besoins, la victime recueillera tous les bénéfices

cliniques de tisser un lien thérapeutique dans les meilleures conditions qui soient³⁸. Une intervention en relation d'aide efficace est celle qui formera une dyade thérapeutique coopérative dans le respect de la victime et de ses besoins (Brillon, 2011). Ainsi, tout manquement à l'éthique, au respect et aux besoins fondamentaux de la victime mettra en péril les chances de succès de l'aide réclamée.

Selon ces considérations liminaires, comment les professionnelles en relation d'aide interrogées interviennent-elles auprès des victimes homoconjugales féminines?

Nous leur avons tout d'abord posé la question suivante :

- J'aimerais ça que vous me parliez de votre expérience clinique auprès des femmes victimes de leurs conjointes, de vos choix par rapport aux approches?

Dès lors, les quatre témoignages recueillis mettent en lumière différentes approches cliniques choisies ainsi que les motivations sous-jacentes à les utiliser.

8.1.1 Approche clinique de Pascale, coordonnatrice à la Maison Marguerite.

L'intervenante à la Maison Marguerite pratique un « accueil inconditionnel [...] comme humaniste » (Pascale) des femmes victimes de violence homoconjugale féminine, sans toutefois avoir recours à un modèle spécifique : « on n'a pas comme une direction

³⁸ La psychologue Monique Brillon renseigne d'ailleurs : « [...] Indépendamment de l'approche et des techniques utilisées, c'est avant tout la qualité du lien thérapeutique qui garantit le succès de l'entreprise. » (Brillon, 2011, p. 20)

particulière » (Pascale). Son intervention va principalement consister à donner de l'information sur ce qu'est la violence, le cycle de la violence et orienter la victime vers des ressources :

Écouter [...] être là pour ses besoins [...] donner de l'information [...] j'lui remets aussi d'la documentation [...] j'lui laisse toujours comme un sorte de p'tit guide [...] avec plein de ressources [...] toutes les références [...] j'vais lui demander [...] est-ce qu'elle est consciente [...] de ce que c'est que la violence [...] j'vais lui expliquer vraiment [...] le cycle de la violence [...] les phases [...] lune de miel [...] phase de tension, explosion et la récupération [...] comment à queque part [...] ça peut s'rétrécir dans l'temps [...] qu'é puisse nommer vraiment son ressenti [...] la laisser libre de parler [...] d'l'orienter beaucoup vers les CLSC ou [...] une intervenante [...] pour qu'è soit pas toute seule à travers euh cette épreuve là. (Pascale)

La Maison Marguerite offre du répit aux victimes de violence conjugale en mettant en place, durant leur séjour, diverses activités telles que : « [...] massage de pieds [...] bingo [...] relaxation [...] respiration [...] méditation [...] peinture [...] avec les activités qu'on a au centre [...] è sont super contentes. » (Pascale). L'accompagnement, pour retrouver le goût de vivre et l'*empowerment*, réfère à une contribution sociale basée sur l'accès à de petites activités plaisantes et réconfortantes de la vie quotidienne. Recouvrer des petits moments de joie qui s'étaient perdus dans la noirceur d'une homoconjugalité violentée, c'est un peu comme renouer avec soi. Nous y voyons ici un clin d'œil à la philosophie existentialiste sartrienne : récupérer un peu de « pour-soi », c'est-à-dire sa liberté d'exister, par l'entremise d'« en-soi », c'est-à-dire, d'objets du quotidien utiles au bien être (Sartre, 1943).

8.1.2 Approches cliniques de Suzie et Marjolaine, intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne. Les deux intervenantes du réseau communautaire gai utilisent principalement l'approche féministe. Cependant, elles la nuancent.

Ainsi, l'une des deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne utilise l'« approche féministe » (Suzie, CSL), c'est-à-dire que « c'est la femme qui est l'experte de sa vie. » (Suzie, CSL). Elle ajoute que : « l'intervention féministe f'ra pas d'introspection. On travaille beaucoup avec les conséquences [...] c'est pas dans toutes mes suivis que j'ai dû aller voir dans le passé c'qu'elle avait vécu plus jeune. » (Suzie, CSL). Ce qui sous-entend le recours, parfois, à une approche plus psychodynamique selon les cas en présence. D'ailleurs, l'approche de la travailleuse sociale n'est par moments pas si éloignée des fondements de la psychanalyse :

C'est pas dans toutes mes suivis que j'ai dû aller voir dans le passé c'qu'elle avait vécu plus jeune [...] la majorité avait vécu quelque chose [...] l'enfance pour moi c'est le solage [...] pis si elle a vécu une agression sexuelle, abus, violences [...] son solage est fissuré faiqu'elle a essayé de construire par-dessus un solage fissuré [...] En ouvrant les portes de la mémoire, on va chercher aussi d'autres souvenirs qui vont r'monter [...] par rapport à la violence conjugale, [...] moi j'essaye par tous les moyens que j'possède de lui donner le plus d'informations [...] le soutien [...] pour qu'elle puisse prendre une décision. (Suzie, CSL)

Suzie (CSL) reste cependant lucide sur son approche clinique : « J'peux pas seulement moi prendre que l'intervention féministe [...] au fil du temps j'faisais pas juste de l'intervention féministe mais ça va être comme ma base de la relation avec la

femme.» (Suzie, CSL). Nous rappelons que l'approche féministe est l'accueil inconditionnel du discours de la victime.

Sa technique plaide en faveur d'un accompagnement de celle qui vient la consulter afin de l'orienter au mieux vers une prise de décision. Pour ce faire, l'intervenante du CSL va l'outiller en lui offrant un soutien psychosocial, de l'information pertinente aux fins de l'aider à cheminer dans ses choix personnels. Nous constatons qu'en aucun cas l'intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne ne va tenter d'influencer la victime, ni même d'avoir recours au chantage social dénoncé plus haut, afin que la victime quitte la relation abusive. Elle lui remet le libre-arbitre de sa décision, c'est-à-dire qu'elle lui redonne la liberté de choix... choix et liberté, bafoués par la violence au sein de son couple.

L'expérience de cette femme « de terrain » (Suzie, CSL) va également favoriser le questionnement de sur ce que la victime considère être de la violence : « quand est-ce que tu t'es rendue compte que c'est d'la violence? » (Suzie, CSL). Savoir poser les bonnes questions au bon moment est également le gage d'une relation d'aide efficace.

Ce témoignage renseigne que selon les blessures et les besoins des victimes, Suzie (CSL) va adapter son intervention qui peut dès lors emprunter aux techniques d'approches de la psychanalyse et/ou de la psychologie humaniste de Carl Rogers. À cet

égard, en intervention auprès des victimes homoconjugales féminines, la réponse clinique interdisciplinaire est « satisfaisante », nous confie-t-elle (Suzie, CSL).

Le témoignage de la seconde intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne fait écho avec celui de Suzie (CSL) : « Ici, en général, c'est l'approche féministe [...] on ne met pas en doute c'que l'autre dit, c'est elle qui est maître de sa vie. » (Marjolaine, CSL). Cela dit, la sexologue met d'emblée une limite à l'intervention féministe :

Mais je te dirais juste que mon bémol par exemple avec l'approche féministe, c'est : est-ce qu'on traite tsé les agresseures comme les victimes sans le vouloir? Comme la personne elle vient ici et pis elle se dit victime, on va la traiter parce que au fond, on va pas mettre en doute sa perception de la chose. (Marjolaine, CSL)

Concernant sa technique d'intervention, elle confiera elle aussi s'inspirer d'autres modèles cliniques :

J'dirais que moi j'ai rajouté [...] des techniques d'impact euh dans ma pratique [...] j'ai vu une différence [...] moi y a l'approche sexologique que j'aime beaucoup, qui est la sexo corporelle, qui est une approche québécoise en lien avec l'importance du corps dans la sexualité et non pas juste dans [...] la tête [...] ça va être plus dans telle situation si tu peux respirer [...] ça va être plus des devoirs ou des techniques pour leur transmettre [...] ça reste à elles de choisir si elles veulent ou pas le faire par la suite. (Marjolaine, CSL)

À partir de ce qui précède, force est de constater qu'aller chercher au-delà de sa discipline-mère permet de s'ajuster aux réalités des victimes homoconjugales féminines afin de mieux leur venir en aide. Dès lors, être proactive dans une approche clinique

plurielle peut être un recours très efficace. Marjolaine (CSL) avoue également qu'elle teinte ses approches avec sa propre sensibilité :

Je suis quelqu'un d'hyper visuel [...] j'trouve que des fois les mots c'est pas nécessairement facile [...] les techniques d'impact [...] va 1 avec ma personnalité et pis 2 j'trouve que ça l'aide dans l'intervention [...] ma vision, c'est comment donner ta propre couleur sur cette intervention là, avec ta personnalité tout en n'étant pas l'experte de la vie de l'autre [...] j'utilise aussi mon vécu des fois pour dire moi j'en ai vécu de la violence [...] d'utiliser ma propre expérience [...] de vie. (Marjolaine, CSL)

Celle « qui a vu une différence » (Marjolaine, CSL) en usant de créativité et de diversité clinique, fait le constat d'un impact très positif sur les femmes venues la consulter.

Cependant, la belle richesse de cœur de l'intervenante peut être une limite tout autant qu'une force. À cet égard, Marjolaine (CSL) exprime une difficulté directement liée à la relation d'aide :

[...] le plus difficile pour moi en intervention [...] en tant qu'intervenante de pas ramener ça à la maison [...] c'est plus difficile à faire un recul [...] par exemple [...] dans c'te temps-ci, je feel pas. J'trouve pas que j'ai beaucoup d'estime de moi. Donc, si quelqu'un me parle de son estime... (Marjolaine, CSL)

C'est là tout un défi d'être une professionnelle de l'intervention : savoir s'impliquer professionnellement sans trop s'impliquer affectivement. S'engager auprès des autres pour les aider, c'est certes faire preuve d'un bel humanisme. Cependant,

parfois, la proximité du vécu et du ressenti de l'autre viennent directement nous chercher.

Marjolaine (CSL) expose d'autres limites qu'elle entr'aperçoit dans l'intervention. L'une d'elles renvoie à l'inversement de culpabilité éprouvée par la victime : « [ce qui est] difficile à défaire dans le processus d'intervention [...] c'est souvent [...] ce sentiment de [...] pas être capable d'arriver à la satisfaire [propos de la victime par rapport aux exigences de l'abuseuse] [...] c'est de sa faute [perception de la victime] si ça fonctionne pas. » (Marjolaine, CSL). Cela prend en effet un long travail de déconstruction afin de remettre les responsabilités là où elles doivent être.

L'intervenante du CSL s'ouvre également sur un sentiment d'échec relié à l'intervention :

C'est qui est le plus difficile, c'est celles qui vont rester malgré tout. Tu sais, moi j'en ai que j'ai vu pendant plusieurs années pis qui sont encore aujourd'hui avec l'agresseuse faique ça c'est difficile quand qu'elles reviennent pour des rendez-vous [...] même si la personne elle réalise, elle sait qu'elle est dans une situation de violence conjugale mais qu'y a quelque chose qui la retient. (Marjolaine, CSL)

Quiconque travaille en relation d'aide sait que l'on ne peut pas sauver tout le monde, surtout si la personne n'a pas décidé de se sauver elle-même. Il serait d'ailleurs une erreur de considérer une intervenante comme étant « un sauveur ». Elle n'est qu'une

accompagnatrice qui permet à l'autre de trouver la résilience, de raviver la clarté de sa conscience pour l'aider à cheminer.

En tant qu'intervenante et usagère de la communauté LGBTQ+, Marjolaine (CSL) est confrontée à une limite pas forcément expérimentée par d'autres cliniciennes :

J'pense aussi que la distance est plus difficile par rapport à tsé nous [...] si j'sors dans un bar, j'les vois mes victimes. J'les vois celles qui sont encore avec leurs agresseurs [...] pis ça, ça peut être difficile sur tsé si tu sors dans la communauté là pis en tant qu'intervenante dans la communauté, avec une vie dans la communauté [...] ça peut avoir un mini impact sur ta perception de ton toi. (Marjolaine, CSL)

Les deux témoignages en présence sont particulièrement dignes d'intérêt en ce qu'ils mettent en évidence l'emprunt à plusieurs approches cliniques afin de mieux intervenir auprès d'une clientèle aux besoins spécifiques. En ce sens, ces deux intervenantes font preuve d'une remarquable ouverture d'esprit et d'un sens clinique irréprochable afin d'être en mesure d'offrir le meilleur à ces femmes démolies par la violence dans leur couple.

8.1.3 Approche clinique de Joane, psychologue clinicienne. Lorsqu'elle reçoit une victime homoconjugale féminine, Joane tient tout d'abord à remettre les choses en perspectives :

Pour moi, c'est facile de les aider parce que je comprends ce qu'elles vivent. Donc, quand je r'çois quelqu'un qui me parle, elle a reçu tout plein de

discours contradictoires qui la responsabilisait et qui la culpabilisait, qui comprenait pas la situation, pis là, en parlant, ben on enlève toutes ces morceaux-là, pis on en arrive à la vraie affaire : tsé sont aux prises avec quelqu'un qui s'autorise à utiliser des comportements violents envers elle, c'qui [...] devrait pas faire! [...] pis on travaille à partir de ça là. (Joane)

Cet extrait révèle une technique d'intervention qui tient compte de la victimisation secondaire également subie par la victime. Et, tout comme Marjolaine (CSL) précédemment, la psychologue clinicienne doit parfois s'atteler à déconstruire les discours intégrés de responsabilisation et de culpabilisation cette fois reçus par d'autres professionnels de l'intervention.

Concernant l'approche clinique utilisée, elle nous dit : « [...] j'ai pas une approche en tant que telle mais c'est pour ça qui faut être pragmatique. » (Joane). Comme les intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne, sa clinique s'inspire de techniques plurielles :

[...] c'est sûr que je suis au départ d'approche féministe mais j'essaie d'avoir aussi une approche très pragmatique [...] donc très terre à terre [...] c'est sûr que j'trouve intéressant le modèle cognitivo-behavioriste au niveau de l'intervention [...] mais les modèles explicatifs là de la violence conjugale, les différentes théories qu'on a essayé d'imposer à cette problématique là, j'ai souvent des réserves parce que de toute façon, pour moi, y a toujours un problème à vouloir tout expliquer avec [...] une explication unique [...] (Joane)

Ces propos sont éclairants à plus d'un titre. Tout d'abord, parce que d'obédience psychologique, on aurait tout lieu de penser à une clinique rigide centrée sur une approche bien définie comme, par exemple, l'approche humaniste, psychodynamique,

systemique, ou encore cognitivo-comportementale. Ensuite, parce que comme les trois intervenantes précédemment interrogées, Joane tente de « concilier les approches et de prendre les forces de toutes les approches pis de laisser de côté les les faiblesses. » (Joane).

Celle qui veut rester collée à : « la réalité concrète de c'qui s'passe dans le couple [...] d'être bien consciente du cycle d'la violence [...] je l'enseigne pas d'emblée aux victimes parce que j'pense pas que c'est toujours intéressant pour eux autres d'en entendre parler [...] pis j'vais l'accompagner dans la réalité » (Joane), recentre la problématique sur le fondement du passage à l'acte violent : le pouvoir. Dès lors, elle place les rapports de pouvoir au coeur d'une clinique pensée selon une certaine idée de la théorie féministe :

L'approche féministe m'a évidemment permis de développer toute la réflexion sur l'égalité des rapports de pouvoir [...] comment interagir avec euh une personne qu'on accompagne dans un contexte de violence, ça c'est très aidant de réfléchir à ça avec un éclairage féministe pis euh ça m'a permis aussi de pas être sexiste pis de voir que [...] la violence peut oui être aussi présente dans les couples de lesbiennes que dans les couples hétérosexuels ou des couples gais. Moi, chuis un p'tit peu à l'envers. Je comprends pas comment le féminisme peut amener les féministes à penser qu'on doit pas parler de la violence chez les lesbiennes ou qu'on doit pas l'identifier! Parce que moi, l'féminisme, m'amène à l'opposé de ça finalement. (Joane)

Il est intéressant de constater aussi combien une pratique clinique peut influencer sur la théorie et, en retour, combien la théorie permet de repenser la clinique. Toutes les intervenantes interrogées ont en commun d'adapter leur pratique pour la rendre plus

efficace. Elles y vont avec leur sensibilité, leur expérience, leur connaissance de la problématique de la violence dans les couples lesbiens et des besoins de ces femmes. D'instinct, ces professionnelles ont élargi leur horizon scientifique, ont débordé de leurs frontières disciplinaires en tissant une clinique plurielle répondant davantage, selon elles, aux exigences d'une thérapeutique réussie.

Force est de constater également que tous les témoignages de ces professionnelles révèlent un engagement sincère et véritable dans le plus profond respect et la plus grande dignité humaine.

En dernier lieu, les intervenantes interrogées se confient sur ce qu'elles pensent des ressources actuellement disponibles pour les victimes homoconjugales féminines.

8.2. Le regard et les recommandations des intervenantes sur les ressources dédiées aux victimes homoconjugales féminines

La plupart des discours des intervenantes interrogées dénoncent des ressources insuffisantes pour les victimes homoconjugales féminines ainsi qu'une réponse clinique bien souvent insatisfaisante (Suzie, CSL, Joane). Comment cela se fait-il?

D'une part, parce que le manque de visibilité des lesbiennes victimisées par leurs conjointes rend problématique l'accès à des ressources idoines (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Hotten, 2010; Renzetti, 1989). D'autre part, les personnels des maisons d'hébergement manquent de formation et d'information sur la thématique de la

violence homoconjugale féminine (Calton et al., 2016; Côté, 1997). En outre, les offres de ressources pour ces femmes sont très limitées et lorsqu'elles existent, les victimes font souvent face aux préjugés lesbophobes de certaines intervenantes des milieux d'hébergement, celles-là même censées leur venir en aide (Suzie (CSL), Joane). À cet égard, faisant écho à certaines victimes que nous avons rencontrées (R6, R8), quelques intervenantes dénoncent des comportements critiquables de la part de certains professionnels :

[...] dans le milieu du travail en violence conjugale, y existe beaucoup d'violence! [...] j'ai hâte qu'on soit déjà capable de remettre en question sa propre violence [...] pis c'est [...] un frein pour l'intervention! [...] y a quelque part où les guerres de pouvoir demeurent [...] faut pas qu'y en ait des sommités en violence conjugale! c'est la guerre de qui réussit le mieux, qui est meilleur [...] c'est une guerre de sommités [...] Les guerres de sommités existent dans le milieu de la violence conjugale! (Joane)

« Les guerres » : ce vocable est fort. Il est choquant de le voir associé à l'intervention auprès d'êtres en détresse. La guerre est source de violence et de pouvoir. Elle divise et assassine la bienveillance, l'espoir et les bonnes volontés. Mais, hélas, elle existe bel et bien dans le petit monde de l'intervention en violence conjugale. L'une de nos répondantes de la population principale nous l'avait d'ailleurs rapportée : « [...] on a plein d'organismes pour ça mais on est mal informés! Parce que c'est des organismes [...] qui s'arrachent toute leur importance et travaillent pas conjointement [...] y s'arrachent toute des postes, parce qu'ils veulent travailler et qu'ça finit par faire barrage. » (R5).

Le rapport de pouvoir génère des énergies négatives et contradictoires... conformément à ce qu'ont révélé les récits des victimes. Voici maintenant que le pouvoir s'exporte dans une violence extra-conjugale. Le monde à l'envers; l'éthique à rebours :

[...] j'ai vu beaucoup de violence dans l'intervention [...] auprès des victimes. ouais! des violences, des volontés d'contrôle, des refus des choix d'la victime, des refus d'accompagner la victime dans sa propre euh vision de son couple euh essayer d'imposer une vision [...] pour moi, intervenir euh dans la violence conjugale, c'est accompagner quelqu'un dans la réflexion et la soutenir, elle! pis, si elle considère que sa relation est viable, c'est pas moi de lui dire qu'elle l'est pas! [...] c'est pas respectueux de dire à quelqu'un : 'ta relation est pas viable. Faut qu'tu t'sépars. Pis, si tu t'sépars pas, viens pus m'voir!' ça s'fait pourtant. (Joane)

Rien ne va plus dans ce paysage clinique où sens moral et sens professionnel semblent partir à la dérive :

[...] c'était l'approche féministe entre guillemets qu'était utilisé [...] dans les maisons d'hébergement [...] quand elle est bien utilisée, oui j'la pense efficace [...] quand on pense pas que l'approche féministe veut dire les hommes sont violents pis les femmes sont victimes [...] quand on pense pas que euh les femmes peuvent pas être violentes (rire) [...] quand on comprend que euh l'approche féministe c'est d'avoir une approche de remise en question de rapport de domination homme/femme mais, rapidement, de rapport de domination de toutes sortes! [...] dans un couple de même sexe euh on peut autant l'utiliser parce que le rapport de domination que la violence va vouloir installer, on va l' remettre en question. (Joane)

Pour la psychologue clinicienne rencontrée, le remède à l'ignorance de certains personnels des maisons d'hébergement est la formation. Ajoutons également :

l'éducation. À notre sens, l'éducation et la formation constituent les assises de la connaissance et de la tolérance :

J'pense que ça prend d'la formation dans tous les milieux d'intervention sur la violence, d'abord et avant tout, pis après, sur les particularités de la violence chez les lesbiennes, les comportements violents particuliers chez les lesbiennes [...] c'est pas toutes les lesbiennes qui vont être à l'aise d'être reconnues comme lesbiennes [...] j'ai connu des lesbiennes démolies par euh le fait que leur conjointe l'ait annoncé euh aux gens de son milieu de travail qu'elle était lesbienne là. (Joane)

Y a eu des femmes que j'ai référées en maison d'hébergement [...] j'ai l'impression là qui manque encore de la formation auprès des intervenantes en maison d'hébergement [...] pis c'est confirmé là [...] pas mal de lesbophobie intériorisée [...] maisons d'hébergement là, ça passe pas! (Suzie, CSL)

Le discours de la psychologue clinicienne renvoie aux propos de Suzie (CSL) sur le « stress du coming out multiple ». Dès lors, si elle veut être efficace dans sa clinique, l'intervenante doit absolument tenir compte des spécificités de la victimisation homoconjugale féminine. À cet égard, recevoir de la formation sur le particularisme des rapports de violence dans le couple de femmes est essentiel. Sensibiliser les personnels sur les forces et les limites des approches cliniques utilisées, l'est tout autant :

J'ai fait d'la formation dans les CLSC pis les CLSC avaient déjà l'approche systémique. Ils avaient déjà l'approche psychanalytique [...] L'approche systémique [...] a d'immenses faiblesses au niveau de la violence, des relations, de la violence dans les relations de couple, les relations familiales, parce que l'approche systémique [...] en théorie, la [victime] se penserait responsable de c'qui s'passe [...] l'approche psychanalytique irait chercher des explications dans son histoire, dans son inconscient [de la victime] [...] y en a des erreurs d'intervention qu'on va faire là-dedans dans cette approche féministe là. (Joane)

Une autre illustration d'un manque criant de ressources satisfaisantes est décrite par l'une des intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne :

Pis les CLSC [...] t'font pu d'suivi là! [...] j'ai une coupe de cas [...] c'était son travailleur social au CLSC [...] : 'j'fais pas d'suivi' [...] moi chuis là avec les yeux ronds [...] y sont supposés i'm'semble de faire au moins 10 rencontres [...] écoute on est tous seuls! faique [...] y va falloir qu'y aille d'autres choses là! [...] pis on est à Montréal! Faique les lesbiennes en région [...] qui vivent de la violence, ben c'est hard ça! (Suzie, CSL)

Les principales recommandations des professionnelles interrogées sur l'implication clinique portent principalement sur le travail des intervenantes en maisons d'hébergement (Suzie (CSL), Joane). En ce sens, les répondantes de notre population secondaire préconisent la formation, le questionnement sur le rapport à la violence qu'entretient intrinsèquement chaque intervenante, l'ouverture d'esprit sur les diversités sexuelles, le respect des besoins et des choix des victimes homoconjugales féminines (Suzie et Marjolaine (CSL), Pascale, Joane), mais aussi le respect de la personne elle-même (Suzie (CSL), Joane). Les propos de la psychologue clinicienne, qui avait d'ailleurs dénoncé des comportements de violence dans l'intervention auprès des victimes homoconjugales féminines, portent une estocade à l'éthique de certaines intervenantes : « c'est pas respectueux de dire à quelqu'un : 'ta relation est pas viable. Faut qu'tu t'séparés. Pis, si tu t'séparés pas, viens pus m'voir!' ça s'fait pourtant. » (Joane).

Les recommandations des professionnelles à destination d'autres professionnelles, constituent un *leitmotiv* vivace dans les discours de notre population secondaire. À cet égard, elles croisent certaines préoccupations déjà relevées dans quelques extraits de ces femmes ayant été, par le passé, victimes de leurs conjointes (R6, R8).

De plus, le rétablissement des victimes dépend de plusieurs considérations : l'âge, le niveau de crainte pour sa vie, les victimisations multiples, l'effet de la victimisation sur la personne... (Wemmers, 2003). Mais surtout, « [...] il semble que la santé mentale de la victime avant et pendant le délit puisse influencer son rétablissement. Les victimes ayant une attitude positive sont moins affectées par leur victimisation que les victimes ayant une attitude négative. » (Wemmers, 2003, p. 74-75). Nous pouvons d'emblée faire le lien avec l'attitude affirmative et positive relevée dans le discours de la répondante R2 qui a déclaré ne pas avoir été affectée par la violence subie considérée comme « un sport extrême [...] un challenge » (R2). Après la relation violente, la répondante R6 s'est dite toujours restée « dans l'positif ». Elle a ainsi pu nouer une nouvelle relation amoureuse avec « des projets de fertilité » (R6) avec celle qui est devenue son épouse.

Apporter une aide efficiente, c'est-à-dire faire en sorte que les victimes aient les meilleures chances de succès pour se réparer dans les meilleures conditions possibles,

c'est d'abord et avant tout respecter leurs besoins et leur rythme en leur témoignant la plus grande considération.

8.3 Les besoins des victimes

Intervenir auprès des victimes, c'est prendre contact avec leurs besoins les plus immédiats : assurer leur sécurité, accueillir et valider leurs propos sans jugement et avec bienveillance, offrir de l'information sur les ressources existantes... (Gaudreault et al., 2009). À cet égard, nous exposons ci-dessous les différents besoins fondamentaux des victimes, selon Gaudreault et al. (2009) et Wemmers (2003), spécialisées dans l'intervention auprès des victimes d'actes criminels :

Le besoin de protection, le besoin d'être entendue, le besoin d'être crue, le besoin d'information, les besoins pratiques ou d'aide ponctuelle, le besoin de réparation, le besoin d'un soutien psychosocial, le besoin d'un statut au sein du système de justice pénale, le besoin d'être traitée avec dignité et confidentialité.

Nous nous entendons sur le fait qu'une relation d'aide dans le respect de la victime est la base de toute intervention psychosociale. Mais, force est de constater que cela n'est pas toujours le cas. En ce sens, certaines de nos répondantes, femmes ayant été victimes de leurs ex-conjointes ou bien intervenantes, nous ont en effet relayé des formes d'irrespect, voire de violence institutionnelle, de la part de certains personnels judiciaires et/ou psychosociaux (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane, R3, R6, R8).

Les entrevues réalisées auprès des victimes homoconjugales féminines ont ainsi mis en évidence certains des besoins ci-dessus énumérés par la littérature, par exemple le besoin d'être entendue, le besoin d'information, le besoin d'aide ponctuelle, le besoin d'être traitée avec dignité (R3, R4, R5, R6, R7, R8). Pour combler leur besoin d'information, certaines de nos répondantes ont dû entamer des démarches personnelles et solitaires pour accéder à la littérature scientifique spécialisée (R3, R5). Concernant le besoin d'être traitée avec dignité, il s'avère que ce ne fut pas le cas pour deux d'entre elles (R6, R8).

Conclusion de ce chapitre

La diversification des approches cliniques utilisées par la majorité des intervenantes interrogées reflète leur propre couleur disciplinaire, créativité et sensibilité intrinsèques. Les approches choisies signent également une volonté de s'adapter au mieux aux besoins émotionnels et affectifs, et ce, dans un souci de prendre en considération toute la complexité de la victimisation homoconjugale féminine. En ce sens, les pratiques de terrain de notre population secondaire sont en totale adéquation avec la diversité des besoins des victimes.

Par ailleurs, force est de constater que notre recherche a mis en évidence un état des lieux au goût d'inachevé de l'ensemble des ressources actuellement disponibles pour les victimes homoconjugales féminines. Il est notamment mis de l'avant : une réponse clinique actuelle inadaptée aux besoins des victimes homoconjugale féminines avec

l'existence de préjugés lesbophobes, principalement dans les centres d'hébergement; un défaut de formation et d'informations sur la réalité de la violence conjugale lesbienne; un manque d'introspection également concernant la relation des professionnelles de l'intervention quant à leur propre violence. En ce sens, sur la question des ressources actuellement disponibles pour les victimes homoconjugales féminines, les regards de nos deux populations en présence convergent.

Dès lors, les femmes victimes de leurs conjointes sont quasiment livrées à elles-mêmes, prises dans l'errance d'une relation d'aide qui a bien de la misère à trouver sa voie. En conséquence, le manque de ressources pour les victimes homoconjugales féminines constitue un autre particularisme des rapports de violence dans le couple lesbien que nous pouvons dès lors cibler.

PARTIE III
DISCUSSION

La Discussion, dernière partie de notre thèse, s'articule autour des croisements de regards de nos répondantes avec la littérature sous l'angle de la sociologie compréhensive de Weber (Chapitre 9). Ainsi, à partir de leur interprétation personnelle et du sens qu'elles donnent à la violence, nos répondantes apporteront un éclairage de l'intérieur que nous mettrons en perspective avec les différentes auteures en présence. Par ailleurs, ces différentes perspectives mettent en évidence un particularisme des rapports de violence dans le couple lesbien (Chapitre 10). Ces spécificités sont au cœur de la violence homoconjugale féminine. Les connaître et les reconnaître permet en outre d'amorcer des pistes de réflexion sur les réponses cliniques à envisager pour ces femmes, victimes de leurs ex-conjointes. Un dernier chapitre clôturera sur les divers apports de la thèse (Chapitre 11).

CHAPITRE 9

LE MODÈLE NOMOLOGIQUE DE LA SOCIOLOGIE COMPRÉHENSIVE

DE WEBER POUR COMPRENDRE LA VIOLENCE HOMOCONJUGALE

FÉMININE

La conduite humaine présente une intelligibilité intrinsèque qui tient au fait que les hommes sont doués de conscience. Le plus souvent, certaines relations intelligibles sont immédiatement perceptibles entre des actes et des fins, entre les actes de l'un et les actes de l'autre. Les conduites humaines comportent une texture intelligible que les sciences de la réalité humaine sont capables de saisir. (Aron, 1976/1967, p. 504)

La sociologie wébérienne est somme toute assez complexe en ce qu'elle propose un modèle épistémologique multiple (Gonthier, 2004). Ainsi, à la notion de « compréhension » chez Weber, s'adjoint celles d'explication et d'interprétation en mode circulaire (Gonthier, 2004). En d'autres termes, le sens que les acteurs donnent à leur activité sociale, c'est-à-dire leur vécu, défie une nomologie sociologique classique en ce qu'elle entremêle l'objectivité d'un vécu avec la subjectivité rapportée par l'interprétation et l'explication qu'en font les différentes actrices, c'est-à-dire nos répondantes. Le sens inaugural wébérien devient dès lors une construction *a posteriori* d'une activité sociale tout autant qu'une appropriation subjectivée de ladite activité sociale. En ce sens, l'épistémologie wébérienne : « se veut être une science du sens que les sujets donnent au monde social dans lequel ils agissent et, simultanément, une

science du sens que les sujets reçoivent du monde social où leurs activités trouvent à s'objectiver » (Gonthier, 2004, p. 21).

Dès lors, ce premier chapitre de notre troisième et dernière partie de la thèse ouvre sur une ontologie sociologique croisant les compréhensions des intervenantes à celles des victimes. Leur approche compréhensive de la violence homoconjugale féminine offrira donc une compréhension plus affinée de cette thématique.

9.1 Violence homoconjugale féminine : le sens que les victimes en donnent

Les éléments vecteurs de compréhension sont inclus dans les deux questions posées à notre population principale, à différents moments de l'entrevue :

- Quel sens donnez-vous à ce que vous avez vécu?

- Comment comprenez-vous que cela ait pu arriver?

Il est intéressant de constater que nos répondantes ont toutes trébuché sur la première question. La notion de « sens » dans son acception philosophique commune a en effet paru bien inaccessible sur le sens attribué au sens. De fait, seules trois répondantes sur huit ont tenté d'établir un lien entre les actes de violence subis et la corrélation axiologique du sens donné à l'existence de la violence dans leur couple, c'est-à-dire la raison d'être de cette violence : « Ben y a pas d'sens à donner à la violence! » (R2); « Ça a aucun sens! » (R4); « J'arrive pas aujourd'hui à donner un sens

à tout ça! [...] tsé chuis une personne qui a complètement toute sa tête [...] y a aucun sens là [...] y a vraiment aucun sens à ça! [...] j'veux dire c'est aberrant quoi! » (R7).

La notion de sens attribuée par ces extraits réfère davantage au défi à l'entendement, c'est-à-dire ce qui va à l'encontre de la raison. Ces éléments du discours ponctuent une échappée de toute compréhension tangible des événements violents au sein de leur couple en ce qu'elle contre une logique amoureuse bienveillante.

En revanche, toutes nos répondantes se sont montrées intarissables quant à notre seconde question. Posée sous cette forme, la compréhension de la violence subie, au sens wébérien du terme, réfère davantage à l'interprétation qu'elles en faisaient, fortement ancrée dans un contexte factuel. À cet égard, l'interprétation compréhensive des rapports de violence au sein du couple lesbien, telle qu'offerte par nos répondantes, est un « je » de miroirs entre ce qui leur appartient et ce qui appartient à l'abuseuse : « [...] cette fille [...] elle est malade [...] Mon extraordinaire compréhension [des besoins des autres] oui oui c'est moi! Malheureusement, c'est c'est moi, c'est ça! [...] ça m'a coûté cher mais c'est ça! » (R1); « [...] à cause de son problème d'alcool mais aussi moi j'avais un problème parce que moi j'arrivais pas à m'accepter pis aussi j'étais quequ'un de susceptible [...] je l'prenais personnel » (R3).

Ou encore :

[...] pis elle était un peu folle [...] elle avait 20 ans, elle était encore jeune de mentalité aussi [...] elle était dans drogue [...] c'est une bonne manipulatrice

[...] parce que chuis une personne naïve pis j'veux croire à l'amour tsé à l'amour éternel. (R4)

J'pensais qu'elle était bipolaire. È voulait pas être médicamentée [...] pis l'est narcissique [...] elle ne respecte aucune règle, aucune loi! [...] manipulatrice [...] J'ai jamais vu quelqu'un qu'était aussi colérique [...] je suis une femme assez forte mais j'ai des fragilités comme tout l'monde [...] c'est probablement que j'avais un manque de confiance en moi [...] Pis, j'étais rendue fragile parce que ça faisait un moment que j'avais pas travaillé. (R5)

Ainsi, l'interprétation personnelle de la violence subie, donnée par les femmes victimes, met en regard deux caractéristiques intrinsèques à chacune des protagonistes : les difficultés personnelles de l'abuseuse (problèmes de santé mentale vrais ou supposés, consommation de drogues ou d'alcool) et celles reliées à certaines fragilités de la victime (naïveté, non acceptation de l'orientation sexuelle, compréhension des besoins de l'autre, manque de confiance en soi). Ainsi mise en relief par rapport aux difficultés intrinsèques de la conjointe violente, la compréhension des rapports de violence peut, d'après certains extraits, se mesurer également à l'aune d'une fragilité antérieure de la victime quant à son orientation sexuelle, identité sexuelle ou bien quant à son handicap physique, par exemple :

[...] chuis quadraplégique [...] lorsque chuis dans mon lit moi j'ai pas d'moyen de défense quoi [...] j'peux pas sortir de mon lit comme j'veux. C'était nouveau! C'était l'extase [...] bruyante, arrogante, insouciant [...] très possessive, très jalouse [...] beaucoup d'excès hum drogues, alcool. (R7)

[...] chuis tombée sur une euh manipulatrice [...] jalousie [...] envie [...] j'ai vu qu'elle était une personne euh bipolaire [...] elle tombait en dépression [...] pis chuis allée habiter chez elle trop vite [...] j'ai toujours été

indépendante [...] une solitaire [...] è jouait toujours là-dessus [son changement de sexe]. (R8)

Pour cette autre répondante, l'ouverture sur une compréhension et une interprétation selon le sens commun de la violence homoconjugale féminine implique une réflexion plus déductive, dans une acception méthodologique du terme :

C'est difficile pour le monde de comprendre l'espèce de violence conjugale parce que [...] quelqu'un m'aurait dit : 'tu vis d'la violence conjugale' [...] j'aurais pas compris, j'aurai jugé [...] j'pense j'avais cherché tous les moyens d'comprendre comment on pouvait en arriver à vivre quelque chose d'aussi insignifiant tsé parce que c'est jamais dans nos valeurs. (R6)

Ainsi, la compréhension qu'ont les victimes de la violence au sein de leur couple se dessine au travers d'un partage des responsabilités ayant trait aux rapports de violence qui dilue les failles existentielles de l'une dans celles de l'autre. À cet égard, l'implication circulaire des différentes vulnérabilités du binôme conjugal construit le paysage compréhensif de la violence homoconjugale féminine, tel que compris par les victimes.

Sur ce cheminement compréhensif ainsi impulsé de ce qui fait sens pour les victimes, force est de constater cependant une dissonance dans les divers témoignages en présence : « Pour moi, c'était quelqu'un qui était malade! [...] une pervers narcissique [...] ça avait pas d'sens ce qu'elle faisait! Elle avait un comportement qui faisait pas d'sens! [...]. » (R2). Cet extrait renvoie en effet à une compréhension de la violence subie en regard d'une unicité : les seules fêlures personnelles de l'abuseur. Cette

répondante a une compréhension de la violence principalement centrée sur la personnalité de son ex-conjointe. Cette vision est particulièrement intéressante en ce qu'elle replace la responsabilité de la violence là où elle doit être, c'est-à-dire, entre les mains de l'abuseur.

Parfois, le sens donné à la violence conjugale au sein du couple lesbien, passe aussi par l'implication d'un tiers. Dès lors, comme le souligne l'extrait suivant, cette répondante exporte la micro compréhension qu'elle peut avoir de la violence vécue en mode macro : « Moi j'ai tendance à dire que le problème venait de la Justice [...] si j'avais pas eu toutes ces problèmes là judiciaires avec la copine l moi j'me dis ça l'a comme aucun sens [...] mais j'me suis souvent dit que j'aurais jamais vécu ça » (R6).

D'une manière générale, l'interprétation, l'explication et la compréhension de la violence homoconjugale féminine, à travers le regard de notre population principale, livrent une dynamique compréhensive qui repose essentiellement sur des appréciations interpersonnelles intrinsèquement reliées aux différentes actrices du binôme homoconjugal féminin. Un seul extrait ouvre sur une compréhension impliquant un tiers (R6). Dès lors, il est intéressant de constater que le sens que donnent les victimes à la violence subie est une compréhension en circuit fermé, balisée par les différentes personnalités du binôme conjugal.

L'herméneutique wébérienne offre un support particulièrement idoine à la compréhension de la violence conjugale dans le couple lesbien, telle que comprise par les victimes dans leur expression du déroulement de l'activité sociale, impliquant ses causes et ses effets (Weber, 1965).

Dès lors, d'une façon générale, les répondantes de notre population principale identifient les facteurs internes propres aux conjointes violentes ainsi qu'à elles-mêmes, comme causes de la violence au sein de leur couple (R1, R3, R4, R5, R6, R7, R8). Une seule répondante a toutefois ouvert sur l'implication de facteurs externes comme cause de la violence subie (R6).

Nos répondantes ayant livré leur compréhension de la violence vécue par le passé au sein de leur couple, nous avons souhaité élargir un peu plus sur leur ressenti, par l'entremise d'une question subsidiaire :

- Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous?

Cette question a été noyée dans la plupart des récits. Dès lors, la moitié du panel seulement s'est clairement exprimée : « de ne pas être capable de se défendre [...] c'était injuste que quelqu'un peut t'accuser [...] » (R1); « par rapport à la dominance! [...] j'avoue que j'avais trouvé dur aussi le fait [...] è pouvait passer si rapidement avec une autre fille. » (R3); « Je me suis jamais sentie aimée! » (R4); « de réaliser que je m'étais faite prendre pour une cruche! » (R5).

L'interprétation que nous pouvons faire de ces quelques extraits renvoie, pour la majorité, au constat d'une prise de conscience posthume de s'être fait berné par la conjointe violente. Ces femmes l'expliquent par le manque d'amour de leurs partenaires à leur endroit. Et pour cause. Les discours de notre population principale ont mis en évidence que leurs ex-conjointes se servaient d'elles à plus d'un titre : sexuellement, pécuniairement ou matériellement, affectivement, réduisant la majorité de ces femmes à l'état d'objet (R1, R3, R4, R5, R6, R8). Considérer une personne comme un objet la déshumanise, voire la néantise : « [...]y m'aime comme il aime son 4x4! [...] y m'aime comme un objet' » (Joane).

Considérer l'autre comme un objet et le traiter comme tel, pourrait rajouter à notre compréhension de la violence dans le couple lesbien. La réification se comprend au regard de la prise de pouvoir illégitime de l'une sur l'autre, de l'existence du cycle de la violence ainsi que du rythme des violences de l'abuseuse pour maintenir ce pouvoir. La réification de l'autre permet également de saisir le bris de la mutualité d'échanges personnels sains jusqu'à l'éclatement du noyau homoconjugal féminin.

Mais, est-ce que la compréhension des intervenantes rejoint celle des victimes?

9.2 Violence homoconjugale féminine : le sens que les intervenantes en donnent

Les deux mêmes questions que celles posées aux femmes victimes ont également été posées aux intervenantes composant le panel de notre population secondaire :

- Quel(s) sens pourriez-vous donner à la violence dans le couple lesbien?

- D'après vous, comment comprenez-vous que des situations de violence se produisent dans les couples de femmes?

Tout comme précédemment, toutes les intervenantes ont buté sur la première question, comprise dans son acception philosophique : « Il n'y a pas de sens!! » (Suzie, CSL). Toutefois, lorsque le sens est mis en contexte factuel, cela a immédiatement libéré le processus cognitif :

Pour moi, la violence dans le couple lesbien c'est un rapport de pouvoir. C'est quelqu'un qui décide d'écraser l'autre pour se remonter par manque d'estime! Il y a quelque chose à la base chez la femme violente : souffrance, peu d'estime d'elle-même. (Suzie, CSL)

L'œil de la professionnelle, que traduit cet extrait, donne une vision en retrait des événements et place d'emblée dans une logique compréhensive de la violence homoconjugale féminine en lien avec des facteurs internes propres à la conjointe violente. Dès lors, l'interprétation s'établit en fonction de fêlures inhérentes à l'abuseuse : « souffrance [...] peu d'estime d'elle-même » (Suzie, CSL). Cependant, l'intervenante recadre dans un rapport de force, destiné à renverser une dynamique relationnelle équitable : « le rapport de pouvoir » (Suzie, CSL). La travailleuse sociale, à notre sens, comprend la violence homoconjugale féminine en une visée plutôt marxisante de lutte des classes à micro échelle. En ce sens, par le rapport de pouvoir qu'elle induit, la conjointe violente s'inscrit dans une classe socialement valorisée, soit celle qui subit la violence s'inscrivant dès lors dans une classe socialement dévalorisée.

Cette vision semble également être partagée par la seconde intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne : « [...] le premier mot qui me vient toujours avec violence conjugale, c'est pouvoir [...] pour assurer la satisfaction de l'agresseur » (Marjolaine, CSL). La redistribution des rapports de pouvoir va ainsi créer une circularité entre attentes irréalistes de celle qui a l'ascendant et atteintes irréalisables de la dominée qui est incapable d'y répondre :

C'est ses besoins à elle qui sont primordial, qui sont difficiles à atteindre parce que c'est souvent irréalisable [...] souvent la personne va essayer de faire en sorte [...] de la satisfaire le plus possible [...] chais pas comment l'expliquer autrement que par ce sens là. (Marjolaine, CSL)

Pour les deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne, la lutte d'une des deux conjointes pour accéder au pouvoir, et donc à la classe dominante, induit des rapports de violence à la fois pour prendre le pouvoir et pour maintenir ce pouvoir. Il s'agit là d'un véritable coup d'état, selon la visée marxiste.

Le coup d'état réussi de l'abuseuse permet une mise en lumière d'un trait de son caractère : l'égoïsme (Suzie et Marjolaire, CSL). L'extrait qui précède, issu du discours de Marjolaine (CSL), réfère d'ailleurs clairement à l'égoïsme primaire de l'abuseuse, faisant ainsi écho à l'omnipotence (Pleux, 2002) et à la toute-puissance infantile (Rénier et Schrod 2008). Il réfère aussi à la redistribution des tâches affectives dans le couple par une rétention de « remise de soi » (Bozon, 2016) ou, encore, d'un refus de « démission libre » de soi (Sartre, 1943). Celle qui est maintenue dans un don

de soi perpétuel est également maintenue dans les rets d'une succession de prises affectives abusives de la part de la conjointe violente.

La compréhension de certaines intervenantes, croisée avec certains éléments de la littérature, repose sur l'inéquité des relations affectives et de pouvoir. Cependant, l'extrait suivant relate une interprétation des rapports de violence dans le couple lesbien qui ancre sur une plus large appréciation des échanges interpersonnels : « deux personnes qui s'rencontrent mais en même temps avec des bagages, un histoire, un vécu [...] une étape de vie où est-ce qui sont rendus dans leur vie [...] c'est un challenge [...] d'être en relation. » (Pascale).

La compréhension qu'en a l'intervenante de la Maison Marguerite se fonde sur le constat d'un difficile exercice d'équilibre relationnel ayant trait aux vécus antérieurs de deux personnes qui se rencontrent et qui se racontent. Cette compréhension de la violence homoconjugale féminine induit un partage de responsabilités des comportements violents car fondé sur les faillites personnelles de chacune des deux conjointes. La vision de Pascale détonne avec celles des deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne, ainsi qu'avec la littérature en présence en ce qu'elle tend à diluer la responsabilité des actions violentes de l'abuseuse, censées pourtant lui incomber. Nous ne sommes donc pas confortable avec cette vision de la mutualité de responsabilités qui, de fait, exonèrerait l'abuseuse.

En dernier lieu, quant à elle, la compréhension de la psychologue clinicienne éclaire davantage sur les enjeux sous-jacents que pose la violence dans le couple lesbien :

Parce qu'on comprend pas pour la violence conjugale dans la société [...] [ces femmes] ont été confrontées à toutes sortes de choses qui avaient pas de sens [...] quand quelqu'un de l'extérieur peut les aider à comprendre leur propre situation, peut leur apporter des informations qui sont ancrées dans leur réalité [...] ça leur fait tout de suite du bien pis y vont r'bondir très rapidement. (Joane)

Cet extrait est éclairant dans le sens où il y est fait le constat de l'incapacité de la société d'explicitier la violence conjugale dans les couples de femmes, tant ce phénomène sort du champ compréhensif classique des rapports de violence dans le couple, principalement pensés pour le couple traditionnel. L'extrait reflète également que l'ignorance ou la méconnaissance de la violence homoconjugale féminine par les professionnelles constitue un biais à l'intervention. En ce sens, la visée macro compréhensive de Joane englobe un caractère à la fois social et sociétal de la problématique de la violence dans les couples de femmes.

D'une manière générale, la compréhension des intervenantes interrogées ouvre davantage sur une dimension macro impliquant un tiers : la société. En cela, leurs discours reflètent ceux de la littérature (Amari; 2015; Baril, 2005; Butler 1990; Chamberland et Lebreton, 2012; Irwin, 2008; Lebreton, 2016; Penone et Guarnaccia,

2018; Rich, 1980; Ristock, 2010; Watremez, 2005; Wittig, 2001/1980). Leur vision de la violence homoconjugale féminine réfère principalement aux notions de prise de pouvoir illicite de l'une sur l'autre, de traits de personnalité intrinsèques à l'abuseuse (comme l'égoïsme, par exemple), qui redessinent les rapports égalitaires en rapports inégalitaires dominante/dominée. Contrairement à la compréhension des victimes, la vision externe de la violence homoconjugale féminine de la plupart des intervenantes permet de recadrer les rapports de violence dans une perspective macro, impliquant directement le regard de la société sur le lesbianisme (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane).

9.3 Le regard de la société sur le lesbianisme : un élément déterminant dans la compréhension de la violence homoconjugale féminine

Du microcosme de l'alcôve lesbien, victimes et intervenantes croisent leurs compréhensions et leurs interprétations sur les rapports de violence homoconjugale. Le regard que porte les intervenantes sur la violence dans les couples de femmes reflète une interprétation et une implication davantage sociétales que celui des victimes. Ceci dit, dans certains discours de victimes, l'aspect sociétal est parfois mis de l'avant (R1, R3, R4, R7, R8).

À cet égard, les points de vue de nos deux populations se rencontrent. Et lorsqu'il est notamment fait référence à des préjugés de la société sur les différentes orientations sexuelles de ces femmes (homosexuelle, pansexuelle, transgenre), il y a convergence des regards.

Comme précédemment situés, les préjugés décrits dans les témoignages ont été manifestés par des agents des réseaux du service public ou bien des réseaux communautaires, ainsi que, parfois, par l'entourage immédiat de la victime (R3, R6, R8). Ces jugements sur le lesbianisme et sur la violence homoconjugale féminine revictimisent les femmes : « J'ai jamais fait de coming out pour pas être victime de préjugés, ouais. » (R2), et sont autant de renforcements positifs pour l'abuseuse. Nous rappelons que les préjugés sur l'orientation sexuelle et/ou l'expression de genre ont déjà été identifiés au chapitre 1 (Bordeleau et O'Brien, 2009; Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Costechareire, 2008; Donovan et Barnes, 2020; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Johnson, 2011; McKay et al., 2019; McCann et Brown, 2020; Mimeault, 2003; Pittman et al., 2020; Renzetti, 1989; Ristock, 1991; Russell, 2020; Steele et al., 2020; Whitehead, 2020).

Notre recherche révèle à son tour que le regard de la société sur le lesbianisme et sur la victimisation homoconjugale féminine, constitue l'un des aspects compréhensifs à prendre en considération à la fois dans la compréhension du phénomène, dans l'aspect clinique ainsi que du point de vue des ressources à offrir. À cet égard, à des degrés divers, nous pourrions même affirmer que la société se fait complice des violences commises à l'endroit de ces femmes, victimes de leurs ex-conjointes. Cette complicité, qui transparaît au fil des différents discours, n'est plus à démontrer mais à démonter (R1, R2, R3, R6, R7, R8, Suzie et Marjolaine (CSL), Joane).

Nous rappelons ici la pensée de certaines auteures qui expriment que vivre une sexualité en dehors de la norme sociétale dominante, c'est aussi s'exposer à la crainte ou à la menace du dévoilement de l'homosexualité par la partenaire violente (Renzetti et Miley, 1996; Steele et al., 2020; Watremez, 2005; Whitehead, 2020). Selon les études en présence, les menaces de *coming out* de la partenaire violente est un « stress social » (Joane) d'une rare intensité qui, nous le rappelons, a fait l'objet de quelques recherches spécifiques (Baker et al., 2013; Barrett et St. Pierre, 2013; Brubaker, 2020; Calton et al., 2016; Edwards et al., 2020; Guay, 1995; Hillman, 2020; Little, 2020; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020).

Nous rappelons également que le *Minority Stress* s'ancre dans une culture dominante d'hétérosexisme, d'hétéronormativité, d'invisibilité qui contribue à vivre un stress bien plus élevé que celui vécu dans la dyade hétérosexuelle (Bordeleau et O'Brien, 2009; Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Costechareire, 2008; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Johnson, 2011; McKay et al., 2019; Mimeault, 2003; Renzetti, 1989; Ristock, 1991). Des enjeux à la fois externes (discriminations fondées sur l'orientation sexuelle) et internes (homophobie intériorisée) du *Minority Stress* en constitueraient ainsi des stressors conséquents, facteurs de risque de violence (Badedenes-Ribera et al., 2015; Barrett et St. Pierre, 2013; Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Edwards et al., 2015, 2020; McKenry et al., 2006; Scheer et al., 2020).

Outre le *Minority Stress*, comme déjà mentionné également, certaines des études en présence ont établi que les discriminations, marginalisation, stigmatisation systémiques à l'encontre des diversités sexuelles et de genre et, plus particulièrement, envers l'homosexualité féminine renforcent la lesbophobie intériorisée (Adam, 1998; Brubaker, 2020; Edwards et al., 2020; Herek, 2004; Fraïssé et Barrientos, 2016; Ristock, 2009) présente à la fois chez l'abuseuse et chez la victime (Badenes-Ribera et al., 2015; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; Ristock, 2009; Russell, 2020; Watremez, 2005).

L'influence des normes hétérosexistes se reflète également dans le discours de nos enquêtées : une intervenante du Centre de Solidarité Lesbienne reflète : « c'est vrai qu'elle [la victime] vit dans un système oppressif. » (Suzie, CSL), tandis qu'une femme dénonce avoir été victime de « dictature phallocratique » (R3). Notre premier chapitre, la littérature a abondamment reflété les diverses oppressions vécues par les minorités sexuelles du fait de l'hégémonie hétéronormative cisgenre et cissexé (Baril, 2005; Bordeleau et O'Brien, 2009; Butler, 1990; Bonnet, 2015; Brossard, 2004; Chamberland et Lebreton, 2012; Donovan et Barnes, 2020; Herek, 2004; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Lebreton 2016; Letourneau, 2017; Melman, 2007; Perrin, 2006; Renzetti, 1989; Revillard, 2002; Rich, 1980; Ristock, 1991, 2009; Ristock et Timbang, 2005; Russell, 2020; Steele et al., 2020; Tomàs, 2010; Watremez, 2005, 2007, 2009; Wittig, 2001/1980).

Ainsi, les regards croisés de la recension d'écrits et de nos répondantes s'accordent sur une implication explicite et implicite de la société dans la compréhension des rapports de violence homoconjugale féminine, tout autant que dans la compréhension de la victimisation homoconjugale féminine.

La travailleuse sociale du Centre de Solidarité Lesbienne décline au féminin la notion de *Minority Stress* lorsqu'elle évoque le « stress du coming out multiple » (Suzie, CSL), vécu plus spécifiquement par les lesbiennes victimes de leurs ex-conjointes. Ainsi, selon Suzie (CSL), le « stress du coming out multiple » réfère au stress important éprouvé par une victime homoconjugale féminine lorsque celle-ci se voit contrainte de dévoiler son homosexualité à plusieurs acteurs successifs des réseaux publics et/ou communautaires auprès desquels elle demande de l'aide.

Minorités sexuelles... hétérosexisme... hétéronormativité... sont autant d'étiquettes créées par le plus grand nombre et destinées à parquer les individus dans des catégories figées et stigmatisantes. Ainsi, tout ce que les normes dominantes ne reconnaissent pas comme faisant partie desdites normes revêt un caractère marginalisant, stigmatisant, invisibilisant, tout autant que de déni et de tabou. Il découle donc deux aspects fondamentaux posés par l'assimilation ou non des modèles sociétaux dominants.

En cas « d'identification positive » aux standards, l'individu est régi par des codes sociétaux implicites prônant la dominance des modèles binaires masculin/féminin

(avec la suprématie du masculin sur le féminin); hétérosexualité/homosexualité. Dans ce cas de figure, les rapports de pouvoir inter-genres sont considérés comme étant la norme et sont donc peu ou pas du tout questionnés. Dans cette perspective, la violence hétéroconjugale a trop longtemps été banalisée.

En cas de « non identification » aux standards, l'individu se trouve en marge des normes auxquelles il ne correspond pas. Il perd la bienveillance de ses pairs, ce qui l'isole et le rend plus vulnérable. Si on transpose ce cas de figure au vécu des lesbiennes en général, on constate que, en cas de violence dans le couple, les rapports de pouvoir, en mode horizontal, sont questionnés (Joane) et induisent une inégalité intra-genre. Dans cette perspective, la violence homoconjugale féminine a dès lors tendance à être minimisée.

Nous proposons un visuel afin de mieux comprendre notre analyse :

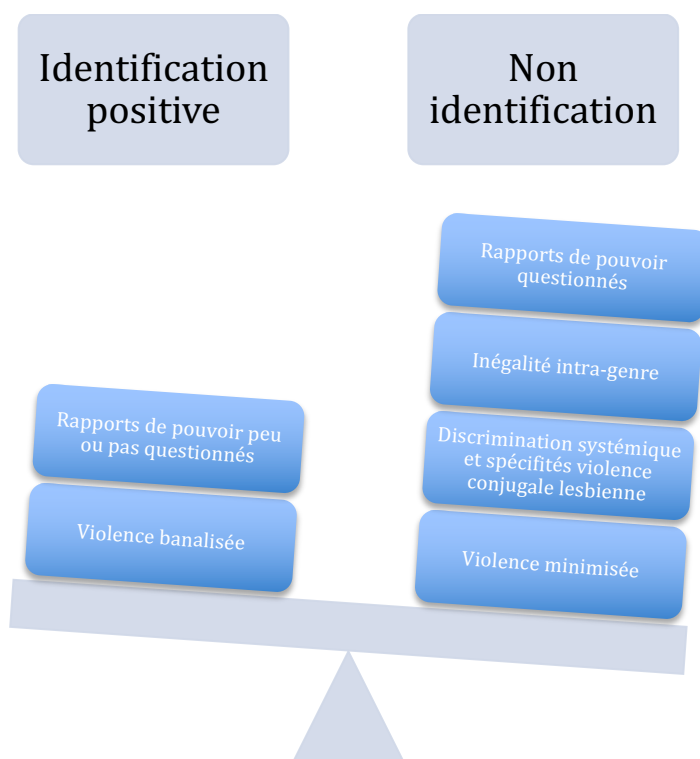


Figure 1. Compréhension de type sociétal de la violence homoconjugale féminine.

Si nous revenons un instant sur l'un des éléments de notre figure ci-dessus, on pourrait penser que les rapports de pouvoir dans un couple de femmes sont équitables puisque les deux partenaires appartiennent à la même catégorie de genre. Force est de constater que la littérature et notre recherche ont mis en évidence l'existence de rapports de pouvoir inégaux dans un couple de femmes (Marjolaine et Suzie (CSL), Pascale) et que ces rapports inégaux dans le couple homoconjugal féminin étaient particulièrement questionnés (Joane). Voilà pourquoi notre analyse reflète que la violence homoconjugale féminine induit une inégalité intra-genre.

Sur l'implication de la société dans les rapports de violence dans le couple lesbien, notre analyse rejoint en ce sens la nombreuse littérature (Baril, 2005; Bordeleau et O'Brien, 2009; Butler, 1990; Bonnet, 2015; Brossard, 2004; Chamberland et Lebreton, 2012; Donovan et Barnes, 2020; Herek, 2004; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Lebreton 2016; Letourneau, 2017; Melman, 2007; Perrin, 2006; Renzetti, 1989; Revillard, 2002; Rich, 1980; Ristock, 1991, 2009, 2010; Ristock et Timbang, 2005; Tomàs, 2010; Watremez, 2009; Wittig, 2001/1980; Steele et al., 2020; Russell, 2020; Whitehead, 2020). Comme nous l'avons vu antérieurement, selon les auteures, une identification positive aux modèles hétérosexuels et hétéro-genrés induit une banalisation de la violence conjugale hétérosexuelle avec des rapports de pouvoir dans le couple peu ou pas questionnés (Turgeon, 2003; Watremez, 2005). Une non-identification, ou non conformisation à ces standards, induit des rapports inégalitaires dans le couple lesbien. La violence intra-genre constitue une expérience spécifique vécue par les « minorités sexuelles » (Badenes-Ribera et al., 2015; Charbonneau, 2012; McKay et al., 2019; Murray et Mobley, 2009; West, 2002) avec des conséquences spécifiques comme une remise en question de l'orientation sexuelle ou des victimisations secondaires subies, par exemple (O'Brien, 2012; Russell, 2020; Watremez, 2005; Whitehead, 2020) de ces femmes qui, selon O'Brien (2012, p. 199), éprouvent une plus grande « [...] difficulté à s'accepter en tant que lesbienne », pouvant aller jusqu'au rejet complet de « l'identité lesbienne » (p. 202). En ce sens, la littérature fait écho aux deux témoignages recueillis auprès de notre population principale (R1 et R6).

Force est donc de constater que la société est partie prenante dans les rapports de violence dans le couple lesbien à la fois par ses actions négatives (oppression, marginalisation, stigmatisation, préjugés, ...) et par son inaction (invisibilité sur la scène politique, manque de ressources...) à l'encontre des femmes victimes de leurs ex-compagnes.

Conclusion de ce chapitre

L'éclairage de la sociologie compréhensive de Weber met en lumière une compréhension des rapports de violence selon le sens et l'interprétation qu'en donnent les différentes actrices. Il est intéressant de constater que leur compréhension de leur expérience de la violence entre parfois en conflit avec une compréhension généralement admise par le sens commun, véhiculé par des valeurs sociétales. Dès lors, ce qui fait sens pour ces femmes sort du champ compréhensif des autorités socio-judiciaires. À l'inverse, ce qui ne fait pas de sens ou bien ce qui limite leur compréhension, balise le champ compréhensif des autorités légales (socio-judiciaires). La thèse a en ce sens mis en exergue que certaines formes de violence utilisées (notamment les violences sexuelles) n'étaient en effet pas reconnues comme telles par les victimes. *A contrario*, certaines formes de violence utilisées par les abuseuses si, au Québec elles sont criminalisées, ne sont pas reconnues par le Code criminel du Canada³⁹ (par exemple, les violences verbales, psychologiques, affectives...). Les points de vue de nos deux populations à l'étude convergent, divergent et/ou s'inter influencent.

³⁹ Dans le Chapitre 11, il sera développé plus avant ce qu'il est entendu comme violences criminelles au sens du Code criminel canadien.

Au plan micro-social, le sens donné par les victimes sur la violence subie est en étroite relation avec une problématique de santé mentale vraie ou supposée de l'ex-conjointe ainsi que, pour plusieurs d'entre elles, entre en lien avec leurs fragilités intrinsèques (R1, R3, R4, R5, R7, R8). La grande majorité des victimes interrogées réfère donc à des facteurs internes; l'élément compréhensif en lien avec les facteurs sociétaux apparaît peu clairement sauf si certaines victimes ont eu recours aux services d'intervenantes (R6, R7), ou bien si elles ont elles-mêmes initié leurs propres recherches (R3). Dans ces conditions, ces femmes sont en mesure de rapprocher le facteur sociétal de leur visée compréhensive de la violence subie. *A contrario*, le sens donné par les intervenantes s'inscrit davantage dans une combinaison de facteurs micro et macro-sociaux : rôles de pouvoir et de domination, fêlures personnelles de la conjointe violente, regard négatif de la société sur le lesbianisme et la victimisation homoconjugale féminine. Trois intervenantes interrogées ont également une compréhension de la violence homoconjugale féminine qui privilégie les facteurs externes, c'est-à-dire l'importance du regard négatif de la société hétéronormative sur le lesbianisme et la victimisation homoconjugale féminine (Marjolaine et Suzie (CSL), Joane).

En dernier lieu, littérature, population secondaire et quelques-unes de nos répondantes de la population principale (R3, R5, R7) ont interprété, analysé et compris la violence conjugale dans le couple lesbien comme relevant à la fois d'une question politique et de santé publique. En ce sens, il est incontestable que les diverses imbrications sociétales relevées dans notre premier chapitre, contribuent à victimiser, à

revictimiser et à marginaliser encore davantage les victimes homoconjugales féminines. À cet égard, la thèse a révélé qu'il peut être répondu à la souffrance d'autrui par de la violence, de la souffrance et des préjugés de la part de ceux-là même censés aider, réconforter et sécuriser.

CHAPITRE 10

DES VICTIMES HOMOCONJUGALES FÉMININES PRISES DANS LES DÉDALES D'UNE VICTIMISATION À PARTICULARISMES

Notre recherche a précédemment révélé que la violence dans le couple lesbien était teintée de quelques particularismes au regard de la violence dans le couple traditionnel. À cet égard, nous n'avons eu de cesse de le répéter tout au long de nos travaux de recherche, pour bien comprendre la violence dans le couple lesbien, il est primordial d'en considérer aussi ses spécificités. Celles-ci, rappelons-le, incluent la stigmatisation, la marginalisation, les préjugés lesbophobes de la société hétéronormative, l'invisibilisation des lesbiennes et des victimes homoconjugales féminines, le *Minorité Stress*, la lesbophobie intériorisée, le silence et le déni entourant le phénomène de la violence conjugale dans les couples de femmes, le manque de soutien de la communauté LGBTQ+ ainsi que le manque de ressources actuellement disponibles pour les victimes homoconjugales féminines. La présente recherche a déjà identifié et présenté plus haut un grand nombre de ces particularismes. Toutefois, ce chapitre mettra en regard avec la littérature et le point de vue de nos répondantes, quelques-unes des spécificités que nous pensons incontournables dans la compréhension de la violence conjugale lesbienne. Les références récentes constituent une valeur ajoutée pertinente en actualisant le débat actuel. Toutefois, elles n'ont pas eu de répercussions majeures relativement à notre propos dans cette troisième partie de thèse.

De par la triple lecture personnelle, sociale et sociétale qu'en ont nos répondantes et qui sont parfois relevées également dans la littérature, il est très intéressant de faire dialoguer les différents regards entre littérature et panels, afin de poser les premiers jalons d'une réflexion plus aboutie.

D'une manière générale, les spécificités mises en lumière par notre recherche convergent avec la littérature. Ainsi, les différents témoignages de nos deux populations se rapprochent de la littérature quant à l'usage massif de violences verbales et psychologiques, atteignant très souvent la victime de manière plus intense que la violence physique (Burke et Follingstad, 1999; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; Thibault, 2008). De même, notre recherche révèle que les lesbiennes se défendent plus que les victimes hétérosexuelles, ce que l'on retrouve également dans la littérature (Guay, 1995; O'Brien, 2012; Richards et al., 2003; Ristock, 2009) et qu'elles éprouvent une plus grande difficulté à quitter la relation abusive (Guay, 1995; O'Brien, 2012).

Comme déjà cité dans les chapitres précédents, un plus grand isolement social des victimes homoconjugales féminines constitue un autre particularisme des rapports de violence dans le couple lesbien. L'isolement social extrême des victimes demeure problématique en ce qu'il les empêche de demander de l'aide. Certains récits de nos répondantes témoignent d'ailleurs de leur grand esseulement social, ce que l'intervenante de la Maison Marguerite avait également exprimé :

Je pense que j'étais beaucoup plus la personne clé pour en parler que vraiment leur parent [...] y avait pas une tendance à aller vers euh leur parent pour en parler [...] c'que j'ai observé en tout cas not'clientèle [...] les parents étaient pas vraiment présents [...] souvent les femmes qui viennent chez nous y ont pas autant toutes les ressources autour. (Pascale)

L'isolement social des victimes homoconjugales féminines, à un degré plus marqué, est également confirmé par la littérature : « [...] certaines conjointes violentes peuvent se servir de leur sentiment d'isolement réel [des victimes] (pas de famille, pas d'ami(e)s, etc.) et en relation directe avec leur lesbianisme, pour empêcher l'indépendance de leur partenaire » (Côté, 1997, p. 52).

Différents obstacles à la recherche de soutien social, reliés à une combinaison de facteurs micro et macro-sociaux (Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020; Russell, 2020; Whitehead, 2020), l'hésitation à dénoncer une conjointe pour la protéger (Côté, 1997; Guay, 1995) contribuent à cet esseulement social. Au niveau communautaire gai, les endroits où se retrouvent les lesbiennes sont très restreints. La crainte d'y rencontrer l'ex-abuseuse ou l'une de ses connaissances, inciterait encore davantage à la mise en retrait social (Côté, 1997; Guay, 1995; O'Brien, 2012). L'une des conséquences de cet isolement profond est l'invisibilité des lesbiennes dans le système des services sociaux et de santé (Badenes-Ribera et al., 2015; Bordeleau et O'Brien, 2009; Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Chamberland et Lebreton, 2012; Côté, 1997; Guay, 1995; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Lebreton, 2016; Letourneau, 2017; McCann et Brown, 2020; Perrin, 2006; Renzetti, 1989; Revillard, 2002; Ristock, 2009; West, 2002).

Ce qui se dégage des paragraphes précédents, c'est que la victimisation homoconjugale féminine est principalement reliée à l'orientation sexuelle (Baril, 2005; Calton et al., 2016; Herek, 2004; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Johnson, 2011; Mimeault, 2003; Renzetti, 1989; Revillard, 2002; Ristock, 1991; Russell, 2020). L'orientation sexuelle de ces femmes qui ont choisi un parcours de vie hors des sentiers balisés des standards de l'hétéronormativité, sont mises à mal tant par leurs ex-conjointes que par la société, l'incompréhension de leur entourage mais aussi par la communauté LGBTQ+.

10.1 Une inégalité systémique endémique

Il y a un consensus des auteurs sur le traitement différentiel des personnes LGBTQ+ du fait d'inégalités ou de discriminations systémiques⁴⁰ structurelles et culturelles (Baker et al., 2013; Barrett et St. Pierre, 2013; Bastien-Charlebois, 2011; Côté, 1997; Donovan et Barnes, 2020; Finley, 2013b; Gauthier et Montmigny, 2012; Herek, 2004; McCann et Brown, 2020; McKenry et al., 2006; Penone et Guarnaccia, 2018; Richards et al., 2003; Ristock, 2009; Russell, 2020; Steele et al., 2020; Tessier et Robitaille, 2004; Watremez, 2005).

Plus précisément, Calton et al. (2016, p. 586) relaient que les victimes homoconjugales féminines font l'objet de « *systemic inequities* » de la part de différentes institutions (sociales, judiciaires, communautaires...). Lorsque les victimisations

⁴⁰ Par exemple, dans le milieu de travail « Discrimination qui prend sa source dans des pratiques, usages et coutumes en apparence neutres, mais ayant des effets discriminatoires intégrés dans les structures d'emploi des entreprises qui excluent des membres de certains groupes pour des motifs non liés aux exigences de l'emploi. » (CCGQ, 2014, p. 7).

homoconjugales sont rapportées aux autorités, les inégalités systémiques se produisent, que ce soit dans l'intervention des policiers, le traitement des plaintes, les réponses pénales y associées ou encore l'accueil et le traitement des victimes dans les maisons d'hébergement (Calton et al., 2016 ; Russell et Torres, 2020).

Les témoignages de la plupart des répondantes rencontrées pour la présente recherche, mettent également en lumière la présence d'inégalités systémiques dont elles ont fait l'objet ou rapportée aux intervenantes (R1, R3, R4, R6, R8, Suzie (CSL), Joane). Ainsi, que ce soit dans les systèmes organisationnels familiaux, sociaux, judiciaires ou communautaires, force est de constater que ces femmes ont eu l'expérience de traitements différentiels essentiellement fondés sur leur identité sexuelle ou de genre ainsi que sur leur orientation sexuelle. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les victimes homoconjugales féminines se détournent des ressources formelles.

10.2 Des violences lesbophobes

Il faut bien avoir présent à l'esprit que faire partie d'une minorité sexuelle c'est la plupart du temps s'exposer à des agressions à caractère lesbophobe, homophobe, transphobe (Bastien-Charlebois, 2011; Brossard, 2004; Herek, 2004; McKay et al., 2019; Melman, 2007; R3; R8; Suzie (CSL); Joane). En ce sens, notre recherche a mis l'accent sur le fait que ces victimes sont agressées de toutes parts : que ce soit dans leur cercle privé, social, professionnel, voire communautaire (R1, R3, R4, R5, R6, R8; Marjolaine et Suzie (CSL), Joane).

Nous rappelons que la littérature présente le concept d'homophobie interne comme étant une particularité des rapports de violence dans les couples de même sexe en ce qu'il constitue également une attaque à l'orientation sexuelle de la victime (Badenes-Ribera et al., 2015; Baker et al., 2013; O'Brien, 2012; McKenry et al., 2006; Oringher et Samuelson, 2011; Randle et Graham, 2011; Watremez, 2005). Plus particulièrement, la violence lesbophobe est celle spécifiquement dirigée contre les lesbiennes. La psychologue clinicienne que nous avons interrogé la décrit comme étant « le mépris des lesbiennes » (Joane). Lorsque ce « mépris des lesbiennes » devient une perception intériorisée du rejet de l'identité lesbienne, la littérature en présence et certaines des intervenantes rencontrées parlent alors de « lesbophobie intériorisée » (McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; O'Brien, 2012; Oringher et Samuelson, 2011; Ristock, 2009; Suzie (CSL), Joane) identifiée comme étant un facteur de risque de violence par la littérature (Brubaker, 2020; Edwards et al., 2015, 2020).

La lesbophobie intériorisée est un concept-clé dans la compréhension des rapports de violence dans le couple lesbien. Comme déjà mentionné plus haut dans la thèse, cette perception interne appartient d'abord à l'abuseuse puis se propage ensuite à la victime (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Certaines auteures relèvent que la lesbophobie intériorisée peut conduire certaines lesbiennes à remettre en cause leur orientation sexuelle (Côté, 1997; O'Brien, 2012). Notre recherche abonde en ce sens

puisque deux répondantes de notre population principale ont révélé avoir questionné leur orientation sexuelle après la victimisation homoconjugale (R1, R6).

Notre recherche fait également état d'une lesbophobie intériorisée émanant cette fois de différents acteurs des services du réseau public, du réseau communautaire ainsi que de l'entourage de la victime homoconjugale féminine (R1, R3, R6, R8, Suzie (CSL), Joane). La littérature abonde également en ce sens, révélant que les femmes victimes de leurs compagnes seraient confrontées à la lesbophobie des clientes des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Côté, 1997; O'Brien, 2012). Certaines auteures mettent également en évidence un manque de considération et de visibilité de ces victimes de la part des organismes judiciaires et sociaux, relevant notamment les moqueries des agents, le malaise des intervenantes face à la question homosexuelle, au manque de formation de ces personnels sur la diversité sexuelle, le défaut de structure d'hébergement, les modèles d'intervention cliniques inappropriés et la minimisation de la violence dans les couples de même sexe (Little, 2020; Randle et Graham, 2011; Ristock, 2009; Tessier et Robitaille, 2004).

La plupart des témoignages en présence se font l'écho de la littérature pour considérer la lesbophobie intériorisée comme une perception partagée dans la dyade homosexuelle féminine et, à plus grande échelle, comme jugement de valeurs de la société (Adam, 1998; Bordeleau et O'Brien, 2009; Edwards et al., 2015; Fraïssé et Barrientos, 2016; Herek, 2004; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Ristock, 2009).

Cependant, ils ont également fait ressortir que la lesbophobie intérieure ou « agression[s] lesbophobe[s] » (Joane) était considérée par les professionnelles de l'intervention comme constituant une forme de violence à part entière (Suzie (CSL), Joane).

Dès lors, au même titre qu'il existe une violence psychologique, verbale, physique, sexuelle, économique, institutionnelle et affective, nous considérons que la violence lesbophobe a toute sa place au Panthéon des violences homoconjugales féminines. Contrairement aux victimes hétérosexuelles qui n'ont pas à faire l'aveu de leur orientation sexuelle lorsqu'elles demandent de l'aide, le dévoilement de l'orientation sexuelle expose encore davantage les victimes à la violence lesbophobe, homophobe ou transphobe de la part de tiers.

Tout comme la lesbophobie, l'invisibilité subie par les lesbiennes et les victimes homoconjugales féminines peut être également intériorisée.

Le Chapitre 1 a reflété que certains auteurs considèrent l'invisibilisation (et donc l'inaudibilité) des lesbiennes sur la scène publique, comme marqueur d'oppression et d'exclusion par la société hétéronormative (Brossard, 2004; Hotten, 2010; Irwin, 2008; Letourneau, 2017; Perrin, 2006; Renzetti, 1989; Revillard, 2002; Tomàs, 2010; Watremez, 2009). Plus particulièrement, l'invisibilité des lesbiennes les marginalise encore davantage et influence négativement leur manière de vivre. En ce sens, la littérature et certaines répondantes de notre panel de la population principale (R1, R2,

R3), relaient que certaines victimes homoconjugales féminines opèrent d'elles-mêmes un retrait volontaire de la scène sociale, internalisant ainsi la crainte de subir discriminations, préjugés ou autres victimisations secondaires (Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Côté, 1997; CWHN, 2000; Edwards et al., 2015; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hotten, 2010; O'Brien, 2012; Richards et al., 2003; Ristock, 2009; Russell, 2020; R1, R2, R4, R5, R6, R8).

Habituellement, les attaques contre les diversités sexuelles sont couramment attribuées à ceux qui revendiquent leur appartenance à l'hétéronormativité, c'est-à-dire les personnes hétérosexuelles. C'est ce que reflètent en substance littérature et témoignages (Bastien-Charlebois, 2011; Chamberland et Lebreton, 2012; Herek, 2004; Lebreton, 2016; Letourneau, 2017; R1, R3, R4, R7, R8, Suzie et Marjolaine (CSL), Joane). Pour se défendre de ces agressions homophobes, une communauté s'est érigée en défenseur des droits des diversités sexuelles : la communauté des personnes LGBTQ+. Cependant, force est de constater que certaines diversités sexuelles ne sont pas à l'abri de discriminations de la part de leur propre communauté tout comme est tendance à être déniée également la violence homoconugale féminine au sein de la communauté LGBTQ+.

10.3 Dénigrement de certaines diversités sexuelles au sein de la communauté LGBTQ+

Une des victimes interrogées dénonce ouvertement le manque de visibilité LGBTQ+ sur la problématique de la violence dans les couples de femmes : « au niveau homosexuel femme, je pense que la problématique elle reste cachée dans toutes catégories confondues [...] y reste que c'est caché! tout est caché! » (R5). Son témoignage est inédit en ce sens que sur un total de douze répondantes, elle est la seule à faire entendre sa voix à ce sujet : « Moi, j'ai osé parler! » (R5).

Le point de vue de cette répondante rejoint la littérature qui souligne, en effet, la déniégation de la violence dans les couples lesbiens au sein de la communauté LGBTQ+ (O'Brien, 2012; Renzetti, 1988, 1989; Richards et al., 2003; Ristock, 1991; Ristock et Timbang, 2005; Thibault, 2008). Selon les auteurs, cela explique le silence qui entoure ce phénomène. La posture silencieuse de la communauté gaie porte un préjudice considérable aux victimes. Son silence affecte en effet encore davantage les femmes abusées par leurs conjointes car « [...] *is detrimental as it perpetuates the abuse, suffocates potential funding and services and removes support, protection, validation and empowerment from the victim* » (Richards et al., 2003, p. 14). Pour certaines auteures, ce silence de la communauté LGBTQ+ est qualifié de « stratégies de déni, de minimisation » (Thibault, 2008, p. 148), « de minimisation [de la violence] » (Burke et Follingstad, 1999, p. 491), comme étant autant de réponses de la communauté gaie à la violence homoconjugale féminine. Selon la littérature, le silence de la communauté gaie

serait dû à un refus d'alimenter les stéréotypes et les clichés sur le lesbianisme (Damant, 2008) et viserait à ne pas exacerber encore davantage l'homophobie et les mythes entourant la relation amoureuse entre femmes, dans l'idée de maintenir une idée d'un certain idéal amoureux lesbien, dépeint comme égalitaire, passionné et non violent (Côté, 1997; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; O'Brien, 2012). Rester silencieux afin de refuser d'alimenter un mythe contribue à en alimenter un autre : celui du déni de la violence dans les couples de femmes... autre spécificité de la violence homoconjugale féminine.

Silence sur la violence homoconjugale féminine d'un côté, discrimination sexuelle de l'autre; à travers l'un des témoignages reçus, la communauté gaie est à nouveau pointée du doigt (R8), une autre particularité de la victimisation homoconjugale féminine est l'existence du dénigrement de la communauté LGBTQ + à l'encontre de certaines diversités sexuelles et de genre. L'annonce est saisissante. Et pourtant.

Parmi les femmes rencontrées, l'une d'entre elles s'est déclarée victime de préjugés de la part la communauté gaie (R8). Déjà victime de propos transphobes de la part de la société et de ses proches (intervenante rencontrée en maison d'hébergement, sa mère, sa conjointe), force est de constater qu'elle n'a pas été épargnée non plus par sa propre communauté : « y a beaucoup d'lesbiennes qui jugent [...] on va dire les trans » (R8). À cet égard, lorsqu'elle a quitté sa conjointe violente, cette femme n'a pas pu compter sur le soutien qu'elle espérait :

Je me suis retirée de tous les forum lesbiens! [à] la question : 'sortiriez-vous avec une femme trans?' [...] 'Ah jamais d'la vie! c'est un homme toute sa vie euh moi chuis pas attirée par les hommes. J'veux rien savoir! [...] j'préfère une vraie femme avec un vrai vagin!' [...] beaucoup, beaucoup d'jugements [...] moi j'avais deux amies lesbiennes euh pis j'les ai perdues toutes les deux! [...] : 'viens pas m'dire que tu penses comme une femme!' (R8)

Déjà isolée et fragilisée par sa victimisation (sans logement, sans revenus et quasiment sans réseau social solide), ce rejet supplémentaire a renforcé son isolement ainsi que sa détresse morale.

Une autre des femmes rencontrées fait écho à l'extrait précédent. Sa pansexualité lui a valu des jugements de valeur particulièrement blessants ainsi qu'une ostracisation des milieux lesbiens (R3). Cette jeune femme exprime que de nos jours encore la pansexualité est mal connue, et donc mal reconnue à la fois par la société et par la communauté gaie (R3).

L'existence de dénigrement de certaines diversités sexuelles au sein même d'une communauté prônant la diversité sexuelle apparaît comme un non-sens. Il y aurait lieu de réveiller la tolérance par une sensibilisation massive aux diverses souffrances éprouvées par ces femmes... il y aurait lieu de regonfler la voile arc-en-ciel du souffle de la bienveillance.

Dans un contexte hétéronormé, vivre une sexualité à son goût s'avère donc assez souffrant et compliqué. Force est de constater que ces atteintes à l'orientation sexuelle et

à l'identité sexuelle et de genre ne sont pas expérimentées par les victimes de violence conjugale dans le couple classique.

Et, pour rester dans l'aspect intime de la victimisation homoconjugale féminine, contre toute attente, notre recherche a mis en lumière une surreprésentation des violences sexuelles entre femmes.

10.4 Des violences sexuelles au féminin : voile levé sur une réalité

La psychologue clinicienne que nous avons rencontrée, nous enseigne que : « les femmes peuvent autant qu'les hommes être euh exercer d'la violence, utiliser des comportements violents. Je suis bien consciente que leur socialisation les amène pas à ça » (Joane). Ces propos convergent d'ailleurs avec certains extraits de notre littérature : « les femmes aussi savent être violentes » (Hirigoyen, 2005, p. 135). À cet égard, ne pas croire que les femmes sont capables de violence, d'agressions sexuelles ou même de viol, constitue un autre déni préjudiciable aux victimes.

Le concept de la femme violente est encore de nos jours auréolé de tabous, mais encore plus lorsqu'il s'agit de violences sexuelles. La littérature a trop souvent tendance à occulter l'étude des agressions sexuelles au féminin. À cet égard, force est de constater que bien trop peu de recherches ont documenté spécifiquement sur le sujet. C'est un constat que partage d'ailleurs la sexologue du Centre de Solidarité Lesbienne

(Marjolaine, CSL). Selon cette intervenante, la littérature scientifique qu'elle a consultée jusqu'à présent, ne fait pas état de recherches sur les violences sexuelles entre femmes :

Heu moi ce que j'ai remarqué beaucoup en lien avec la sexualité [...] j'ai jamais trouvé dans aucune recherche [...] y a beaucoup d'intensité sexuelle [...] soit que l'agresseuse [...] a toujours le pouvoir sur la sexualité [...] qu'il l'empêche, donc y en a pas ou soit quand qui en y en a, y a un intensité très élevée [...] cette tension là, dans la relation amoureuse, crée un intensité qui ne se retrouve pas ailleurs, sexuellement. (Marjolaine, CSL)

Pourtant, une étude dénonce : « [...] *that sexual minority women were most likely to be victims of sexual IPV, followed by heterosexual women, sexual minority men, and heterosexual men* » (Edwards et al., 2015, p. 113).

Dans notre population principale, six répondantes sur huit relatent diverses formes d'agressions sexuelles, dont un viol (R3, R4, R5, R6, R7, R8). Les violences sexuelles ainsi rapportées se situent juste derrière les violences psychologiques et verbales, à égalité avec les violences physiques (voire pour certaines victimes légèrement au-dessus des agressions physiques). En regard de la large proportion de violences sexuelles répertoriées dans les témoignages, il est troublant de constater que seulement une intervenante sur quatre a franchement abordé ce thème qu'elle a également mis en lien avec la transmission d'infections par voie sexuelle entre femmes (Marjolaine, CSL). Sa formation en sexologie, nous dit-elle, l'a particulièrement sensibilisée à ces formes de violence dans le couple homoconjugal féminin. Les trois autres intervenantes composant le panel de notre population secondaire ont brièvement

évoqué la violence sexuelle, mécaniquement nommée au même titre que les autres formes de violence (Suzie (CSL), Joane, Pascale).

Le témoignage de Marjolaine, sexologue, intervenante au Centre de Solidarité Lesbienne, est donc primordial pour notre recherche. Parce qu'elle replace la réalité des violences sexuelles sur des femmes commises par des femmes comme preuve de l'existence d'une domination sexuelle entre deux personnes appartenant au genre féminin. La violence sexuelle intra-genre constitue donc une autre lecture compréhensive de la violence conjugale lesbienne.

Le manque de publicisation des violences à caractère sexuel des différentes communautés (tant scientifiques que communautaires) nuit considérablement aux victimes homoconjugales féminines. Car, le manque de visibilité des agressions sexuelles entre femmes implique une méconnaissance et une non reconnaissance de cette forme de violence : « les filles ne voient pas que c'était de possible par exemple de vivre des agressions sexuelles entre femmes, de vivre la violence conjugale entre femmes » (Marjolaine, CSL). Ce que corroborent d'ailleurs des témoignages qui relatent une certaine ignorance sur ce qui peut constituer ou non une agression sexuelle (R3, R4, R6, R8).

Le manque de visibilité de la violence homoconjugale féminine dans les réseaux sociaux, la communauté gaie, les programmes et les politiques impliquent une non

reconnaissance de telles violences par les victimes elles-mêmes qui, de fait, ne peuvent dénoncer un comportement qui n'est pas pensé comme étant une agression sexuelle (R6). Dans le cas où la volonté de rapporter les faits demeure, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une étape particulièrement éprouvante pour une femme victime d'agression sexuelle, plus encore, si celle-ci est commise par sa conjointe (R7). Car, il faut toujours avoir présent à l'esprit l'existence de préjugés de la société envers les minorités sexuelles qui vivent dans un contexte « oppressif » (Suzie, CSL) ou de « dictature phallocratique » (R3), bien trop souvent à l'origine de la réticence à demander de l'aide, en cas de naufrage conjugal.

Que reste-t-il alors à l'échouée qui gît, pantelante? Que lui reste-t-il lorsque le crépuscule s'abat sur ses rêves?

Son courage. Car il lui en faudra pour s'accrocher avec ses dernières forces à une bouée de sauvetage à la dérive et se laisser convaincre par ses monologues intérieurs de demander de l'aide. Mais aussi, sa dignité. Car, drapée d'opprobre silencieux, la naufragée homoconjugale devra étouffer ses cris intérieurs pour retrouver le goût de vivre, réapprendre la confiance et se tenir à nouveau debout devant tous...

10.5 Des ressources insuffisantes et insatisfaisantes

[...] il s'avère que toute l'expertise développée au fil des ans par les praticiens qui ont à cœur d'intervenir auprès des personnes en situation de violence conjugale n'est pas diffusée ou ne l'est que très peu. (Gauthier et Montminy, 2012, p. 1)

Aller chercher de l'aide, c'est quitter la douleur d'une confiance abusée et renouer avec la douceur d'une confiance restaurée. Demander de l'aide, c'est des cris intérieurs qui s'éteindront bientôt... c'est déjà un peu reprendre le goût de vivre... Mais, lorsque la démarche est franchie, que la demande d'aide est effectuée, la confrontation avec les personnels aidants peut parfois s'avérer difficile et souffrante.

Notre recherche a en effet mis en évidence la réalité de celles ayant eu le courage de se tourner vers les institutions (R2, R3, R6, R7, R8). Leurs témoignages reflètent des souffrances infligées par les différents personnels rencontrés, mais aussi une insuffisance criante de ressources dédiées aux femmes victimes de leurs ex-conjointes (R3, R6, R7, R8). A cet égard, la moitié des intervenantes interrogées a également souligné un manque de ressources spécialement dédiées pour ces victimes ainsi que des manquements éthiques (Suzie (CSL), Joane). Les témoignages recueillis font ainsi écho à la littérature qui, nous le rappelons, relève que lorsque les victimes homoconjugales féminines demandent de l'aide, celle-ci s'avère particulièrement problématique du fait du dévoilement de l'homosexualité, du manque de compréhension et de formation des intervenantes, de l'absence de support familial, de services inadaptés aux victimisations homoconjugales féminines... (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Finley, 2013b; O'Brien, 2012; Randle et Graham, 2011; Richards et al., 2003; Ristock, 2009). L'hésitation à la recherche d'aide de la part des victimes homoconjugales féminines est abondamment relayée par la littérature qui met en évidence :

[...] that existing research is replete with evidence that members of the LGBT population are reluctant to reportSSIPV to local authorities and that this problem is compounded by the “lack of training among police officers, medical professionals and mental health workers on assessing same-sex domestic violence” [...]. (Murray et Mobley, 2009, p. 364)

Des obstacles individuels également identifiés par des écrits plus récents réfèrent aux trois étapes du « modèle de Liang » (2005), décrit antérieurement (Donovan et Barnes, 2020; Scheer et al., 2020).

Le manque de formation de certaines intervenantes des maisons d’hébergement pour femmes victimes de leurs conjointes est d’ailleurs également dénoncé par la travailleuse sociale du Centre de Solidarité Lesbienne :

J’ai l’impression qui manque encore de la formation auprès des intervenantes en maison d’hébergement [...] et pis c’est confirmé là! [...] y a des collègues de travail pas mal de lesbophobie intériorisée pis je n’ose plus les référer là [...] non! les maisons d’hébergement là, ça passe pas! (Suzie, CSL)

La psychologue clinicienne, quant à elle, dénonce des « guerres d’expertise [...] de qui réussit le mieux, qu’est le meilleur [...] en violence conjugale [...] faut pas qu’y en ait des sommités! » (Joane). Les extraits des deux intervenantes font en cela écho au témoignage de l’une des femmes de la population principale :

On a plein d’organismes pour ça mais on est mal informés! Parce que c’est des organismes [...] qui s’arrachent toute leur importance et travaillent pas conjointement [...] y s’arrachent toute des postes, parce qu’ils veulent travailler et qu’ça finit par faire barrage. (R5)

La guerre des égos plombe la guérison. Elle est l'entrave suprême, briseuse d'espoirs.

Joane relie également la problématique des ressources actuelles pour les femmes victimes de leurs ex-conjointes, au fait que certaines intervenantes ne sont :

pas capables de regarder leur propre violence souvent, c'est qui fait que dans le milieu du travail en violence conjugale y existe beaucoup d'violence [...] au sein des organisations de toutes les organisations que j'ai connues! [...] pis c'est un mausus de frein pour l'intervention! (Joane)

La violence comme réponse à la violence homoconjugale féminine... un non-sens!

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que la victime homoconjugale féminine se tourne vers les ressources informelles ou les réseaux communautaires gais pour obtenir de l'aide (Burke et Follingstad, 1999; Calton et al., 2016; Donovan et Barnes, 2020; Ristock, 2009; Turell, 2020). Nous l'avons déjà souligné, notre recherche a mis en évidence une large propension des victimes à utiliser ces sortes de ressources (R1, R2, R4, R5, R8). Le recours aux maisons d'hébergement s'est révélé problématique pour deux femmes victimes (R6, R8). Ces milieux d'aide temporaire, ne seraient en effet pas adaptés aux besoins de sécurité émotionnelle des lesbiennes violentées par leurs conjointes, car le non-dévoilement de l'homosexualité permettrait ainsi à la conjointe violente de venir poursuivre ses agressions au sein même de ces refuges (Côté, 1997).

L'existence de préjugés tenaces de certains de ces personnels (R6, R8, Suzie, (CSL), Joane) rend également insatisfaisante et inopérante l'aide demandée. Pourtant, les spécificités de la victimisation homoconjugale féminine appellent une spécificité d'intervention : « [...] *abuse in same-sex couples has some peculiarities that require differential treatment* » (Badenes-Ribera et al., 2015, p. 55). Notre recherche a en effet mis en évidence le haut degré de manipulation de certaines abuseuses (R1, R4, R5, R6) ainsi que l'exigence de prendre en considération les besoins primaires des victimes, dont celui fondamental d'être crues (Pascale, Suzie et Marjolaine (CSL), Joane; Gaudreault et al. 2009; Wemmers, 2003).

Concernant les approches cliniques, notre recherche met en évidence une distanciation des intervenantes interrogées vis-à-vis des modèles traditionnellement utilisés pour les victimes conjugales, en général (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane, Pascale). L'approche féministe est plus particulièrement sous les feux des projecteurs. À cet égard, la thèse révèle que celle-ci est toujours utilisée en relation d'aide auprès des lesbiennes victimes. Les intervenantes interrogées la juge satisfaisante à condition qu'elle soit mixée avec d'autres approches (Marjolaine et Suzie, CSL). Une seule intervenante avait cependant mis « un bémol » à cette approche qui, dans son accueil inconditionnel du discours des victimes, ne permettait pas toujours d'identifier l'abuseuse (Marjolaine, CSL). D'après trois intervenantes sur quatre, l'approche féministe ne donnerait pas les résultats escomptés (Suzie et Marjolaine (CSL), Joane).

Force est de constater que littérature et répondantes dénoncent de concert les diverses problématiques liées à l'intervention en contexte de violence homoconjugale féminine qui, selon (Thibault, 2008), accuserait d'importantes lacunes tant dans la clinique que dans l'offre de ressources aux victimes homoconjugales féminines, faisant écho à l'un de nos témoignages recueillis :

[...] chuis tellement euh aberrée et outrée [...] de voir à quel point on comprend foutrement rien! [...] on enseigne c'qu'on enseigne d'y a 20 ans!! on rajoute un p'tit peu d'théorie nouvelle par dessus mais qui parle réellement des couples [...] de femmes? (R7)

La thèse met donc en lumière une relation d'aide problématique en ce qu'elle ne prend pas en considération les besoins spécifiques et l'identité sexuelle et de genre, l'orientation sexuelle des femmes victimes de leurs conjointes, mais aussi en ce qu'elle dévoile le manque de formation et les jugements de valeurs des intervenantes et/ou des personnels judiciaires. Dès lors, l'insuffisance des ressources dédiées aux victimes homoconjugales féminines s'insère comme l'une des spécificités de la violence dans le couple lesbien.

À titre récapitulatif, nous présentons un tableau listant les diverses spécificités de la violence conjugale lesbienne, relevées à la fois dans la littérature et dans les différentes entrevues menées :

Tableau 8

Spécificités de la violence homoconjugale féminine relevées à la fois par la littérature et les enquêtes de terrain de la présente recherche

	Abuseuse	Victime
Inéquité systémique et traitement différentiel	✓	✓
Oppression, marginalisation, stigmatisation	✓	✓
Pas de reconnaissance sociale des lesbiennes	✓	✓
Lesbiennes absentes des mvts de lutte contre les violences faites aux femmes	✓	✓
Préjugés des personnels socio-judiciaires (ainsi que des proches de la victime)	✓	✓
Inégalité intra-genre	✓	✓
<i>Minority Stress</i>	✓	✓
Stress du <i>coming out</i> multiple		✓
Lesbophobie / lesbophobie intériorisée	✓	✓
Invisibilité / invisibilité intériorisée		✓
Dynamique vc liée à dynamique lesbienne (1 ^{ère} relation lesbienne, méconnaissance du milieu gay)	✓	✓
Mythes entourant la violence homoconjugale féminine	✓	✓
Violence psychologique +++	✓	✓
Violence sexuelle +++	✓	✓
Violence lesbophobe	✓	✓
Violence affective	✓	✓
Isolement social +++		✓
Perception des victimes de la vc homoconjugale féminine		✓
Les lesbiennes se défendent plus		✓
Difficulté à quitter la relation abusive +++		✓
Ressources problématiques		✓
Recours aux ressources informelles +++		✓
Manque de visibilité des victimes homoconjugales féminines		✓
Silence de la communauté LGBTQ+		✓
Stigmatisation de certaines diversités sexuelles au sein de LGBTQ+		✓

Conclusion de ce chapitre

Ce chapitre s'est attaché à mettre en relief que les divers particularismes reliés à la violence homoconjugale féminine rendaient difficiles, voire impossible, l'accès et le recours aux ressources ainsi qu'à une relation d'aide satisfaisante et généraient une revictimisation, renforçant encore davantage l'exclusion et le sentiment de détresse des victimes. À cet égard, il a été identifié que l'invisibilité subie pouvait être intériorisée. Ces femmes s'effacent en effet volontairement de toutes les sphères censées leur apporter réconfort et soutien par crainte des préjugés et discriminations des intervenantes à leur endroit et par internalisation négative de leur identité sexuelle et de genre ainsi que de leur orientation sexuelle. En dernier lieu, ce chapitre a également permis d'identifier une prévalence des violences sexuelles infligées par les partenaires violentes, violences sexuelles trop peu relayées par la littérature.

En ce sens, les particularismes reliés à la violence homoconjugale féminine doivent impérativement être pris en compte tant dans la compréhension du phénomène de la violence conjugale féminine que du point de vue de la clinique afin de répondre de manière efficiente et satisfaisante aux besoins spécifiques de ces femmes.

CHAPITRE 11

MISES EN PERSPECTIVES SITUÉES DE LA COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE HOMOCONJUGALE FÉMININE : UN APPORT SCIENTIFIQUE ET HUMAIN D'UNE BELLE RICHESSE

À notre question de départ : Comment comprendre la violence ayant été vécue dans le passé, par des femmes victimes de leur conjointe et comment s'en sont-elles sorties? la thèse ouvre sur des réponses plurielles ontologiquement et épistémologiquement situées. À cet égard, ce chapitre est destiné à faire le point sur ces différentes perspectives situées ainsi que sur quelques éléments essentiels, à notre sens, de la compréhension de la violence conjugale lesbienne, sur lesquels nous souhaitons plus particulièrement enrichir la réflexion.

11.1 Les perspectives situées de la thèse

Depuis le départ, notre propos s'est d'emblée inscrit dans une volonté d'engagement personnel et scientifique pour faire avancer les choses, dans une perspective pro-victimes homoconjugales féminines. Comment cela se fait-il?

D'une part, à partir de navrants constats que les données de la littérature en présence mêlent vécu des abuseuses à celui des victimes homoconjugales féminines; diluent le vécu de ces femmes dans des généralisations englobant le vécu des hommes

gais. En outre, les particularismes de violence conjugale lesbienne n'ont pas été assez mis de l'avant à notre goût, excepté par quelques textes anglophones récents (Donovan et Barnes, 2020; McCann et Brown, 2020; Russell, 2020; Steele et al., 2020). Rappelons que si les références récentes sont certes intéressantes et pertinentes et actualisent le débat actuel, il appert que cela n'a toutefois pas eu de répercussions majeures par rapport au fond de notre propos dans cette troisième et dernière partie de la thèse.

D'autre part, afin d'avoir une vision moins tronquée sur le vécu des victimes, il était, à notre sens, primordial de mettre en perspective le volet compréhensif du phénomène de la violence conjugale lesbienne avec celui des réponses cliniques. Car, selon certains des témoignages recueillis couplés à la littérature (Gaudreault et al., 2009; Lopez et Filizzola, 1995; Wemmers, 2003), qui dit victime dit réparation et guérison. Or, malgré une littérature scientifique riche sur le sujet, peu d'auteurs se consacrent à l'étude des aspects cliniques spécifiquement dédiés à ces victimes hors normes.

Ainsi donc, aller sur le terrain afin de saisir du début à la fin les expériences de cette victimisation constitue une richesse tant scientifique qu'humaine. Rencontrer ces femmes et leur donner l'opportunité de s'exprimer sur ce qu'elles ont vécu a ouvert sur autre chose qu'une simple recherche scientifique : c'est redonner leur voix aux inaudibles; rendre leur visibilité sociale aux invisibles, car ces femmes existent et ont tant à dire... Car, au-delà d'une compréhension de l'intérieur que relaie la présente recherche, en exprimant leurs interprétations et compréhensions par le sens qu'elles

donnent à la violence vécue, c'est un peu comme si ces femmes extraordinaires au courage exemplaire redécouvraient le chemin vers elles-mêmes. Cette thèse, c'est leur voix; cette recherche c'est leur espace pacifié qui rassemble. Les découvrir, c'est un peu aussi comme nous redécouvrir nous-même.

La compréhension de la violence homoconjugale féminine, telle que reflétée dans la présente thèse, est une compréhension subjective en ce qu'elle est formulée par la propre compréhension de nos diverses répondantes. À cet égard, la subjectivité de l'auteure de la présente recherche entre en dialogue avec celle des répondantes. En ce sens, l'apport de la sociologie compréhensive de Max Weber situe d'emblée les discours et l'orientation de ces discours. Nous confrontons ce qui fait sens pour celles qui ont vécu - où à qui a été rapportée - la violence dans les couples de femmes. Aussi, nous confrontons ce qui fait sens pour elles à ce qui fait sens pour nous-même. L'écoute de tous ces discours compréhensifs pluriels, au sens de la sociologie wébérienne, reflète encore plus fidèlement l'expérience vécue de l'intérieur, au service d'une compréhension encore plus affinée de la thématique à étudier. Conjointement au courant sociologique choisi, l'alliée interdisciplinaire situe la thèse dans une volonté holistique à la fois compréhensive et appliquée sur le terrain. Toujours dans un souci d'approcher au plus près, et au plus juste, une compréhension du phénomène de la violence conjugale dans le couple lesbien, et parce que concrètement, cette thématique concerne plusieurs mondes disciplinaires différents (travail social, psychologie, criminologie, droit, santé, sexologie...), il nous a semblé fondamental de rassembler ce que, dans la recension

d'écrits, les disciplines ont séparé; d'y relier et d'y ancrer les différentes sphères de vie malmenées par la violence. Aborder la violence conjugale lesbienne sous des focales disciplinaires séparées, c'est un peu comme ausculter des parties éparses de quelqu'un et révéler des vérités éparses elles aussi. D'ailleurs, les intervenantes que nous avons interrogées, issues de matrices disciplinaires diverses, comme la sociologie, la psychologie, le travail social et la sexologie, partagent également cet instinct holistique. L'avenue disciplinaire est dès lors envisagée comme une réponse clinique à envisager.

À n'en pas douter, les apports à la fois théoriques et pratiques de notre thèse sont autant de pistes de réflexion scientifique que de pistes de réflexion en lien avec l'intervention auprès des femmes victimes de leurs conjointes et/ou ex-conjointes.

À cet égard, afin de prendre toute la mesure de l'empreinte que la violence peut laisser sur la conjointe exsangue, nous souhaiterions enrichir certaines pensées que nous estimons essentielles dans la compréhension de la victimisation homoconjugale féminine et qui, certainement, pourraient bonifier également la compréhension de la violence conjugale en général.

11.2 Des victimes littéralement marquées par la violence homoconjugale

À différents niveaux, la violence homoconjugale féminine laisse des traces indélébiles sur celle qui l'a vécue. Dès lors, cette marque (ou « sceau », pour référer à

Racamier (1992)) se mesure à l'aune de l'intensité des impacts de la violence, mais aussi à l'intensité de l'influence néfaste que peut exercer la conjointe violente.

11.2.1 La corruption psychique. Notre recherche a révélé l'existence de lourdes conséquences psychologiques pour la victime. Que ce soit la souffrance psychologique ressentie ou bien le constat de changements dans l'état d'esprit ou dans les comportements au quotidien, vivre une relation abusive laisse une empreinte profondément imprimée. À cet égard, la grande majorité des récits a relaté des changements de type cognitifs et comportementaux (R1, R3, R4, R5 R6, R7). Nous souhaitons nous attarder ici sur l'un de ces changements de comportement, identifié par l'une des victimes, et qui nous apparaît comme particulièrement intéressant : l'inversion de responsabilité ou « de culpabilité » (R6).

L'inversion de responsabilité ou « de culpabilité » est le détournement pur et simple de la charge morale des violences perpétrées. Dès lors, l'abuseuse qui par ses actes devrait assumer seule l'intégralité de la responsabilité (et de la culpabilité) de son comportement violent, arrive à persuader sa victime qu'elle est responsable desdits comportements violents. Elle lui en remet la faute. Non contente de ce glissement de charge morale qui devrait lui incomber, l'abuseuse voit sa manipulation psychique récompensée par l'aveu de culpabilité effectivement concédé par sa victime (R1, R3, R4, R5, R6, R7). Dès lors, auprès de son entourage ainsi qu'auprès des intervenantes, la victime va se déclarer elle-même responsable de la situation de violence dans son

couple : « C'était pas d'sa faute! » (R1); « C'est d'ma faute [...] » (R4); « Je me sentais coupable » (R3).

Grâce à l'aide d'une intervenante, une des victimes a pu mettre des mots sur son ressenti : « J'vivais un changement de culpabilité » (R6). Arriver à corrompre ainsi un psychisme afin de lui inséminer une telle illusion constitue la manipulation psychique ultime. Il s'agit là d'une véritable inversion perverse qui signe définitivement le succès de la corruption psychique exercée par l'abuseur.

Il est particulièrement intéressant de constater que six femmes sur huit ont déclaré avoir vécu cette inversion de responsabilité (R1, R3, R4, R5, R6, R7). De prime abord, cela peut sembler paradoxal qu'une victime s'attribue la paternité de la violence de sa conjointe. Cependant, lorsque l'on connaît suffisamment la dynamique de la violence homoconjugale féminine, cet aveu prend tout son sens. Il faut tenir compte en effet de plusieurs choses. Tout d'abord, des longues périodes de sape morale subies par la victime, des actes et paroles contradictoires de l'abuseur; ensuite, des manipulations de la conjointe violente aussi subtiles que variées afin de se faire passer pour malade ou victime; sans oublier le don de soi de bonne foi et en toute confiance de ces femmes enveloppées d'amour et d'espoir (R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8). En s'insinuant ainsi dans son esprit pour lui insuffler de fausses cognitions selon lesquelles c'est la victime le problème, la conjointe violente réalise une véritable effraction mentale de sa partenaire que nous nommons : *corruption psychique*.

La corruption psychique est le signal que l'inversion cognitive a fonctionné; elle est aussi l'empreinte qui marque la victime. Si la corruption psychique est une signature de la violence homoconjugale féminine, l'inversion de responsabilité en est, quant à elle, son *modus operandi*.

En contexte de violence homoconjugale féminine, corrompre le mental de sa partenaire, constitue, à notre sens, une signature criminelle : c'est la marque que laisse l'abuseuse sur sa victime, preuve d'un coup d'état réussi. Le mode opératoire, quant à lui, réfère davantage à des actions spécifiques utilisées par l'abuseuse pour arriver à ses fins. Par exemple, faire admettre à sa victime qu'elle a soit mérité la violence, soit qu'elle en est responsable, reste malheureusement un mode opératoire rencontré très fréquemment en matière de violence conjugale (Joane, Marjolaine (CSL), Turgeon, 2018). C'est pourquoi, certains aveux de nos répondantes sont particulièrement déchirants : « C'était pas d'sa faute! [...] Et à la fin, j'ai réalisé : j'ai rien fait! j'ai rien fait pour l'aider! Elle s'est pendue à la fin! J'ai vraiment rien fait! Si j'aurais pu l'aider [...] elle se s'rait pas pendue! » (R1); « J'pouvais pas m'plaindre parce que tsé justement j'étais pas mieux non plus! [...] moi j'me sentais coupable » (R3); « J'avais beaucoup de culpabilité par rapport à elle précisément! [...] j'avais honte [...] ça m'a pris 2 semaines avant de porter plainte » (R7).

La corruption psychique exercée renseigne sur la personnalité des abuseuses. À cet égard, le point suivant abordera une certaine compréhension de « l'identité criminelle » de l'abuseuse, telle que dépeinte par l'ensemble de nos deux populations.

11.2.2 De l'autre côté du miroir : portrait des abuseuses. À travers les différents récits de nos répondantes, le portrait des abuseuses se révèle peu à peu. À travers leurs maux, à travers leurs mots; la personnalité de la conjointe violente se dessine

La plupart des répondantes a décrit une conjointe au caractère instable, alternant les crises et les gentilles, la plupart du temps souffrant d'un trouble de santé mentale, vrai ou supposé, aux prises également avec une consommation excessive de drogues ou d'alcool (ou bien les deux en même temps), révélant un passé blessé, un manque d'estime, d'amour ou encore de confiance en soi (R1, R2, R3, R4, R5, R7, R8).

Les témoignages décrivent des conjointes différentes. Et pourtant, à la lecture de la convergence de traits de caractère similaires, on a l'impression qu'il ne s'agit que d'une seule et même personne. C'en est troublant. Il est à noter que la compréhension de la violence vécue par les victimes, à travers le portrait de la personnalité de l'abuseuse, est tout à fait intéressante et digne de respect. Toutefois, nous n'avons pas la même lecture compréhensive que notre population principale. En effet, ces portraits mettent en relief un tempérament plutôt impulsif et désinhibé des conjointes violentes, laissant

croire à des décharges émotives et spontanées bien éloignées de la pensée préméditée et des rapports de pouvoir qui peuvent sous-tendre la violence au sein du couple lesbien. En même temps, considérer l'abuseuse comme une personne en souffrance rend un peu plus acceptable la propre souffrance des victimes, parce qu'elles peuvent la comprendre, voire s'identifier. Ceci dit, réduire ainsi les actes violents à la seule douleur de leur partenaire reste une manière de les exonérer de la violence que les conjointes violentes imposent (R1, R2, R3, R5, R6, R7).

La personnalité des partenaires violentes pose question quant à leur savoir-être conjugal. Loin de nous de douter des motivations amoureuses de départ de ces conjointes, seulement nous nous interrogeons plutôt sur leur capacité à être en relation intime avec autrui. Certains discours décrivent l'abuseuse comme « quelqu'un qui décide d'écraser l'autre pour se remonter par manque d'estime » (Suzie, CSL) et par le fait que : « la personne pourrait ressentir d'la jalousie, être insécure affectivement » (Joane), ainsi animée par des motivations personnelles bien spécifiques. À cet égard, certains récits relatent des comportements violents rappelant ceux d'un enfant en crise (R2, R3, R5), à savoir : un être dans l'exigence de sa satisfaction immédiate, qui n'est pas sans rappeler l'omnipotence infantile.

La toute-puissance psychologique réfère au concept de « l'enfant-roi », c'est-à-dire un enfant exclusivement auto-centré sur ses besoins, qui n'a pas d'autres objectifs que l'asservissement de l'autre pour son propre profit (Pleux, 2002). Les côtés enjôleurs

endorment autrui, car « derrière ces comportements de façade, se cachent le plus souvent des attitudes d'omnipotence, l'autre [...] n'existe que par le bon vouloir de l'enfant tyran. » (Pleux, 2002, p. 54). Selon Rénier et Schrod (2008, p. 2), ce concept d'enfant-roi ne désigne pas uniquement « une figure d'enfant mais une forme de relation. ». Le mode relationnel impulsé par « l'enfant roi » (Rénier et Schrod, 2008) ou « l'enfant tyran » (Pleux, 2002), réprime considérablement la volonté et la liberté d'autrui. Rester auto-centré sur ses besoins personnels peut être problématique dans un lien conjugal. C'est le signe d'une difficulté à entrer en saine relation avec l'autre :

L'altérité est une conquête difficile et progressive. Le développement humain passe du semblable au différent. La différence vient de séparations et de renoncements. C'est ce processus qui conduit vers l'autonomie. Ce processus nous semble, dans la problématique de l'enfant-roi, à la fois accéléré et simultanément freiné. (Rénier et Schrod, 2008, p. 3)

Si l'égoïsme laisse peu de place tant il vampirise l'espace, le temps, l'affectivité, l'attention et l'énergie de l'autre (Hirigoyen, 2005), les résultats escomptés ne sont cependant pas au rendez-vous : « malgré les bénéfices de son pouvoir, l'enfant tyran n'est pas heureux » (Pleux, 2002, p. 40).

La majorité des témoignages de notre recherche souligne les deux aspects de l'omnipotence infantile : l'asservissement d'autrui et l'affirmation excessive de soi (R1, R2, R3, R4, R5, R7, R8). Ce sont des individus qui pour « se maintenir dans la toute-puissance, [...] doivent en permanence mentir, manipuler, fonctionner dans l'imposture. Ils savent adopter un discours politiquement correct, pour mieux intriguer, berner leur

entourage et se livrer à des escroqueries. » (Hirigoyen, 2005, p. 180). Dès lors, de la toute-puissance à la « volonté de puissance » nietschénne, il n'y a qu'un pas que franchissent les abuseurs, comme relaté dans divers témoignages (R1, R3, R4, R6, R8). Quelle que soit la motivation inconsciente qui sous-tend cette « volonté de puissance » nietschénne : manque d'estime de soi, surcompensation ou blessure narcissique, affirmation de soi par la force, il n'en reste pas moins que la finalité en est l'asservissement d'autrui (Hirigoyen, 2005).

Ceci dit, quelle que soit l'obédience disciplinaire à laquelle nous référons (psychologie, psychiatrie, sociologie ou philosophie), les portraits des abuseurs mettent de l'avant une difficulté à savoir accueillir l'autre au sein de soi. Ils ouvrent également sur une incapacité à composer avec ses exigences; une difficulté à différer la satisfaction; une incapacité à gérer des conflits ou des tensions au sein de leur couple; l'expression d'une volonté d'imposer ses désirs au travers d'exigences difficiles à réaliser, plaçant dès lors l'autre dans une posture de réponse impossible. Dès lors, « l'incapacité de résoudre les conflits à un niveau psychique et la nécessité permanente d'avoir recours au passage à l'acte pour se soulager des tensions internes [signent un] mode relationnel de carence » (Besançon, 1993, p. 110-111).

Toutes ces difficultés et incapacités à être de manière saine et responsable renvoient, dans le fond, à une incapacité de vivre une relation d'adulte, car : « Être adulte, c'est avoir la capacité de comprendre les conséquences de ses actes et de prendre

ses responsabilités. » (Turgeon, 2018, p. 159). En ce qui concerne la responsabilité des gestes posés à l'encontre de leurs conjointes, notre recherche a mis en évidence une justification de la violence de la part des abuseuses ainsi qu'une inversion de responsabilité desdits actes posés. En ce sens, les conjointes violentes « [...] ont tendance à minimiser et à nier leurs comportements violents. [...] assument rarement la responsabilité de leurs actes. [...] blâment les circonstances comme l'ivresse, le stress [...] » (Turgeon, 2018, p. 158).

Dès lors, les abuseuses « se comportent très souvent comme des enfants qui font des crises à la moindre frustration. » (Turgeon, 2018, p. 159). À cet égard, le psychiatre suisse Karl Gustav Jung dépeindra quelques éléments-clé de l'infantilisme psychique d'un individu adulte comme n'étant « [...] pas du tout libéré de son milieu infantile [...] en face du monde [...] il [l'adulte] réagit comme un enfant en présence de ses parents, cherchant toujours à obtenir amour ou récompense sentimentale immédiate [...] [l'infantile] n'est pas en état de vivre sa propre vie ni de trouver le caractère qui est le sien » (Jung, 1993 p. 471).

Rechercher à l'âge adulte une sécurisation, une réassurance par autrui, signerait selon le psychiatre suisse, une incapacité dudit adulte à se sécuriser et à se valoriser soi-même, signe d'une dépendance affective qui se maintiendrait à travers le temps. À cet égard, nous pouvons faire ici un lien avec certains auteurs de notre littérature décrivant la dépendance affective comme étant un mode conjugal dysfonctionnel (Burke et

Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; Jung, 1993; McKenry et al., 2006; Melman 2007; Miller et al., 2001; Oringher et Samuelson, 2011; Racamier, 1992; Renzetti, 1992, 1998; Richards et al., 2003; West, 2002). Ainsi, rappelons-le, certaines études exposent qu'une forte dépendance à la partenaire intime serait un facteur prédictif de violence dans les couples de femmes (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; Melman, 2007; Miller et al., 2001; Renzetti, 1992; Richards et al., 2003). Dans les couples de même sexe et, plus particulièrement dans le couple lesbien, cette dépendance affective est vectrice de violence (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Richards et al., 2003).

Dès lors, force est de constater que : immaturité affective rime avec dépendance affective. À cet égard, comme nous l'avons déjà évoqué au début de cette thèse, certains auteurs mettent en évidence une plus grande dépendance affective des abuseuses (Miller et al., 2001; Richards et al., 2003) ainsi qu'une plus grande distance affective de la victime, comme expression d'une autonomie ouvertement revendiquée (Côté, 1997; Guay, 1995). À cet égard, un lien est établi entre niveau de dépendance et rapports de violence : « *Lesbians who report more frequent use of violent tactics in conflicts with their partners will report a higher level of dependency as a personality trait* » (Miller et al., 2001, p. 114). Une autre auteure relève que : « [...] la dépendance serait davantage marquée chez les couples lesbiens qu'hétérosexuels. [...] [il y aurait ainsi] une forte corrélation entre la violence, la dépendance de la partenaire violente et l'existence d'un

conflit autour du désir d'autonomie exprimé par la partenaire violentée » (Côté, 1997, p. 69). La majorité de nos témoignages fait en effet état d'une déflagration de violence au moment de quitter leurs conjointes violentes (R1, R2, R4, R6, R7).

Dès lors, selon la littérature et notre recherche, il appert que la violence manifestée par l'abuseuse révèle son immaturité affective tout autant qu'elle est symptomatique d'une détresse interpersonnelle conduisant au passage à l'acte. La littérature identifie l'insuffisance de soi, le manque de confiance et d'estime de soi, la dépendance affective (qui renverrait à la notion d'attachement de Bowlby), l'anxiété, le désordre mental, un problème communicationnel de l'abuseuse (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; Miller et al., 2001; Oringher et Samuelson, 2011; Richards et al., 2003), comme autant d'éléments de la personnalité de la conjointe violente.

Les caractéristiques personnelles de la conjointe violente posent donc la genèse des dynamiques des rapports de violence dans le couple lesbien. Selon la littérature en présence, il se crée progressivement une altération de la qualité du lien conjugal entre les deux conjointes qui mènent aux épisodes violents (Burke et Follingstad, 1999; Godbout et al., 2013; Julien et al., 2003).

La personnalité de l'abuseuse est partie prenante dans la compréhension de la thématique de la violence dans le couple lesbien, car c'est elle qui initie les rapports de

violence dans la conjugalité lesbienne. En cela, les intervenantes interrogées et la littérature s'accordent à dire que la violence dans la relation intime est un choix personnel et conscient (Suzie et Marjolaine (CSL), Pascale, Joane; Hirigoyen, 2005; McKenry et al., 2006; Milletich et al., 2014; Ministère de la Santé et des services sociaux, 1995; Turgeon, 2018; Secrétariat à la condition féminine, 2018). Situer la personnalité problématique de la conjointe violente dans la compréhension des rapports de violence dans le couple lesbien permet de lui attribuer sans équivoque la paternité et la responsabilité de ses actes violents. Les différents témoignages en présence ont évoqué que les caractéristiques personnelles de la conjointe violente ont joué un rôle important dans la prise de pouvoir illicite, que ce soit par l'instauration d'un panel de comportements coercitifs assurant sa suprématie sur l'autre ou bien par la corruption psychique habilement et subtilement opérée sur sa victime (R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8, Marjolaine et Suzie (CSL), Joane, Pascale). Dès lors, on comprendra dans le paragraphe qui suit pourquoi replacer la responsabilité des comportements violents est absolument essentiel.

11.2.3 Débats autour de la question de la violence mutuelle. La violence mutuelle dans les couples gais s'inscrit dans un débat qui divise. Certains chercheurs soutiennent qu'en faisant preuve à son tour de comportements violents, la victime serait donc aussi violente que sa partenaire (Baker et al., 2013; Oringher et Samuelson, 2011; Randle et Graham, 2011), tandis que d'autres, au contraire, soutiennent : « qu'il y a une agresseuse et une victime confrontée à une agression » (O'Brien, 2012, p. 204). Pour les

partisans de la violence unidirectionnelle, les gestes posés par la victime sont en effet des actes d'auto-défense ou de protection aux fins de rétablir un sentiment de sécurité relationnelle (Burke et Follingstad, 1999; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; O'Brien, 2012; Richards et al., 2003; Ristock, 2009; Turgeon, 2003). En ce sens, même s'il est vrai que les victimes peuvent être amenées à utiliser les mêmes formes de violence que les abuseuses (Turgeon, 2018), contrairement à ces dernières, elles ne sont aucunement animées d'objectifs de prise de pouvoir ou de contrôle illicite sur l'autre. En ce sens, la violence des victimes est une violence réactive, destinée à les défendre, à les protéger ou bien à tenter de rééquilibrer les rapports de pouvoir dans le couple (Turgeon, 2018). À cet égard, la littérature scientifique reflète que les victimes homosexuelles se défendent davantage que les victimes hétérosexuelles (Guay, 1995; O'Brien, 2012; Richards et al., 2003; Ristock, 2009).

Voilà pourquoi lorsque la victime homoconjugale féminine réplique à la violence de sa partenaire, se pose la question de la violence mutuelle. La psychologue clinicienne que nous avons interrogée réfère à des articles scientifiques consultés sur le sujet :

[...] dans ces textes là euh montraient que c'était pas si facile à déterminer qui agresse et qui est victime [...] dans les couples hétérosexuels, c'est devenu pas très facile non plus parce que les hommes se sont mis à dire : 'je suis la victime, c'est elle qui est violente!' et pis la société a gobé ça là euh pis est tombée là-dedans comme dans la crème fouettée là! [...] ça devient plus difficile même dans les couples hétérosexuels de vraiment faire une évaluation de ça [...] on va essayer de regarder la réalité [...] c'est sûr qu'après un certain temps [la victime] réalise que sa violence est réactionnelle. (Joane)

Nos deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne, quant à elles, sont beaucoup plus tranchées dans leur position. Elles s'inscrivent en faux contre cette notion de violence mutuelle :

Moi, j'ai beaucoup d problème avec ça (se râcle la gorge) [...] j'ai beaucoup de difficultés à la voir mutuelle [la violence conjugale] [...] égale partie de part et d'autre, dans le sens que la personne, elle peut répondre par la violence. Pour moi, ça c'est clair! Surtout en l'ayant vécue [...] c'est facile de ne pas comprendre pourquoi l'autre n'est pas violente et [...] de créer des sollicitations. (Marjolaine, CSL)

Certes, la similitude de gabarit, la pro-activité des victimes à se défendre ainsi qu'une méconnaissance de la violence homoconjugale par les autorités, rendent difficile de savoir qui est la victime de qui est l'abuseuse (Donovan et Barnes, 2020; Little, 2020; O'Brien, 2012).

Nous autres, on travaille beaucoup [...] contre le mythe [...] de la violence mutuelle [...] que ce serait reconnu [...] j'trouve ça épeurant! [...] j'remets toujours en contexte du cycle [de la violence] [...] oui [la réplique] est un geste de violence [...] mais on parle d'épisode de violence [...] habituellement, j'fais pas vivre de la violence à ma conjointe. Ça a été une réponse [...] quand j'leur dis [...] : 'effectivement le geste que t'as porté était un geste violent mais si on regarde le cycle, c'est pas quelque chose que tu fais régulièrement, ça a été une épisode en réponse à...' (Suzie, CSL)

Nous nous rallions également à la posture des deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne. Nous rejetons formellement ce concept de violence mutuelle qui placerait victime et abuseuse sur le même niveau de responsabilité des comportements violents. La violence mutuelle serait dès lors porteuse d'intention de nuire également

chez la victime, ce que dénoncent Miller (2001); O'Brien (2012); Ristock (2009). Or, rappelons que selon le Code criminel canadien, l'intention de nuire (la *mens rea*) constitue avec le passage à l'acte criminel (l'*actus reus*), les deux composantes légales d'une infraction. S'il était retenu par les autorités et par la communauté scientifique, le concept de violence mutuelle dans un cadre homoconjugal diluerait la légitime défense en une violence criminelle, donc pénalement répréhensible. Cela n'aurait juridiquement aucun sens et constituerait un renversement de responsabilité pénale. Ce serait une autre inversion perverse qui porterait la suprême estocade (« l'abus ultime » Suzie, CSL) à la victime homoconjugale féminine.

En outre, nous estimons qu'utiliser un comportement violent aux fins de se défendre ou de se protéger est très différent que d'utiliser un comportement violent aux fins d'asseoir une domination sur l'autre. La destination de la violence de la victime est donc très différente de celle de la conjointe violente. Dès lors, il est inenvisageable de parler de violence réciproque. Avis que partage également Joane, la psychologue clinicienne que nous avons interrogée : « c'est qui fait la violence, c'est l'objectif du comportement, qui est : exercer un pouvoir illégitime sur l'autre. Prendre un pouvoir illégitime, s'approprier un pouvoir qui est pas euh à nous et pis qui est pas légitime d'exercer sur un autre adulte. ». En ce sens, nous considérons que la violence mutuelle est un mythe qui servirait davantage les desseins toxiques tout autant qu'« à dédouaner une lesbienne violente. » (Guay, 1995, p. 2). Accorder foi au concept de violence mutuelle, ce serait en effet faire le jeu de la conjointe violente.

Mais, qu'est-ce qui fait que, dans un contexte de violence homoconjugale féminine, la question de la réciprocité de la violence se pose?

Pour certaines auteures, la similitude de taille et de poids des partenaires de même sexe rendrait moins évidente l'identification de l'abuseuse de celle de la victime. La prise en considération du gabarit des partenaires de même sexe serait aussi renforcée par un préjugé hétérosexiste. Ces préjugés sont sources de situations absurdes et préjudiciables pour la victime, car : « Lorsque des policiers voient deux femmes blessées et l'agresseuse affirmant que c'est l'autre qui l'a attaquée, ils ne savent pas quoi faire et ils embarquent tout le monde : « [...] *it is common for both abuser and victim to be arrested* » (Finley, 2013b, p. 286). S'ensuit aussi un méli-mélo judiciaire dans lequel le système de justice devra trancher sur le fait de savoir si les blessures infligées sont dues à des gestes d'agression ou à des réactions d'auto-défense (O'Brien, 2012). Sur huit victimes de violence homoconjugale féminine, deux répondantes ont eu l'expérience de la sphère judiciaire (R6, R7). Parmi les intervenantes interrogées, une seule a fait mention d'arrestation de victimes (Suzie, CSL). En conséquence, si notre recherche montre en effet l'existence d'un questionnement autour de la violence mutuelle, il n'en demeure pas moins une source de désaccord entre auteures, praticiennes, personnels socio-judiciaires et de santé, du fait d'interprétations impulsées bien souvent par un manque de connaissances et d'informations sur la violence homoconjugale féminine.

Sur la question de la violence bidirectionnelle, d'autres auteurs, en revanche, considèrent qu'elle se rencontrerait assez fréquemment chez les couples homosexuels en tant que moyen de régler des différends, conformément à l'intégration du rôle masculin (Baker et al., 2013; Oringher et Samuelson, 2011; Randle et Graham, 2011). Contrairement à la pensée de ces auteurs, notre étude reflète que sur huit victimes homoconjugales féminines, seules deux ont fait usage de violence aux fins de se défendre ou de se protéger (R5, R6). En outre, dans ces cas-là, le recours à la violence par les victimes a été épisodique et donc non inscrit dans le cycle de la violence conjugale. À aucun moment, les gestes posés par les victimes n'ont eu pour but d'asseoir un quelconque pouvoir ou domination sur leurs partenaires en des exactions coercitives. Une fois de plus, nous nous inscrivons en faux contre cette théorie de la violence mutuelle qui, si elle était retenue par les autorités, victimiserait encore davantage les victimes et dédouanerait la véritable responsable de la violence conjugale : l'abuseuse.

Se confronter à la violence laisse toujours une marque sur celle qui la subit. Que ce soit sur le corps, l'esprit, la sexualité et les relations futures. L'abuseuse marque durablement sa victime de l'empreinte de sa violence qui s'imprime durablement... parfois, pour toujours.

11.2.4 La violence des abuseuses : criminelle ou non criminelle? Au travers des différents témoignages rapportés, une nomenclature des diverses formes de violences utilisées par les abuseuses se fait jour.

Nous pourrions les classer en trois grandes catégories : violences physiques, violences psychologiques et violences sexuelles.

Pourquoi est-il important de catégoriser la violence?

Du point de vue de notre recherche empirique, la présence de ces trois typologies est confirmée dans les rapports de violence homoconjugale féminine; d'un point de vue légal, la Loi criminelle opère une catégorisation entre « infractions contre la personne; infractions contre les biens; infractions d'ordre sexuel » (Ministère de la Justice du Canada, 2020).

Selon le Code criminel canadien, les menaces et le harcèlement criminel constituent des voies de fait. En ce sens, selon les art. 264 et suivants, menaces et harcèlement constituent des « violences physiques ».



Figure 2. Les violences criminelles incluses dans la violence conjugale (site Web CliquezJustice.ca⁴¹).

Plus précisément, l'art. 264.1, *alinéas a), b), c)* du Code criminel canadien définit les menaces comme étant le fait : « Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet, ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un; de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles; de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un ».

⁴¹ Volet « violence conjugale : trouver la sortie », identifié à <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/violence-conjugale-trouver-la-sortie>

Le harcèlement : définition criminelle vs définition administrative

Arrêtons-nous un instant sur cette notion de harcèlement. Il est intéressant en effet de constater que le harcèlement recouvre deux définitions législatives à portées différentes selon qu'il réfère à une définition criminelle (fédérale) ou à une définition administrative (provinciale).

Selon l'art. 264 (2), *alinéas a), b), c), d)*, du Code criminel canadien, le harcèlement criminel se définit comme suit :

Suivre cette personne ou une de ses connaissances de façon répétée; communiquer de façon répétée, même indirectement, avec cette personne ou une de ses connaissances; cerner ou surveiller sa maison d'habitation ou le lieu où cette personne ou une de ses connaissances réside, travaille, exerce son activité professionnelle ou se trouve; se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille. (Ministère de la Justice du Canada, 2020)

Force est de constater que la définition criminelle du harcèlement circonscrit les modalités physiques de l'infraction en des actions à portées physiques comme « surveiller [...] suivre [...] cerner [...] se comporter [...] communiquer ». Cette définition canadienne exclut les actions psychologiques et verbales comme le fait d'insulter, de rabaisser, de dénigrer, de crier, par exemple, ainsi que les diverses attaques à l'intégrité psychologique de la victime. À cet égard, les dispositions de la Loi fédérale ne reconnaissent pas le harcèlement psychologique comme constituant une infraction criminelle (Turgeon, 2018), contrairement au Québec qui a criminalisé les violences

psychologiques en contexte conjugal (Lessard et al., 2015; Secrétariat à la condition féminine, 2018).

Il existe cependant une définition du harcèlement psychologique qui correspond davantage à la réalité des victimes, prévue et réprimée par le gouvernement du Québec : la Loi sur les normes du travail.

Ainsi, l'art. 81.18 de la Loi sur les normes du travail stipule :

Pour l'application de la présente loi, on entend par « harcèlement psychologique » une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le salarié.

(Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, 2020)

Selon la Loi provinciale, le harcèlement sexuel est inclus dans le harcèlement psychologique. Dans cette définition, les actions psychologiques de l'abuseur(e) ainsi que les atteintes à l'intégrité psychologique des victimes sont prises en considération. Cependant, malgré toute la justesse de cette définition, force est de constater que la Loi sur les normes du travail protège tout individu évoluant dans une sphère strictement professionnelle.

Dès lors, pour criminaliser cette forme de violence conjugale au niveau pancanadien, il y aurait lieu d'inclure la définition administrative du harcèlement psychologique dans le Code criminel du Canada. Nous pensons en effet que dans un contexte de violence homoconjugale féminine, la Loi criminelle fédérale et la Loi administrative provinciale sur les normes du travail devraient être rassemblées afin que, par équité, toutes les victimes puissent avoir un recours au criminel contre le harcèlement psychologique. Ceci dit, cela jetterait un débat sur un conflit de juridiction entre gouvernement fédéral et gouvernement des provinces.

Que faudrait-il donc pour que cela soit possible?

Quantifier la fréquence et les impacts de ce type d'infraction? L'influence de l'opinion publique? Une volonté politique?

Il est intéressant de constater en effet que l'usage fréquent de certaines infractions a souvent influé sur l'évolution du Code criminel, concernant notamment certaines infractions à caractère sexuel. C'est le cas pour l'ancien art. 162 (1) « Voyeurisme » qui, depuis mars 2015, a été refondu afin de sanctionner plus particulièrement l'envoi de photos intimes de la victime à des tiers, sans son consentement. Ainsi, l'art. 162.1 du Code criminel du Canada, intitulé « Publication, etc. non consentuelle d'une image intime » ce que les médias, les psychologues et les juristes nomment « la vengeance pornographique ou *revenge porn* », stipule :

162.1 (1) *Quiconque sciemment publie, distribue, transmet, vend ou rend accessible une image intime d'une personne, ou en fait la publicité, sachant que cette personne n'y a pas consenti ou sans se soucier de savoir si elle y a consenti ou non, est coupable :*

- a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans;*
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.*

Définition de l'image intime

(2) *Au présent article, **image intime** s'entend d'un enregistrement visuel – photographique, filmé, vidéo ou autre - d'une personne réalisé par tout moyen, où celle-ci :*

- a) y figure nue, exposant ses seins, ses organes génitaux ou sa région anale ou se livrant à une activité sexuelle explicite;*
- b) se trouvait, lors de la réalisation de cet enregistrement, dans des circonstances pour lesquelles il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée;*
- (c) a toujours cette attente raisonnable de protection en matière de vie privée à l'égard de l'enregistrement au moment de la perpétration de l'infraction.*

(Ministère de la Justice du Canada, 2020)

Toutes les violences physiques et/ou à caractère sexuel définies comme telles légalement peuvent être sanctionnées en vertu de la Loi criminelle canadienne. Lorsqu'elles le sont, force est de constater que la réponse judiciaire n'est pas à la mesure des attentes de la victime ou des groupes de défense des victimes de violence conjugale : « [...] plusieurs groupes intervenant auprès des victimes, et particulièrement ceux qui luttent contre la violence faite aux femmes, considèrent les sentences trop clémentes, les mesures de protection, lacunaires et les suivis auprès des contrevenants, laxistes » (Poupart, 2012, p. 110).

À la lumière de certains témoignages, il a été exposé que certaines formes des violences vécues au sein du couple constituent des actes criminels prévus et réprimés par le Code criminel canadien comme : les coups, menaces de coups, harcèlement (voies de fait), agressions sexuelles (dont le viol), méfaits aux biens. Pour la plupart de ces violences la Loi criminelle prévoit des peines d'emprisonnement (Ministère de la Justice du Canada, 2020).

Pourtant, les témoignages ne mentionnent que très rarement le recours aux autorités judiciaires (R6, R7). Seulement deux de nos répondantes ont eu recours aux instances pénales, avec dans chaque cas, une issue judiciaire favorable pour l'abuseuse. Ce qui s'explique par les raisons suivantes :

- Soit, la plaignante n'a pas voulu se rendre jusqu'au bout du processus judiciaire, pour des raisons personnelles : « parce que là j'entre dans un jeu où j'la met elle dans une position où elle va vivre l'intimidation où à va s'faire étiqueter comme batteuse de femmes!? [...] c'est pas ça qu'je veux! [...] Faique ça a été difficile de [...] pas vouloir embarquer dans un jeu où tu vas isoler ton agresseuse » (R6);
- Soit, lorsque l'action judiciaire a été intentée, la plaignante a été déboutée par un verdict de non culpabilité en faveur de l'abuseuse :

Non coupable! parce que euh lors de l'interrogatoire de de l'auxiliaire qui était là le le matin là qui m'a retrouvée dans c't état là, hum c'est une

question de technicalité au niveau du hum de certains détails de comment on m'a retrouvée et euh l'auxiliaire n'a pas voulu euh être responsable d'envoyer quelqu'un en prison donc elle a comme tout oublié c'qu'elle avait précédemment dit dans l'enquête préliminaire. Donc y ont rien pu faire! pis euh ça a été final. (R7)

Sur un panel de huit victimes de violence conjugale, une seule a porté plainte devant les autorités judiciaires (R7). Il est décevant de constater que sa plainte s'est achevée par un non-lieu. Cela pose la question du traitement pénal de la violence homoconjugale féminine.

Notre recherche a également mis en évidence un écart entre la perception des actes vécus comme étant de la violence pour les victimes et les actes relevant des violences criminelles. À cet égard, même si elles ont subi des violences criminelles au sens légal du terme, la majorité de ces femmes n'avait pas une conscience claire qu'il s'agissait bien d'actes criminalisés (R1, R2, R3, R4, R5, R6). Deux d'entre elles s'expriment d'ailleurs à ce sujet : « je ne savais pas que j'avais besoin d'aide. » (R4); et une autre : « j'voyais même pas ça comme un agression! [...] je ne réalisais même pas tout l'temps qu'c'était d'la violence!» (R6). Une autre encore exprime : « quand tu m'en as parlé sur le coup moi j'ai pas saisi que moi –même j'ai déjà été victime de d'ça. Parce que pour moi c'est comme si je voulais pas me l'avouer » (R3). Dès lors, comment traiter judiciairement des violences criminelles qui ne sont pas dénoncées parce que non reconnues comme telles par les victimes?

Au nom de cette méconnaissance, les actes de harcèlement, méfaits aux biens, agressions sexuelles constituées d'imposition de pratiques sexuelles ou de diffusion de photos intimes, la séquestration (R6) ou les coups (gifle, claque, graffignages), pourtant tout aussi répréhensibles par le Code criminel, n'ont pas été dénoncés. Ce qui confirme la divergence de perception entre ce qui, pour la victime, constitue un acte violent et ce qui, pour le système de justice, constitue un acte violent.

Concernant les violences physiques (voies de fait) réprimées par le Code criminel canadien, force est de constater qu'elles sont sous-représentées dans notre panel d'études. À cet égard, une seule a décrit des actes d'agressions physiques très fréquents : « è m'a beaucoup frappée » (R5); cinq autres relatent des violences physiques occasionnelles (R1, R2, R4, R6, R7); une seule répondante déclare n'avoir subi aucune violence physique : « c'était pas physique, c'étaient des mots. » (R8); tandis qu'une autre encore décrit une tentative d'agression physique : « ben elle essayait de m'frapper mais tsé comme pas trop fort [...] » (R3).

La thèse a mis en évidence que les violences verbales et psychologiques subies sont surreprésentées, en ce qu'elles ont été expérimentées très fréquemment par la totalité de notre population principale. À cet égard, si au Québec, le mensonge, la manipulation, le dénigrement et le rabaissement, les cris sont des formes de violence criminalisées, nous rappelons qu'elles ne le sont pas au Canada (Turgeon, 2018). Ce que nous déplorons.

C'est comme si le message légal envoyé aux abuseuses les autorisait à user de dénigrement, de rabaissement envers leurs partenaires : « Tu n'as pas le droit de me battre, mais tu peux m'injurier, m'humilier » (Hirigoyen, 2005, p. 286). Nos résultats empiriques convergent d'ailleurs avec certaines études de la littérature sur les impacts considérablement dévastateurs de la violence psychologique (Edwards et al., 2015; Hirigoyen, 2005; Turgeon, 2018). Nous avons montré que ces violences ont des répercussions beaucoup plus intenses et importantes sur les victimes : plusieurs des répondantes de notre population principale ont développé un trouble de stress post-traumatique (R1, R6, R7); d'autres ont été quand même jusqu'à renier leur orientation sexuelle (R1, R6). C'est dire la puissance de nuisance des violences psychologiques. Elles devraient pourtant occuper une place de choix dans la législation pénale canadienne afin que toutes les victimes de violence conjugale soient à égalité de traitement du point de vue de la réponse judiciaire.

Nous pouvons également relever que, tout comme les violences psychologiques, la victimisation secondaire est également exclue du système pénal. En ce sens, notre recherche a mis en évidence que certaines attitudes critiquables de proches ou de personnels des institutions socio-judiciaires sollicitées par les victimes ont induit des souffrances supplémentaires à la victimisation initiale, venant renforcer encore davantage les impacts de la violence conjugale subie. C'est ce qui est couramment appelé « victimisation secondaire » (Gaudreault et al., 2009; Wemmers, 2003), infligée à la victime par :

- L'entourage souvent impuissant à aider et qui peut involontairement blesser :
 « Les amis m'ont dit : 'si tu retournes avec elle, X, c'est que t'as un problème de santé mentale!' » (R2); « les amis étaient écoeurés d'en entendre parler : 'tant que tu f'ras pas de démarches, on veut plus rien savoir!' » (R5).

Cette répondante a reçu le même ultimatum de la part de ses amis tout autant que, sous l'influence des propos de sa mère, elle a remis en question son orientation sexuelle : « parce que mes amis voulaient pas m'voir tant qu'j'la laissais pas! [...] j'étais tellement perdue que ma mère a réussi à m'convaincre qu'une relation avec un gars ce serait le bon chemin. » (R6). Encore plus surprenant, la propre mère de l'abuseuse tente de décourager cette autre répondante de poursuivre sa relation avec sa fille : « sa mère m'a même dit : 'si tu r'tournes avec ma fille, t'es une folle!!' » (R4). Le jugement de valeur sur l'orientation sexuelle peut être également source de blessure supplémentaire : « [...] ma mère [...] : 'chuis tellement déçue qu'tu sois pas hétéro' » (R8).

- L'enquêteur qui refuse de prendre une plainte ou qui refuse d'enquêter :
 « l'enquêteur voulait pas enquêter! [...] l'enquêteur m'a jamais appelée pour me parler de ma plainte euh j'me pis là j'me dit y s'est jamais assis avec moi vraiment [...] j'dis : 'personne a pris ma plainte?' j'ai dit comme c'est mon droit élémentaire » (R6) ajoute un peu plus à la victimisation et à la souffrance initiale de la victime.

- Les intervenantes en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale peuvent, là encore, infliger d'autres blessures (R8) :

Chuis allée en centre de crise [...] y avait un débat à savoir dans quelle chambre qui m'mettait [...] si on me mettait dans une chambre avec des femmes [...] parce que chuis lesbienne! [...] pis on m'a transférée dans un espèce de centre euh pour personnes avec des problèmes mentaux! ça t'donne une idée! (R6)

Ces souffrances supplémentaires contribuent à victimiser encore davantage en amplifiant les répercussions de la violence homoconjugale féminine. Cependant, même si divers recours administratifs existent, nous pensons que lorsqu'elle implique des personnels en position d'autorité (policiers, enquêteurs, intervenantes...), la victimisation secondaire devrait être pénalement reconnue comme une atteinte supplémentaire à l'intégrité des victimes.

Toutes ces marques qui ont lacéré les chairs, les affects, les pensées, l'identité et la sexualité sont autant de cicatrices que la victime homoconjugale féminine portera sans doute toute sa vie. Pour elle désormais, plus rien ne sera comme avant. Car la violence, ça vous change!

Certains concepts dégagés par notre recherche font écho à la littérature. Relevons par exemple : le cycle de la violence présent dans le couple homoconjugal féminin et la notion de pouvoir qui y est rattachée; la marginalisation, la stigmatisation des lesbiennes et des victimes homoconjugales féminines; l'invisibilité et l'invisibilité intériorisée des

victimes; le « stress du coming out multiple »; la lesbophobie intériorisée; le jugement de la société sur le lesbianisme; la question de la violence mutuelle et le manque de ressources pour les victimes homoconjugales féminines. À partir de ce constat, il nous a semblé digne d'intérêt d'établir une comparaison entre ce qu'a fait apparaître ou non notre recherche en regard de la littérature.

11.3 Rapprochements et distanciations thématiques entre notre recherche et la littérature

À bien des égards, nos résultats convergent avec différentes thématiques relevées dans la littérature.

11.3.1 Corrélat entre la recherche et la littérature. Les points de vue des auteures et de nos résultats convergent en ce qui a trait au cycle de la violence conjugale, à l'escalade, aux différentes formes de violence utilisées par les abuseuses, aux différentes conséquences de la violence sur les victimes, aux questions de pouvoir, d'emprise et de contrôle de la partenaire violente, à la violence mutuelle, à l'existence de spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien, à l'influence du regard négatif d'une société hétéronormative et patriarcale sur le lesbianisme, à l'invisibilité des lesbiennes, au fait aussi que la violence conjugale est un comportement choisi de la part de l'abuseuse.

Notre thèse a cependant affiné la compréhension de certaines thématiques présentes dans la recension de littérature sur les conséquences judiciaires de la victimisation homoconjugale féminine, la lesbophobie intériorisée, l'invisibilité intériorisée, la victimisation secondaire, la violence institutionnelle, l'axe de développement et du maintien du pouvoir, la différence entre le pouvoir et l'emprise, la corruption psychique, l'empreinte de la violence, quelques traits de la personnalité de l'abuseuse, etc.

Concernant le particularisme existant dans les dynamiques des rapports de violence dans le couple lesbien, nos résultats ont notamment mis en relief que la première relation homoconjugale féminine était un facteur fragilisant et que la lesbophobie intériorisée concernait à la fois l'abuseuse et la victime. La thèse met aussi en évidence que la lesbophobie intériorisée est une forme de violence utilisée par la conjointe violente. En outre, notre recherche a également reflété une discrimination et une marginalisation de certaines diversités sexuelles au sein même de la communauté LGBTQ+.

Nos travaux de recherche ont particulièrement mis l'accent sur l'exploration du paysage clinique actuellement en vigueur pour ces femmes, victimes de leurs ex-conjointes. Nos résultats convergent avec ceux relayés par la littérature sur l'insuffisance de ces ressources qui s'avèrent par ailleurs insatisfaisantes. Nous rappelons que la littérature a dénoncé que les ressources qui existent pour ces victimes comportent hélas

de nombreux manquements du fait de préjugés ou de manque de connaissance des intervenantes en maisons d'hébergement sur la problématique de la violence homoconjugale féminine. Nos deux populations à l'étude ont aussi rapporté des conditions préoccupantes d'accueil et d'offre de services reliées à la demande d'aide des victimes homoconjugales féminines. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité de ces femmes, afin de se sortir de la relation abusive, se soit tournée vers des ressources informelles ou bien des réseaux communautaires, particulièrement sensibilisés à cette thématique. Ainsi, la thèse va dans le sens de la littérature.

Le manque de services satisfaisants pour ces femmes est une situation très préoccupante qui, malheureusement, ne se résorbera pas du jour au lendemain. À cet égard, notre voix se joint à celles de certaines auteures de notre littérature mais, aussi, à celles des intervenantes interrogées, qui invitent les professionnels de la santé et des services sociaux à davantage d'entregent et d'empathie envers les victimes homoconjugales féminines. Il y aurait lieu d'inviter - ou d'inciter fortement - tous les personnels de l'intervention à une plus grande ouverture d'esprit face à la diversité sexuelle ainsi qu'à une actualisation des connaissances en matière de violence conjugale en général mais, surtout, en matière de violence homoconjugale féminine.

11.3.2 Distanciation entre la recherche et la littérature. Les écarts entre nos résultats et ceux de la littérature portent essentiellement sur le profil des victimes et

l'épineuse question de la violence mutuelle. Concernant cette dernière thématique, notre position a déjà été exprimée plus haut.

Concernant la question de l'existence vraie ou supposée d'une prédisposition à être victime de violence conjugale, nos résultats tendent, au contraire, à mettre en évidence qu'il n'existe pas de profil-type de victimes de violence conjugale (Suzie (SCL), Joane). Ces résultats concordent avec certaines auteures de notre littérature (Turgeon, 2003, 2018; Hirigoyen, 2005). En ce sens, notre recherche a mis en exergue que, peu importent les histoires personnelles antérieures des victimes, leur force de caractère, leur statut social, à un moment donné de leur existence, ces femmes ont toutes été confrontées à la violence au sein de leur homoconjugalité.

La psychologue Natacha Godbout et ses collègues soutiennent par exemple qu'une femme homosexuelle ayant subi une agression sexuelle dans l'enfance serait d'autant plus affectée dans sa capacité à maintenir un lien conjugal satisfaisant et pérenne (Godbout et al., 2013). Or, nos résultats montrent que sur un échantillon de huit victimes, une seule a subi une agression sexuelle dans l'enfance (R3) et que le lien conjugal était parasité par les différents comportements de violence de la part de son ex-conjointe. Le manque de satisfaction conjugale est de ce fait imputable à la conjointe violente et non au passé blessé de la victime.

Il est à noter également que certaines de nos répondantes ont grandi dans un milieu familial homophobe (R1, R3, R8) ou ont été témoins de violence conjugale dans leur enfance (R2). Cependant même si certaines font des liens avec leur passé (R2, R3), elles comprennent la violence vécue dans leur couple en reliant les caractéristiques intrinsèques de leurs ex-conjointes avec leurs propres fragilités personnelles. En outre, la majorité de ces femmes ont d'excellents rapports avec leurs familles respectives. De plus, certaines de nos répondantes, ayant été victimes de leurs ex-conjointes, n'ont ni vécu de maltraitance ni n'ont été témoins de violence conjugale durant leur enfance (R1, R4, R5, R6, R7, R8). Nos résultats divergent donc de ceux relayés par la littérature et convergent avec le propos de Joane, la psychologue clinicienne que nous avons interrogée.

Pour Joane Turgeon, la famille d'origine, ou bien un passé de victimisation antérieure, ne prédispose pas à être victime de violence conjugale. S'il n'existe pas de profil-type de victime de violence homoconjugale féminine, certains facteurs de risque de violence peuvent être toutefois identifiés comme autant de signaux utiles à la prévention.

En ce sens, nous tenons à recadrer que la paternité des comportements est – et doit être – uniquement attribuée à l'abuseur.

11.3.3 Les thématiques de la littérature absentes de notre recherche. Il s'avère que certaines thématiques présentes dans la littérature n'apparaissent pas dans nos résultats comme par exemple, « le silence de la communauté LGBTQ+ », « l'indice de masculinité » ou encore « la relation fusionnelle ».

11.3.3.1 Le silence de la communauté LGBTQ+. Nous l'avons vu, plusieurs textes reflètent que le silence de la communauté gaie sur la violence dans les couples lesbiens porterait encore davantage atteinte aux femmes qui en sont victimes (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Damant, 2008; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hirigoyen, 2005; O'Brien, 2012; Richards et al., 2003; Thibault, 2008). Selon ces auteurs, le silence de la communauté LGBTQ+ serait davantage relié à une difficulté à théoriser dans un langage consensuel ce qu'est la violence homoconjugale féminine. Pour d'autres encore : « [...] *the LGBT community itself, due to the fear of suffering greater stigma, can maintain the invisibility of the situations of partner violence that occur in the community* » (Badenes-Ribera et al., 2015, p. 55).

Il n'en reste pas moins que pour la communauté LGBTQ+ :

[...] un des grands défis liés à la problématique de la violence dans les couples lesbiens est de briser le silence au sein de notre propre communauté. Notre difficulté à reconnaître que ce type de violence existe nous rend en partie responsables de la difficulté qu'éprouvent les lesbiennes victimes à chercher et à trouver de l'aide. (O'Brien, 2012, p. 208)

S'il est un fait que ce mutisme de la communauté LGBTQ+ participe à l'invisibilité de la violence homoconjugale féminine ainsi que de l'invisibilité des lesbiennes victimes, il est cependant intéressant de constater que sur douze répondantes interrogées, une seule seulement a fait mention de ce silence (R5). Pourtant, les deux intervenantes communautaires rencontrées faisant partie elles-mêmes de la communauté LGBTQ+, pour une raison ou une autre, n'ont pas évoqué cette mise sous séquestre de la violence dans les couples lesbiens par la communauté gaie. Nous pouvons dès lors affirmer que le silence de la communauté LGBTQ+ sur l'existence de la violence conjugale dans le couple lesbien constitue une autre des spécificités de la violence homoconjugale féminine.

11.3.3.2 L' « indice de masculinité ». Contrairement à la littérature, nos résultats n'ont pas fait apparaître le surprenant « indice de masculinité ».

Les opinions de ces chercheurs prennent vie dans une spéculation théorique, à savoir : la présence d'un « taux de masculinité » de la conjointe violente qui serait en lien avec la violence homoconjugale (Baker et al., 2013; McKenry et al., 2006; Oringher et Samuelson, 2011) : « *There was a significant main effect for perpetrators in terms of masculinity; perpetrators (M=30.19) had significantly higher masculinity scores than did nonperpetrators (M=26.75) (F=8.9, p<.05)* » (McKenry et al., 2006, p. 238). En ce sens, Baker et ses collègues, citant l'étude quantitative de McKenry et al., (2006), ont ainsi identifié « [...] *that higher scores on a scale of masculinity correlated with higher*

levels of violence among both lesbians and gay men. » (Baker et al., 2013, p. 187). Nous précisons que cette théorie ne réfère nullement à l'expression de genre affichée par certaines lesbiennes, mais bel et bien à des comportements agressifs identifiés comme appartenant au rôle social masculin : « *Future research is needed to better understand the link between masculinity and violence in same-sex relationships* » (Oringher et Samuelson, 2011, p. 72).

Nous rappelons que, selon certains auteurs, l'« indice de masculinité » renverrait au cliché selon lequel la violence des lesbiennes serait conforme au stéréotype de la lesbienne « masculine » bagarreuse (Ristock, 2009). Sur les traces de l'approche masculiniste, l'intégration ou l'intériorisation du rôle masculin, est identifiée selon certains auteurs comme l'un des possibles facteurs explicatifs et compréhensifs de la violence conjugale à la fois dans les couples hétérosexuels et dans les couples homosexuels (McKenry et al., 2006; Oringher et Samuelson, 2011). Selon certains textes, en effet, les conjointes violentes qui auraient davantage intégré les comportements traditionnellement dévolus au genre masculin, seraient porteuses de « taux de masculinité » ou « d'indice de masculinité » (Oringher et Samuelson, 2011). L'étude d'Oringher et Samuelson (2011) révèle en outre que, dès les années 1990, quelques chercheurs auraient ainsi établi une corrélation entre violence des partenaires de même sexe et présence de marqueurs de masculinité. Selon ces auteurs, l'« indice de masculinité » participerait à une résolution agressive de conflits dans le couple homosexuel. Il serait aussi l'indicateur de rôle social masculin au travers de la répression

des émotions ainsi que du refus d'afficher une certaine vulnérabilité émotionnelle chez l'homme hétérosexuel et homosexuel (Oringher et Samuelson, 2011). Certains auteurs rapportent que l'« indice de masculinité » conformerait donc les abuseurs aux exigences de la répartition hétéronormée des rôles sociaux en véhiculant les préjugés selon lesquels les hommes ne seraient pas des victimes et les femmes ne seraient pas violentes (Randle et Graham, 2011).

L'un des corollaires de « l'indice de masculinité » serait le maintien dans la dépendance à l'autre par un « rappel à l'ordre » (Watremez, 2005, p. 89) qui s'entendrait comme une manifestation de pouvoir, de contrôle et de domination tout autant que comme rejet de l'homosexualité féminine, afin de rétablir une image de la femme devant se conformer au modèle hétéronormatif. L'« indice de masculinité » serait donc compris comme un indicateur de virilité qui participerait de la tradition masculiniste selon laquelle « les comportements violents des hommes sont encore plutôt valorisés et associés, dans les médias comme dans l'imagerie populaire, à la virilité. Les hommes apprennent que cette virilité les rend supérieurs aux femmes [...] » (Turgeon, 2003, p. 8). À l'instar de la pensée de la psychologue clinicienne, d'autres auteurs dénoncent également cette visée masculiniste (Baker et al., 2013; Barrett et St. Pierre, 2013; Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Finley, 2013b; Guay, 1995; Hamel, 2009; Hirigoyen, 2005; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; O'Brien, 2012; Randle et Graham, 2011; Ristock, 2009; Tessier et Robitaille, 2004). La chercheuse en psychologie Carolyn West, s'inscrit en faux contre ces croyances et, citant Renzetti (1998), invite les diverses

communautés à resituer le débat de la violence homoconjugale féminine hors des rôles ou de l'expression des genres :

The role of the victim or aggressor cannot be determined based on gender in same-sex relationships. Consequently, researchers and members of law enforcement may falsely believe that violence is enacted by the partner who is more "masculine" in appearance or demeanor, while the victim possesses more "feminine" characteristics. The research dispels this myth. Lesbians do not generally mimic heterosexual roles, and lesbian batterers are not consistently more masculine than their victims in terms of physical size, appearance, or mannerism [...]. (West, 2002, p. 123-124)

Ceci dit, la présence de « l'indice de masculinité » chez les lesbiennes n'a pas fait l'objet d'études plus approfondies. Ce que nous déplorons car notre curiosité a en effet été attisée plus particulièrement en ce qui concerne l'indice de mesure ainsi que la méthodologie utilisée afin de déceler et quantifier le « taux de masculinité » supposément présent chez les lesbiennes violentes. Il est à noter que cette théorie est le fruit de recherches mixtes concernant à la fois les groupes gays et lesbiens ou bien davantage concentrées sur les couples gays. Ces résultats seraient donc un estimé.

Comprendre la violence homoconjugale féminine sous la perspective de « l'indice de masculinité », tel que reflété par la littérature, pourrait représenter une erreur épistémologique. À notre sens, adopter une telle lecture de la violence conjugale dans le couple lesbien est considérablement réducteur, voire rétrograde et ne rend pas justice à l'évolution des pensées et connaissances en la matière. Se rallier à cette perspective masculiniste impliquerait de laisser de côté les véritables enjeux sous-jacents

de la violence homoconjugale féminine, à savoir : le pouvoir, la domination, le contrôle, l'immaturation affective des abuseuses face à la bonne foi des victimes, la répartition inégale des tâches affectives, les préjugés lesbophobes de la société, le silence de la communauté LGBTQ+... Certes, le particularisme des rapports de violence dans le couple lesbien invite à replacer cette violence dans un contexte sociétal hétéronormé. Cependant, dans un couple de femmes, les comportements violents et la prise de pouvoir illégitime induisent, rappelons-le, une inégalité intra-genre qui contrecarre l'affiliation à la domination du genre masculin sur le genre féminin.

11.3.3.3 La relation fusionnelle. Comme déjà mentionné au début de cette thèse, la littérature dépeint en effet la dynamique relationnelle lesbienne comme étant une relation très exclusive, marquée par la dépendance à l'autre (Burke et Follingstad, 1999; Côté 1997; Guay, 1995; McKenry et al., 2006; Melman, 2007; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014; O'Brien, 2012).

Nous rappelons dès lors que certaines études mettent en lien les actes de violence dans les couples de femmes à la dépendance affective, vue par certaines auteures comme un désordre psychologique, une dysfonction relationnelle, en ce qu'elle serait un style d'attachement malsain dans la relation intime (Burke et Follingstad, 1999). Ainsi, la dépendance affective « serait davantage marquée chez les couples lesbiens qu'hétérosexuels. [...] [des études] montrent une forte corrélation entre la violence, la dépendance de la partenaire violente et l'existence d'un conflit autour du désir

d'autonomie exprimé par la partenaire violentée » (Côté, 1997, p. 69). Un consensus entre les auteurs relate qu'un niveau élevé de dépendance à sa partenaire pousserait une lesbienne à user de violence (Burke et Follingstad, 1999; Côté, 1997; Guay, 1995; McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Richards et al., 2003).

Si notre recherche n'a pas permis de mettre clairement en évidence la dépendance affective des abuseuses, celle-ci met par contre en relief un déchaînement de violence lors d'une rupture conjugale annoncée (R1, R2, R6, R7). En ce sens, la violence paroxystique sonne comme une tentative désespérée de l'abuseuse de vouloir retenir la victime dans ses rets. Nous pouvons cependant rapprocher la dépendance affective des conjointes violentes, soulevée par notre littérature, avec des comportements d'immaturité affective relevés par nos données de terrain (R2, R3, R5, Suzie (CSL), Joane).

Selon la littérature, la dépendance affective serait « une sur-identification (overidentification) à l'autre » (Burke et Follingstad, 1999, p. 505) pouvant conduire à un mode fusionnel de la relation. Dès lors, pour Milletich et ses collègues, la relation fusionnelle dans la conjugalité lesbienne serait en effet :

One variable that may be especially relevant for same-sex female couples is fusion. [...] Fusion, defined as the blurring of boundaries between people in which they sense a loss of self as an individual, has been identified as a particularly problematic dynamic in women's same-sex relationships [...]. (Milletich et al., 2014, p. 654)

Nous rappelons le point de vue de la littérature sur la fusion, dépeinte comme un mode conjugal dysfonctionnel (Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014) tout autant que comme l'un des prédicteurs de violence (McKenry et al., 2006; Miller et al., 2001; Milletich et al., 2014). Selon la littérature, la relation fusionnelle maintiendrait plus longtemps les victimes homoconjugales féminines dans la relation abusive⁴² (Guay, 1995; O'Brien, 2012).

Comprendre la violence conjugale dans le couple lesbien sous l'angle de la relation fusionnelle est, à notre sens, une lecture des plus intéressantes. Contrairement à la littérature qui évoque très souvent la « relation fusionnelle » comme facteur de violence homoconjugale féminine, notre recherche l'a seulement effleurée à quelques reprises soit par l'entremise du discours d'une intervenante : « pis hum ce côté un peu fusionnel des fois y vient déranger pour une ou pour l'autre s'ils veulent faire plus d'activités extérieures [...] ça peut v'nir déstabiliser [...] le cocon [...] » (Marjolaine, CSL), soit par celui d'une victime : « pis qu'on se créé notre p'tit cocon à nous. » (R4).

C'est là tout l'intérêt d'un travail de recherche qui grandit en s'émancipant des théories existantes et en même temps qui se nourrit de l'apport de ses données de terrain. En ce sens, certaines thématiques de notre recherche ne se retrouvent pas dans la littérature.

⁴² En regard des victimes hétéroconjugales.

11.3.4 Des thématiques de notre recherche absentes de la littérature. Notre thèse s'inscrit dans une vision compréhensive holistique des expériences vécues par les différentes actrices en présence afin de contribuer à dégager de nouvelles pistes de réflexion sur la thématique de la violence homoconjugale féminine. Force est de constater que ces pistes tendent également à une réflexion sur l'évolution des mœurs de notre société ainsi que sur le cheminement situé de cette évolution. À cet égard, les différents discours en présence éclairent par le sens wébérien que nos répondantes donnent à la violence homoconjugale féminine. Notre recherche a troqué son costume disciplinaire trop étriqué en un vêtement interdisciplinaire offrant davantage d'envergure et de souplesse. Les ajustements se sont faits au fur et à mesure de notre cheminement de randonneur-chercheur, à l'image de ce modeste voyageur :

*Voyageur, le chemin
C'est les traces de tes pas
C'est tout; voyageur,
Il n'y a pas de chemin,
Le chemin se fait en marchant,
Le chemin se fait en marchant
Et quand tu regardes en arrière
Tu vois le sentier que jamais
Tu ne dois à nouveau fouler.
(Antonio Machado, 1981)*

Cette thèse s'est construite pas à pas en un cheminement parsemé de doutes souvent, d'errances parfois. Le doute et l'errance sont ces retours en arrière nécessaires pour aller de l'avant. Ainsi, les aspects novateurs de notre recherche (sens que les actrices concernées donnent à la violence, interdisciplinarité, croisement des regards

entre victimes et intervenantes, mise en évidence d'éléments non clairement identifiés par la littérature, identification de nouvelles formes de violence), permettent d'enrichir la compréhension de la violence homoconjugale féminine.

11.3.4.1 Identification de nouvelles formes de violence. Dans cette section, il est particulièrement souligné l'apport de notre recherche par la mise en évidence d'au moins quatre nouvelles formes de violence dans le couple lesbien.

Comme déjà évoqué, une des deux intervenantes du Centre de Solidarité Lesbienne a mis en lumière une forme de violence nouvellement répertoriée dans le panel des violences homoconjugales féminines utilisées par les abuseuses : « la violence spirituelle » (Suzie, CSL). Cette forme de violence décrite plus haut a également été relevée dans le récent ouvrage de notre psychologue clinicienne (Turgeon, 2018). En poursuivant plus avant nos recherches, l'existence de ce type de violence est également apparue sur le site Web *CliquezJustice.ca*.

Comme déjà souligné précédemment également, une autre forme de violence a été mise en évidence par l'une des répondantes de notre population principale : « la violence affective » (R8). S'il est vrai que cette forme de violence se dilue dans les catégories « violence psychologique », « violence économique » ou « violence sociale », nous pensons qu'elle mériterait d'exister selon sa catégorie propre. En effet, selon le

témoignage de notre répondante, cette violence l'a atteinte dans son affectivité, c'est-à-dire dans :

le fondement vivant du lien social, si on le considère en son principe : elle [l'affectivité] est ce qui rend accessible à chaque individu l'état physique et psychique subjectifs d'un autre; elle assure ainsi, en tant que fondement de l'empathie la plus élémentaire, la possibilité de l'inter-identification des états vécus subjectifs, qui est la condition fondamentale de la communication entre les membres d'une communauté : elle en conditionne ainsi la formation même. (Lavigne, 2010, p. 14)

La violence conjugale a eu un fort retentissement sur les affects de cette femme, lui arrachant ce qui lui tenait le plus à cœur : la fille de son ex-conjointe et son animal de compagnie (R8). Elle parle de rupture « déchirante » (R8), décrivant une détresse telle qu'elle pensât au suicide. Les liens affectifs la reliant à la famille qu'elle s'était construite au fil du temps se sont ainsi rompus sans préavis. En perdant une conjointe, elle a également perdu tout ce qui contribuait à son équilibre affectif. Dès lors, l'affectivité en tant que sensibilité émotionnelle et communicationnelle qui ouvre sur soi mais, aussi, en tant que condition *sine qua non* du lien conjugal, mériterait, de par son statut ontologique particulier (Lavigne, 2010), de se démarquer de l'ombre des catégorisations généralistes dans lesquelles elle semble se noyer. Nous plaillons donc pour l'émancipation de la « violence affective » au même titre que celle qui a permis à la violence verbale de sortir du giron de la violence psychologique. Évoquer désormais la « violence affective » ferait beaucoup de sens, selon nous, au même titre que lorsqu'il est évoqué la violence physique, psychologique, verbale, sexuelle ou financière. Ce serait aussi une manière de remettre les choses à leur juste place. Car la violence

n'affecte pas seulement le corps et l'esprit, elle gangrène également l'affect, c'est-à-dire, ce qui rend possible l'entrée et le maintien en lien d'affection avec autrui.

Le concept de « lesbophobie intériorisée » (Suzie (CSL), Joane) était jusqu'alors identifié à la fois comme trait de caractère de l'abuseuse transmissible à la victime et comme spécificité de la victimisation lesbienne (Marjolaine et Suzie (CSL), Joane). Au fur et à mesure de l'avancée de notre recherche, un glissement de paradigme s'est opéré avec une reconnaissance de la « lesbophobie intériorisée » comme une violence à part entière (Marjolaine et Suzie (CSL), Joane) qui s'inscrit comme mode d'agression visant spécifiquement l'orientation sexuelle de la victime homoconjugale féminine.

En terminant, nous considérons l'invisibilité intériorisée comme une autre forme de violence.

L'invisibilité sociale infligée par la société est internalisée par la victime (dans cette recherche, nous nous plaçons toujours du point de vue de la victime). Celle-ci intériorise les discours selon lesquels ce qu'elle vit échappe à la solidarité publique; qu'elle n'a donc nulle existence sociale ou politique, nul pouvoir d'améliorer sa situation ou bien de faire changer les choses; que l'accès aux ressources ne lui est pas permis dans une société qui marginalise et dévalorise les minorités sexuelles et que, par conséquent, toutes ses actions pour aller mieux sont toutes vouées à l'échec. La seule alternative qui

s'offre alors à elle : le refuge dans les limbes sociaux, le « placard, garde-robe, closet » (R3, Ristock, 1991), c'est-à-dire, l'invisibilité intériorisée.

L'invisibilité intériorisée rajoute un peu plus au désespoir et à la solitude de la victime homoconjugale féminine. C'est le retrait social volontaire de celle qui s'exclut de la solidarité publique au profit d'une solidarité souterraine, plus informelle. L'invisibilité intériorisée désagrège encore un peu plus l'attache civique qui unit toute individualité à la sphère sociétale. Nous considérons l'invisibilité intériorisée tout aussi néfaste que l'invisibilité parce qu'elle équivaut à une mort sociale auto-infligée. Elle constitue donc une violence supplémentaire à l'endroit des victimes homoconjugales féminines.

Dès lors, il nous paraît pertinent de poursuivre des travaux de recherche ultérieurs sur la violence homoconjugale féminine afin de révéler d'autres formes de violence non encore mises à jour, que ce soit dans la littérature ou dans notre recherche. Et concernant les attaques à caractère sexuel dans le couple lesbien, notre recherche s'avère très éclairante sur point.

11.3.4.2 Violences sexuelles au féminin. Lorsque nous avons entamé cette recherche, nous n'avions formulé aucun *a priori* sur les formes de violence vécues ou rapportées par nos deux populations. À cet égard, nous avons sciemment mis de côté les traces mnésiques que pouvait laisser sur nous la littérature, libérant ainsi cette troisième

oreille particulièrement attentive aux bruissements de nos données de terrain. L'écoute minutieuse a porté ses fruits, révélant une surreprésentation des violences sexuelles vécues sous divers aspects (R3, R4, R5, R6, R7, R8). Il s'agit donc de l'une des formes de violence la plus utilisée par les abuseuses, se classant juste derrière les violences verbales et psychologiques. Notre recherche a également mis en lumière l'existence de viol entre femmes.

Nous sommes étonnée de constater la redondance des violences à caractère sexuel dans le couple homoconjugal féminin. Mais, plus particulièrement, nous avons été très troublée par le constat de l'existence de viol entre femmes qui, pour notre part, était jusqu'alors un impensé. Certes, en disant cela nous faisons aveu de naïveté. Et, à titre personnel, sur le sujet de la violence des femmes, notre recherche nous a libérée de nos illusions, vestiges de l'influence des normes hégémoniques hétéronormatives.

Nous plaidons donc pour une plus grande publicisation de l'existence des violences sexuelles dans le couple homoconjugal féminin, ce qui, à notre sens, constituerait un argument de prévention non négligeable tant auprès des membres de la communauté gaie qu'auprès d'un plus large public.

11.3.4.3 Diversités sexuelles discriminées au sein de la communauté LGBTQ+.

Une autre source d'étonnement provient de la révélation de discriminations sur l'orientation sexuelle dont sont victimes les personnes pansexuelles ou transgenres (R3,

R8) au sein de la communauté LGBTQ+. Pourtant, la communauté des personnes lesbiennes, Gaies, Bisexuelles, Transgenres, Queer et Plus, est reconnue pour œuvrer en faveur de la reconnaissance des droits de toutes les diversités sexuelles, incluant la pansexualité, l'intersexualité, l'asexualité, la non binarité, etc... La stigmatisation de certaines diversités sexuelles au sein même de la communauté LGBTQ+ constitue un paradoxe axiologique. L'influence intégrée des préjugés de la société sur les minorités sexuelles ont, semble-t-il, eu raison de la bienveillance d'une communauté déchirée. Le fier étendard arc-en-ciel serait-il donc en berne?

La recension d'écrits ainsi que quelques-uns des témoignages de notre recherche avaient déjà mis de l'avant le silence, voire le déni de la communauté gaie, entourant la thématique de la violence homoconjugale féminine. Nos travaux de recherche ont particulièrement mis en évidence le dénigrement de certaines orientations sexuelles par la communauté LBGTQ+ (R3, R8), autre particularisme de la violence conjugale lesbienne non reflétée par la littérature.

Outre le sentiment d'exclusion exacerbé que peuvent ressentir les victimes du fait de l'attitude critiquable de leur propre communauté à leur endroit, il est particulièrement aisé d'imaginer dans ces conditions l'ampleur de leur stress et de leur réticence à demander de l'aide.

11.3.4.4 Le « stress du coming out multiple ». Comme déjà évoqué plus haut, notre recherche a mis en lumière une nouvelle thématique absente de la littérature : le « stress du coming out multiple » (Suzie, CSL). Si les auteurs ont évoqué le *Minority Stress* (Barrett et St. Pierre, 2013; Brubaker, 2020; Donovan et Barnes, 2020; Edwards et al., 2020; Hillman, 2020; Little, 2020; McCann et Brown, 2020; McKenry et al., 2006; Scheer et al., 2020; Steele et al., 2020) - ou stress des minorités sexuelles - force est de constater que ce particularisme de la violence homoconjugale féminine réfère davantage aux parcours de vie homosexuel au sein d'une société hétéronormative.

Le « stress du coming out multiple », mis en évidence, rappelons-le, par Suzie, intervenante au Centre de Solidarité Lesbienne, réfère plus particulièrement au parcours de la victime homoconjugale féminine au sein des institutions socio-judiciaires. Lorsqu'elle demande de l'aide, une victime homoconjugale féminine ne va pas être forcément à l'aise avec le fait de dévoiler son homosexualité successivement à différents intervenants : agents de police, tribunaux, personnels médicaux, travailleurs sociaux ou encore intervenantes en maisons d'hébergement. Ce dévoilement pluriel provoque un stress conséquent pour ces femmes qui, bien souvent, préfèrent se murer dans le silence, les emprisonnant encore davantage dans la relation abusive. Les personnels socio-judiciaires devraient, à notre sens, être particulièrement sensibilisés à cette notion de « stress du coming out multiple », dont ils devraient aussi tenir compte dans leurs interventions auprès des victimes homoconjugales féminines. Cette découverte vient

enrichir la nomenclature des spécificités de la violence dans le couple lesbien tout autant qu'elle devrait poser les bases d'une implication future pour l'intervention.

11.4 Nos recommandations

Comme mentionné dans le précédent chapitre, victimes et intervenantes ont partagé leurs recommandations aux fins d'applications concrètes dans l'espoir d'aider les autres victimes homoconjugales féminines à la fois dans leur réflexion ou prise de décision à quitter très vite la relation abusive. Dans l'espoir de voir une évolution favorable dans la prise en charge des victimes homoconjugales féminines, les différents discours ont été mis en dialogue avec la littérature. À cet égard, nous souhaitons rallier la syntonie ambiante et, à notre tour, élever notre voix en proposant quelques recommandations.

En l'état actuel des connaissances dégagées par notre thèse, nous pouvons en ce sens émettre quelques recommandations à l'usage des professionnels de l'intervention, mais aussi à titre informatif auprès du grand public. Afin de contribuer à changer le regard sur l'homosexualité féminine et plus particulièrement sur les victimes homoconjugales féminines, nous plaidons en faveur de l'éducation, de la sensibilisation et d'une meilleure inclusion des diversités sexuelles, de l'information ainsi que de la formation de toutes les communautés confondues. Mais avant toute chose, il nous semble également particulièrement nécessaire « [...] *to develop and implement homophobia prevention programs, both to combat intimate partner violence and to*

combat other forms of violence (e.g., hate crimes) and the discrimination that is rooted in homophobic beliefs » (Badenes-Ribera et al., 2015, p. 55) et, pour les prestataires de services, de développer un langage plus inclusif des diversités sexuelles et de genre.

Impulser et entretenir une saine ouverture d'esprit par la banalisation des diversités sexuelles et non par la banalisation de la violence conjugale au féminin.

Nous pensons que la violence dans le couple lesbien ne doit pas être minimisée ou renvoyée à un simple « crépâge de chignon » (Suzie, CSL) mais que, bien au contraire, elle doit être considérée comme une dynamique de pouvoir qui se maintient par l'usage de divers comportements de violence. En ce sens, c'est la diversité des identités sexuelles et de genre ainsi que des orientations sexuelles qui devrait être banalisée et non la violence.

Éduquer, informer, sensibiliser toutes les communautés (société, public, communautaire, mouvement LGBTQ+) à la problématique de la violence conjugale lesbienne. Nous croyons qu'une large publicisation de la violence homoconjugale féminine permettrait de déconstruire certaines idées reçues et permettrait d'accueillir ces femmes dans le respect et la dignité auxquelles elles ont droit. En ce sens, nous plaçons pour davantage d'inclusion des minorités sexuelles dans les programmes socio-éducatifs destinés à un jeune public. Nous insistons également sur la nécessité d'une large campagne de diffusion de l'existence des réalités des rapports de violence dans le couple

lesbien plus particulièrement auprès de la communauté LGBTQ+, afin que ces femmes puissent obtenir le soutien de leur communauté.

Former, informer, sensibiliser davantage les personnels socio-judiciaires à la violence homoconjugale féminine. La thèse a mis en évidence le manque cruel de formation et d'informations de ces personnels ainsi que le manque de tact et d'empathie à l'endroit des victimes. Il serait donc utile et nécessaire de privilégier des formations axées sur les diverses réalités de victimisations multiples vécues par les minorités sexuelles afin d'éviter une surenchère de souffrances, notamment celles induites par les *imbroglios* judiciaires. À cet égard, nous souhaitons une prise de conscience aiguë sur le mythe de la violence mutuelle. Il y aurait lieu, en ce sens, de déconstruire certains préjugés et mésinformations qui nuisent particulièrement aux victimes homoconjugales féminines. Une femme victime a parfaitement le droit de réagir à la violence de sa conjointe pour se protéger et/ou se défendre. Sa violence est réactive et donc légitimée.

Privilégier une approche clinique holistique tenant compte des spécificités des rapports de violence dans le couple lesbien. La thèse a mis en avant la mixité d'approches utilisées par les intervenantes interrogées, afin de donner de meilleurs résultats cliniques. Cette thèse a également souligné l'existence de spécificités des rapports de violence homoconjugale féminine. Dès lors, nous arguons que tenir compte des besoins primaires des victimes c'est bien, mais tenir compte de leurs besoins spécifiques en tant que victimes lesbiennes c'est mieux. Nous plaidons donc en faveur

d'interventions prenant plus particulièrement en compte l'influence du *Minority Stress*, de la lesbophobie intériorisée, de l'invisibilité intériorisée, du stress du *coming out* multiple, ainsi que l'appartenance aux diversités sexuelles, de chacune des participantes. À notre sens, les approches cliniques devraient également prendre en considération l'importance du regard négatif de la société sur le lesbianisme encore trop souvent ancré dans les consciences et qui témoigne d'un ajout de souffrances et de victimisation.

Éveiller les consciences sur le fait qu'il manque des ressources pour accueillir et aider les femmes victimes de leurs conjointes. La thèse a relevé un manque cruel de lieux d'accueil et d'entraide pour soutenir ces femmes. Le cri de désespoir du Centre de Solidarité Lesbienne qui, actuellement, est la seule ressource accessible dans la région de Montréal à venir en aide aux victimes homoconjugales féminines, doit pouvoir résonner par-delà les clivages afin de fédérer autour de lui.

L'inclusion des violences psychologiques dans le Code criminel canadien. Notre thèse a mis en lumière que les violences psychologiques étaient les plus utilisées dans les dynamiques de rapports de violence dans le couple lesbien; qu'elles faisaient plus de dégâts sur les victimes ; qu'au Québec ces violences sont criminalisées. Par souci d'équité et de juste égalité entre toutes les victimes de violence conjugale, nous plaidons pour l'inclusion des violences psychologiques dans le Code criminel du Canada.

Poursuivre les recherches sur la violence conjugale dans le couple lesbien sous les focales conjointes de l'interdisciplinarité et de l'intersectionnalité. Notre thèse a ouvert sur des pistes compréhensives et cliniques à privilégier destinées à améliorer l'aide aux victimes homoconjugales féminines. Les particularismes ainsi que de nouvelles formes de violence relevées par la présente recherche ne sont qu'une première étape dans la contribution de la connaissance sur cette thématique. L'humain, ses actes et ses mœurs étant en constante évolution, il serait donc d'un intérêt capital de poursuivre des recherches afin d'enrichir encore davantage la réflexion sur ce sujet. Les avenues interdisciplinaires et intersectionnelles ont démontré qu'elles constituaient de belles avancées dans la compréhension de la violence homoconjugale féminine tout autant que des outils essentiels venant en soutien à l'intervention.

11.5 Portée et limites de la thèse

Nous l'avons déjà souligné à quelques reprises, notre thèse s'inscrit dans une volonté de contribuer à éveiller les consciences sur le thème de la violence homoconjugale féminine, en entamant une réflexion holistique constructive et positive sur ce sujet. Toute volonté de changement repose sur une évolution des valeurs; tout changement commence par un glissement des paradigmes. Notre thèse se veut une invitation au dialogue aussi bien sur le volet compréhensif que sur celui de la clinique dédiée aux femmes victimes de leurs conjointes. Dès lors, nous sommes intimement convaincue du bien-fondé de la force de l'approche qualitative, méthodologie idoine pour une compréhension approfondie et de l'intérieur de la violence conjugale dans les

couples lesbiens. À cet égard, la cohésion « qualitatif-empiriste » constitue le ciment de cette thèse; la perspective interdisciplinaire, son innovant bâti.

À n'en pas douter, cette étude doctorale va ébranler quelques certitudes, odieux préjugés et silences en majesté. En tant que chercheure, les enjeux sous-jacents de cette recherche sont très motivants; en tant que femme de l'Être, la perspective existentialiste de ce sujet de recherche nous fait réfléchir sur la condition humaine. En ce sens, cette thèse se veut une modeste contribution dans l'immensité mouvante des Sciences de l'Humain.

Le côté engagé de la thèse souhaite vivement impulser un éveil de toutes les communautés confondues sur le phénomène de la violence homoconjugale féminine, mais aussi, s'inscrire dans une volonté de redonner la parole à ces femmes étranglées psychologiquement, et à les faire sortir du placard... pour que leurs cris brisent l'effroi du silence... pour que leur haine ne soit plus interdite.

Notre thèse ne prétend pas circonscrire à elle seule tous les tenants et les aboutissants du phénomène complexe de la violence homoconjugale féminine et tel n'était pas son propos. Par ces travaux, nous avons souhaité explorer une thématique encore jamais étudiée : le sens que les différentes actrices concernées donnent à la

violence vécue et ce dans une perspective différente⁴³. À notre niveau, nous espérons avoir contribué à une compréhension plus fine de la violence conjugale dans le couple lesbien, mais aussi peut-être un peu à poser des bases réflexives pertinentes afin de contribuer à impulser un début de changement de regard de la société sur la violence homoconjugale féminine. En ce sens, nous formons le souhait que d'autres chercheurs engagés prennent le relai pour aller encore plus loin, pour nourrir la réflexion, le dialogue, la clinique... Car au-delà d'un objet d'étude en sciences sociales; au-delà des préjugés sur l'orientation et/ou l'identité sexuelle et de genre; au-delà des mouvements à visées féministe ou masculiniste; au-delà d'un problème de société que la société reconnaît peu; la violence conjugale dans les couples de femmes est avant tout l'histoire d'une souffrance! Nous souhaitons donc avoir contribué par cette thèse à animer les volontés pour faire bouger les choses.

Une autre limite, déjà citée plus haut, tient au fait que penser les dynamiques des rapports de violence homoconjugale féminine sous un prisme interdisciplinaire sous-tend l'écueil du favoritisme disciplinaire. Dès lors, il a été parfois difficile de résister à l'appel d'une affinité disciplinaire au détriment des autres et de glisser ainsi en mode bidisciplinaire. Mais, l'enjeu étant par trop important, il nous a donc fallu faire preuve de rigueur et de vigilance accrues afin d'offrir un dialogue optimisé en conjuguant de façon toute personnelle des disciplines plurielles. L'interdisciplinarité constitue une

⁴³ Nous entendons par là, le recours à l'interdisciplinarité; à la sociologie de Max Weber; ainsi qu'au recours à deux populations spécifiques : des victimes homoconjugales féminines et des intervenantes de divers milieux ayant une solide expertise de l'intervention en violence homoconjugale féminine.

perspective originale de nos travaux de recherche. Cependant, cette originalité met en jeu un équilibre délicat qui place l'innovation comme audace épistémologique tout autant que comme édifice fragile. Dès lors, le moindre faux pas renverrait la thèse dans les limbes desquels elle s'est patiemment extirpée.

Un autre biais que nous entr'apercevons est que l'axe d'étude des vécus des victimes expose à l'ignorance latente de tout ce qui n'a pas été circonscrit par ladite étude. À cet égard, nous pensons que des vérités ont été tuées; que d'autres ont été enrichies ou tronquées, ainsi remodelées au gré des souvenirs, des émotions et/ou de la construction des discours. En ce sens, nos résultats reflètent les contenus subjectifs d'expériences de vie livrées dans des balises aux contours imprévisibles.

Tout au long de l'analyse, nous avons été attentive au rythme de chacune de nos répondantes, ainsi qu'aux respirations de chacun des témoignages. Malgré la force de la méthodologie qualitative et la préoccupation attentive portée à une analyse rigoureuse des données en présence, les résultats obtenus rendent compte d'une connaissance cadrée à l'intérieur des balises méthodologiques et épistémologiques de la présente thèse. La vérité est ici vue comme conforme au réel des données; conforme aussi à la représentation du réel des situations ou des ressentis expérimentés telle que pensée par nos répondantes. La connaissance empirique dégagée se fonde donc à partir de l'humain et non à partir d'une idéologie. En ce sens, nous pouvons dès lors faire écho à la pensée

de Hobbes : « Le vrai et le faux sont des attributs du langage, non des choses. Et là où il n'y a pas de langage, il n'y a ni vérité ni fausseté » (Hobbes, 2000, p. 102).

En laissant toute leur place aux voix de nos répondantes dans une géographie qualitative certes d'une belle représentativité sociologique, ce choix qui s'est pourtant imposé à nous comme une évidence, est porteur de restrictions méthodologiques en ce qu'il réfute certains attraits du quantitatif, par exemple :

- l'accès à un plus grand échantillon;
- l'établissement de catégories;
- la force de persuasion du « pourquoi⁴⁴? »

Dès lors, peut-être qu'une posture méthodologique mixte viendrait nourrir encore davantage l'exploration de la violence homoconjugale féminine?

En dernier lieu, nous souhaitons ouvrir sur le fait que, depuis ces dernières années, tout évolue très vite en matière de recherches et de programmes de prévention et de protection en matière de violence conjugale. Notre terrain de recherche ayant été effectué en 2017-2018, nous avons tenté d'actualiser nos connaissances au plus près de l'actualité scientifique. Toutefois, il est bien évident que certaines recherches

⁴⁴ Comme évoqué en début de thèse, nous sommes dans la compréhension d'un phénomène avec « comment ? » et non dans l'explication de ce phénomène avec « pourquoi ? ». Le choix idéologique a induit le choix de la sémantique.

émergentes n'ont donc pas pu être prises en considération pour venir bonifier encore un peu plus la réflexion et enrichir les connaissances.

Conclusion de ce chapitre

Auréolée de tabous, tensions et débats, mythes et préjugés, la question de la violence homoconjugale féminine se dilue toutefois dans le déni, l'invisibilité, la marginalisation. Malgré des avancées au niveau de la reconnaissance légale de l'homosexualité féminine ainsi que de l'état des connaissances sur la violence homoconjugale féminine, force est de constater que les besoins des victimes homoconjugales sont toujours aussi criants et que les réponses sociales, judiciaires et de santé actuelles s'avèrent insuffisantes et insatisfaisantes. En ce sens, nos travaux de recherche vont dans le sens d'une littérature récente.

Tant et aussi longtemps que les lesbiennes et les victimes homoconjugales féminines seront marginalisées et absentes de la scène publique; tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas accepté ouvertement que l'homosexualité féminine constitue l'une des composantes de la sexualité humaine, ce sera encore infliger aux femmes victimes, davantage d'oppression, de stigmatisation, d'ostracisation, de souffrances, d'esseulement vertigineux...ce que de nombreux écrits récents ont également mis en lumière.

Faisant ainsi écho aux nombreuses auteures, nous réaffirmons que l'éducation, la formation, l'information, la tolérance, la bienveillance, le développement de stratégies cliniques spécialement dédiées pour ces femmes, devraient constituer autant d'éléments de base d'une boîte à outils à disposition de tout personnel socio-judiciaire, médical ou en relation d'aide oeuvrant auprès des victimes homoconjugales féminines... il reste tellement à faire!

Outre les visées compréhensives et cliniques, nous souhaitons que les apports de notre travail de recherche contribuent à démythifier la violence dans les couples de femmes; de rassembler; d'impulser une réflexion collective positive et constructive autour de la violence homoconjugale féminine ainsi que des pistes cliniques innovantes pour les victimes; de contribuer à faire entendre des voix restées trop longtemps silencieuses, et ce, en un espace pacifié, respectueux et non jugeant.

CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA THÈSE

L'objet *principe* de la thèse était de comprendre la violence dans les couples de femmes. Cette compréhension s'articule en deux mouvements : l'un compréhensif, l'autre clinique, et ce, au travers des regards des femmes ayant par le passé vécu ce qu'elles considèrent être de la violence, ainsi que des intervenantes, familières de la thématique de la violence conjugale lesbienne.

Le cheminement vers la compréhension de la violence homoconjugale féminine s'est effectué sous plusieurs aspects novateurs : croisement des regards sur le sens donné à la violence par nos deux populations concernées à différents niveaux par la violence dans le couple lesbien et recours à l'interdisciplinarité. Notre thèse a en effet ouvert une voie en mettant en perspective les deux revers d'une même thématique. Cette innovation a permis une compréhension croisée et donc plus aboutie, de la violence conjugale dans le couple lesbien. Le volet interdisciplinaire a, quant à lui, permis de refléter des versants compréhensifs plus complets (en s'affranchissant de balises disciplinaires réductrices, parfois calcifiées), tout en permettant, à l'instar des approches utilisées par les intervenantes interrogées, d'offrir des pistes de réponse à envisager quant à une clinique plus efficiente qui pourrait venir en renfort de celle actuellement dédiée aux victimes homoconjugales féminines.

Toutefois, comprendre la violence conjugale dans les couples de femmes en mode micro analyse, c'est à dire en se limitant uniquement aux actrices, eut été par trop

réducteur. De fait, un basculement en mode macro analyse s'est opéré quasi naturellement grâce aux reflets socio-historiques des mouvements féministes et du lesbianisme, empreints de divers préjugés sociétaux à la fois sur l'homosexualité féminine, sur la violence conjugale lesbienne ainsi que sur la victimisation homoconjugale féminine. Ces deux champs de compréhension (micro et macro) interdépendants et s'influençant l'un l'autre devaient, à notre sens, être pris en considération dans la globalité du tout qu'ils forment afin d'avoir une vision compréhensive des plus complètes sur la thématique étudiée. À cet égard, ce débordement en mode macro a permis d'identifier des spécificités de la violence conjugale dans les couples de femmes. Notre recherche s'inscrit donc dans une mouvance contemporaine d'exploration de la violence homoconjugale féminine qui prend en considération le croisement de différents facteurs micro et macro.

En outre, la sociologie compréhensive de Weber participe également au caractère novateur de notre thèse en ce qu'elle permet de confronter le sens approchant et le sens transmis. Ce que nous considérons comme « sens approchant », renvoie au sens que les différentes actrices donnent de la violence. Il s'agit de leur propre création compréhensive. Ce que nous considérons comme « sens transmis », renvoie davantage au sens de la violence principalement relayé, au préalable, par les institutions ou les proches. Il s'agit d'une compréhension formatée et diffusée par des tiers.

Selon les divers fondements compréhensifs dégagés, sept recommandations ont été formulées, dont certaines directement en lien avec les perspectives situées de la thèse : l'engagement pro-victimes; la volonté de voir collaborer diverses institutions publiques et/ou communautaires; la mobilisation pour l'accès à des ressources disponibles, spécialement dédiées à la prise en charge des victimes homoconjugales féminines; et, en dernier lieu, le vœu pieux et un tantinet idéaliste d'un monde plus ouvert à la diversité sexuelle.

L'ouverture d'esprit, la tolérance, la bienveillance, l'amélioration de l'état des connaissances sur la violence conjugale lesbienne, pourraient permettre d'outiller positivement intervenantes, victimes homoconjugales féminines, communautés, grand public et communauté LGBTQ+. La publicisation, les témoignages des victimes par capsules video ou spots publicitaires, par exemple (soit par elles-mêmes, soit par l'entremise d'influenceurs en vogue), mais aussi les conférences des chercheurs et/ou des praticiennes, pourraient quant à eux permettre la visibilité, l'audibilité et l'inclusion des lesbiennes sur la scène publique auxquelles elles ont droit. Il y aurait lieu par ailleurs urgemment de banaliser l'homosexualité féminine et non la violence homoconjugale féminine... car la violence dans les couples de femmes n'est pas une fatalité!

À n'en pas douter, les perspectives engagées de cette thèse combinées au volet compréhensif de la recherche, pourraient permettre d'articuler des stratégies de réponse à la violence conjugale dans le couple lesbien, au mieux des intérêts des victimes

homoconjugales féminines pour qu'elles ne soient plus les grandes oubliées des organismes des réseaux communautaires et publics. Car, à l'heure où nous achevons ces lignes, beaucoup de chemin reste encore à parcourir... et trop de mains tendues sont encore suspendues dans le vide.

Références bibliographiques

- À cœur d'hommes (2018). Recommandations en vue de la conception du nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale. Repéré à : https://www.aceurdhomme.com/sites/default/files/recommandations_da_coeur_dhomme_en_vue_de_la_conception_du_nouveau_plan_en_vc.pdf
- Adam, B. D. (1998). Theorizing homophobia, *Sexualities*, 1(4), 387-404. <https://doi.org/10.1177/136346098001004001>
- Anderson, V.N. (2020). Trans Prejudice and Its Potential Links to IPV Among Trans People. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 91-110. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Amari, S. (2015). Certaines lesbiennes demeurent des femmes. *Nouvelles questions féministes*, 34(1), 70-83.
- Association pour la santé publique du Québec et l'Observatoire Québécois des inégalités (2020). *Inégalités de genre. Impact de la pandémie de Covid-19 sur la santé et la qualité de vie des femmes au Québec*. ASPQ, Québec. Repéré à : <https://www.afeas.qc.ca/nouvelles/la-covid-19-un-impact-majeur-sur-la-qualite-de-vie-et-la-sante-des-femmes-au-quebec/>
- Aron, R. (1976/1967). *Les étapes de la pensée sociologique*. Paris, France : Gallimard.
- Aubertin, N., Jolicoeur, L., (2012). *Le traitement des conjoints violents au service correctionnel du Canada*. Dans S. Gauthier et L. Montminy (dir.), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, 133-147. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Badenes-Ribera, L., Frias-Navarro, D., Bonilla-Campos, A., Pons-Salvador, G. et Monterde-i-Bort, H. (2015). Intimate partner violence in self-identified lesbians: A meta-analysis of its prevalence. *Sexuality Research and Social Policy*, 12, 47-59. <https://doi.org/10.1007/s13178-014-0164-7>
- Baker, N. L., Buick, J. D., Kim, S. R., Moniz, S. et Nava, K. (2013). Lessons from examining same-sex intimate partner violence. *Sex Roles*, 69, 182-192.
- Baril, A. (2005). *Judith Butler et le féminisme postmoderne : analyse théorique et conceptuelle d'un courant controversé* (Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke). Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/5261/MR17269.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

- Barrett B. J. et St. Pierre, M. (2013). Intimate partner violence reported by lesbian, gay-, and bisexual-identified individuals living in Canada: An exploration of within-group variations. *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, 25(1), 1-23. <https://doi.org/10.1080/10538720.2013.751887>
- Barrientos, J., Guzmán-González, M., Urzúa, A., Ulloa, F. (2021). Psychosocial impact of COVID-19 pandemic on LGBT people in Chile. *Sexologies (30)1*, January-March 2021, e35-e41. DOI of original article:<https://doi.org/10.1016/j.sexol.2020.12.005>.
- Bastien-Charlebois, J. (2011). Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept d'homophobie porte ombrage à la lutte contre l'hétérosexisme et l'hétéronormativité. *Reflets*, 17(1), 112-149. <https://doi.org/10.7202/1005235ar>
- Beauchamp, D. L. (2004). L'orientation sexuelle et la victimisation. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85f0033m/85f0033m2008016-fra.pdf?st=OvD4jjzu>
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales : plaidoyer pour l' « entretien ethnographique ». *Politix*, 3(35), 226-257.
- Bensimon, P. (2009). *Profession : criminologue : analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral*. Montréal, Québec : Guérin.
- Bergeret, J. (1996). *La personnalité normale et pathologique* [3^e éd.]. Paris, France : Dunod.
- Besançon, G. (1993). *Manuel de psychopathologie*. Paris, France : Dunod.
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2010). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* [2^e éd.]. Paris, France : Armand Colin.
- Bonnet, F. (2015). Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains. *Revue française de sociologie*, 56(2), 357-383.
- Bordeleau, S. et O'brien, K. (2009). La violence conjugale chez les lesbiennes : l'expérience d'un groupe communautaire québécois, *Revue canadienne de santé mentale communautaire* 22(2), 123-134. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2003-0018>

- Boucher, S., Cyr, M. et Fortin, A. (2006). Vulnérabilité à la dépression chez les femmes victimes de violence conjugale : contribution de la dépendance et de l'autocritique. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 38(4), 337-347. <https://doi.org/10.1037/cjbs2006019>
- Bozon, M. (2016). *Pratique de l'amour : le plaisir et l'inquiétude*. Paris, France : Payot & Rivage.
- Brillon, M. (2011). L'alliance thérapeutique : un défi constant pour le thérapeute. *Psychologie Québec*, 28(2), 20-23. Repéré à <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/psychologie-quebec-mars-2011/9798beba-a780-4a5f-a879-e77eadfb6ce8>
- Brossard, L. (2004). *Trois perspectives lesbiennes féministes articulant le sexe, la sexualité, les rapports sociaux de sexe : Rich, Wittig, Butler* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Repéré à <https://iref.uqam.ca/antérieur/trois-perspectives-lesbiennes-feministes-articulant-le-sexe-la-sexualite-et-les-rapports-sociaux-de-sexe-rich-wittig-butler/>
- Brubaker, S.J. (2020). Identifying Influences on Interpersonal Violence in LGBTQ Relationships Through an Ecological Framework: A Synthesis of the Literature. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBTQ+ Community. Understanding Power Dynamics*. 53-67. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Bureau du coroner (2020). *Agir ensemble pour sauver des vies*. Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale. Gouvernement du Québec
- Burke L. K. et Follingstad D. R. (1999). Violence in lesbian and gay relationships: Theory, prevalence, and correlational factors. *Clinical Psychology Review*, 19(5), 487-512.
- Butler, J. (1990). *Gender trouble: Feminism and the subversion of identity*. New York, NY : Routledge.
- Calton J.-M., Cattaneo, L.-B. et Gebhard, K.-T. (2016). Barriers to help seeking for lesbian, gay, bisexual, transgender, and queer survivors of intimate partner violence, *Trauma, Violence, & Abuse*, 17(5), 585-600. <https://doi.org/10.1177/1524838015585318>
- Canadian Research Data Center Network (2014). Intimate partner violence in Canadian LGB communities. *Canadian Research Data Center Network*, (6). Repéré à https://crdcn.org/sites/default/files/research_highlight_6_feb._2014.pdf

- Canadian Women's Health Network (2000). La violence conjugale dans la communauté LGBT. *Le Réseau*, 3(4).
- Cannon, C. (2020). On the importance of Feminist Theories: Gender Race, Sexuality and IPV. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 37-52. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Carrefour Aliénation Parentale (2019). *Réforme du droit de la famille ; l'aliénation parentale face au système juridique*. Mémoire présenté à Sonia LeBel, ministre de la Justice, dans le cadre de la réforme du droit familial au Québec.
- Cervera, M. et Hourcade, R. (2015). *La construction institutionnelle de l'invisibilité sociale : compte-rendu et analyse de 14 entretiens avec des décideurs politiques* (Rapport ONPES/DREES n°1000099114-Lot n°5). Ile-de-France, France : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Repéré à http://apex-recherche.org/doc/Rapport_final_APEX_ONPES_01102015_VFD.pdf
- Chamberland, L. et Lebreton, C. (2012). Réflexions autour de la notion d'homophobie : succès politique, malaises conceptuels et application empirique. *Nouvelles questions féministes*, 31(1), 27-43. <https://doi.org/10.3917/nqf.311.0027>
- Chambre de commerce gaie du Québec. (2014). *Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail*. Montréal, Québec : Auteur. Repéré à https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/07/Lexique-LGBT_CCGAie.pdf
- Charbonneau, A. (2012, avril). *Les représentations sociales des lesbiennes dans la presse gaie. Perspectives féministes sur un aspect du discours LGBT*. Acte d'un colloque étudiant féministe tenu à l'Université Laval, Québec.
- Chayer, D., Smith, K., (2012). *Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Un lieu pour l'exercice de l'empowerment*. Dans S. Gauthier et L. Montminy (dir.), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, 9-27. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Chbat, M. (2017). *Récits en mosaïque : analyse intersectionnelle des discours identitaires de femmes qui exercent de la violence* (Thèse de Doctorat, Université de Montréal). Repérée à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/19993/C_hbat_Marianne_2017_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Chouinard, V. (2010). La prévention de l'homophobie et de l'hétérosexisme à l'école : exemple au collégial. *Service social*, 56(1), 43-53. <https://doi.org/10.7202/039778ar>

- Code Civil du Québec (1991). Mise à jour au 20 octobre 2020. Gouvernement du Québec. Québec.
- Costechareire, C. (2008). Les « parcours homosexuels » et conjugaux au sein d'une population lesbienne. *Enfances, familles, générations*, (9), 19-35. Repéré à <http://www.efg.inrs.ca/wp-content/uploads/2018/04/2008-9-Costechareire.pdf>
- Côté, C. (1997). *La violence dans les relations amoureuses chez les lesbiennes* (Mémoire de Maîtrise inédit. Université Laval).
- Cusson, M. (2005). *La criminologie* [4^e éd.]. Paris, France : Hachette.
- Damant, D. (2008). Violence au sein du couple : où en sommes-nous au Québec et ailleurs – enjeux et pistes. *Santé, société et solidarité*, 1, 117-121. Repéré à https://www.persee.fr/doc/oss_1634-8176_2008_num_7_1_1264
- Daval, R. (2008). Les fondements philosophiques de la pensée de Carl Rogers. Approche centrée sur la personne. *Pratique et recherche*, 2(8), 5-20. <https://doi.org/10.3917/acp.008.0005>
- Desjardins, N. (2006). La violence conjugale : si c'était une affaire de couple et non de sexe ? *Sexologie actuelle*, 15(1), 1-27.
- De Vecchi, G. et Carmona-Magnaldi, N. (1996). *Faire construire des savoirs*. Paris, France : Hachette Éducation.
- Donovan, C., Barnes, R. (2020). Help-seeking among lesbian, gay, bisexual and/or transgender victims/survivors of domestic violence and abuse: The impacts of cisgendered heteronormativity and invisibility. *Journal of Sociology* (56)4, 554-570.
- Dubuc, D. (2017). *Glossaire : LGBTQI2SNBA+*. *Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle*. Québec : FNEEQ-CSN. Repéré à <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Glossaire-2017-08-14-corr.pdf>
- Edwards, K.-M., Sylaska, K.-M. et Neal, A. (2015). Intimate partner violence among sexual minority populations: A critical review of the literature and agenda for future research. *Psychology of Violence*, 5(2), 112-121.
- Edwards, K.M., Shorey, R.C., Glozier, K. (2020). Primary Prevention of Intimate Partner Violence Among Sexual and Gender Minorities. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 161-175. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.

- Finley, L. L. (2013a). Female perpetrators. *Encyclopédia of Domestic Violence and Abuse, 1*, 162-164.
- Finley, L. L. (2013b). Lesbian, gay, bisexual, and transgendered (LGBT) victims. *Encyclopédia of Domestic Violence and Abuse, 1*, 284-287.
- Foucault, M. (1982). Choix sexuel, acte sexuel. Dans D. Defert et F. Ewald, *Dits et écrits* (tome IV, texte no 317). Paris, France : Gallimard.
- Fraïssé, C. et Barrientos, J. (2016). Le concept d'homophobie : une perspective psychosociale. *Sexologies, 25*(3), 133-140.
- Garcia-Moreno, C. et Watts, C. (2011). Violence against women : an urgent public health priority. *Bulletin of the World Health Organ, 89*(1), 2-2. <https://doi.org/10.2471/BLT.10.085217>
- Gassin, R. (2007). *Criminologie* [6^e éd.]. Paris, France : Dalloz.
- Gaudreault, A., Boudreau, J., Poupart, L. et Leroux, K. (2009). *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*. Québec : Association québécoise plaidoyer-victimes.
- Gauthier, S. et Montminy, L. (2012). *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Godbout, N., Runtz, M., MacIntosh, H., Briere, J. (2013). Traumas interpersonnels vécus en enfance et relations de couple. *Cahier recherche et pratique, 3*(2), 14-17. Repéré à www.ordrepsy.qc.ca/cahierrecherche
- Gonthier, F. (2004). Weber et la notion de « compréhension ». *Cahiers internationaux de Sociologie, 116*(1), 35-54.
- Grangeon, M. (2010). « Masochisme » : quand faire, c'est dire. *Essaim, 1*(24), 109-126.
- Grunberger, B. (1993). *Le narcissisme, essai de psychanalyse*. Paris, France : Payot.
- Guay, F. (1995). *Se peut-il que ce soit de la violence?* Repéré à <http://www.solidaritelesbienne.qc.ca/csl/wp-content/uploads/2016/02/Se-peut-il.pdf>
- Guillaumin, C. (1978). « Pratique du pouvoir et idée de Nature : 1. L'appropriation des femmes ». *Questions féministes, no. 2*, p. 5-30.

- Hamel, J. (1995). L'interdisciplinarité. Fiction de la recherche scientifique et réalité de sa gestion contemporaine. *L'Homme et la société*, 116, 59-71. <https://doi.org/10.3406/homso.1995.3433>
- Hamel, J. (2013). L'interdisciplinarité, manière de faire ou de dire la science?. Repéré à <https://www.espacestems.net/articles/linterdisciplinarite-maniere-de-faire-ou-de-dire-la-science/>
- Hamel, J. (2009). Toward a gender-inclusive conception of intimate partner violence research and theory: Part 2–New Directions. *International Journal of Men's Health*, 8(1), 41-59. Repéré à : https://www.researchgate.net/publication/239325605_Toward_a_Gender-Inclusive_Conception_of_Intimate_Partner_Violence_Research_and_Theory_Part_2_-_New_Directions
- Hamel, J. (2020). Beyond Gender: Finding Common Ground in Evidence-Based Batterer Intervention. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 195-223. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Head, S. (2020). Understanding Power Dynamics in Bisexual Intimate Partner Violence: Looking into the Gap. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 111-137. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Hart, B. (1986). Lesbian battering: An examination. Dans K. Lobel (Dir.), *Naming the violence: Speaking out about lesbian battering*, 173-189, Seattle, WA : Seal.
- Herek, G. (2004). Beyond “homophobia”: Thinking about sexual prejudice and stigma in the twenty-first century. *Sexuality Research & Social Policy*, 1(2), 6-24.
- Hillman, J. (2020). Intimate Partner Violence Among Older LGBT Adults: Unique Risk Factors, Issues in Reporting and Treatment, and Recommendations for Research, Practice, and Policy. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 237-254. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Hirigoyen, M. F. (2005). *Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple*. Paris, France : Pocket.
- Hobbes, T. (2000). *Léviathan*. Paris, France : Folio Essais.

- Hotten, J. (2010). *The Utopian nightmare: Key issues about lesbian domestic violence according to Brisbane domestic violence services*. The Australian and New Zealand Critical Criminology Conference. Institute of Criminology, Sydney. The University of Sydney. Repéré à <https://ses.library.usyd.edu.au/handle/2123/7371>
- Ibrahim, D. (2019, 20 mars). La violence entre partenaires intimes de même sexe, affaires déclarées par la police au Canada, 2009 à 2017. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00005-fra.htm>
- Institut national de santé publique du Québec (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Gouvernement du Québec. Québec. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebécois_violence_sante.pdf
- Irwin, J. (2008). (Dis)counted stories: Domestic violence and lesbians. *Qualitative Social Work*, 7(2), 199-215.
- Johnson, M. (2011). Gender and types of intimate partner violence: A response to an anti-feminist literature review. *Agression and Violent Behavior*, 16(4), 289-296. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2011.04.006>
- Julien, D., Chartrand, E., Simard, M.-C., Bouthillier, D. et Bégin, J. (2003). Conflict, social support, and relationship quality: An observational study of heterosexual, gay male, and lesbian couples communication. *Journal of Family Psychology*, 17(3), 419-428.
- Jung, C. G. (1964). *Dialectique du Moi et de l'inconscient*. Paris, France : Gallimard.
- Jung, C. G. (1993). *Les métamorphoses de l'âme et ses symboles* [4^e éd.]. Paris, France : Le Livre de Poche.
- Kasavin, I.-T., (2008). L'idée d'interdisciplinarité dans l'épistémologie contemporaine. *Diogène*, 3(223), 38-57. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-diogene-2008-3-page-38.htm>
- Laflamme, S. (2011). Recherche interdisciplinaire et réflexion sur l'interdisciplinarité. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7(1), 49-64. <https://doi.org/10.7202/1007081ar>
- Lagache, D. (1985). *La psychanalyse* [15^e éd.]. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Lallement, M. (2006). *L'histoire des idées sociologiques des origines à Weber* [3^e éd.]. Paris, France : Armand Colin.

- Laplanche, J. et Pontalis, J.-B. (1998). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Lavigne, J.-F. (2010). Le statut ontologique de l'affectivité : fondement ou épiphénomène?. *Noesis*, 16, 11-26.
- Lebreton, C. (2016). Les rapports sociaux de sexe et le lesbianisme dans le Québec contemporain. *Recherches féministes*, 29(1), 199-214.
- Legavre, J. B. (1996). La « neutralité » dans l'entretien de recherche : retour personnel sur une évidence. *Politix*. 3(35), 207-225.
- Lejbowicz, T. (2015). *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie 2015*. Paris, France : SOS homophobie.
- Lejbowicz, T. (2018, novembre). *Comment analyser les violences conjugales pour objectiver les vécus des lesbiennes, des bisexuelles et des hétérosexuelles?* Communication présentée au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (Cremis), Montréal, Québec.
- Lemay, V. et Darbellay, F. (dir.). (2014). *L'interdisciplinarité racontée, chercher hors frontières, vivre l'interculturalité*. Berne, Suisse : Peter Lang.
- Lemoigne, J.-L. (2002). Légitimer les connaissances interdisciplinaires dans nos cultures, nos enseignements et nos pratiques. Dans F. Kourislsky (dir.), *Ingénierie de l'interdisciplinarité : un nouvel esprit scientifique* (p. 28-36). Paris, France : L'Harmattan.
- Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É, Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations*, (22), 1-26.
- Letourneau, L. (2017). Lesbian invisibility in Quebec's domestic violence policy. *Queen's Policy Review*, 8(1), 11-23.
- Liang B., Goodman, L., Tummala-Narra, P., Weintraub, S. (2005). A theoretical framework for understanding help-seeking process among survivors of intimate partner violence. *American Journal of Community Psychology* 36, 71-84.

- Little, B. (2020). Who's the Victim Here? The Role of Gender, Social Norms, and Heteronormativity in the IPV Gender Symmetry Debate. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 69-87. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Lobel, K. (Ed.). (1986). *Naming the violence: Speaking out about lesbian battering*, Seattle, WA : Seal Press.
- Lopez, G. et Filizzola, G. (1995). *Victimes et victimologie*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Louvel, S. (2015). Ce que l'interdisciplinarité fait aux disciplines : une enquête sur la nanomédecine en France et en Californie. *Revue française de sociologie*, 56(1), 75-103.
- Mahy, I. (2014). L'art de l'*inter* à travers l'oeil ouvert du Cœur. Dans V. Lemay et F. Darbellay (dir.), *L'interdisciplinarité racontée, chercher hors frontières, vivre l'interculturalité*, 169-184. Berne, Suisse : Peter Lang.
- Mallet, L. (2000). *Valses fantômes*. Paris, France : Société des Écrivains.
- Marchado, A. (1981). *Champs de Castille*. Paris, France : Gallimard.
- Maupassant, G. (1894). *Conte de la bécasse*. Paris, France : Victor Harvard.
- McCann, E., Brown, M.J. (2020). The views and experiences of lesbians regarding their mental health needs and concerns: Qualitative findings from a mixed-methods study. *Perspectives in Psychiatric Care*, Wiley Periodicals, Inc., 827-836.
- McCutcheon, S. (2019). Histoire de la sexualité : critique de l'hétéronormativité et représentation de la diversité. Repéré à <http://histoireengagee.ca/histoire-de-la-sexualite-critique-de-lheteronormativite-et-representation-de-la-diversite/>
- McKay, T., Lindquist, C. H. et Mistra, S. (2019). Understanding (and acting on) 20 years of research on violence and LGBTQ+ Communities. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20(5), 665-678. <https://doi.org/10.1177/1524838017728708>
- McKenry, P. C., Mosack, K., Serovich, J. M. et Mason, T. L. (2006). Perpetration of gay and lesbian partner violence: A disempowerment perspective. *Journal of Family Violence*, 21, 233-243.
- Melman, C. (2007). Questions à Charles Melman sur l'homosexualité féminine. *La revue lacanienne*, 4(4), 40-43. <https://doi.org/10.3917/lrl.074.0040>

- Miles-Johnson, T. (2020). Policing Transgender People and Intimate Partner Violence (IPV). Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 281-304. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Miller, D. H., Greene, K., Causby, V., White, B. W. et Lockhart L. (2001). Domestic violence in lesbian relationships. *Women & Therapy*, 23(3), 107-127.
- Milletich, R., Gumienny, L., Kelley, M. et D'Lima, G. (2014). Predictors of women's same-sex partner violence perpetration. *Journal of Family Violence*, 29, 653-664.
- Mimeault, I. (2003) *Pour le dire... Rendre les services sociaux et les services de santé accessibles aux lesbiennes*. Montréal, Québec : Réseau québécois d'action pour la santé des femmes. Repéré à http://rqasf.qc.ca/files/Partie_1.pdf
- Mimeault, I. (2020). *L'intersectionnalité : pour des pratiques plus égalitaires en santé*. Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF). Repéré à : <https://rqasf.qc.ca/intersectionnalite-sante/>
- Ministère de la Justice. (2017). *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022. Pour un Québec riche de sa diversité*. Gouvernement du Québec. Repéré à : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/dossiers/lutte-ht/PL_action_PLCHT_2017-2022_MJQ.pdf
- Ministère de la Justice du Canada. (2020). *Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) : codification bilingue*. Ottawa. ON : Gouvernement du Canada. Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-46.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* [Publication n° 95-842]. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000625>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2016). *Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide : outil de sensibilisation*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-825-01W.pdf>
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2020, 14 juin). *Loi sur les normes du travail*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/N-1.1.pdf>

- Murray, C.-E. et Mobley, A.-K. (2009). Empirical research about same-sex intimate partner violence: A methodological review. *Journal of Homosexuality*, 56(3), 361-386.
- O'Brien, K. (2012). *Intervention auprès des lesbiennes victimes de violence conjugale*. Dans S. Gauthier et L. Montminy (dir.), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, 197-213. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Oringher, J. et Samuelson, K. W. (2011). Intimate partner violence and the role of masculinity in male same-sex relationships. *Traumatology*, 17(2), 68-74.
- Penone, G. et Guarnaccia, C. (2018). Intimate partner violence within same sex couples: A qualitative review of the literature from a psychodynamic perspective. *International Journal of Psychoanalysis and Education*, 10(1), 32-46. Repéré à <http://www.psychoedu.org/index.php/IJPE/article/view/217>
- Perrin, C. (2006). Isabelle Mimeault : pour le dire : rendre les services sociaux et les services de santé accessibles aux lesbiennes. *Nouvelles questions féministes*, 2(25), 123-127.
- Perrone, R. et Nannini, M. (2012). *Violence et abus sexuel dans la famille : une vision systémique des conduites sociales violentes*. Issy-les-Moulineaux, France : ESF éditeur.
- Picca, G. (2005). *La criminologie* [7^e éd.]. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Pinatel, J. (1971). *La société criminogène*. Paris, France : Calman-Lévy.
- Pittman, D.M., Riedy Rush, C., Hurley, K.B., Minges, M.L. (2020). Double jeopardy: Intimate partner violence vulnerability among emerging adult women through lenses of race and sexual orientation. *Journal of American College Health*, Taylor & Francis.1-9. Repéré à : <https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/07/guide-ADS.pdf>
- Pirès, A. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. Dans J. Poupart (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 44-75. Boucherville, Québec : Gaëtan Morin.
- Pleux, D. (2002). *De l'enfant roi à l'enfant tyran*. Paris, France : Odile Jacob.
- Poirier, J. (1984). Carl Rogers ou L'approche centrée sur la personne. *Québec français*, (54), 124-125. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/46435ac>

- Poupart, L. (2012). *Côté Cour. Une expertise psychosociale en milieu judiciaire criminel*. Dans S. Gauthier et L. Montminy (dir.), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, 93-115. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Proulx, J. (2006). *Profession criminologue*. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- Prud'homme, J. et Gingras, Y. (2015). Les collaborations interdisciplinaires : raisons et obstacles. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5(210), 40-49.
- Racamier, P.-C. (1992). Pensée perverse et décervelage. *Revue de psychanalyse familiale et groupale*, Gruppo(8), 45-64.
- Randle, A. A. et Graham, C. A. (2011). A review of the evidence on the effects of intimate partner violence on men. *Psychology of Men & Masculinity*, 12(2), 97-111.
- Renier, J. et Schrod, H. (2008). L'enfant-roi et sa famille, l'enfant-tyran et sa famille, leurs environnements. *Thérapie familiale*, 29(1), 103-118. <https://doi.org/10.3917/tf.081.0103>
- Renzetti, C. M. (1988). Violence in lesbian relationships: A preliminary analysis of causal factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 3(4), 381-399.
- Renzetti, C. M. (1989). Building a second closet: Third-party responses to victims of lesbian partner abuse. *Family Relations*, 38(2), 157-163.
- Renzetti, C. M. (1992). *Violent betrayal: Partner abuse in lesbian relationship*. Newbury Park, CA : Sage.
- Renzetti, C. M. (1998). Violence and abuse in lesbian relationships: Theoretical and empirical issues. Dans R. K. Bergen (dir.), *Issues in intimate violence*, 117-127. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Renzetti, C. M. et Milley C. H. (1996). *Violence in gay and lesbian domestic partnerships*. New York, NY : Harrington Park Press.
- Revillard, A. (2002). L'identité lesbienne entre nature et construction. *Revue du MAUSS*, 1(19), 168-182. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2002-1-page-168.htm>
- Rich, A. (1980). Compulsory heterosexuality and lesbian existence. Dans C. Stimpson et E. Spector Person (dir.), *Women: sex and sexuality*, 5(4), 631-660. Chicago, IL : University of Chicago Press.

- Richards, A., Noret, N. et Rivers, I. (2003). *Violence & abuse in same-sex relationships: A review of literature*. York, Angleterre : York St John College. Repéré à http://assets.mesmac.co.uk/images/violence_and_abuse.pdf?mtime=20151103143344
- Riopel, M. (2005). *Épistémologie et enseignement des sciences*. Chicoutimi, Québec : Université du Québec à Chicoutimi. Repéré à http://classiques.uqac.ca/contemporains/riopel_martin/epistemologie_ens_sciences/epistemologie.html
- Ristock, J. (1991). Beyond ideologies: Understanding violence in lesbian relationships. *Canadian Woman Studies*, 12(1), 74-79.
- Ristock, J. (2002). *No more secrets: Violence in lesbian relationships*. New York, NY : Routledge.
- Ristock, J. (2003). Exploring dynamics of abusive lesbian relationships: Preliminary analysis of a multiple qualitative study. *American Journal of Community Psychology*, 31(3-4), 329-341.
- Ristock, J. (2009). Victimization and the community response. *Violence Against Women in Families and Relationships*, 1, 129-149.
- Ristock, J. (Ed.) (2010). *Intimate partner violence in LGBTQ lives*. New York, NY : Routledge.
- Ristock, J. et Timbang, N. (2005). *Relationship violence in Lesbian/Gay/Bisexual/Transgender/Queer [LGBTQ] Communities: Moving beyond a gender-based framework*. Minneapolis, MN : Violence Against Women Online Resources.
Repéré à <http://sassk.ca/wp-content/uploads/2020/06/Relationship-Violence-in-LGBTQ-Communities.pdf>
- Rocher, G. (2014). L'interdisciplinarité : franchir des distances. Dans V. Lemay et F. Darbellay (dir.), *L'interdisciplinarité racontée, chercher hors frontières, vivre l'interculturalité*, 49-56. Berne, Suisse : Peter Lang.
- Russel, B., Torres, C. (2020). Identifying and Responding to LGBT+ Intimate Partner Violence from a Criminal Justice Perspective. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 257-820. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Russell, B., (2020). *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.

- Sartre, J.-P. (1943). *L'être et le néant*. Paris, France : Gallimard.
- Savoie-Zajc, L. (2010). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* [5^e éd.], 337-360. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- Scheer, J.R., Martin-Storey, A., Baams, L. (2020). Help-Seeking Barriers Among Sexual and Gender Minority Individuals Who Experience Intimate Partner Violence Victimization. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 139-158. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec.
- Secrétariat à la condition féminine (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Gouvernement du Québec.
- Secrétariat à la condition féminine (2020a). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Suivi de la mise en œuvre des actions – État d'avancement au 30 septembre 2019*. Gouvernement du Québec.
- Secrétariat à la condition féminine (2020b). *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*. Gouvernement du Québec.
- Secrétariat à la condition féminine (2021). *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*. Gouvernement du Québec.
- Senzo, M. (2014). La communication codifiée du BDSM. *Revue Hermès*, 2(69), 59-61.
- Sinha, M. (dir.) (2013, 25 février). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.htm>
- Steele, S.M., Everett, B. G., Hughes, T.L (2020). Influence of Perceived Femininity, Masculinity, Race/Ethnicity and Socioeconomic Status on Intimate Partner Violence Among Sexual-Minority Women. *Journal of Interpersonal Violence*, (35)1-2, 453-475.
- Table de concertation du mouvement des femmes, Centre-du-Québec (2019). *Guide d'intégration de l'ADS+ dans les projets présentés à l'Alliance pour la solidarité*. TCMFCQ. Québec.

- Tessier, D. et Robitaille, C. (2004). La justice est-elle synonyme de protection : rapport préliminaire des données québécoises de la recherche pancanadienne. Actes du séminaire : *Le système pénal et la violence faite aux femmes : quand la protection est un enjeu*. CRI-VIFF : Collection Réflexions, 16, 34-47.
- Thibault, S. (2008). *Les représentations sociales de la violence conjugale chez les couples de lesbienne : points de vue d'actrices sociales qui contribuent à leur construction* (Thèse de Doctorat, Université McGill, Montréal).
Repéré à <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/6w924g208>
- Thibault, S. (2010). *L'intervention auprès des clientèles issues de la diversité sexuelle : les réponses des intervenants cliniques et des travailleurs sociaux et leur modification suite à l'avènement du mouvement de libération gai*. Gatineau, QC : Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, série « Recherches », n° 49.
- Thompson Klein, J. (2011). Une taxinomie de l'interdisciplinarité. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7(1), 15-48. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/npss/2011-v7-n1-npss1827471/1007080ar>
- Tomàs, J. (2010). La notion d'invisibilité sociale. *Cultures et sociétés*, (16), 103-109.
- Turell, S. (2020). Lessons learned: One Researcher's Same-Sex IPV Journey. Dans B. Russel (dir.) *Intimate Partner Violence and the LGBT+ Community. Understanding Power Dynamics*. 227-235. Éd. Brenda Russell Springer Nature Switzerland AG 2020.
- Turgeon, J. (2003). Le point sur la violence conjugale. *Ressources et vous*, 8(1), 2-21.
- Turgeon, J. (2018). *Comprendre la violence dans les relations amoureuses*. Montréal, Québec : Trécarré.
- Van Campenhoudt L. et Quivy, R. (2011). *L'analyse des informations : manuel de recherche en sciences sociales* [4^e éd.]. Paris, France : Dunod.
- Verhaeghe, J., Wolfs, J., Simon, X. et Compère, D. (2004). *Pratiquer l'épistémologie*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.
- Walker, L. (1979). *The battered woman*. New York, NY : Harper & Row.
- Watremez, V. (2005). La violence des femmes et des lesbiennes : analyses et enjeux politiques contemporains?. *Recherches féministes*, 18(1), 79-99.
<https://doi.org/10.7202/012546ar>

- Watremez, V. (2007), *L'hétérosexisme et la lesbophobie vécus par les lesbiennes en milieu de travail*. Paris, France : Deledios. Repéré à <http://www.infofemmes.com/telechargements/Deledios-Etude.pdf>
- Watremez, V. (2009), *Enquête sur la double discrimination femme et homosexuelle au travail*, Paris, France : L'Autre Cercle. Repéré à <https://www.autrecercle.org/sites/default/files/ddfemmehomo2011-bd.pdf>
- Weber, M. (1965). *Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive : essais sur la théorie de la science*. Paris, France : Plon.
- Weber, M. (1996). *Les étapes de la pensée sociologique*. Paris, France : Gallimard.
- Wemmers, J.-A. (2003). *Introduction à la victimologie*. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- West, C.-M. (2002). Lesbian intimate partner violence: Prevalence and dynamics. *Journal of Lesbian Studies*, 6(1), 121-127.
- Whitehead, J., Dawson, M., Hotton, T., (2020). Same-sex Intimate Partner Violence in Canada: Prevalence, Characteristics, and Types of Incidents Reported to Police Services. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-30.
- Wittig, M. (2001/1980). *La pensée straight*. Paris, France : Balland.

ANNEXE 1

Lettre de soutien du Centre de Solidarité Lesbienne



4126 Saint-Denis, bureau 301
Montréal (Québec), H2W 2M5
Tél. : 514-526-2152
Fax : 514-526-3570
info@solidaritelesbienne.qc.ca

Montréal, 4 octobre 2017

Objet : Lettre d'appui à la recherche *Des bleus sur l'arc-en-ciel : Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien*

Madame,
Monsieur,

La présente lettre témoigne de l'appui du Centre de solidarité lesbienne (CSL) à la recherche doctorale intitulée *Des bleus sur l'arc-en-ciel : Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien* menée par Isabelle Queyroi de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (FAS). La recherche vise à explorer la violence dans les couples de femmes par l'entremise d'entrevues auprès de femmes ayant vécu des situations de violence dans leur couple ainsi qu'auprès d'intervenantes familiales avec cette problématique.

Dans le cadre de ce projet, le CSL s'engage à contribuer :

- au recrutement des participantes par la promotion de la recherche sur nos réseaux sociaux ainsi qu'auprès de nos membres et partenaires ;
- au recrutement ciblé (entre 2 et 5 femmes) ;
- à la collecte de données, par la participation à la recherche de deux intervenantes ;
- à la diffusion des résultats et des articles scientifiques qui en découleront, au besoin.

De plus, le CSL rendra disponibles ses locaux pour la réalisation des entrevues ainsi que pour la présentation des résultats à ses membres et partenaires.

Cordialement,

Audrey Mantha
Coordonnatrice générale

ANNEXE 2

Certificat d'approbation éthique – CERAS-2017-18-035-D

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et concu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Des bleus sur l'arc-en-ciel: Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien
Étudiante requérante	Isabelle Queyroi, Étudiante au doctorat, FAS - Sciences humaines appliquées
Sous la direction de	Marie-Laurence Poirrel, professeure agrégée, FAS - École de travail social, Université de Montréal
Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.

Martin Arguin, Président
Comité d'éthique de la recherche en arts
et en sciences
Université de Montréal

3 juillet 2017
Date de délivrance

1er août 2022
Date de fin de Validité

ANNEXE 3

Formulaire de consentement de la population principale

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT - 1

« Des bleus sur l'arc-en-ciel : Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien »

Chercheure étudiante : Isabelle Queyroi, étudiante au doctorat des Sciences Humaines Appliquées, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal
Directrice de recherche : Marie-Laurence Poirel, professeure agrégée, Département de Service Social, Université de Montréal

Vous êtes invitée à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Mon projet de thèse se destine à explorer la violence dans les couples de femmes. À cet égard, je compte rencontrer des femmes ayant eu l'expérience de situation de violence dans leur couple. Cette étude est l'occasion de comprendre de l'intérieur ce qu'ont vécu ces femmes, de leur donner la parole en exprimant leur ressenti, leurs opinions, leurs besoins...

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à m'accorder une entrevue d'environ 1 heure. Avec votre autorisation, cette entrevue sera enregistrée afin de faciliter la transcription. Le lieu et le moment de l'entrevue seront à déterminer en fonction de vos disponibilités et de vos préférences.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Il n'y a pas d'avantage particulier à participer à ce projet. Aucune rétribution pécuniaire ne vous sera allouée pour votre participation.

Néanmoins, vous contribuerez à une meilleure compréhension du phénomène de la violence homoconjugale féminine. Votre participation offrira également une ouverture très appréciable sur les besoins et les réponses cliniques à offrir.

5. Confidentialité

Tout renseignement donné demeura confidentiel. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, chaque participante à la recherche se verra attribuer un nom fictif. Seules la chercheuse et la directrice de recherche pourront connaître son identité. Les données seront conservées dans un lieu sûr. 7 ans après la fin du projet, les enregistrements et les transcriptions seront intégralement détruits. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

6. Droit de retrait

Projet « Des biens sur l'arc-en-ciel : Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien »
 Isabelle Queyroi Formulaire d'information et de consentement 2017-18-033-CERAS-D

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec moi au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement. Je donne mon consentement verbal pour participer au projet de recherche : **OUI / NON**

Date : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____
 (ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Isabelle Queyroi au numéro de téléphone _____ ou à l'adresse courriel isabelle.queyroi@umontreal.ca

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences par courriel à l'adresse ceras@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

ANNEXE 4

Formulaire de consentement de la population secondaire

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT 2

« Des bleus sur l'arc-en-ciel : Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien »

Chercheure étudiante : Isabelle Queyroi, étudiante au doctorat des Sciences Humaines Appliquées, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal
Directrice de recherche : Marie-Laurence Poirer, professeure agrégée, Département de Service Social, Université de Montréal

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Mon projet de thèse se destine à explorer la violence dans les couples de femmes. À cet égard, je compte rencontrer des intervenantes familières avec la problématique de la violence conjugale dans les couples de femmes.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à m'accorder une entrevue d'environ 1 heure. Avec votre autorisation, cette entrevue sera enregistrée afin de faciliter la transcription. Le lieu et le moment de l'entrevue seront à déterminer en fonction de vos disponibilités.

Les différents thèmes abordés porteront sur votre vision de la dynamique lesbienne, le paysage clinique actuellement utilisé pour les femmes victimes de leur conjointe ainsi que sur la mise en évidence de différences éventuelles avec les dynamiques de violence rencontrées dans les couples traditionnels. À cet effet, un questionnaire d'une dizaine de questions environ vous sera proposé.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a aucun inconvénient particulier à participer à ce projet. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Mon projet de thèse ne pourra que s'enrichir de vos points de vue et expertise qui contribueront à une meilleure compréhension du phénomène de la violence homoconjugale féminine, tant du point de vue clinique que du point de vue humain.

5. Confidentialité

Il vous sera laissé le libre choix de consentir à être citée par votre nom ou bien de façon anonyme.

Il vous sera proposé également de valider tout extrait d'entretien jugé pertinent à la recherche aux fins de publication. Les données recueillies seront conservées dans un lieu sûr. 7 ans après la fin du projet, les enregistrements et les transcriptions seront intégralement détruits.

6. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous.

Projet « Des bleus sur l'arc-en-ciel : Archéologie des dynamiques de violence dans le couple lesbien »
 Isabelle Queyroi Formulaire d'information et de consentement 2017-18-033-CERAS-D

Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec moi au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____
 (ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Isabelle Queyroi au numéro de téléphone : _____ ou à l'adresse courriel isabelle.queyroi@umontreal.ca

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences par courriel à l'adresse ceras@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

ANNEXE 5

Grille d'entretien de la population principale ESD-1

Grille d'Entretien Victimes - Population Principale ESD-1

- Tout d'abord, qu'auriez-vous envie de me dire sur vous ?

Vos tournants, ce qui est important ou ce qui fait sens pour vous dans la vie ?

Objectif 1 : Documenter et explorer la dynamique conjugale lesbienne

Quelle est votre situation conjugale actuelle ?

- (si en couple) Comment vous sentez-vous dans cette relation ?

- (si pas en couple) Comment envisagez-vous votre devenir conjugal ?

- D'après vous, quelle est votre perception du regard de la société sur la relation lesbienne ?

Objectif 2 : Documenter et explorer les rapports de violence dans le couple lesbien

J'aimerais ça que vous me parliez de ce que vous avez vécu, par le passé, au sein de votre couple

Selon les propos recueillis, quelques relances :

- Depuis combien de temps, êtes-vous sortie de cette relation abusive ?

- Comment décririez-vous (*le fonctionnement de*) votre couple (par le passé) ?

- Comment avez-vous vécu ces situations ?

- Quels types d'abus revenaient le plus souvent ?

- Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous ?

- Quel sens donnez-vous à ce que vous avez vécu ?

- Comment comprenez-vous que cela ait pu arriver ?

- Comment décririez-vous votre niveau de difficulté à quitter cette relation abusive ?

Objectif 3 : Documenter le recours à diverses ressources par les victimes

J'aimerais ça que vous me disiez ce que vous pensez des ressources d'aide actuellement disponibles ?

- Quel a été le rôle de votre entourage ?

- Qu'est-ce qui a été le plus aidant pour vous ?

- D'après vous, quelles seraient les réponses à privilégier en matière de relation d'aide ?

- Si vous aviez à accompagner une femme ayant connu pareille situation, qu'est-ce que vous lui conseilleriez ?

- Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?

- Afin de clore et de compléter cette entrevue, auriez-vous quelque chose à rajouter, à préciser... ?

ANNEXE 6

Grille d'entretien de la population secondaire ESD-2

Grille d'Entretien Intervenantes - population secondaire ESD-2

- Tout d'abord, j'aimerais que vous me parliez de ce qui vous interpelle ou vous mobilise dans la relation d'aide aux victimes de violence conjugale... et, éventuellement, ce que cela fait résonner en vous ?

- Cela fait combien de temps environ que vous travaillez avec ce public ?

Objectif 3 : Documenter le recours à diverses ressources par les victimes ainsi que l'approche clinique privilégiée par les intervenantes

- Comment décririez-vous le fonctionnement du couple lesbien ?

- Quel(s) sens pourriez-vous donner à la violence dans le couple lesbien ?

- D'après vous, comment comprenez-vous que des situations de violence se produisent dans les couples de femmes ?

Sous-objectif 2 : « documenter sur le paysage clinique privilégié par les intervenantes »

- J'aimerais ça que vous me parliez de votre expérience clinique auprès des femmes victimes de leurs conjointes, de vos choix par rapport aux approches ?

- Quels modèles d'intervention sont-ils actuellement utilisés pour les lesbiennes victimes de leurs compagnes ?

- *Les pensez-vous satisfaisants ?*

- *Si non, quelle approche clinique serait, selon vous, la plus indiquée pour ces femmes ?*

- *Que faudrait-il, selon vous, pour améliorer les réponses cliniques pour ce public ?*

Sous-objectif 3 : « dégager d'éventuelles différences avec la clinique dédiée aux victimes hétéroconjugales »

- D'après votre expérience clinique de la violence homoconjugale féminine, qu'est-ce qui vous semble se rapprocher ou s'éloigner des dynamiques de violence du couple traditionnel ?

- Afin de clore et de compléter cette entrevue, auriez-vous quelque chose à rajouter, à préciser...?

ANNEXE 7

Caractéristiques cliniques du Syndrome de Stress Post-Traumatique

encadré 2.3

LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIQUES (AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, 1994)

Critère A.

Le sujet a été exposé à un événement traumatique au cours duquel les deux éléments étaient présents :

1. Le sujet a vécu ou a été témoin ou a été obligé de faire face à des événements durant lesquels des individus ont pu mourir ou être gravement blessés ou bien ont été menacés de mort ou de grave blessure ou durant lesquels son intégrité physique ou celle d'autrui a pu être menacée.
2. La réaction de la personne à l'événement doit comprendre une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur.

Critère B.

L'événement traumatique est constamment revécu (un symptôme parmi les suivants) :

1. Souvenirs répétitifs et envahissants de l'événement ;
2. Rêves répétitifs et pénibles de l'événement ;
3. Impressions soudaines, « comme si » l'événement traumatique allait se reproduire (« flashbacks ») ;
4. Sentiment de détresse en présence d'éléments évoquant l'incident ou lui ressemblant ;
5. Réactivité physiologique lors de l'exposition à des indices internes ou externes pouvant évoquer ou ressembler à un aspect de l'événement traumatique.

Critère C.

Évitement persistant des stimuli associés au traumatisme et épuisement de la réactivité générale (au moins trois symptômes parmi les suivants) :

1. Efforts pour éviter les pensées, les conversations ou sentiments rappelant le traumatisme ;
2. Efforts pour éviter les gens, les endroits et les activités rappelant le traumatisme ;
3. Incapacité de se rappeler un aspect important du traumatisme ;
4. Réduction nette d'intérêt pour des activités importantes ;
5. Sentiment de détachement d'autrui ou de devenir étranger aux autres ;
6. Restrictions des affects ;
7. Sentiment de ne plus avoir d'avenir.

Critère D.

Présence de symptômes d'activation neurovégétative persistante (au moins deux symptômes parmi les suivants) :

1. Difficulté d'endormissement ou sommeil interrompu ;
2. Irritabilité ou accès de colère ;
3. Difficultés de concentration ;
4. Hypervigilance ;
5. Réaction de sursaut exagérée.

Critère E.

Les symptômes B, C et D doivent durer plus d'un mois pour diagnostiquer un TSPT.

La perturbation entraîne une souffrance significative et une altération du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines.

Critère F.

Détresse importante.

ANNEXE 8

Liste des ressources utiles

RESSOURCES EN VIOLENCE CONJUGALE

- Centre de Solidarité Lesbienne : www.solidaritelesbienne.qc.ca - (514) 526-2452
- Interligne
Service d'écoute et d'aide téléphonique gratuit et confidentiel
<https://interligne.co/> - 514-866-0103
- Projet 10
Ligne d'écoute, séances d'intervention individuelle et de groupe pour jeunes LGBTQ +14-25 ans
<https://p10.qc.ca/> - 514-989-4585
- AlterHéros
Aide et soutien en ligne
<https://alterheros.com/> - 438-830-4376
- Aide aux trans du Québec (ATQ)
Groupe de soutien, service d'écoute et d'aide par téléphone et par courriel
<https://atq1980.org/> - 1 855 909-9938 # 1
- Action santé travesti(e)s & transsexuel(le)s du Québec
Accompagnement et soutien par les pairs
<http://www.astteq.org/> - 514-847-0067 x207
- SOS VIOLENCE CONJUGALE : <http://www.sosviolenceconjugale.ca> - 1 800 363-9010
- Centre des femmes de Montréal
Accompagnement personnel et professionnel, activités de groupe
<https://centredesfemmesdemtl.org/>
Accompagnement vie professionnelle : 514-842-6652
Accompagnement vie personnelle : 514-842-4780
- Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) : <https://spvm.qc.ca> - 911
- Les centres de femmes : <http://rcentres.qc.ca>
- Le Bouclier d'Athéna : <http://shieldofathena.com/fr/services-pour-victimes>
- Pro-gam inc. : <http://www.pro-gam.ca/pages/intro.php>

- Violence conjugale - Gouvernement du Québec :
<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=61>
- Les CLSC
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
Regroupement, soutien et représentation des maisons d'hébergement
<https://www.fmhf.ca/> - 514-878-9757
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
Soutien aux maisons d'hébergement, sensibilisation, revendications et défense des droits des femmes victimes de violence conjugale
<https://maisons-femmes.qc.ca/> - Courriel : info@maisons-femmes.qc.ca
- Réseau des maisons d'hébergement pour femmes Autochtones du Québec
<https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2019/06/MAP-QNW-Violence-Guide-2019.pdf> - 1 800 363-9010
- Alliance des maisons d'hébergement de 2^{ème} étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale
Regroupement provincial de 24 maisons dans 14 régions du Québec, hébergement et services spécialisés en violence conjugale post séparation
<https://www.alliance2e.org/wordpress/> - 514-873-9010 (Montréal) - Sans frais : 1 800 363-9010
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
<http://www.rqcalacs.qc.ca/nous-joindre.php> - 514-529-5252
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal
<https://www.tevcm.ca/> - 514-303-0328
- Table de concertation du mouvement des femmes – Centre-du-Québec
<https://www.femmescentreduquebec.qc.ca/> - 819-758-8282
- Carrefour Aliénation parentale
Aide et soutien aux personnes qui luttent contre l'aliénation parentale
<https://alienationparentale.ca/fr/> - Courriel : info@alienationparentale.ca
- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec : www.fede.qc.ca

Ressources pour hommes violents

- À cœur d'hommes : Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
Support individuel et collectif
<https://www.aceurdhomme.com/> - 418-660-7799 – sans frais 1 877 660-7799

Ressources pour femmes et hommes violents

- Option-Alternative
<http://www.optionalternative.ca/> - 514-527-1657

Défense des droits des personnes LGBTQ+

- Alliance Arc-en-ciel de Québec
Défense des droits individuels et collectifs des personnes LGBTQ+ de la région de la Capitale-Nationale
<https://arcencielquebec.ca/> - 418-809-3383
- Coalition des familles LGBT
Ateliers, activités sociales pour les personnes LGBT qui souhaitent devenir parents
<https://www.familleslgbt.org/> - 514-878-7600
- Conseil québécois LGBT
Porte-parole et interlocuteur phare auprès du gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des personnes LGBT
<https://www.conseil-lgbt.ca/> - 514-759-6844
- Fondation Émergence
Information, sensibilisation, promotion des droits LGBTQ+
<https://www.fondationemergence.org/> - 438-384-1058
- Réseau des lesbiennes du Québec
Défense des droits et de la culture lesbienne, engagé auprès des instances politiques et sociales
<https://www.rlq-qln.algi.qc.ca/> - 438-929-6928
- Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue
Services de sensibilisation et de démythification de l'homosexualité pour les jeunes 14-35 ans et leurs parents
<https://www.coalitionat.qc.ca/> - 819-762-2299

Porter plainte

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Veille au respect des droits et libertés individuels
<https://www.cdpcdj.qc.ca/fr/porter-plainte/je-veux/porter-plainte-pour-discrimination-ou-harcelement> -1 800 361-6477
- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail
Veille au respect des droits en matière de travail
https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/service-clientele/plaintes-recours/plaintes-en-normes-travail?no_cache=1

ASSOCIATIONS & ORDRES PROFESSIONNELS

- Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :
<https://beta.otstcfq.org>
- Association des sexologues du Québec : <https://opsq.org>
- Ordre des travailleurs sociaux du Québec : <http://www.otstcfq.org:82>
- Ordre des psychologues du Québec : <https://www.ordrepsy.qc.ca>
- Ordre des criminologues du Québec : <https://ordrecrim.ca>

DÉFENSE DES DROITS

- Association québécoise Plaidoyer-Victimes : <http://www.aqpv.ca>
- Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) :
<http://www.cavac.qc.ca/regions/montreal/accueil.html>
- Regroupement québécois des Centres d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS) : <http://www.rqcalacs.qc.ca>
- Viol-Secours : <http://www.violsecours.qc.ca>

- Clinique d'information juridique du Y des femmes : <http://www.ydesfemmesmtl.org/services-la-collectivite/clinique-information-juridique>
- Fédération des Femmes du Québec : <http://www.ffq.qc.ca>
- Éducaloi : <https://www.educaloi.qc.ca>
- Barreau du Québec : <https://www.barreau.qc.ca>
- Association Canadienne des libertés civiles : <https://ccla.org/?lang=fr>
- Commission des droits de la personne : <http://www.cdpcj.qc.ca>
- Protecteur du citoyen : <https://protecteurducitoyen.qc.ca>